



REPUBLIQUE DU BENIN



MINISTÈRE DU PLAN ET DU
DEVELOPPEMENT

MINISTÈRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRE TECHNIQUE ET
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES POUR L'EMPLOI
DANS LES SECTEURS PRIORITAIRES

Financement de la Banque africaine de développement pour l'année 2020

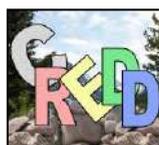
TRAVAUX DE CONSTRUCTION/REHABILITATION DE LYCEES
TECHNIQUES AGRICOLES ET INDUSTRIELS ET DE CENTRE DE
FORMATION PROFESSIONNELLE ET D'APPRENTISSAGE

CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (CGES)



Rapport final

Octobre 2020



CABINET DE RECHERCHES ET D'ETUDES POUR UN
DEVELOPPEMENT DURABLE

Tél. +229 96 43 12 12 / 63 09 22 91/95 05 93 95
creddbenn@gmail.com / gilarions@yahoo.fr

TABLE DES MATIERES

SIGLES, ABREVIATIONS ET ACCRONYMES.....	8
LISTE DES TABLEAUX.....	6
LISTE DES FIGURES.....	6
LISTE DES PHOTOS.....	7
LISTE DES PLANCHES.....	7
RESUME NON TECHNIQUE.....	12
NON-TECHNICAL SUMMARY.....	27
INTRODUCTION.....	42
II. DESCRIPTION DU PROJET.....	47
2.1. Objectifs du projet.....	47
2.2. Composantes du projet.....	47
2.3. Arrangements institutionnels pour l'exécution du projet.....	49
2.4. Sites et logiques d'intervention.....	50
III. PROFIL ET ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX DES ZONES D'INTERVENTION.....	52
3.1. Localisation des zones d'intervention du projet.....	52
3.2. Gouvernance des changements climatiques.....	55
3.3. Caractéristiques biophysiques et humains des communes du PDA 4.....	56
3.3.1. Milieux biophysiques.....	56
3.3.1.1. Climat.....	56
3.3.1.2. Reliefs et sols.....	57
3.3.1.3. Hydrographie.....	58
3.3.1.4. Végétation et faune.....	58
3.3.2. Milieu humain.....	59
3.3.2.1. Démographie.....	59
3.3.2.2. Principales activités économiques.....	59
3.3.3. Enjeux environnementaux et sociaux des sites du PDA 4.....	60
3.4. Caractéristiques biophysiques et humains de la zone d'intervention dans le PDA 5.....	61
3.4.1. Milieux biophysiques.....	61
3.4.1.1. Climat.....	61

**Cadre de Gestion Environnementale et Sociale du Projet d'appui au développement des compétences pour
l'emploi dans les secteurs prioritaires (PDCESP)**

3.4.1.2.	Relief, sols et hydrographie.....	61
3.4.1.3.	Végétation.....	62
3.4.2.	Milieu humain.....	62
3.4.2.1.	Démographie	62
3.4.2.2.	Principales activités économiques	62
3.4.3.	Enjeux environnementaux et sociaux des sites du PDA 5.....	63
3.5.	Caractéristiques biophysiques et humains de la zone d'intervention dans le PDA 6	63
3.5.1.	Milieus biophysiques.....	64
3.5.1.1.	Climat	64
3.5.1.2.	Relief et sol.....	64
3.5.1.3.	Hydrographie	64
3.5.1.4.	Faune et flore.....	64
3.5.2.	Milieu humain.....	65
3.5.3.	Enjeux environnementaux et sociaux du site du PDA 6	65
3.6.	Caractéristiques biophysiques et humaines de la zone d'intervention dans le PDA 7	66
3.6.1.	Milieus biophysiques.....	66
3.6.1.1.	Climat	66
3.6.1.2.	Relief, Sols et Végétation.....	67
3.6.2.	Milieu humain.....	68
3.6.2.1.	Démographie	68
3.6.2.2.	Principales activités économiques	68
3.6.3.	Enjeux environnementaux et sociaux des sites du PDA 7.....	69
4.	CADRE POLITIQUE, JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT	71
4.1.	Cadre politique.....	71
4.1.1.	PROGRAMME D'ACTION DU GOUVERNEMENT « BENIN REVELE » (PAG).....	71
4.1.2.	PLAN SECTORIEL DE L'EDUCATION POST 2015 (2018-2030)	72
4.1.3.	POLITIQUE NATIONALE DE PROMOTION DU GENRE AU BENIN.....	73
4.1.4.	POLITIQUE NATIONALE DE PROMOTION DE LA FEMME	73
4.1.5.	STRATEGIE DE LUTTE CONTRE LE VIH-SIDA DU PROGRAMME NATIONAL DE LUTTE CONTRE LE SIDA (PNLS)	74

**Cadre de Gestion Environnementale et Sociale du Projet d'appui au développement des compétences pour
l'emploi dans les secteurs prioritaires (PDCESP)**

4.1.6.	POLITIQUE DE SAUVEGARDE DE LA BAD	75
4.1.7.	POLITIQUES, STRATEGIES ET PLANS EN MATIERE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE AU BENIN	76
4.2.	Cadre légal et règlementaire du CGES	81
4.2.1.	Conventions et accords internationaux	81
4.2.2.	Dispositions légales et réglementaires spécifiques au projet.....	87
4.3.	Cadre institutionnel de mise en œuvre et de suivi du CGES du projet	100
4.3.1.	Etat des lieux de la capacité de gestion environnementale et sociale des acteurs clés...	107
5.	IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX POTENTIELS GENERIQUES ET MESURES D'ATTENUATION PAR TYPE DE SOUS-PROJET	109
5.1.	Impacts environnementaux et sociaux positifs génériques de la SNEFTP	109
5.2.	Impacts environnementaux et sociaux négatifs génériques	110
5.3.	Mesures d'atténuation génériques d'ordre général.....	112
6.	PLAN CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (PCGES) DU PDCESP	113
6.1.	Procédure de gestion environnementale et sociale des sous-projets	113
6.1.1.	Étape 1 : Screening environnemental et social	113
6.1.2.	Étape 2 : Approbation de la catégorie environnementale et sociale	114
6.1.3.	Préparation de l'instrument de sauvegarde environnementale et sociale	114
6.1.4.	Étape 4 : Examen, approbation des rapports d'EIES obtention du Certificat de Conformité Environnementale (CCE).....	114
6.1.5.	Étape 5 : Consultations publiques et diffusion de l'information	114
6.1.6.	Étape 6: Intégration des dispositions environnementales et sociales dans les Dossiers d'appels d'offres et approbation des PGES-chantier	115
6.1.7.	Étape 7 : Suivi environnemental et social de la mise en œuvre du projet.....	115
6.2.	Mécanisme de gestion des plaintes	117
6.2.1.	Instances de réception et de gestion des plaintes.....	117
6.2.2.	Organes, composition, modes d'accès et mode opératoire du MGP	117
6.3.	Dispositions de bonne gestion environnementale et sociale	122
6.4.	Programme de suivi environnemental et social	123
6.4.1.	Contrôle ou la surveillance environnementale et sociale	123
6.4.2.	Supervision	123

**Cadre de Gestion Environnementale et Sociale du Projet d'appui au développement des compétences pour
l'emploi dans les secteurs prioritaires (PDCESP)**

6.4.3.	Suivi environnemental et social.....	124
6.4.4.	Indicateurs de processus	124
6.4.5.	Plans et programmes de santé et sécurité	128
6.4.5.1.	Plan ou programme d'hygiène et de sécurité	128
6.4.5.2.	Plan ou programme de santé	129
6.4.5.3.	Plan ou programme de surveillance des sites et sécurisation des sites	129
6.4.5.4.	Plan ou programme de prévention et d'atténuation de COVID 19	130
6.5.	Contraintes pour la mise en œuvre du PDCESP au plan environnemental et social	131
6.6.	Calendrier et budget de mise en œuvre du PCGES	132
6.7.	Coûts des mesures environnementales, sociales santé et sécurité à prévoir dans le programme	133
7.	CONSULTATION DU PUBLIC.....	135
7.1.	Objectifs de la consultation du public	135
7.2.	démarche de consultation des parties prenantes	135
7.3.	Synthèse des résultats de la participation du public	136
8.	PLAN D'INTÉGRATION GENRE ET INCLUSION SOCIALE	155
8.1.	Plan d'action genre	156
8.1.1.	Objectifs et cibles du Plan genre.....	156
8.1.2.	Aspects genre à intégrer dans le sous-projet	157
8.1.3.	Conception des infrastructures.....	157
8.1.3.1.	Égalité des chances dans le recrutement des travailleurs	158
8.1.3.2.	Besoin de sanitaires en nombre suffisant adéquats et séparés.....	158
8.1.3.3.	Amélioration des conditions de vie dans les dortoirs	159
8.1.3.4.	La nécessité d'un creuset de discussion et d'échanges	159
8.1.3.5.	La prise en compte de l'égalité des sexes et de la violence basée sur le genre (VBG)	159
9.	CONCLUSION.....	163
	BIBLIOGRAPHIE	164
	ANNEXES	166
	Annexe 1 : TDR Lot 1	167
	Annexe 2 : TDR Lot 2	193

**Cadre de Gestion Environnementale et Sociale du Projet d'appui au développement des compétences pour
l'emploi dans les secteurs prioritaires (PDCESP)**

Annexe 3 : PROCES VERBAL, LISTE DE PRESENCE ET LISTE DES PERSONNES RENCONTREES LTA DJOUGOU	224
Annexe 4 : PROCES VERBAL, LISTE DE PRESENCE ET LISTE DES PERSONNES RENCONTREES LTCI DJOUGOU	237
Annexe 5 : PV DES REUNIONS ET LISTE DE PRESENCE REALISES DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION DU PUBLIC	252

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Matrice d'identification des impacts potentiels (Matrice de Léopold, 1971).....	46
Tableau 2: Logique de choix des centres de formation en fonction des Pôles de Développement Agricole (PDA) et de leurs potentialités.....	51
Tableau 3 : Conventions et traités ratifiés par le Bénin	82
Tableau 4 : Normes de qualité de l'air ambiant	96
Tableau 5 : Critères d'émission de bruit.....	97
Tableau 6 : Normes de rejet pour les contaminants conventionnels et non Conventionnels dans les eaux usées industrielles	99
Tableau 7 : Normes de rejet de substances toxiques.....	99
Tableau 8 : Synthèse des capacités de gestion environnementale des acteurs de la SNEFTP	108
Tableau 9 : Analyse des impacts environnementaux et sociaux positifs génériques	109
Tableau 10 : Analyse des risques et impacts environnementaux et sociaux génériques par composante et mesures d'atténuation génériques.....	111
Tableau 11 : Mesures d'atténuation génériques générales pour l'exécution des sous-projets	112
Tableau 12: Procédure de gestion environnementale et sociale des sous-projets et responsabilités (centré sur l'unité de projet).....	115
Tableau 13 : composition des organes de gestion des plaintes et documents d'appui aux comités	118
Tableau 14 : Budget de fonctionnement du mécanisme de gestion des plaintes.....	121
Tableau 15 : Synthèses et hiérarchisation dans la programmation des recommandations du CGES	122
Tableau 16 : Indicateurs de suivi des mesures du CGES	125
Tableau 17 : Indicateurs de suivi des mesures du PCGES.....	125
Tableau 18 : Indicateurs et dispositif de suivi environnemental.....	127
Tableau 19 : Calendrier de mise en œuvre des mesures du programme	132
Tableau 20 : Estimation des coûts des mesures environnementales, sociales, santé et sécurité	133
Tableau 21 : Synthèses des préoccupations majeures exprimées par les parties prenantes et réponses apportées	140
Tableau 22 : Conventions et traités ratifiés par le Bénin	155
Tableau 23: Mesures du plan genre et estimation de coût	161

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Localisation, découpage administrative et des pôles de développement du Bénin.....	53
Figure 2 : Répartition des zones d'accueil des sites des sous-projets dans les PDA du Bénin... 54	
Figure 3: Grille d'évaluation des stratégies de confiance	121
Figure 4 : Organisation de la cellule de gestion des urgences	129
Figure 5 : Equipements et mesures de protection contre la COVID 19.....	131

LISTE DES PHOTOS

Photo 1 : Rencontre avec quelques lycéens du LT Ouidah 138

LISTE DES PLANCHES

Planche 1 : Rencontre avec l'administration du LT Ouidah 138

Planche 2 : Echange avec les responsables du Lycée sur le site construction..... 138

Planche 3 : Sortie à la consultation du public du LTCl de Djougou 139

Planche 4 : Echanges avec les responsables des administrations des Lycées 139

SIGLES, ABREVIATIONS ET ACCRONYMES

ABE	Agence Béninoise pour l'Environnement
AEF	Afrique des Etats Français
AFD	Agence Française de développement
AGVSA	Analyse Globale de la Vulnérabilité et de la Sécurité Alimentaire
ANDF	Agence Nationale du Domaine et du Foncier
AND-MDP	Autorité Nationale Désignée du Mécanisme pour un Développement Propre
AOF	Afrique Occidentale Française
ASECNA	Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne en Afrique et à Madagascar
ATDA	Agence Territoriale de Développement Agricole
BAD	Banque Africaine de Développement
BTP	Bâtiment Travaux Publique
CADER	Centre Agricole de Développement Rural
CAO	Conception Assistée par Ordinateur
CC	Conseil Communal
CCC	Communication pour le Changement de Comportement
CCE	Certificat de Conformité Environnementale
CCNUCC	Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CDN	Contributions Déterminées au niveau National
CEDAW	Convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes
CENATEL	Centre National de Télédétection
CEP	Cellule d'Exécution du Projet
CeRPA	Centre Régional de Promotion Agricole
CES	Cadre Environnemental et Social
CFD	Code Foncier et Domanial
CFPA	Centre de Formation Professionnelle Agricole
CFPE	Centre de Formation Professionnelle et Educative
CGES	Cadre de Gestion Environnemental et Social
CGP	Comité de Gestion des Plaintes
CGS	Cadre de Gestion Environnemental et Social
CHS	Comité Hygiène et de Sécurité
CLCAM	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel
CLGP	Comité Local de Gestion des Plaintes
CMIECB	Commission de Modélisation des Impacts Economiques du Climat du Bénin
CNCC	Comité National sur les Changements Climatiques
CNLS	Comité National de Lutte contre le Sida
CNSR	Centre National de Sécurité Routière
COVID-19	Coronavirus Disease 2019
CRAPP	Centre de Recherches Agricoles sur les Plantes Pérennes
CREDD	Cabinet de Recherches et d'Etudes pour un Développement Durable
CSA	Centre de Santé d'Arrondissement
CTCS	Comité Technique de Coordination et de Suivi
DAO	Dessin Assisté par Ordinateur
DAO	Dossier d'Appel Offre
dB	décibel
DDCVDD	Direction Départementale du Cadre de Vie et du Développement Durable
DDEM	Direction Départementale de l'Eau et des Mines

**Cadre de Gestion Environnementale et Sociale du Projet d'appui au développement des compétences pour
l'emploi dans les secteurs prioritaires (PDCESP)**

DDESTFP	Directions Départementales des Enseignements, Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle
DDS	Direction Départementale de la Santé
DDTFP	Directions Départementales du Travail et de la Fonction Publique
DDTFP	Direction Départementale de Travail et de la Fonction Publique
DGEC	Direction Générale de l'Environnement et du Climat
DGEFC	Direction Générale des Eaux, Forêts et Chasse
DGFRN	Direction Générale des Forêt et Ressources Naturelles
DGI	Direction Générale des Infrastructures
DG-Mines	Direction Générale des Mines
DNSP	Direction Nationale de la Santé Publique
DPH	Direction de la Production Halieutique
DRE	Direction des Ressources Energétiques
EES	Evaluation Environnementale Stratégique
EFPE	Education, Formation Professionnelle et Emploi
EFTP	Enseignement Formation Technique et Professionnel
EHS	Environnementale Humain et Sociale
EIES	Etude d'Impact Environnemental et Social
EPI	Equipement de Protection Individuelle
EPP	Ecole Primaire Publique
FASHS	Faculté des Sciences Humaines et Sociale
FAST	Faculté des Sciences Techniques
FAWE	Forum for African Women Educanionalists
FCFA	Francs de la Coopération Financière Africaine
FENAB	Fédération Nationale des Artisans du Bénin
FIT	Front Inter Tropical
FPM	Forage à Pompe Motorisé
GIS	Genre et Inclusion Sociale
GNSP	Groupement National des Sapeurs-Pompiers
GPS	Global Positioning System
GRSP	Groupement Régional des Sapeurs-Pompiers
HIMO	Haute Intensité de Main d'Œuvre
HSS	Hygiène Santé et Sécurité
IEC	Information d'Éducation et de Changement
IF	Inspection Forestière
IGN	Institut Géographique National
INRAB	Institut National des Recherches Agricoles du Bénin
INSAE	Institut National des Statistiques et de l'Analyse Economique
IRA	Infections Respiratoires Aigues
IST	Infection Sexuellement Transmissible
LTCI	Lycée Technique Commercial et Industriel
MAEP	Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de Pêche
MCVDD	Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable
MEEM	Ministère de l'Energie, de l'Eau et des Mines
MEN	Direction Générale de l'Eau
MEPN	Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature
MGP	Mécanisme de Gestion des Plaintes
MISP	Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique

**Cadre de Gestion Environnementale et Sociale du Projet d'appui au développement des compétences pour
l'emploi dans les secteurs prioritaires (PDCESP)**

MPD	Ministère du Plan et du Développement
MIT	Ministère des Infrastructures et du Transport
MoT	Modes de Transmission
MST	Maladie Sexuellement Transmissible
MST	Maladies Sexuellement transmissibles
MTFP	Ministère du Travail et de la Fonction Publique
NOCIBE	Nouvelle Cimenterie du Bénin
NTA	Nutrition et Technique Alimentaire
NTA	Nutrition et Technologie Alimentaire
OBRGM	Office Béninois de Recherches Géologiques et Minières
OCBN	Organisation Commune Bénin-Niger
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PA	Production Animale
PAE	Plan d'Action Environnemental du Bénin
PAG	Programme d'Action du Gouvernement
PAI	Plans Annuels d'Investissement
PNE	Politique Nationale de l'Environnement
PANA	Programme d'Action National d'Adaptation aux changements climatiques
PAP	Plan d'Action et de Réinstallation
PCGES	Plan Cadre de Gestion Environnementale et Sociale
PDA	Pôles de Développement Agricoles
PDC	Plan de Développement Communal
PDCESP	Plan de Développement Communal Enseignement Secondaire Professionnel
PDCESP	Projet d'appui au Développement des Compétences pour l'Emploi dans les Secteurs Prioritaires
PDU	Plan Directeur d'Urbanisme
PFNL	Produit forestier non ligneux
PGES	Plan de Gestion Environnementale et Sociale
PNLS	Programme National de Lutte contre le Sida
PNPF	Politique Nationale de Promotion de la Femme
PNPG	Politique Nationale de Promotion du Genre
POI	Plan d'Opération Interne
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
PV	Production Végétale
PV	Procès-verbal
RBA	Rapports Biennaux Actualisés
SBEE	Société Béninoise d'Energie Electrique
SCB	Société des Ciments du Bénin
SDAC	Schéma Directeur d'Aménagement Communale
SGDS-GN	Société de Gestion des Déchets et de la Salubrité du Grand Nokoué
SGESSS	Système de Gestion Environnementale, Sociale, Santé et Sécurité
SIDA	Syndrome Imminente Déficience Acquis
SIG	Système d'Information Géographique
SNEFTP	Stratégie Nationale de l'Enseignement de la Formation Technique et Professionnelle
SNDD	Stratégie Nationale de Développement Durable
SO	Sauvegarde Opérationnelle
SONEB	Société Nationale des Eaux du Bénin
SSES	Spécialiste en Sauvegarde Environnementale et Sociale

**Cadre de Gestion Environnementale et Sociale du Projet d'appui au développement des compétences pour
l'emploi dans les secteurs prioritaires (PDCESP)**

SSI	Systeme de sauvegardes intégré
STA	Science et Techniques Agricoles
STAG	Sciences et Techniques Administratives et de Gestion
STI	Science et Techniques Industrielles
TdR	Terme de Référence
UGP	Unité de Gestion du Projet
UNICEF	Fond des Nations Unies pour l'Enfance
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour la Science, l'Education et la Culture
UTM	Universal Transversal Mercator
UVS	Unité Villageoise de Santé
VBG	Violences Basées sur le Genre
VIH	Virus de l'Immunodéficience Humaine
VRD	Voiries et Réseaux Divers

RESUME NON TECHNIQUE

Brève description du projet

Le Projet d'appui au Développement des Compétences et de l'Emploi dans les Secteurs Prioritaires (PDCESP) a été conçu selon une approche programmatique en appui à la Stratégie Nationale de l'Enseignement de la Formation Technique et Professionnelle (SN-EFTP) 2019-2025. Cette dernière a été élaborée dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'Actions du Gouvernement, vise la promotion de l'enseignement technique et de la formation professionnelle.

Le but du PDCESP est de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des populations béninoises à travers une employabilité accrue des jeunes et une main d'œuvre plus innovante et compétitive. Plus spécifiquement, l'objectif du projet est de contribuer à la rénovation de l'offre de formation technique et professionnelle en lien avec la demande économique dans des secteurs prioritaires à fort potentiel d'emploi. Dans sa première phase, le projet ciblera les secteurs agriculture et énergie. Il portera sur :

- (i) l'extension des capacités d'accueil et le renforcement du plateau technologique de 9 établissements (dont 5 dans l'agriculture, et 4 dans les métiers de l'énergie) ; et
- (ii) le développement de curricula de formations dans ces deux secteurs, en lien avec le secteur privé, ainsi que le renforcement des capacités des acteurs et de la gouvernance sectorielle, en vue de renforcer la transition formation-emplois et l'insertion professionnelle des diplômés. L'amélioration de l'équité du genre est transversale.

Le projet comprend trois composantes :

Composante 1 : rénovation de l'offre et extension des capacités d'accueil en formation technique et professionnelle. Elle comprend trois sous-composantes :

- (i) **Amélioration des infrastructures pour les 9 établissements** : Ceci inclut des travaux de réhabilitation, d'extension des capacités d'accueil, de renforcement des infrastructures scientifiques et technologiques (bloc informatique, bibliothèques, laboratoires, ateliers d'application, incubateurs, magasin de stockage des outillages, équipements et matière d'œuvre), des infrastructures administratives (bloc administratif, salles de professeurs, infirmerie, etc.) ainsi que les infrastructures sociales dédiées aux garçons et aux filles (dortoirs et latrines séparées, etc.) ;
- (ii) **Dotation des 9 établissements en équipements technologiques, pédagogiques et numériques** : Il s'agira d'acquérir des équipements pédagogiques pour les filières agricoles (production animale, production végétale, nutrition et technologie alimentaire) et celles liées à l'énergie (électrotechnique, froid/climatisation, fabrication mécanique). Il

Cadre de Gestion Environnementale et Sociale du Projet d'appui au développement des compétences pour l'emploi dans les secteurs prioritaires (PDCESP)

s'agira également d'équiper les blocs pédagogiques en bibliothèques et salles multimédia ou informatique avec une connectivité à l'internet, et de fournir du mobilier pour les salles de classes, ateliers et les services administratifs des établissements ; et

- (iii) **Valorisation des métiers de l'EFTP** : Il s'agira d'accentuer les actions d'information et de sensibilisation sur l'accès aux formations technologiques de l'EFTP, notamment (a) d'élaborer un plan de communication pour la promotion des filières technologiques en général, mais surtout pour les établissements cibles rénovés, (b) d'appuyer la mise en œuvre de ce plan (campagnes de communication média, hors média), (c) d'appuyer le processus de formulation, de vulgarisation et de veille sur les métiers de l'agriculture et de l'énergie, et (d) d'appuyer la réflexion stratégique, à travers une étude économique et sectorielle, sur les mesures les plus efficaces pour la promotion de l'accès des filles dans les filières technologiques, adaptées au contexte béninois.

Les travaux de réhabilitation des Lycées et centres de formation sont en lien avec la composante 1 du projet.

Composante 2 : renforcement de l'employabilité et de l'insertion professionnelle des diplômés.

Elle comprend également trois sous-composantes :

- (i) Relecture et développement des curricula en formations agricole et énergie selon l'Approche par compétences (APC) en lien avec le secteur privé ;
- (ii) Renforcement de la gouvernance sectorielle et de l'insertion professionnelle ;
- (iii) Appui à la formation des formateurs et au renforcement des capacités des gestionnaires des centres de formation.

Composante 3 : Gestion du projet et appui institutionnel. Elle comprend (a) la mise en place d'un dispositif opérationnel pour la mise en œuvre du projet, adossé au cadre institutionnel de la SN-EFTP ; (b) l'appui au fonctionnement de la cellule d'appui à la mise en œuvre de la SN-EFTP (réunions du comité technique de coordination, séminaires, ateliers, etc.) ; (c) missions de supervision et activités liées au suivi/évaluation ; (d) appui à la réflexion analytique dans le secteur ; (e) appui à la création et au fonctionnement, au sein des différents établissements cibles, de comités pour la maintenance des équipements et matériels qui seront acquis pour assurer leur durabilité ; (f) un appui institution au MESTFP ; et (g) audit externe.

La SN-EFTP a posé la nécessité d'orienter les offres de formation pour mieux les adapter aux spécificités agro-écologiques et potentialités dans les chaînes de valeurs de la zone d'implantation des centres de formation. Le pays est découpé en 7 pôles de développement

agricoles (PDA). Le projet s'est limité à quatre PDA (les PDA 4, 5, 6 et 7) et à 9 centres de formation :

1. Lycée Technique Agricole de Kika dans le PDA 4,
2. Lycée Technique Agro-Pastoral de Djougou dans le PDA 4,
3. Lycée Technique Agro-Pastoral de Savalou dans le PDA 4,
4. Lycée Technique Agricole Bernadette SOHOUNDJI AGBOSSOU d'Adjahonmè dans le PDA 5,
5. Lycée Agricole Mèdji de Sékou dans la PDA 7,
6. Centre de Formation Professionnelle et d'Apprentissage (CFPA) d'AGOUAGON dans le PDA 4,
7. Lycée Technique Commercial et Industriel de Djougou dans le PDA 4,
8. Lycée Technique de Ouidah dans le PDA 7, et
9. Lycée Technique de Pobè dans le PDA 6.

Brève description des enjeux et risques environnementaux et sociaux majeurs dans les zones d'implantation potentielle des sous-projets

Les enjeux environnementaux et sociaux majeurs sont analysés en rapport aux contraintes environnementales et sociales des 4 Pôles de développement agricole (PDA) où se trouvent les établissements ciblés.

- PDA 4 : L'agriculture dans le PDA 4 demeure essentiellement pluviale, donc tributaire des effets induits par le changement climatique (ATDA, Pôle 4). De ce fait, les 3 lycées techniques agricoles retenus dans cette zone doivent disposer des moyens de s'adapter aux changements climatiques. Il s'agit par exemple des ouvrages de mobilisation d'eau pour assurer une meilleure disponibilité d'eau.

Le manque ou l'insuffisance d'énergie électrique est également l'un des problèmes rencontrés dans la plupart des zones d'intervention du projet. Aussi dans cette zone, la végétation est plus ou moins dense avec la présence de plusieurs espèces telles que : *Gmelina arborea*, *Khaya senegalensis*, *Parkia biglobosa*, *Vitellaria*, *Paradoxa*, *Anacardium occidentale*, *Moringa oleifera*, *Senna siamea*, *Tecktona grandis*, *Acacia auriculiformis* etc. La perte de biodiversité est également un enjeu à considérer lors des travaux de réhabilitation des lycées.

Il est important de rappeler que la commune de Tchaourou est exposée à de façon saisonnière, aux effets néfastes de l'inondation du fait du débordement de deux grands fleuves (Okpara et Ouémé) de leurs lits. Il s'agit donc d'un enjeu environnemental majeur à prendre en compte car l'accès au Lycée technique agricole de Kika devient difficile en période de crue du fleuve OKPARA. Ceci influe sur l'effectif du Lycée qui diminue d'année en année.

Cadre de Gestion Environnementale et Sociale du Projet d'appui au développement des compétences pour l'emploi dans les secteurs prioritaires (PDCESP)

- PDA 5 : le Lycée Technique Agricole d'Adjahonmè se trouve dans la commune de Klouékanmè. Cette zone dispose d'énormes potentialités en termes d'Aménagement et de maîtrise de l'eau surtout qu'il possède en son sein des cours et plans d'eau notamment le Couffo, le Zou, et l'Ouémé. Les bas-fonds, les plaines inondables et les ressources en eau souterraine viennent confirmer lesdites potentialités. Les appuis au secteur agricole dans le Lycée Technique Agricole d'Adjahonmè doivent intégrer la réalisation des infrastructures de mobilisation des eaux de surface et la promotion des petits périmètres irrigués d'agrumes (filrière locomotive du PDA 5). Des espèces végétales telles *Khaya senegalensis* et *Terminalia mentalis* rencontrées sur le site seront touchées lors des travaux de réhabilitation du Lycée. Enfin, l'absence d'une filière organisée de gestion des déchets dans les communes du PDA 5 en général a pour conséquence, des mauvaises pratiques de gestion des déchets telles que l'incinération, l'enfouissement ou des dépotoirs sauvages de déchets observées au niveau des sites cibles.
- PDA 6 : Le Lycée technique de Pobè bénéficiera de l'appui du projet dans le secteur de l'énergie dans une zone de forte potentialité agricole avec pour filières prioritaires : le palmier à huile, le maïs, le manioc, le riz, le soja, le cacao, l'ananas, l'anacarde, le coton, le maraichage. Dans le plan de développement du pôle 6, l'accent est mis sur la sensibilisation des éleveurs et agriculteurs sur la valorisation des résidus de récolte. D'où la nécessité de mettre l'accent sur la valorisation énergétique des résidus de récolte et des sous-produits de transformation de l'huile de palme au niveau de l'établissement ciblé. Les actions du projet peuvent également être orientées vers la fabrication des équipements agricoles qui contribueront à faciliter le travail des agriculteurs et améliorer les rendements des produits agricoles.
- DPA 7 : Le Lycée technique de Ouidah et le Lycée technique agricole Médji de Sékou (LAMS) se trouvent dans les Communes de Ouidah et d'Allada du département de l'Atlantique.

Les principaux enjeux environnementaux sont liés aux risques climatiques qui induisent des perturbations sur les rendements agricoles des filières prioritaires de la zone que sont : l'ananas, l'aquaculture, le maraîchage, l'œuf de table et le riz. Ce qui implique des dispositions d'adaptation aux effets des changements climatiques au niveau du LAMS.

Des contraintes identifiées au niveau des filières prioritaires du PDA 7 telles que le faible accès aux équipements appropriés de transformation des produits agricoles et l'accès difficile des fabricants d'aliments à l'eau et à l'énergie ; etc., donnent une orientation sur les aspects sur lesquels le PDCESP peut diriger ses actions pour une intervention efficace dans les secteurs cibles.

Cadre de Gestion Environnementale et Sociale du Projet d'appui au développement des compétences pour l'emploi dans les secteurs prioritaires (PDCESP)

Les enjeux environnementaux concernent également la perte de biodiversité lors des travaux de construction/réhabilitation de ces lycées suite à la destruction des espèces végétales présentes sur les sites: *Gmelina arborea*, *Spondias mombin*, *Ceiba pentandra*, *Azadirachta indica*, *Azadirachta africana*, *Delonix regia*, *Acacia auriculiformis*, *Carica papaya*, *Irvingia gabonensis*, *Elaeis guineensis*, *Tectona grandis*, *Morinda*, *Azadirachta indica*, *Mangifera indica*, etc.

Cadre juridique et institutionnel des évaluations environnementale et sociale du Bénin

Cadre juridique

Le projet d'appui au développement des compétences pour l'emploi dans les secteurs prioritaires (PDCESP), s'inscrit dans un contexte législatif, réglementaire et institutionnel, caractérisé par l'existence de nombreux textes sectoriels et la contribution de nombreux acteurs institutionnels.

Ainsi, le cadre de gestion environnementale et sociale (CGES), objet de la présente étude a analysé le cadre législatif et réglementaire relatif à l'évaluation environnementale, à la mise en œuvre projet d'appui au développement des compétences pour l'emploi dans les secteurs prioritaires (PDCESP), à la promotion de l'enseignement technique et de la formation professionnelle. Les liens entre les dispositions particulières et les activités du projet ont été analysés. Il en est de même du volet institutionnel dans laquelle l'accent a été mis sur les institutions nationales et locales.

Dans un contexte de développement durable, l'Etat Béninois vise la croissance économique où des mesures sont prises pour renforcer le système éducatif et la création de l'emploi. Le secteur de l'éducation est d'une importance capitale pour le développement des secteurs primaire, secondaire et tertiaire et donc pour le développement socio-économique de la nation

Le Projet d'appui au développement des compétences pour l'emploi dans les secteurs prioritaires (PDCESP) a été élaboré dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie nationale d'enseignement et de formation techniques et professionnels (SNEFTP) développé par le Programme d'Actions du Gouvernement (PAG) constitué de trois (03) piliers. Les objectifs de la stratégie nationale de l'ETFP trouvent leur base dans le pilier 2 : « Engager la transformation structurelle de l'économie » et plus précisément dans l'Axe stratégique n°5 : « Amélioration des performances de l'éducation ». La mise en œuvre de ce projet est encadrée par de dispositifs juridiques et politiques notamment le plan sectoriel de l'éducation post 2015 (2018-2030), la politique nationale de promotion du genre au Bénin, la stratégie de lutte contre le VIH-SIDA du Programme National de Lutte contre le Sida (PNLS).

Pour assurer l'efficacité de la gestion de l'environnement, le Bénin s'est doté de plusieurs documents de politiques et stratégies. Il s'agit entre autres de : Agenda 21 national, Politique

Cadre de Gestion Environnementale et Sociale du Projet d'appui au développement des compétences pour l'emploi dans les secteurs prioritaires (PDCESP)

Nationale de l'Environnement (PNE), Plan d'Action Environnementale (PAE), Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD), Programme d'action national d'adaptation aux changements climatiques (PANA), Stratégie Nationale de mise en œuvre de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) etc. et de nombreuses conventions (Convention des Nations-Unies sur la diversité biologique, Convention internationale sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse en particulier l'Afrique, Protocole de Kyoto, Convention cadre des Nations-Unies sur les changements climatiques, Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international, 1998, Convention sur l'enseignement technique et professionnel, de l'Organisation des Nations Unies pour la Sciences, l'Education et la Culture (UNESCO), Convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), Convention sur l'égalité de rémunération, Convention (n°102) concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952).

La Banque africaine de développement (BAD) étant le principal partenaire, technique et financier du projet en étude. Il est donc impératif de recourir au Système de sauvegardes intégré (SSI) de la BAD dans la conception et la mise en œuvre du projet.

Dans le cadre de ce projet les politiques de sauvegarde déclenchées sont :

- Sauvegarde opérationnelle 1 (SO 1) : Evaluation environnementale et sociale ;
- Sauvegarde opérationnelle 3 (SO 3) : Biodiversité et services écosystémiques ;
- Sauvegarde opérationnelle 4 (SO 4) : Prévention et contrôle de la pollution, gaz à effet de serre, matières dangereuses et utilisation efficiente des ressources ;
- Sauvegarde opérationnelle 5 (SO 5) : Conditions de travail, santé et sécurité.

La mise en œuvre projet d'appui au développement des compétences pour l'emploi dans les secteurs prioritaires (PDCESP) doit se faire selon la législation qui cadre et réglemente la protection de l'environnement au Bénin. A cet effet, le promoteur veillera à ce que toutes les activités soient conformes aux textes (lois et règlements) en vigueur au Bénin notamment :

- la Constitution de la République du Bénin ;
- la loi n°98-030 du 12 février 1999 portant loi-cadre sur l'environnement en République du Bénin ;
- la loi n°2017-05 du 29 août 2017 fixant les conditions d'embauche, de placement de main-d'œuvre et résiliation du contrat de travail en République du Bénin
- la loi n° 2017-15 modifiant et complétant la loi 2013-01 du 14 août 2013 portant Code foncier et domaniaal ;

**Cadre de Gestion Environnementale et Sociale du Projet d'appui au développement des compétences pour
l'emploi dans les secteurs prioritaires (PDCESP)**

- la loi n° 87-015 du 21 septembre 1987 portant Code de l'Hygiène Publique ;
- la loi 2017-39 du 26 décembre 2017 portant interdiction de la production, de l'importation, de l'exportation, de la commercialisation, de la détention, de la distribution et de l'utilisation de sachets en plastique non biodégradables en République du Bénin ;
- la loi n° 2007-20 du 23 août 2007 portant protection du patrimoine culturel et du patrimoine naturel à caractère culturel en République du Bénin ;
- la loi n°2006-17 portant code minier et fiscalités minières en République du Bénin ;
- la loi n°2005-33 du 06 octobre 2005 Portant modification de la loi n° 2003-17 du 11 novembre 2003 portant orientation de l'Education Nationale en République du Bénin ;
- le décret n°2014-205 du 13 Mars 2014 portant règlementation de la délivrance du permis de construire en République du Bénin ;
- le décret n°2011-394 du 28 Mai 2011 portant modalités de conservation, de Développement et de Gestion Durable de la Faune et de ses Habitats en République du Bénin ;
- le décret n° 2003-332 du 27 août 2003, portant gestion des déchets solides en République du Bénin ;
- le décret n°2001-110 du 4 avril 2001 fixant les normes de qualité de l'air en République du Bénin ;
- le décret n° 2001-294 du 06 aout 2001 portant réglementation du bruit en République du Bénin ;
- le décret n° 2003-330 du 27 aout 2003 portant gestion des huiles usagées en République du Bénin ;
- Le décret n° 2001-094 du 20 février 2001 fixant les normes de qualité de l'eau potable en République du Bénin ;
- le décret n° 2001-109 du 4 avril 2001 fixant les normes de qualité des eaux résiduaires en République du Bénin et ses arrêtés d'application ;
- le décret n°2002-484 du 15 Novembre 2002 portant gestion rationnelle des déchets biomédicaux en République du Bénin ;
- le décret n° 430 du 23 Novembre 1965 portant code de la route du Bénin
- Etc.

La procédure de réalisation de réalisation du cadre de gestion environnementale et sociale a été conforme aux dispositions du décret n°2017-332 du 06 juillet 2017 portant organisation des procédures d'évaluation environnementale en République du Bénin.

✚ Cadre institutionnel

La gestion des mesures environnementales et sociales du PDCESP interpelle les groupes d'acteurs suivants :

◆ Comité de pilotage

Le comité de pilotage est l'organe d'orientation stratégique et de supervision de l'ensemble du processus de mise en œuvre de la stratégie. A ce titre il est chargé :

- d'examiner et de valider les procédures et mécanismes d'opérationnalisation de la Stratégie nationale de l'ETFP ;
- d'approuver les programmes d'activités annuels et les budgets de la mise en œuvre de la Stratégie nationale de l'ETFP ;
- d'approuver les rapports finaux des études de faisabilité liées à la mise en œuvre de la Stratégie ;
- d'approuver les rapports d'études, de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre de la Stratégie ;
- d'examiner et de valider les rapports techniques et financiers semestriels et annuels ;
- de rendre compte au Président de la République.

◆ Comité technique de coordination et de suivi (CTCS) de la SN-EFTP

Le Comité technique de coordination est l'organe chargé du suivi de la mise en œuvre de la Stratégie. Il est chargé :

- de participer à la sélection des cabinets chargés des études de faisabilité par secteur ;
- de suivre les études de faisabilité liées à la mise en œuvre de la Stratégie nationale de l'Enseignement et de la Formation techniques et professionnels ;
- d'examiner les rapports d'études, de suivi et des évaluations sur la mise en œuvre de la Stratégies ;
- de participer à la sélection des maîtres d'ouvrage délégués ou maitrises d'œuvre en appui à la réalisation des projets structurants issus des programmes de développement par secteur ;
- d'assurer le suivi des activités de la cellule d'appuis à la mise en œuvre du Projet.

◆ Cellule d'appui à la mise en œuvre de la Stratégie nationale de l'EFTP

La Cellule d'appui est chargée :

- de suivre les engagements de la Table ronde de recherche de partenariat pour la mise en œuvre de la Stratégie nationale de l'EFTP ;
- de finaliser les études d'affinement, notamment les études de faisabilité des Programmes de développement de l'EFTP dans les six secteurs économiques prioritaires ;

Cadre de Gestion Environnementale et Sociale du Projet d'appui au développement des compétences pour l'emploi dans les secteurs prioritaires (PDCESP)

- d'assurer le montage et le financement des projets structurants des programmes de développement de l'EFTP au niveau des six (06) secteurs prioritaires ;
- de mobiliser des engagements d'intentions financières et techniques de la table ronde ;
- d'assurer la mise en œuvre des projets structurant issue des programmes de développement de l'EFTP au niveau des six (06) secteurs prioritaires ;
- de proposer des programmes d'activités annuels et le budget y afférent en appui à la stratégie ;
- de proposer et d'organiser la mise en œuvre des actions nécessaire à l'animation du partenariat avec toute les parties prenantes dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie ;
- de proposer à la sélection et au suivi des missions maîtres d'ouvrage délégués et/ou maître d'œuvre mobilisés par secteurs ;
- de rédiger les rapports techniques et les financiers semestriel et annuels à soumettre au comité de pilotage ;
- d'élaborer et de renseigner les différents indications de la stratégie ;
- de rendre compte au président du comité de pilotage et au bureau d'analyse et d'investigation, de toute situation affectant la mise en œuvre de la stratégie ;
- de préparer et d'assurer le secrétariat des sessions du comité technique et du comité de pilotage.

◆ **Ministère des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation ; Professionnelle (MESTFP)**

Le MESTFP a pour mission la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la politique générale de l'Etat en matière d'enseignement secondaire, de formation technique et professionnelle conformément aux lois et règlements en vigueur en République du Bénin. Il assurera la maîtrise d'ouvrage dans le cadre du projet.

◆ **Unité de Gestion du Projet (UGP)**

Le MESTFP aura en son sein une Unité de Gestion du Projet (UGP) qui sera son bras armé pour la mise en œuvre des activités du projet. Elle sera donc au front dans le cadre de la surveillance environnementale des mesures du PCGES du PDCESP et des PGES des sous-projets.

Plusieurs acteurs institutionnels sont impliqués dans la gestion environnementale au Bénin ; il s'agit de :

◆ **Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable (MCVDD)**

Appuyer par les Directions Départementales du Cadre de Vie et du Développement Durable (DDCVDD), la Direction Générale des Eaux, Forêts et Chasses (DGEFC), l'Agence Béninoise

Cadre de Gestion Environnementale et Sociale du Projet d'appui au développement des compétences pour l'emploi dans les secteurs prioritaires (PDCESP)

pour l'Environnement, la Cellule environnementale du MESTFP, les communes concernées par le projet et d'autres ministères sectoriels. Le MCVDD a pour mission la définition, le suivi de la mise en œuvre et l'évaluation de la politique de l'Etat en matière d'habitat, de développement urbain, de mobilité urbaine, de cartographie, de géomatique, de l'aménagement du territoire, d'assainissement, d'environnement, de gestion des effets des changements climatiques, de reboisement, de protection des ressources naturelles et forestières, de préservation des écosystèmes, de protection des berges et des côtes.

◆ **Agence Béninoise pour l'Environnement (ABE)**

Elle gère toutes les procédures d'évaluations environnementales. Elle est chargée d'analyser et d'approuver les rapports d'EIE, le CGES et de proposer au ministre, l'avis technique sur l'acceptabilité environnementale du projet qui est sanctionnée par la délivrance d'un certificat de conformité environnemental signé par ledit ministre au promoteur du projet.

Dans le cadre du Projet de développement des compétences pour l'emploi dans les secteurs prioritaires (PDCESP), l'ABE est impliqué dès l'étape de screening environnemental en vue de déterminer la catégorie des sous projets et le type d'EIES à réaliser. Elle assure lors de l'exécution des travaux la coordination du suivi de la mise en œuvre du PGES.

Enumération des impacts/risques génériques

Par ailleurs, la mise en œuvre des activités du projet d'appui au développement des compétences pour l'emploi dans les secteurs prioritaires (PDCESP) induira des impacts positifs que négatifs autant sur l'environnement naturel que sur le milieu humain. Le tableau suivant présente l'analyse des impacts environnementaux et sociaux génériques.

Tableau : Analyse des impacts environnementaux et sociaux positifs génériques

Activités	Impacts positifs	Impacts négatifs
Réhabilitation/ Construction/ Reconstruction/ Equipements	Renforcement des capacités humaines ; Amélioration des conditions de vie des apprenants et des encadreurs ; Adéquation formation emploi ; Existence d'une main d'œuvre qualifiée ; Amélioration de la productivité ; Diminution du taux de chômage ; Meilleur encadrement ; Disponibilité des compétences ; Formation pratique ;	Gène de circulation ; Accidents du travail et de circulation; Pollution sonore ; Pollution de l'air par la poussière ; Pollution du sol et de l'eau par les huiles usagées ; Conflits fonciers et domaniaux ; Erosion des sols ; Perturbation des autres activités (EPP, résidences, circulation, etc.) ; Propagation des maladies transmissibles dont les IST/VIH-SIDA ; Destruction de la flore et de faune contamination des eaux pluviales et du sol.

Plan Cadre de Gestion Environnementale et sociale

◆ Enumération des mesures génériques de gestion environnementale et sociale

Mesures	Actions proposées
Entretien et balisage adéquat des chantiers en réhabilitation ; Mise en place un dispositif de secours d'urgence (boîte à pharmacie, etc.) ; Exiger le port d'EPI aux travailleurs ; Sensibiliser le personnel chantier et les populations riveraines, notamment les jeunes et les femmes sur les risques de transmission des IST du VIH/SIDA, de la COVID 19 et aux mesures de protection ; Distribuer des préservatifs ; Évacuer les déchets sur les sites appropriés et indiqués pour leur traitement ; Réaliser les vidanges sur des surfaces étanches ; Limiter au strict minimum du défrichement de zones boisées à effectuer sur les surfaces utiles ; Mettre en place d'espaces verts.	Réalisation de screening environnemental et social puis si nécessaire, des EIES pour chaque site ; Mener une campagne de communication et de sensibilisation avant les travaux avec des PV (PAP, communautés bénéficiaires, autorités, etc.) ; Veiller au respect des mesures d'hygiène et de sécurité lors des opérations de reboisement et d'installations de chantiers ; Procéder à la signalisation adéquate des travaux ; Employer en priorité la main-d'œuvre locale (communautés) ; Veiller au respect des règles de sécurité lors des travaux ; Assurer la collecte, le tri et l'élimination des déchets issus des travaux ; Prévoir dans les sous-projets des mesures d'accompagnement (forages d'eau, infirmeries, etc.) ; Mener des campagnes de sensibilisation sur les IST/VIH/SIDA et Ebola ; Impliquer étroitement les autorités de Gestion du Foncier, des conflits Renforcer la capacité des communautés, des ONG, des acteurs économiques et des acteurs institutionnels et de recherches en matière de gestion durable des ressources naturelles et foncières ; de prise en compte des sauvegardes environnementale et sociale dans la gestion des ressources naturelles; de gestion participative et appui au développement local ; d'aménagement hydroagricoles et exploitation forestière à faible impact ; gestion des risques des exploitations agricoles à contrat de bail ; connaissance et compréhension du cycle de fonctionnement écologique des milieux naturels et de gestion de conflits.
Mesures de suivi	Surveillance et suivi environnemental et social du Projet
	Évaluation du PCGES (interne, à mi-parcours et finale)

◆ Procédure de gestion environnementale et sociale des sous projets

La procédure de gestion environnementale et sociale des sous projets vise à garantir l'effectivité de la prise en compte des exigences environnementales et sociales dans tout le processus de planification, de préparation, de mise en œuvre et de suivi des activités du PDCESP. Cette procédure se déroule en plusieurs étapes présentées ci-dessous :

No	Étapes/Activités	Responsable	Appui/ Collaboration	Prestataire
1.	Identification de la localisation/site et principales caractéristiques techniques du sous-projet	MESTFP UGP	<ul style="list-style-type: none"> • Administrations d'établissements bénéficiaires • Autorités locales (Mairies, préfectures) • DDESTFP 	

**Cadre de Gestion Environnementale et Sociale du Projet d'appui au développement des compétences pour
l'emploi dans les secteurs prioritaires (PDCESP)**

2.	Sélection environnementale et détermination du type d'instrument spécifique de sauvegarde (EIES, RAP, IPP, Audit E&S, AS, ...)	Spécialistes Sauvegarde Environnementale et Sociale (SSES) de l'UGP	<ul style="list-style-type: none"> • ABE ; • CE/MESTFP ; • Bénéficiaires (lycées) • Autorités locales 	-
3.	Approbation de la catégorisation par l'entité chargée des EIE et la Banque	Coordonnateur du Projet	SSES/UGP	<ul style="list-style-type: none"> • ABE • Banque
4.	Préparation de l'instrument spécifique de sauvegarde E&S de sous-projet (EIES, PAR, Audit, etc.) en conformité avec la procédure nationale et les exigences de la Banque			
	Préparation, approbation et publication des TDR	SSES/UGP	Responsable technique de l'activité	Banque ABE
	Réalisation de l'étude y compris consultation du publique		Spécialiste Passation de Marché (SPM); ABE ; Autorités locales	Consultant
	Validation du document et obtention du certificat environnemental		SPM, Autorités locales	ABE, Banque
	Publication du document		Coordonnateur	Média ; Banque
5.	(i) Intégration dans le dossier d'appel d'offres (DAO) du sous-projet, de toutes les mesures de la phase des travaux contractualisables avec l'entreprise ; (ii) approbation du PGES entreprise	Responsable Technique (RT) de l'activité	<ul style="list-style-type: none"> • SSES • SPM 	
6.	Exécution/Mise en œuvre des mesures non contractualisées avec l'entreprise de construction	SSES	<ul style="list-style-type: none"> • SPM ; • RT ; • Responsable Financier (RF) ; • Autorités locales 	<ul style="list-style-type: none"> • Consultants • ONG • Autres
7.	Surveillance interne de la mise en œuvre des mesures E&S	SSES	<ul style="list-style-type: none"> • Spécialiste en Suivi-Evaluation (S-SE) ; RF ; • CE/MESTFP 	Bureau de Contrôle
	Diffusion du rapport de surveillance interne	Coordonnateur	SSES	
	Surveillance externe de la mise en œuvre des mesures E&S	ABE	SSES	
8.	Renforcement des capacités des acteurs en mise en œuvre E&S	SSES/UGP	<ul style="list-style-type: none"> • Autres SSES • SPM 	<ul style="list-style-type: none"> • Consultants • Structures publiques compétentes
9.	Audit de mise en œuvre des mesures E&S	SSES/UGP	<ul style="list-style-type: none"> • SSES ; • SPM ; • S-SE ; • ABE ; • Autorités locales. 	Consultants

◆ **Consultation du public**

Dans le but de garantir l'inclusion sociale dans la planification et la mise en œuvre des activités et sous-projets du projet, la consultation du public est une étape indispensable dans la réalisation du CGES car elle donne des outils environnementaux et sociaux qui permettront aux personnes, groupes ou municipalités concernés par le projet d'avoir accès à l'information technique, d'exprimer leurs opinions sur le projet et de mettre en lumière, entre autres, les valeurs collectives qui doivent être considérées dans la prise de décision. Ainsi, des rencontres et réunions ont été tenues avec les bénéficiaires du projet notamment : les administrations, les enseignants, les élèves, le personnel de soutien des Lycées Techniques, Agricoles, industriels et commerciaux ainsi que les autorités locales des arrondissements des Communes concernées. Suite aux différents échanges lors des consultations du public, les recommandations suivantes sont retenues :

- ✓ associer comme manœuvre les élevés des lycées au projet de construction à titre d'exercice pratique ;
- ✓ aménager les voies d'accès aux lycées cibles ;
- ✓ assurer la sécurisation foncière des sites abritant les établissements scolaires cibles ;
- ✓ doter les lycées des moyens de transport des apprenants ;
- ✓ doter les lycées d'infirmeries bien équipée ;
- ✓ doter les lycées d'un réfectoire ;
- ✓ mettre à la disposition des élèves de l'eau de consommation ayant une qualité physico-chimique et une qualité bactériologique conformes aux exigences du décret n° 2001-094 du 20 février 2001 fixant les normes de qualité de l'eau potable en République du Bénin ;
- ✓ équiper les lycées de toilettes en nombre suffisant respectant les normes d'hygiène ;
- ✓ mettre en place une stratégie de gestion des déchets conforme aux exigences des dispositions du décret N° 2003-332 du 27 Août 2003 portant gestion des déchets solides en République du Bénin ;
- ✓ veiller à l'application rigoureuse de la loi N° 2017- 39 du 24 décembre 2017 portant interdiction de la production, de l'importation, de l'exportation, de la commercialisation, de la détention, de la distribution et de l'utilisation des sachets plastiques non biodégradables en République du Bénin ;
- ✓ prendre les dispositions nécessaires pour limiter les risques liés à la manipulation des intrants, de leurs résidus et de leurs emballages ;
- ✓ mettre en place une stratégie de récupération de la ferraille au niveau des garages de l'administration pour l'exercice pratique des élèves ;

Cadre de Gestion Environnementale et Sociale du Projet d'appui au développement des compétences pour l'emploi dans les secteurs prioritaires (PDCESP)

- ✓ gérer les huiles usagées conformément aux exigences des dispositions du Décret n°2003-330 du 27 Août 2003 portant gestion des huiles usagées en République du Bénin;
- ✓ limiter les risques d'accidents en implantant à des endroits appropriés de la voie soit une passerelle ou des ralentisseurs ;
- ✓ procéder au pavage de la cour du lycée ;
- ✓ implanter des ouvrages de collecte des eaux pluviales ;
- ✓ drainer les eaux pluviales collectées vers un bassin de rétention ;
- ✓ mettre en place des infrastructures nécessaires pour faciliter l'utilisation des eaux contenues dans le bassin de rétention ;
- ✓ renforcer périodiquement les capacités des enseignants.

Mécanisme de gestion des plaintes (MGP)

En ce qui concerne les plaintes, le suivi de la mise en œuvre du mécanisme de gestion est sous la responsabilité du comité technique de coordination de la SN-EFTP. Les organes de traitement des plaintes comprennent trois (03) niveaux que sont :

- niveau 1 : il s'agit du Comité de Gestion des Plaintes local (CLGP/Lycées ou CFPA), qui est installé au Lycée Technique ou CFPA où se réalisent les travaux du projet. Il est présidé par le proviseur du Lycée.
- niveau 2 : le Comité Communal de Gestion des Plaintes (CCGP) qui est installé à la Mairie de la commune. Il est présidé par le Maire
- niveau 3 : le Comité National de Gestion des Plaintes du Comité de technique de coordination de la SN-EFTP (CNGP/ SN-EFTP), qui est installé au siège du Comité technique de coordination.

Description du mode opératoire du MGP

Le mode opératoire du MGP se fait par la réception de toute plainte adressée à une instance de gestion des plaintes peut être reçue par tout membre de l'instance qui dispose d'un délai de **24 heures (1 jour)** à compter de la date de la date de réception pour la transmettre au rapporteur de l'instance. Le rapporteur doit enregistrer la plainte dans un délai de 24 heures (1jour) à compter de la date de réception. Ces plaintes sont émises de manière anonyme si la situation est complexe dans l'optique de garantir la protection du plaignant et de permettre une enquête à l'insu de la personne ou entité mise en cause. Un dossier est ouvert pour chaque plainte au niveau du projet. Ce dossier comprendra les éléments suivants :

- un formulaire de plainte initiale avec la date de la plainte, les coordonnées du plaignant et une description de la plainte ;

**Cadre de Gestion Environnementale et Sociale du Projet d'appui au développement des compétences pour
l'emploi dans les secteurs prioritaires (PDCESP)**

- une fiche de suivi de la plainte pour l'enregistrement des mesures prises (enquête, mesures correctives, dates).

Afin de faciliter l'enregistrement des plaintes et de déclencher la procédure de règlement, les rapporteurs des instances disposent d'un registre physique de réception et d'enregistrement des plaintes.

Les rapporteurs qui ont reçu la plainte ou réclamation doivent informer le ou les plaignants que la plainte est bien reçue, qu'elle est enregistrée et évaluée pour déterminer sa recevabilité. L'accusé de réception se fait dans un délai de **deux (02) jours** maximum à compter de la date de dépôt de la plainte par le plaignant. Lorsque le plaignant dépose lui-même la plainte, l'accusé de réception lui est remis immédiatement par le rapporteur. Lorsque les plaintes sont déposées suivant d'autres formes, un délai de **deux (02) jours** est accordé pour la transmission de l'accusé de réception.

Le président renvoie les réclamations à l'instance compétente au regard du problème posé par les plaignants. Ce renvoi doit être mis sous pli confidentiel dans un délai de 24 heures.

L'évaluation de la recevabilité de la plainte se fait dans un délai de 3 jours dès réception. Elle est notifiée aux plaignants par le rapporteur et par la voie qu'il aura lui-même choisie.

Le recours à la justice est possible en cas d'échec de la voie de règlement à l'amiable. Mais, c'est souvent une voie qui n'est pas recommandée pour éviter les pertes de temps liées à la complexité des procédures. A l'issue du traitement au niveau des établissements concernés, au niveau des Mairies et au niveau du Comité technique de Coordination et de Suivi (CTCS) du projet, le plaignant non satisfait peut recourir à un arbitrage du tribunal de première de la Commune concernée.

Le projet s'investira à mettre en place des procédures permettant aux PAP de s'exprimer dans les meilleures conditions (sans pertes de temps et sans frais financiers). Il devra développer une stratégie permettant aux femmes et autres PAP défavorisées comme les PAP âgées de pouvoir accéder et participer au processus de règlement de leurs plaintes et doléances.

Budget global estimatif prévu pour la mise en œuvre de toutes les mesures environnementales et sociales.

Les coûts des mesures environnementales et sociales estimés et qui seront intégrés dans le programme s'élèvent à Cent-soixante-neuf millions cinq-cents mille (169 500 000) de FCFA ou 303 491,48 US Dollars.

NON-TECHNICAL SUMMARY

Brief description of the project

The Project for Skills Development and Employment in Priority Sectors (PDCESP) was designed according to a programmatic approach in support of the National Strategy for the Teaching of Technical and Vocational Training (NS-TVET) 2019 -2025. The latter was developed as part of the implementation of the Government's Action Program, aimed at promoting technical education and vocational training.

The goal of the PDCESP is to contribute to improving the quality of life of the populations of Benin through increased employability of young people and a more innovative and competitive workforce. More specifically, the objective of the project is to contribute to the renovation of the technical and vocational training offer in line with economic demand in priority sectors with high employment potential. In its first phase, the project will target the agriculture and energy sectors. It will focus on :

- (i) extending reception capacities and strengthening the technological platform of 9 establishments (including 5 in agriculture, and 4 in energy professions); and
- (ii) the development of training curricula in these two sectors, in conjunction with the private sector, as well as the capacity building of actors and sector governance, with a view to strengthening the training-to-job transition and the professional integration of graduates. Improving gender equity is cross-cutting.

The project has three components :

Component 1: renovation of the offer and extension of reception capacities in technical and vocational training. It includes three sub-components :

- (i) **Improvement of infrastructure for the 9 establishments:** This includes rehabilitation works, extension of reception capacities, strengthening of scientific and technological infrastructures (computer block, libraries, laboratories, application workshops, incubators, store storage of tools, equipment and materials), administrative infrastructure (administrative unit, teachers' rooms, infirmary, etc.) as well as social infrastructure dedicated to boys and girls (separate dormitories and latrines, etc.);
- (ii) **Provision of the 9 establishments with technological, educational and digital equipment :** This will involve acquiring educational equipment for the agricultural sectors (animal production, plant production, nutrition and food technology) and those related to energy (electrical engineering, cooling / air conditioning, mechanical manufacturing). It will also involve equipping the educational blocks with libraries and multimedia or

Cadre de Gestion Environnementale et Sociale du Projet d'appui au développement des compétences pour l'emploi dans les secteurs prioritaires (PDCESP)

computer rooms with Internet connectivity, and providing furniture for classrooms, workshops and the administrative services of the establishments ; and

- (iii) **Promotion of TVET professions** : This will involve stepping up information and awareness actions on access to technological TVET training, in particular (a) developing a communication plan for the promotion of technological sectors in general, but especially for the renovated target establishments, (b) support the implementation of this plan (media communication campaigns, excluding media), (c) support the formulation process, extension and monitoring of agriculture and energy professions, and (d) support strategic thinking, through an economic and sector study, on the most effective measures to promote access girls in technological fields, adapted to the Beninese context.

The rehabilitation works of secondary schools and training centers are linked to component 1 of the project.

Component 2: strengthening the employability and professional integration of graduates.

- (i) Review and development of agricultural and energy training curricula according to the skills-based approach (APC) in conjunction with the private sector;
- (ii) Strengthening sector governance and professional integration;
- (iii) Support for the training of trainers and capacity building for managers of training centers.

Component 3 : Project management and institutional support. It includes (a) the establishment of an operational mechanism for the implementation of the project, backed by the institutional framework of NS-TVET; (b) support for the functioning of the support unit for the implementation of NS-TVET (meetings of the technical coordination committee, seminars, workshops, etc.); (c) supervision missions and activities related to monitoring / evaluation; (d) support for analytical thinking in the sector; (e) support for the creation and operation, within the various target establishments, of committees for the maintenance of equipment and materials that will be acquired to ensure their sustainability; (f) institutional support for MESTFP; and (g) external audit.

The NS-TVET posed the need to orient training offers to better adapt them to agro-ecological specificities and potentialities in the value chains of the area where the training centers are located. The country is divided into 7 agricultural development poles (PDA). The project was limited to four PDAs (PDAs 4, 5, 6 and 7) and 9 training centers:

1. Kika Agricultural Technical High School in PDA 4,
2. Agro-Pastoral Technical High School of Djougou in PDA 4,
3. Agro-Pastoral Technical High School of Savalou in PDA 4,

**Cadre de Gestion Environnementale et Sociale du Projet d'appui au développement des compétences pour
l'emploi dans les secteurs prioritaires (PDCESP)**

4. Bernadette SOHOUNDJI AGBOSSOU Technical Agricultural High School of Adjahonmè in PDA 5,
5. Mèdji's Agricultural High School of Sékou in PDA 7,
6. Vocational Training and Learning Center (CFPA) of AGOUAGON in PDA 4,
7. Commercial and Industrial Technical High School of Djougou in PDA 4,
8. Ouidah's Technical High School in PDA 7, and
9. Pobè's Technical High School in the PDA 6.

Brief description of the major environmental and social issues and risks in the areas where the sub-projects are located

The major environmental and social issues are analyzed in relation to the environmental and social constraints of the 4 agricultural development poles (PDA) where the targeted establishments are located.

- PDA 4: Agriculture in PDA 4 remains mainly rain-fed, and therefore dependent on the effects of climate change (ATDA, Pole 4). Therefore, the 3 agricultural technical high schools selected in this area must have the means to adapt to climate change. These are, for example, water mobilization structures to ensure better water availability.

Lack or insufficiency of electrical energy is also one of the problems encountered in most of the project intervention areas. Also in this area, the vegetation is dense with the presence of several species such as: *Gmelina arborea*, *Khaya senegalensis*, *Parkia biglobosa*, *Vitellaria*, *Paradoxa*, *Anacardium occidentale*, *Moringa oleifera*, *Senna siamea*, *Tecktona grandis*, *Acacia auriculiformis* etc. The loss of biodiversity is also an issue to be considered during the rehabilitation work of the high schools.

It is important to remember that the commune of Tchaourou is seasonally exposed to the harmful effects of flooding due to the overflow of two large rivers (Okpara and Ouémé) from their beds. This is therefore a major environmental issue to be taken into account because access to the Technical Agricultural High School in Kika becomes difficult during periods of flooding of the OKPARA river. This affects the number of students of the High School, which decreases from year to year.

- PDA 5: the Technical Agricultural High School of Ajahonmè is located in the municipality of Klouékanmè. This area has enormous potential in terms of development and water control, especially since it has within it courses and water bodies, in particular the Couffo, the Zou, and the Ouémé. Lowlands, floodplains and underground water resources confirm these potentials. Support for the agricultural sector in the Technical Agricultural High School of Ajahonmè must include the construction of surface water mobilization infrastructure and the promotion of small irrigated citrus areas (the locomotive sector of

Cadre de Gestion Environnementale et Sociale du Projet d'appui au développement des compétences pour l'emploi dans les secteurs prioritaires (PDCESP)

PDA 5). Plant species such as *Khaya senegalensis* and *Terminalia mentalis* found on the site will be affected during the rehabilitation work of the High School. Finally, the absence of an organized waste management system in the municipalities of the PDA 5 in general results in poor waste management practices such as incineration, landfilling or illegal dumps of waste observed at the level target sites.

- PDA 6: The Technical High School of Pobè will benefit from the support of the project in the energy sector in an area of high agricultural potential with priority sectors: oil palm, maize, cassava, rice, soybean, cocoa, pineapple, cashew, cotton, market gardening. In the development plan for pole 6, the emphasis is on raising the awareness of breeders and farmers on the recovery of harvest residues. Hence the need to focus on energy recovery from crop residues and palm oil processing by-products at the targeted high school. The project actions can also be oriented towards the manufacture of agricultural equipment that will help facilitate the work of farmers and improve the yields of agricultural products.
- PDA 7: The technical High school of Ouidah and the Médji's agricultural High school of Sékou (LAMS) are located in the communes of Ouidah and Allada in the Atlantic department.

The main environmental issues are linked to climatic risks which disrupt the agricultural yields of priority sectors in the area: pineapple, aquaculture, market gardening, table eggs and rice. This implies adaptation provisions to the effects of climate change at the level of LAMS.

Constraints identified in the priority sectors of PDA 7 such as poor access to appropriate equipment for processing agricultural products and difficult access for food manufacturers to water and energy; etc., provide guidance on the aspects on which the PDCESP can direct its actions for an effective intervention in the target sectors.

The environmental issues also concern the loss of biodiversity during the construction / rehabilitation works of these high schools following the destruction of the plant species present on the sites: *Gmelina arborea*, *Spondias mombin*, *Ceiba pentandra*, *Azadirachta indica*, *Azadirachta africana*, *Delonix regia*, *Acacia auriculiformis*, *Carica papaya*, *Irvingia gabonensis*, *Elaeis guineensis*, *Tectona grandis*, *Morinda*, *Azadirachta indica*, *Mangifera indica*, etc.

Legal and institutional framework for environmental and social assessments in Benin

- **Legal framework**

The project to support the development of skills for employment in priority sectors (PDCESP) is part of a legislative, regulatory and institutional context, characterized by the existence of numerous sectoral texts and the contribution of many institutional actors.

Cadre de Gestion Environnementale et Sociale du Projet d'appui au développement des compétences pour l'emploi dans les secteurs prioritaires (PDCESP)

Thus, the environmental and social management framework (CGES), the subject of this study, analyzed the legislative and regulatory framework relating to environmental assessment, to the implementation of a project to support the development of skills for employment in priority sectors (PDCESP), to the promotion of technical education and vocational training. The links between the specific provisions and the activities of the project were analyzed. The same is true of the institutional component in which the emphasis has been placed on national and local institutions.

In a context of sustainable development, the Beninese state aims for economic growth where measures are taken to strengthen the education system and job creation. The education sector is of paramount importance for the development of the primary, secondary and tertiary sectors and therefore for the socio-economic development of the nation.

The Support Project for Skills Development for Employment in Priority Sectors (PDCESP) was developed as part of the implementation of the National Strategy for Technical and Vocational Education and Training (NSTVET) developed by the Government Action Program (PAG) made up of three (03) pillars. The objectives of the national strategy TVET find their basis in pillar 2: "Undertaking the structural transformation of the economy" and more specifically in Strategic Axis 5: "Improving the performance of education". The implementation of this project is framed by legal and political mechanisms, in particular the post-2015 education sector plan (2018-2030), the national gender promotion policy in Benin, the HIV-AIDS control strategy and the National AIDS Control Program (PNLS).

To ensure effective environmental management, Benin has adopted several policy and strategy documents. These include: National Agenda 21, National Environmental Policy (PNE), Environmental Action Plan (PAE), National Sustainable Development Strategy (SNDD), National Action Program for Adapting to Changes climate change (PANA), National Implementation Strategy for the United Nations Framework Convention on Climate Change (UNFCCC) etc. and many conventions (United Nations Convention on Biological Diversity, International Convention to Combat Desertification in Countries Severely Affected by Drought, especially Africa, Kyoto Protocol, United Nations Framework Convention on Climate Change, Rotterdam Convention on the Prior Informed Consent Procedure Applicable to Certain Hazardous Chemicals and Pesticides in International Trade, 1998, Convention on Technical and Vocational Education, Organization of United Nations for Science, Education and Culture (UNESCO), Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination against Women (CEDAW), Equal Remuneration Convention, Convention (No. 102) concerning social security (minimum standard), 1952).

**Cadre de Gestion Environnementale et Sociale du Projet d'appui au développement des compétences pour
l'emploi dans les secteurs prioritaires (PDCESP)**

The African Development Bank (ADB) is the main technical and financial partner of the project under study. It is therefore imperative to use the AfDB's Integrated Safeguards System (ISS) in the design and implementation of the project.

As part of this project, the safeguard policies triggered are :

- Operational safeguard 1 (SO 1): Environmental and social assessment;
- Operational Safeguard 3 (SO 3): Biodiversity and ecosystem services;
- Operational Safeguard 4 (SO 4): Prevention and control of pollution, greenhouse gases, hazardous materials and efficient use of resources;
- Operational safeguard 5 (SO 5) : Working conditions, health and safety.

The implementation of the project to support the development of skills for employment in priority sectors (PDCESP) must be carried out in accordance with the legislation that frames and regulates the protection of the environment in Benin. To this end, the promoter will ensure that all activities comply with the texts (laws and regulations) in force in Benin, in particular :

- the Constitution of the Republic of Benin;
- Law No. 98-030 of February 12, 1999 establishing a framework law on the environment in the Republic of Benin;
- Law No. 2017-05 of August 29, 2017 setting the conditions for hiring, labor placement and termination of the employment contract in the Republic of Benin
- Law No. 2017-15 amending and supplementing Law 2013-01 of August 14, 2013 on the Land and State Land Code;
- Law n ° 87-015 of September 21, 1987 on the Code of Public Hygiene;
- Law 2017-39 of December 26, 2017 prohibiting the production, import, export, marketing, possession, distribution and use of non-biodegradable plastic bags in the Republic of Benin;
- Law No. 2007-20 of 23 August 2007 on the protection of cultural heritage and natural heritage of a cultural nature in the Republic of Benin;
- Law No. 2006-17 on the mining code and mining taxation in the Republic of Benin;
- Law No. 2005-33 of October 6, 2005 Amending Law No. 2003-17 of November 11, 2003 on the orientation of National Education in the Republic of Benin;
- Decree No. 2014-205 of March 13, 2014 regulating the issuance of building permits in the Republic of Benin;
- Decree No. 2011-394 of May 28, 2011 on the modalities of conservation, Development and Sustainable Management of Wildlife and its Habitats in the Republic of Benin;

Cadre de Gestion Environnementale et Sociale du Projet d'appui au développement des compétences pour l'emploi dans les secteurs prioritaires (PDCESP)

- Decree No. 2003-332 of August 27, 2003, on solid waste management in the Republic of Benin;
- Decree No. 2001-110 of April 4, 2001 setting air quality standards in the Republic of Benin;
- decree n ° 2001-294 of 06 August 2001 regulating noise in the Republic of Benin;
- Decree No. 2003-330 of August 27, 2003 on the management of used oils in the Republic of Benin;
- Decree No. 2001-094 of February 20, 2001 setting the quality standards for drinking water in the Republic of Benin;
- Decree No. 2001-109 of April 4, 2001 fixing the quality standards for wastewater in the Republic of Benin and its implementing decrees;
- Decree No. 2002-484 of November 15, 2002 on the rational management of biomedical waste in the Republic of Benin;
- Decree No. 430 of 23 November 1965 on the Benin Highway Code
- Etc.

The procedure for carrying out the environmental and social management framework complied with the provisions of Decree No. 2017-332 of 06 July 2017 on the organization of environmental assessment procedures in the Republic of Benin.

The management of the environmental and social measures of the PDCESP involves the following groups of actors :

◆ **Institutional frame**

The management of the environmental and social measures of the PDCESP involves the following groups of actors :

◆ **Steering committee**

The Steering Committee is the body for strategic guidance and oversight of the entire strategy implementation process. As such, he is responsible for:

- to examine and validate the procedures and mechanisms for operationalizing the National Strategy de TVET;
- to approve the annual activity programs and budgets for the implementation of the National Strategy TVET;
- to approve the final reports of the feasibility studies related to the implementation of the Strategy;
- to approve reports on studies, monitoring and evaluation of the implementation of the Strategy;

Cadre de Gestion Environnementale et Sociale du Projet d'appui au développement des compétences pour l'emploi dans les secteurs prioritaires (PDCESP)

- examine and validate the semi-annual and annual technical and financial reports;
- to report to the President of the Republic.

◆ Technical Coordination and Monitoring Committee (CTCS)

The Technical Coordination Committee is the body responsible for monitoring the implementation of the Strategy. He's charged :

- participate in the selection of firms/cabinets in charge of the feasibility studies by sector;
- follow the feasibility studies related to the implementation of the National Strategy for (TVET);
- to examine study, monitoring and evaluation reports on the implementation of the Strategy ;
- participate in the selection of delegated or project owners in support of the implementation of structuring projects resulting from development programs by sector;
- monitor the activities of the project implementation support unit.

◆ Support unit for the implementation of the National Strategy TVET

The Support Unit is responsible for:

- to follow the commitments of the Round Table for the search for partnerships for the implementation of the National Strategy for TVET;
- finalize the refinement studies, in particular the feasibility studies of TVET development programs in the six priority economic sectors;
- ensure the setting up and financing of structuring projects of TVET development programs in the six (06) priority sectors;
- to mobilize commitments of financial and technical intentions of the round table;
- to ensure the implementation of structuring projects resulting from TVET development programs in the six (06) priority sectors;
- to propose annual activity programs and the related budget in support of the strategy;
- to propose and organize the implementation of the actions necessary to facilitate the partnership with all stakeholders in the context of the implementation of the strategy;
- to propose for the selection and monitoring of delegated contracting authorities and / or project managers mobilized by sector;
- to write the technical reports and the half-yearly and annual financials to be submitted to the steering committee;
- to develop and inform the various indications of the strategy;

Cadre de Gestion Environnementale et Sociale du Projet d'appui au développement des compétences pour l'emploi dans les secteurs prioritaires (PDCESP)

- to report to the chair of the steering committee and to the analysis and investigation office on any situation affecting the implementation of the strategy;
- to prepare and provide the secretariat for the sessions of the technical committee and the steering committee.

◆ **Ministry of Secondary, Technical and Training Education, Professional (MESTFP)**

The mission of the MESTFP is to design, implement, monitor and evaluate the general policy of the State in secondary education, technical and vocational training in accordance with the laws and regulations in force in the Republic of Benin. He will be the contracting authority for the project.

Several institutional actors are involved in environmental management in Benin ; those are :

◆ **The Ministry of the Living Environment and Sustainable Development (MCVDD)**

Supported by the Departmental Directorate of Living Environment and Sustainable Development (DDCVDD), the General Directorate of Water, Forests and Hunting (DGEFC), the Benin Agency for the Environment, the Environmental Unit of the MESTFP and the Town Halls of the municipalities concerned and other sectoral ministries. The mission of the MCVDD is to define, monitor the implementation and evaluate the State's policy in terms of housing, urban development, urban mobility, cartography, geomatics, development, land, sanitation, environment, management of the effects of climate change, reforestation, protection of natural and forest resources, preservation of ecosystems, protection of banks and coasts.

◆ **The Beninese Agency for Environment (ABE)**

It manages all environmental assessment procedures. It is responsible for analyzing and approving the EIA report and proposing to the Minister the technical opinion on the environmental acceptability of the project which is approved by the issuance of an environmental compliance certificate signed by the Minister in charge of environment to the Minister, owner of the project.

As part of the Skills Development Project for Employment in Priority Sectors (PDCESP), ABE is involved from the environmental screening stage in order to determine the category of sub-projects and the type of ESIA to be carried out. During the execution of the works, it ensures the coordination of the monitoring of the implementation of the ESMP.

Generic impacts/risks

Furthermore, the implementation of the activities planned under the NS-TVET will induce generic positive impacts on both the natural environment and the human environment. The following table presents the analysis of generic environmental and social impacts.

Cadre de Gestion Environnementale et Sociale du Projet d'appui au développement des compétences pour l'emploi dans les secteurs prioritaires (PDCESP)

In addition, the implementation of the activities of the project to support the development of skills for employment in priority sectors (PDCESP) will induce positive as well as negative impacts on both the natural environment and the human environment. The following table presents the analysis of generic environmental and social impacts.

Table : Analysis of generic positive environmental and social impacts

Activities	Positive impacts	Negative impacts
Rehabilitation/ Construction/ Reconstruction/ Equipment	Capacity Building human ; Improvement of the living conditions of learners and supervisors ; Matching job training ; Existence of a skilled workforce; Improved productivity ; Decrease in the unemployment rate ; Better supervision ; Availability of skills ; Practical training.	Traffic disruption ; Work and traffic accidents; Noise pollution ; Air pollution by dust and gas ; Pollution of soil and water by waste oils; Land and property conflicts; Soil erosion ; Disruption of other activities (EPP, residences, traffic, etc.); Spread of communicable diseases including STIs / HIV-AIDS, covid-19; Destruction of flora and fauna ; Contamination of storm water and soil

Environmental and Social Management Framework Plan

- ◆ **List of generic environmental and social management measures**

**Cadre de Gestion Environnementale et Sociale du Projet d'appui au développement des compétences pour
l'emploi dans les secteurs prioritaires (PDCESP)**

Mesures	Actions proposées
<ul style="list-style-type: none"> - Maintenance and adequate marking of rehabilitation sites - Setting up an emergency first aid device (first aid box, etc.); - Require workers to wear PPE; - Raise awareness among site staff and local populations, especially young people and women, of the risks of transmission of STIs, HIV / AIDS, COVID 19 and of protective measures; -Distribute condoms; -Evacuate the waste to the appropriate sites indicated for their treatment; -Perform the oil changes on waterproof surfaces; -Limit to the strict minimum the clearing of wooded areas to be carried out on useful surfaces; -Set up green spaces. 	<ul style="list-style-type: none"> - Carrying out environmental and social screening and then if necessary, ESIA for each site; - Carry out a communication and awareness campaign before work with PVs (PAP, beneficiary communities, authorities, etc.); - Ensure compliance with health and safety measures during reforestation operations and site installation; - Provide adequate signage for the work; - Prioritize employing local workers (communities); - Ensure compliance with safety rules during work; - Ensure the collection, sorting and disposal of waste from the work; - - Provide support measures in the sub-projects (water wells, infirmaries, etc.); - Carry out awareness campaigns on STIs / HIV / AIDS and Ebola; - Closely involve the Land Management authorities, conflicts - Strengthen the capacity of communities, NGOs, economic actors and institutional and research actors in the field - sustainable management of natural and land resources; taking in - account of environmental and social safeguards in the management of natural resources; participatory management and support for local development; low-impact hydro-agricultural development and logging; risk management of leasehold farms; knowledge and understanding of the ecological functioning cycle of natural environments and conflict management.
Follow-up actions	Environmental and social monitoring and follow-up of the Project
	PCGES evaluation (internal, mid-term and final)

◆ **Environmental and social management procedure for the sub-projects**

The environmental and social management procedure of the sub-projects aims to ensure the effective consideration of environmental and social requirements throughout the process of planning, preparation, implementation and monitoring of PDCESP activities. This procedure takes place in several steps, presented in the table below.

**Cadre de Gestion Environnementale et Sociale du Projet d'appui au développement des compétences pour
l'emploi dans les secteurs prioritaires (PDCESP)**

No	Steps / Activities	Responsible	Support / Collaboration	Service provider
1.	Identification of the location / site and main technical characteristics of the sub-project	MESTFP Project management unit (PMU)	<ul style="list-style-type: none"> • Administrations of the targeted high school, • Local authorities (Town halls, prefectures) • DDESTFP 	
2.	Environmental selection and determination of the type of specific safeguard instrument (ESIA, RAP, IPP, E&S Audit, AS, etc.)	Environmental and Social Safeguard Specialists (SSES) of the PMU	<ul style="list-style-type: none"> • ABE ; • CE/MESTFP ; • Beneficiaries (high schools) ; • Local authorities. 	-
3.	Approval of the categorization by the entity in charge of EIAs and the Bank	Project Coordinator	SSES/PMU	<ul style="list-style-type: none"> • ABE • Bank
4.	Preparation of the specific sub-project E&S safeguard instrument (ESIA <PAR, Audit, etc.) in accordance with the national procedure and the Bank's requirements			
	Preparation, approval and publication of TOR	SSES/PMU	Technical manager of the activity (TM)	Bank ABE
	Conduct of the study including public consultation		Procurement Specialist (SPM); ABE ; Local authorities	Consultant
	Document validation and obtaining the environmental certificate		SPM, Local authorities	• ABE, Bank
	Publication of the document		Coordinator	• Media ; Bank
5.	(i) Integration into the subproject's tender documents (DAO) of all the measures of the work phase that can be contracted out with the company; (ii) approval of the ESMP undertaken	Technical manager of the activity (TM)	<ul style="list-style-type: none"> • SSES • SPM 	
6.	Execution / Implementation of measures not contracted with the construction company	SSES	<ul style="list-style-type: none"> • SPM ; • TM ; • Financial manager (FM) ; • Local authorities 	<ul style="list-style-type: none"> • Consultants • ONG • Autres
7.	Internal monitoring of the implementation of E&S measures	SSES	<ul style="list-style-type: none"> • Monitoring and evaluation Specialist (S-SE) ; • FM ; • CE/MESTFP 	Bureau de Contrôle
	Dissemination of the internal monitoring report	Coordinator	SSES	
	External monitoring of the implementation of E&S measures	ABE	SSES	
8.	Capacity building of actors in E&S implementation	SSES/PMU	<ul style="list-style-type: none"> • Other SSES • SPM 	<ul style="list-style-type: none"> • Consultant • Competent public

**Cadre de Gestion Environnementale et Sociale du Projet d'appui au développement des compétences pour
l'emploi dans les secteurs prioritaires (PDCESP)**

				institutions
9.	Audit of the implementation of E&S measures	SSES/PMU	<ul style="list-style-type: none"> • SSES ; • SPM ; • S-SE ; • ABE ; • Local authorities. 	Consultants

◆ **Public consultation**

In order to guarantee social inclusion in the planning and implementation of activities and sub-projects of the SNEFTP project, public consultation is an essential step in the realization of the CGES because it provides environmental and social tools that will allow people, groups or municipalities affected by the project to have access to technical information, to express their opinions on the project and to highlight, among other things, the collective values that must be considered in decision-making. Thus, meetings and meetings were held with the beneficiaries of the project, in particular : administrations, teachers, students, support staff from technical, agricultural, industrial and commercial high schools as well as the local authorities of the districts of the municipalities concerned.

Following the various exchanges during the public consultations, the following recommendations are retained :

- ✓ involve high school students as a laborer in the construction project as a practical exercise;
- ✓ develop access route to the targeted high school;
- ✓ ensure land tenure security for the sites housing the targeted schools ;
- ✓ provide the school with means of transport for the learners;
- ✓ provide high schools with infirmaries well equipped;
- ✓ provide high schools with refectories;
- ✓ provide pupils with drinking water having a physicochemical quality and a bacteriological quality in accordance with the requirements of decree n ° 2001-094 of February 20, 2001 setting the standards of drinking water quality in the Republic of Benin;
- ✓ equipping high schools with sufficient toilets that meet hygiene standards;
- ✓ implement a waste management strategy in accordance with the requirements of the provisions of Decree No. 2003-332 of August 27, 2003 on solid waste management in the Republic of Benin;
- ✓ ensure the rigorous application of Law No. 2017- 39 of December 24, 2017 prohibiting the production, import, export, marketing, holding, distribution and use of non-biodegradable plastic bags in the Republic of Benin;

Cadre de Gestion Environnementale et Sociale du Projet d'appui au développement des compétences pour l'emploi dans les secteurs prioritaires (PDCESP)

- ✓ take the necessary measures to limit the risks associated with handling inputs, their residues and their packaging;
- ✓ put in place a scrap metal recovery strategy in the administration's garages for the practical exercise of students;
- ✓ manage used oils in accordance with the requirements of the provisions of Decree No. 2003-330 of August 27, 2003 on the management of used oils in the Republic of Benin;
- ✓ limit the risk of accidents by installing a footbridge or speed bumps in appropriate places on the track;
- ✓ proceed with the paving of the schoolyard;
- ✓ install rainwater collection structures;
- ✓ drain the collected rainwater to a retention basin;
- ✓ set up the necessary infrastructure to facilitate the use of the water contained in the retention basin;
- ✓ periodically strengthen the capacities of teachers.

Complaint Management Mechanism (CMM)

Regarding complaints, monitoring the implementation of the management mechanism is the responsibility of the technical coordination committee of NS-TVET. The bodies for handling complaints include three (03) levels which are :

- level 1: this is the local Complaints Management Committee (CLGP / High School or CFPA), which is located at the Technical High School or CFPA where the project work is carried out. It is chaired by the principal of the High School.
- level 2: the Communal Complaints Management Committee (CCGP) which is located at the town hall. It is chaired by the Mayor
- level 3: the National Complaints Management Committee of the NS-TVET Technical Coordination Committee (CNGP / NS-TVET), which is located at the headquarters of the Technical Coordination Committee.

Description of the CMM operating mode

The operating mode of the CMM is done by the reception of any complaint addressed to a complaints management body can be received by any member of the body who has a period of 24 hours (1 day) from the date of receipt to send it to the reporter of the proceeding. The reporter must register the complaint within 24 hours (1 day) from the date of receipt. These complaints are made anonymously if the situation is complex with a view to guaranteeing the protection of the complainant and allowing an investigation without the knowledge of the person or entity implicated. A file is opened for each complaint at the project level. This file will include the following :

Cadre de Gestion Environnementale et Sociale du Projet d'appui au développement des compétences pour l'emploi dans les secteurs prioritaires (PDCESP)

- an initial complaint form with the date of the complaint, the contact details of the complainant and a description of the complaint;
- a complaint follow-up sheet for recording the measures taken (investigation, corrective measures, dates).

In order to facilitate the registration of complaints and to trigger the settlement procedure, the rapporteurs of the instances have a physical register of receipt and registration of complaints.

Rapporteurs who have received the complaint or claim must inform the complainant (s) that the complaint is received, that it is registered and assessed to determine its admissibility. Acknowledgment of receipt is made within a maximum of two (02) days from the date of filing of the complaint by the complainant. When the complainant himself lodges the complaint, the acknowledgment of receipt is given to him immediately by the rapporteur. When complaints are filed in other forms, a period of two (02) days is granted for the transmission of the acknowledgment of receipt.

The president refers complaints to the appropriate body with regard to the problem posed by the complainants. This return must be placed in a confidential envelope within 24 hours.

The admissibility of the complaint is assessed within 3 days of receipt. It is notified to the complainants by the rapporteur and by the channel he himself chooses.

Recourse to justice is possible if the amicable settlement process fails. But, this is often a way that is not recommended to avoid wasting time due to the complexity of the procedures. At the end of the treatment at the level of the establishments concerned, at the level of the Town halls and at the level of the Technical Coordination and Monitoring Committee (CTCS) of the project, the dissatisfied complainant can resort to an arbitration of the first court of the concerned Municipality.

The project will invest in putting in place procedures allowing PAPs to express themselves in the best conditions (without wasting time and without financial costs). It should develop a strategy allowing women and other disadvantaged PAPs such as elderly PAPs to be able to access and participate in the process of settling their complaints and grievances.

Estimated overall budget for the implementation of all environmental and social measures

The estimated costs of environmental and social measures that will be incorporated into the program amount to one hundred and sixty-nine million five hundred thousand (169, 500,000) FCFA or 303 491,48 US Dollars.

INTRODUCTION

1.1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La République du Bénin avec l'appui de la Banque Africaine de Développement (BAD) afin de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des populations béninoises à travers une employabilité accrue des jeunes et une main d'œuvre plus innovante et compétitive entrepris la préparation du Projet d'appui au développement des compétences pour l'emploi dans les secteurs prioritaires (PDCESP). L'objectif du projet est de contribuer à la rénovation de l'offre de formation technique et professionnelle en lien avec la demande économique dans des secteurs prioritaires à fort potentiel d'emploi et de croissance verte. .

La première phase du PDCESP est articulée autour des trois composantes techniques ci-dessous :

- **Composante 1** : rénovation de l'offre et extension des capacités d'accueil en formation technique et professionnelle.

Composante 2 : renforcement de l'employabilité et de l'insertion professionnelle des diplômés.

Composante 3 : Gestion du projet et appui institutionnel.

Il est prévu que la mise en œuvre des activités proposées génère une série de bénéfices pour le pays en général et pour le secteur de l'enseignement technique et de la formation professionnelle ainsi que dans l'employabilité des jeunes. Mais de cette mise en œuvre, il pourrait résulter de potentiels impacts environnementaux et sociaux négatifs qu'il faut identifier, analyser et prendre en charge dès la phase de préparation du projet. En effet, en dehors des investissements qui ont fait l'objet d'Etude d'impact environnemental et social (EIES), il est prévu que des partenaires au développement viennent en complément au financement de la BAD pour financer certaines activités dont les localisations ne sont pas encore connues. C'est pourquoi, en plus des 9 EIES et afin de minimiser les effets défavorables potentiels de ces activités, il a été requis l'élaboration du présent Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES). Il s'agit d'un document de cadrage pour toutes les activités prévues dans le projet et qui n'ont pas été définitivement et totalement identifiées, et les sites d'intervention ne sont pas encore localisés de façon précise et définitive. Le CGES permettra d'établir un processus de sélection environnementale et sociale qui aidera les structures chargées de la mise en œuvre du projet de pouvoir identifier, évaluer les impacts environnementaux et sociaux potentiels des activités non encore identifiées ou dont les sites ne sont pas encore connus.

Le rapport du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale PDCESP présente le contexte, la description du projet, le profil environnemental et social du Bénin, le cadre juridique et

réglementaire, institutionnel, les impacts environnementaux et sociaux du projet, le cadre de Gestion Environnementale et sociale du projet et la consultation du public.

1.2. OBJECTIF DU CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (CGES).

Selon le décret 2017-332 du 6 juillet 2017 portant organisation de la procédure d'évaluation environnementale et République du Bénin, le Cadre de Gestion Environnementale et Sociale est un « outil permettant d'encadrer en amont la prise en compte de l'environnement de tout projet dont les sites d'implantation les composantes ou les sous projets ne sont pas encore connus avec précision ». L'élaboration du CGES permet d'identifier les impacts et risques associés aux différentes interventions pendant la mise en œuvre du PDCESP et de définir les procédures et les mesures d'atténuation et/ou de bonification et de gestion qui devront être mises en œuvre au cours de l'exécution du programme.

Les objectifs spécifiques du CGES sont les suivants :

- ✓ fixer les procédures et méthodologies explicites pour la planification environnementale et sociale, ainsi que pour l'évaluation, l'approbation et la mise en œuvre des activités devant être financées dans le cadre du projet ;
- ✓ préciser les rôles et responsabilités ad hoc et institutionnelles et esquisser les procédures de comptes rendus impératives pour gérer et suivre les préoccupations environnementales et sociales relatives à ces activités ;
- ✓ déterminer les besoins en renforcement des capacités et autre assistance technique pour la mise en œuvre adéquate des recommandations du CGES ;
- ✓ servir de guide à l'élaboration des Etudes d'Impact Environnemental et Social (EIES) spécifiques des sous-projets dont le nombre, les sites et les caractéristiques environnementales et sociales restent encore inconnus ;
- ✓ inclure dans le manuel d'exécution de la PDCESP afin d'assurer une mise en œuvre efficace des différentes activités ;
- ✓ évaluer le montant des ressources nécessaires à pourvoir par le projet pour la mise en œuvre adéquate des recommandations du CGES ;
- ✓ fournir les moyens d'information adaptés pour exécuter et suivre les recommandations du CGES.

1.3. METHODOLOGIE

La méthodologie adoptée dans le cadre de l'élaboration du présent CGES est basée sur une approche participative, impliquant l'ensemble des acteurs et partenaires concernés par la PDCESP y compris ceux des départements du Bénin. Le Gouvernement a privilégié cette démarche participative qui a permis d'intégrer au fur et à mesure les avis et arguments des

**Cadre de Gestion Environnementale et Sociale du Projet d'appui au développement des compétences pour
l'emploi dans les secteurs prioritaires (PDCESP)**

différents acteurs. Pour atteindre les résultats de l'étude, le plan de travail s'est articulé autour des axes d'intervention majeurs suivants :

- ✓ une analyse des documents relatifs au projet pour une meilleure compréhension des objectifs, des composantes du PDCESP et de ses activités potentielles ; ainsi que d'autres documents stratégiques et de planification au niveau national ou local et se basant sur les documents outils de gestion de l'environnement réalisés au Bénin ;
- ✓ une revue bibliographique relative aux textes législatifs et réglementaires nationaux en matière d'environnement et du social, du foncier et des politiques de sauvegarde environnementale et sociale établies par la Banque Africaine de Développement (BAD) ;
- ✓ des rencontres avec les acteurs institutionnels et socioprofessionnels principalement concernés par le projet: Ministère des Enseignements Secondaires, Technique et de la Formation Professionnelle, Ministère du Plan et du Développement (MPD), les Organisations Non Gouvernementales (ONGs), etc. ;
- ✓ des visites de sites (des établissements) et des entretiens à l'aide de questionnaires, de guides d'entretien avec les bénéficiaires et personnes potentiellement affectées, les responsables et les personnes ressources dans les différentes localités concernées des centres visés.

De façon spécifique, la démarche utilisée pour l'élaboration du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale du PDCESP objet de la présente étude comprend les étapes suivantes :

- ✓ recherche et analyse documentaire : elle a permis de collecter les informations disponibles au niveau de la documentation et portant sur la description du projet, la description des cadres physique et socio-économique du Bénin, le cadre juridique et institutionnel relatif à l'évaluation environnementale et sociale au Bénin ainsi que la consultation d'autres documents utiles à la réalisation de l'étude ;
- ✓ visites de sites : ces missions ont pour objectif d'apprécier l'état actuel des sites et les possibles impacts négatifs que les activités du projet peuvent induire sur les composantes de environnementales et sociales ;
- ✓ Description du cadre politique, juridique et institutionnel de la gestion environnementale. A ce titre, le Consultant s'est assuré du respect des dispositions des textes législatifs et réglementaires régissant l'environnement, les régimes fonciers, les droits coutumiers et la gestion du secteur de l'élevage en vigueur au Bénin. Les conventions, protocoles et traités signés et/ou ratifiés par le Bénin au niveau international en rapport avec les études d'impact environnemental et social et sur la protection de l'environnement en lien avec les composantes environnementales ont évoqués et été pris en compte. Les institutions et

Cadre de Gestion Environnementale et Sociale du Projet d'appui au développement des compétences pour l'emploi dans les secteurs prioritaires (PDCESP)

divers autres acteurs liés à ce projet d'amélioration de la communication sont énumérés et leurs rôles décrits afin qu'ils soient sollicités au besoin pour l'aboutissement du projet.

- ✓ Phase de collecte des données sur le terrain, Les travaux de terrain seront consacrés à des observations directes, des prises de mesures, des entretiens avec tous les acteurs concernés. Pour bien conduire les travaux de terrain, le GPS (Global Positioning System) 12 XL Garmin (appareil de navigation) ont été utilisés pour la prise des coordonnées géographiques du site. Un appareil photographique a permis la prise des différentes vues sur le terrain. A travers une analyse cartographique approfondie (SIG) et des sorties de terrain (visites du site), l'identification des unités caractéristiques (mares, habitat de faune, espèces rares, infrastructures, sites historiques, etc.) et d'autres éléments de l'environnement qui recèlent une valeur intrinsèque ont évalués. Le traitement et l'analyse des données collectées ont permis l'élaboration de tableaux, cartes et graphiques, la cartographie et l'approche matricielle pour une meilleure visualisation et spatialisation de l'information et des résultats pour la rédaction du rapport.
- ✓ consultations publiques : des rencontres avec les personnes/structures bénéficiaires du projet, les personnes potentiellement affectées par la mise en œuvre du projet, les acteurs institutionnels du projet, les ONG actives dans la protection de l'environnement et les autorités locales concernées par le programme avaient pour objectif, d'intégrer à la prise de décision, les préoccupations (impacts potentiels), les avis et les recommandations de ces différents acteurs en vue d'aligner le programme sur les attentes des bénéficiaires. Ces consultations organisées avec les populations bénéficiaires du programme ont permis de compléter les informations issues de l'analyse bibliographique, de recueillir des données complémentaires et surtout de discuter des enjeux environnementaux et sociaux des activités du programme.
- ✓ Identification des impacts potentiels du projet. L'identification des impacts potentiels tant positifs que négatifs du Projet est fondée sur l'analyse des effets résultant des interactions entre les sources d'impacts et le milieu touché. Les sources d'impacts sont les activités dont les externalités négatives (implantation, effluents solides, liquides ou gazeux) ou positives (amélioration de la qualité de viande mise sur le marché, potentiel de création d'emplois, etc.) sont susceptibles d'affecter une cible (ressources naturelles, humain, socio-économie) du milieu touché. Les milieux touchés sont considérés comme l'aire géographique la plus élargie possible où l'influence de l'externalité est ressentie de façon significative. Ce travail est fait sur la base de sources diverses (articles scientifiques et thèses sur le milieu, rapports d'étude d'impact précédent, ou analogues, littératures

Cadre de Gestion Environnementale et Sociale du Projet d'appui au développement des compétences pour l'emploi dans les secteurs prioritaires (PDCESP)

grises, enquêtes auprès des populations) et observations de terrain, en utilisant la matrice d'identification des impacts (matrice de type Léopold voir tableau 1).

Tableau 1: Matrice d'identification des impacts potentiels (Matrice de Léopold, 1971)

Phases/Activités	Composantes du milieu récepteur							
	Eau	Air	Sol	Faune	Flore	Socio – économique	Éducation	Paysage
Préparation et démarrage								
Construction								
Exploitation								
Fermeture								

1.4. STRUCTURATION DU RAPPORT

Le présent rapport est organisé autour de sept (7) principaux chapitres qui sont:

- ✓ introduction et objectifs de l'étude ;
- ✓ description du projet;
- ✓ situation environnementale et sociale de la zone d'étude ;
- ✓ cadre juridique et institutionnel des évaluations environnementale et sociale du pays;
- ✓ impacts/risques environnementaux et sociaux génériques ;
- ✓ consultations publiques ;
- ✓ Plan Cadre de Gestion Environnementale et sociale.

II. DESCRIPTION DU PROJET

2.1. OBJECTIFS DU PROJET

Conçu selon une approche programmatique en appui à la SN-EFTP 2019-2025, le but du projet est de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des populations béninoises à travers une employabilité accrue des jeunes et une main d'œuvre plus innovante et compétitive.

Plus spécifiquement, l'objectif du projet est de contribuer à la rénovation de l'offre de formation technique et professionnelle en lien avec la demande économique dans des secteurs prioritaires à fort potentiel d'emploi et de croissance verte. La première phase du projet ciblera les secteurs agriculture et énergie. Il portera sur :

- (i) l'extension des capacités d'accueil et le renforcement du plateau technologique de 9 établissements (dont 5 dans l'agriculture et 4 dans les métiers de l'énergie¹) ; et
- (ii) le développement de curricula de formations dans ces deux secteurs, en lien avec le secteur privé, ainsi que le renforcement des capacités des acteurs et de la gouvernance sectorielle, en vue de renforcer la transition formation-emplois et l'insertion professionnelle des diplômés. L'amélioration de l'équité du genre est transversale.

2.2. COMPOSANTES DU PROJET

Le projet comprend trois composantes :

Composante 1 : rénovation de l'offre et extension des capacités d'accueil en formation technique et professionnelle.

Elle comprend trois sous-composantes :

- (i) **Amélioration des infrastructures pour les 9 établissements** : ceci inclut des travaux de réhabilitation, d'extension des capacités d'accueil, de renforcement des infrastructures scientifiques et technologiques (bloc informatique, bibliothèques, laboratoires, ateliers d'application, incubateurs, magasin de stockage des outillages, équipements et matière d'œuvre), des infrastructures administratives (bloc administratif, salles de professeurs, infirmerie, etc.) ainsi que les infrastructures sociales dédiées aux garçons et aux filles (dortoirs et latrines séparées, etc.) ;
- (ii) **Dotation des 9 établissements en équipements technologiques, pédagogiques et numériques** : Il s'agira d'acquérir des équipements pédagogiques pour les filières agricoles (production animale, production végétale, nutrition et technologie alimentaire) et celles liées à l'énergie (électrotechnique, froid/climatisation, fabrication mécanique). Il s'agira également d'équiper les blocs pédagogiques en bibliothèques et salles multimédia

¹ Il s'agit de la filière des Sciences et Techniques Industrielles (STI) au sens large.

ou informatique avec une connectivité à l'internet, et de fournir du mobilier pour les salles de classes, ateliers et les services administratifs des établissements ; et

- (iii) **Valorisation des métiers de l'ETFP.** Il s'agira d'accentuer les actions d'information et de sensibilisation sur l'accès aux formations technologiques de l'ETFP, notamment (a) d'élaborer un plan de communication pour la promotion des filières technologiques en général, mais surtout pour les établissements cibles rénovés, (b) d'appuyer la mise en œuvre de ce plan (campagnes de communication média, hors média), (c) d'appuyer le processus de formulation, de vulgarisation et de veille sur les métiers de l'agriculture et de l'énergie, et (d) d'appuyer la réflexion stratégique, à travers une étude économique et sectorielle, sur les mesures les plus efficaces pour la promotion de l'accès des filles dans les filières technologiques, adaptées au contexte béninois.

Les travaux de réhabilitation des Lycées et centres de formation sont en lien avec la composante 1 du projet.

Composante 2 : renforcement de l'employabilité et de l'insertion professionnelle des diplômés

Elle comprend également trois sous-composantes :

- (i) **Relecture et développement des curricula en formations agricole et énergie selon l'Approche par compétences (APC) en lien avec le secteur privé.** Il s'agira d'une relecture des curricula selon l'approche par compétences (APC) avec l'appui des commissions techniques spécialisées (CTS) agriculture et énergie, tout en intégrant les problématiques de l'égalité des genres, du changement climatique et du développement durable dans les formations. Le projet mettra également l'accent sur la formation duale en collaboration avec les entreprises du secteur privé. Pour ce faire, les CTS seront mis à contribution pour définir le rôle du secteur privé, des centres de formation et des apprenants dans le dispositif d'apprentissage dual. Le projet apportera un appui aux CTS concernées et au dispositif d'ingénierie des programmes en vue de construire une capacité de veille, d'assurance qualité et d'ajustement régulier des curricula ;
- (ii) **Renforcement de la gouvernance sectorielle et de l'insertion professionnelle.** Il s'agira notamment (a) d'apporter un appui à l'opérationnalisation des CTS agriculture et énergie à travers la formation de leurs membres afin qu'ils puissent jouer pleinement le rôle qui est attendu d'eux, (b) de renforcer les capacités de l'observatoire de l'emploi et de la formation pour le suivi de l'insertion professionnelle des diplômés, et la réalisation d'études d'opportunités sur les besoins en compétences dans des secteurs clés de l'économie et (c) apporter des appuis non financiers aux diplômés pour leur insertion professionnelle. Cette activité se fait en synergie avec les mécanismes financiers

Cadre de Gestion Environnementale et Sociale du Projet d'appui au développement des compétences pour l'emploi dans les secteurs prioritaires (PDCESP)

d'intermédiation du marché du travail financés par le gouvernement (exemple du Fonds National de Développement Agricole, FNDA) ; et

- (iii) **Appui à la formation des formateurs et au renforcement des capacités des gestionnaires des centres de formation.** Il s'agira de (a) financer la formation initiale d'une soixantaine d'enseignants à l'étranger (France, Suisse ou Tunisie) dans les domaines de l'énergie et l'agriculture, pour pallier le déficit d'enseignants dans ces domaines ; (b) d'apporter un appui au renforcement des capacités d'un certain nombre d'enseignants, spécialisés dans les filières agricoles ou énergie, en vue d'une mise à niveau sur les plans notionnel/pédagogique, technique/pratique dans les ateliers, y compris à travers une immersion en entreprises au Bénin ; et (c) d'apporter également un appui au renforcement des capacités du personnel d'encadrement (inspecteurs dans les formations agricoles et énergie), ainsi que des chefs d'établissements et gestionnaires d'incubateurs en entrepreneuriat et gestion d'entreprise, dans l'optique de soutenir les activités de production dans les centres de formation, pour accroître les ressources propres des établissements.

Composante 3 : Gestion du projet et appui institutionnel.

Elle comprend :

- (a) la mise en place d'un dispositif opérationnel pour la mise en œuvre du projet, adossé au cadre institutionnel de la SN-EFTP,
- (b) l'appui au fonctionnement de la cellule d'appui à la mise en œuvre de la SN-EFTP (réunions du comité technique de coordination, séminaires, ateliers, etc.) ;
- (c) missions de supervision et activités liées au suivi/évaluation ;
- (d) appui à la réflexion analytique dans le secteur ;
- (e) appui à la création et au fonctionnement, au sein des différents établissements cibles, de comités pour la maintenance des équipements et matériels qui seront acquis pour assurer leur durabilité ;
- (f) un appui institution au MESTFP, et
- (g) audit externe.

2.3. ARRANGEMENTS INSTITUTIONNELS POUR L'EXECUTION DU PROJET

Le Ministère des enseignements secondaire, technique et formation professionnelle (MESTFP) assurera la maîtrise d'ouvrage, et la tutelle fiduciaire du projet sera assurée par le Ministère du plan et du développement. La gestion opérationnelle et fiduciaire du projet sera assurée par la cellule d'appui à la mise en œuvre de la SN-EFTP, ceci au regard du décret

N°2020-211 du 18 mars 2020 sur le cadre institutionnel de mise en œuvre de la stratégie de l'EFTP. Cette cellule comprend (i) un coordonnateur, (ii) un responsable des études et programmes, (iii) un responsable du suivi/évaluation et de la capitalisation, et (iv) une assistance technique. La cellule sera renforcée par des responsables de programme sectoriels (agriculture et énergie), un spécialiste en genre et suivi évaluation, un spécialiste en passation des marchés, un spécialiste en gestion financière et comptable. Pour les travaux de construction, le projet fera appel aux compétences de l'Agence pour la construction des infrastructures scolaires et éducatives (ACISE) à travers une convention. L'ACISE a été créée en 2018 pour régler trois problèmes majeurs rencontrés dans la réalisation des infrastructures éducatives, à savoir : le coût élevé, les délais longs, et la faible qualité. Elle a pour mandat la construction et l'équipement de toutes les infrastructures scolaires au Bénin allant de la maternelle au supérieur.

2.4. SITES ET LOGIQUES D'INTERVENTION

La SN-EFTP a posé la nécessité d'orienter les offres de formation pour mieux les adapter aux spécificités agro-écologiques et potentialités dans les chaînes de valeurs de la zone d'implantation des centres de formation. Le pays est découpé en 7 pôles de développement agricoles (PDA). Ce maillage entre formations et spécifiés des PDA est indispensable pour améliorer les perspectives d'emplois pour les jeunes en axant les formations sur la demande. Quatre principes directeurs ont été retenus de concert avec les autorités, pour orienter les zones d'intervention et établissements cibles du projet. Il s'agit de :

- (iv) circonscrire les interventions dans un nombre limité de PDA (pour éviter la dispersion des infrastructures qui peut causer des retards dans la mise en œuvre des travaux) ;
- (v) tenir compte de la complémentarité avec les interventions d'autres partenaires qui appuient également la SN-EFTP ;
- (vi) tenir compte des potentialités des établissements dans chaque PDA et ;
- (vii) tenir compte des synergies entre établissements agricoles et industriels pour promouvoir l'agro-industrie.

A cet égard, le projet se limitera à quatre PDA (les PDA 4, 5, 6 et 7) et à 9 centres de formation. Le tableau 2 présente la logique utilisée pour le choix des centres de formation retenus.

Cadre de Gestion Environnementale et Sociale du Projet d'appui au développement des compétences pour l'emploi dans les secteurs prioritaires (PDCESP)

Tableau 2: Logique de choix des centres de formation en fonction des Pôles de Développement Agricole (PDA) et de leurs potentialités

PDA	Zone de couverture	Chaines de valeurs prioritaires dans le PDA	Nombre d'établissements ciblés	Exemple de filières (ou spécialités) de formation dans les établissements ciblés
4	Borgou Sud, Donga, Collines	Anacarde, coton, manioc , maïs, riz, niébé, soja, arachide, igname, manguier, bovin, ovin, caprin et volaille	3 établissements agricole (Kika, Djougou, Savalou), et 2 dans l'énergie (Agouagon, Djougou)	Production végétale (PV), production animale (PA), nutrition et technologie alimentaire (NTA), énergie photovoltaïque, électricité bâtiment, froid/ climatisation, etc.
5	Zou, Couffo	Agrumes, mangue, palmier à huile , riz, maïs, niébé, arachide, petit élevage	1 établissement agricole (Adjahonmè)	Production végétale (PV), production animale (PA),
6	Plateau	Palmier à huile, maïs, manioc , riz, soja, cacao, ananas, anacarde, coton, maraichage.	1 établissement dans l'énergie (Pobè)	électrotechnique, fabrication mécanique, froid/climatisation, etc.
7	Ouémé, Atlantique, Mono	Aquaculture, ananas, riz, maraichage , maïs, manioc, palmier à huile, petit élevage	1 établissement agricole (Sékou), et 1 dans l'énergie (Ouidah)	PV, NTA, électrotechnique, fabrication mécanique, froid/climatisation, etc.

Source : Modalités de mise en œuvre du Projet d'appui au développement des compétences pour l'emploi dans les secteurs prioritaires (PDCESP, Phase I) de la BAD, août 2020

III. PROFIL ET ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX DES ZONES D'INTERVENTION

Cette partie présente essentiellement les grands traits de l'environnement physique au Bénin en général et des zones d'accueil des sous-projets en particulier. Elle présente également le profil socioéconomique avec un focus sur la situation des principaux secteurs économiques, assortis de quelques indicateurs sur les évolutions futures.

Il aborde enfin quelques aspects liés à la gouvernance des changements climatiques.

3.1. LOCALISATION DES ZONES D'INTERVENTION DU PROJET

Située dans la zone intertropicale entre l'équateur et le tropique du Cancer, entre les parallèles 6°30' et 12°30' latitudes Nord d'une part et le méridien 1° et 3°40' de longitude Est d'autre part, la République Bénin fait partie des pays côtiers de l'Afrique de l'Ouest. D'une superficie d'environ 114 763 km², la République du Bénin est limitée au Nord par le fleuve Niger, au Nord-Ouest par le Burkina-Faso, à l'Ouest par le Togo, à l'Est par la République fédérale du Nigeria et au Sud par l'Océan Atlantique auquel il fait corps sur 125 km, et s'allonge du Nord au Sud sur une distance d'environ 700 km. (Banque Mondiale, 2011)

Le Bénin compte douze (12) départements subdivisés en 77 Communes suite à l'avènement de la décentralisation en 2002. Il est découpé en 7 pôles de développement agricole (PDA). En effet, la nouvelle approche de développement agricole du Gouvernement du Bénin passe par la promotion de Pôles de Développement Agricole (PDA) au côté des douze Directions Départementales de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (DDAEP) (MAEP, 2017).

Le PDCESP dans sa première phase intervient dans les PDA 4, 5, 6 et 7 comme indiqué précédemment.

Au total, les 9 sites sont répartis dans 8 communes car il y a deux lycées dans la commune de Djougou.

Les figures 1 et 2 montrent la localisation du Bénin avec son découpage administratif, ainsi que les pôles de développement agricole (PDA) et la répartition des 9 sites au sein des 4 PDA concernés.

Cadre de Gestion Environnementale et Sociale du Projet d'appui au développement des compétences pour l'emploi dans les secteurs prioritaires (PDCESP)

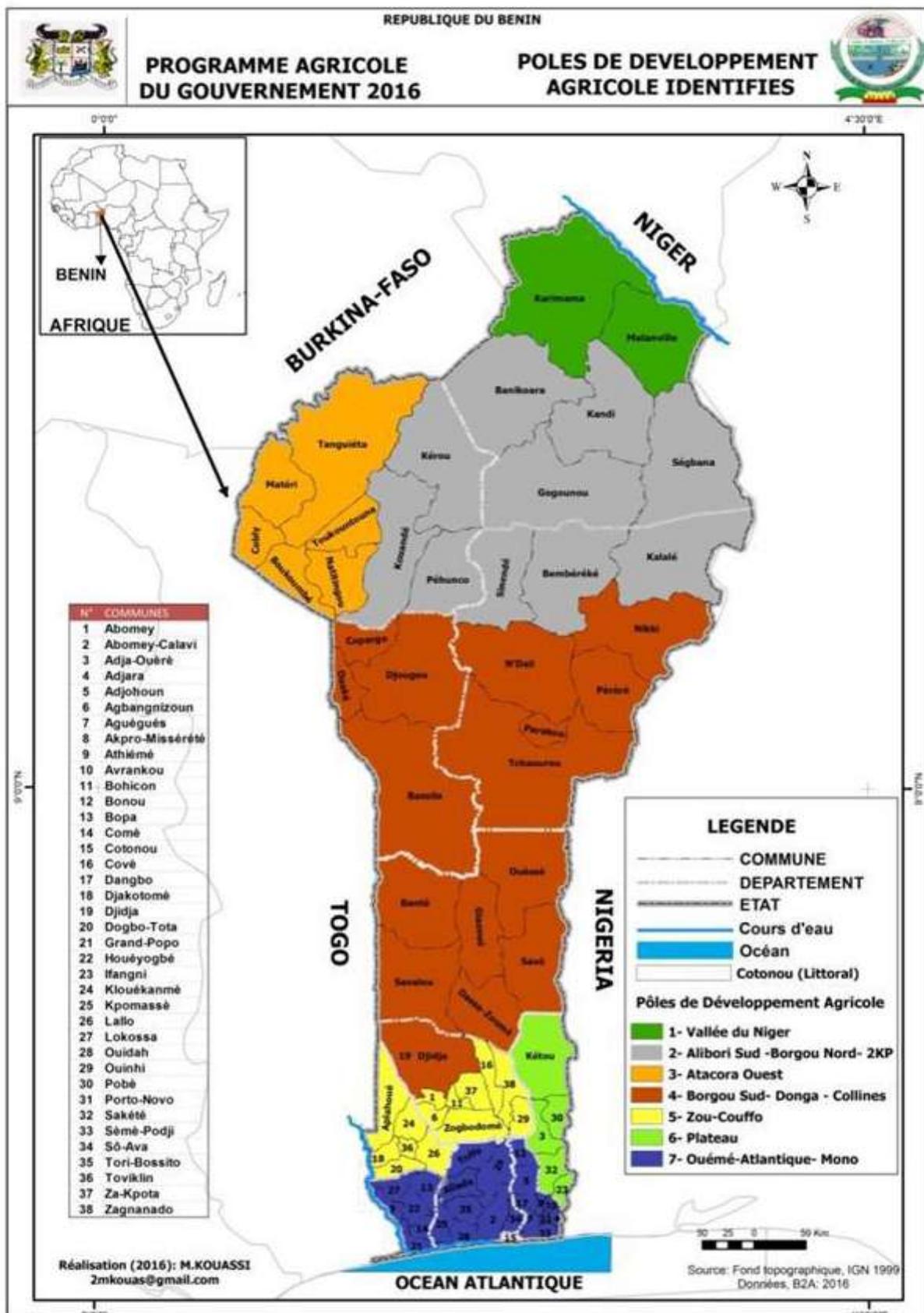


Figure 1 : Localisation, découpage administrative et des pôles de développement du Bénin

Cadre de Gestion Environnementale et Sociale du Projet d'appui au développement des compétences pour l'emploi dans les secteurs prioritaires (PDCESP)

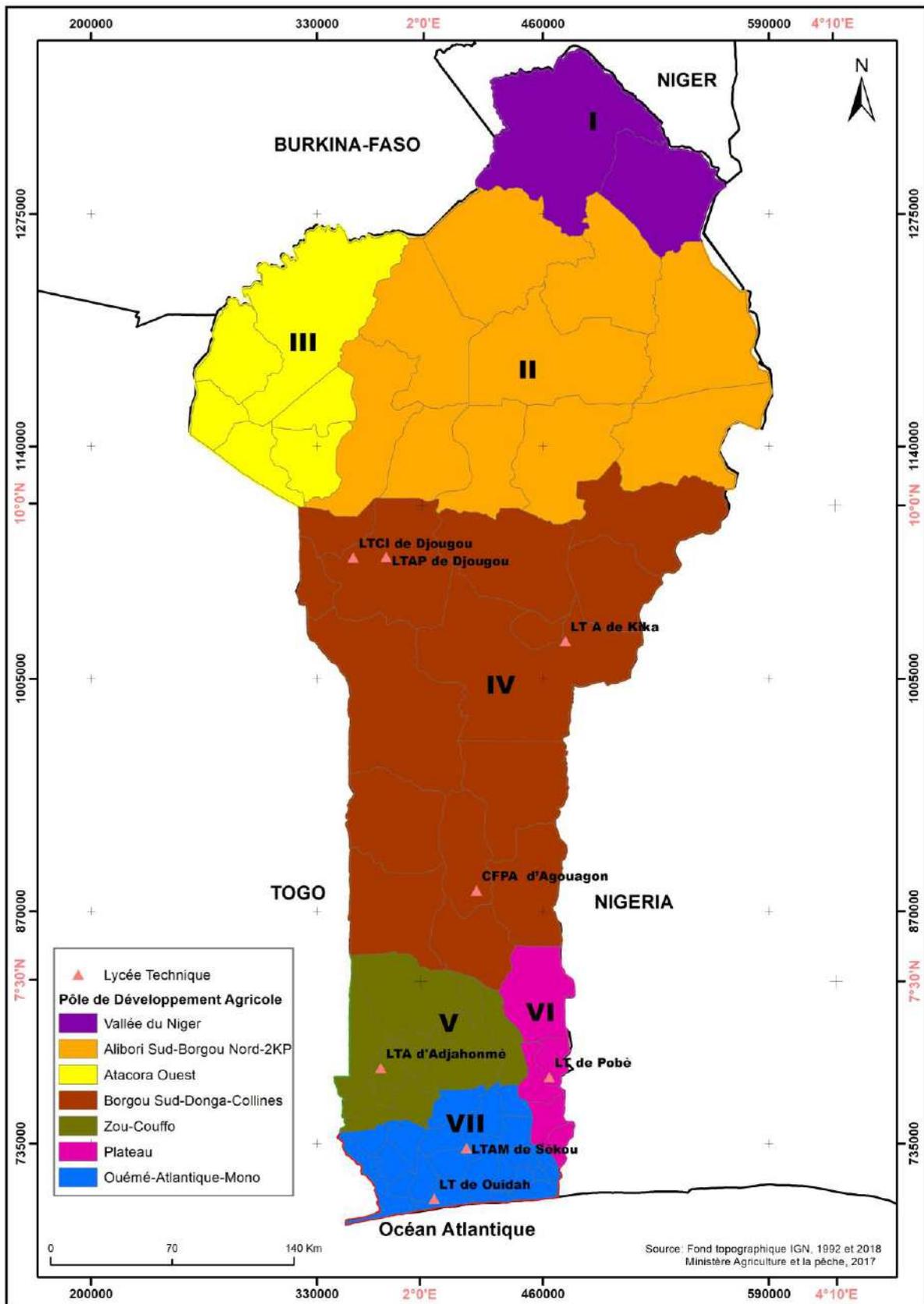


Figure 2 : Répartition des zones d'accueil des sites des sous-projets dans les PDA du Bénin

3.2. GOUVERNANCE DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

La gouvernance des changements climatiques au Bénin relève au premier chef de la mission du Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable (MCVDD). Ce ministère assure le rôle de Point Focal National de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) et de la plupart des conventions relatives à l'environnement. A ce titre, il est chargé de la coordination, de la gestion et du respect des engagements pris par le Bénin au titre des traités internationaux sus-indiqués, supervise à travers la Direction Générale de l'Environnement et du Climat (DGEC), les processus d'élaboration des communications nationales sur les changements climatiques, des Rapports Biennaux Actualisés (RBA) et des Contributions Déterminées au niveau National (CDN) en étroite collaboration ou en synergie avec d'autres structures relevant d'un certain nombre de ministères, en l'occurrence la Direction Générale de l'Eau (MEN), la Direction de la Production Végétale (MAEP), la Direction des Ressources Energétiques (ME), l'Agence METEO-BENIN (MIT), la Direction Générale des Eaux, Forêts et Chasse (MCVDD) , l'Institut National des Recherches Agricoles du Bénin (MAEP) et Direction Nationale de la Santé Publique (DNSP).

En appui à la mise en œuvre des activités relatives aux changements climatiques au Bénin , il a été créé un Comité National sur les Changements Climatiques (CNCC) chargé du suivi et du contrôle du processus de mise en œuvre de la Convention, une Autorité Nationale désignée du Mécanisme pour un Développement Propre (AND-MDP) au titre du Protocole de Kyoto et une Commission de Modélisation des Impacts Economiques du Climat et de l'Intégration des Changements Climatiques dans le Budget Général de l'État (CMEICB).

S'agissant des structures décentralisées, depuis ces dernières années, leur implication dans le processus de mise en œuvre de la Convention, est devenue une réalité et leur rôle est de plus en plus compris notamment à travers le développement des coopérations décentralisées en faveur de la lutte contre les effets néfastes des changements climatiques, à travers l'adoption de mesures d'adaptation, l'élaboration de stratégies de développement et de plans d'actions adéquats. Mais, les actions entreprises ne sont pas encore très visibles sur le terrain. Toutefois en dehors de la gestion et de la réduction des risques naturels définies dans les Plans de développement Communal (PDC) et recommandées par le Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015–2030 tels les inondations devenant de plus en plus récurrentes, actuellement un focus est mis davantage sur l'intégration des changements climatiques dans la planification du développement local, en l'occurrence les Plans Annuels d'Investissement (PAI) avec l'appui de certains projets de développement et d'associations intercommunales. Par ailleurs, leur participation systématique aux sessions de la Conférence des Parties surtout depuis l'adoption de l'Accord de Paris, a suscité un engouement et une prise de conscience tournée vers un développement socioéconomique résilient aux changements

climatiques, nourris davantage à travers les documents de planification nationale comme, le Plan National de Développement (PND), la Contribution Déterminée au niveau National (CDN).

3.3. CARACTERISTIQUES BIOPHYSIQUES ET HUMAINS DES COMMUNES DU PDA 4

Dans le PDA 4, les sites concernés sont : le Lycée Technique Agro-Pastoral de Djougou, le Lycée Technique Commercial et Industriel de Djougou, le Lycée Technique Agro-Pastoral de Savalou, le Centre de Formation Professionnelle et d'Apprentissage d'Agouagon et le Lycée Technique Agricole de Kika respectivement dans les Communes de Djougou, Savalou, Glazoué et Tchaourou.

3.3.1. Milieux biophysiques

3.3.1.1. Climat

Le faciès climatique du territoire du pôle 4 est caractérisé par deux types de climat : le climat tropical soudanien (au-delà de la latitude de Savè) et le climat béninien (du sud de la région jusqu'à la latitude de Savè). L'harmattan y souffle de mi-novembre jusqu'à fin février, période pendant laquelle les écarts thermiques sont les plus élevés atteignant parfois 14°C en février (ABE, 2015)

La commune de Djougou a un climat de type soudano-guinéen à deux saisons dont une saison pluvieuse de mi-avril à mi-octobre et une saison sèche de mi-octobre à mi-avril. Les précipitations vont de 1 000 à 1 500 mm pour 75 à 140 jours effectifs de pluie ; ce qui fait de Djougou une Commune bien arrosée.

La commune de Tchaourou est soumise à l'influence du climat sud-soudanien à l'instar des autres communes du département du Borgou. C'est un climat uni-modal caractérisé par une saison sèche et une saison humide. Les moyennes pluviométriques varient entre 1000 et 1100 mm par an et compte entre six et sept mois humides dans l'année.

La commune de Savalou appartient à une région soumise à la fois aux influences équatoriales et aux influences du régime alterné de type guinéen. C'est la zone où s'estompent les influences de la mousson du Sud-Ouest et de l'alizé continental appelé harmattan du Nord-Est. Cette situation se manifeste dans la répartition des pluies qui est marquée par l'apparition de :

- ✓ deux saisons pluvieuses de mars à juillet et de septembre à novembre ;
- ✓ deux saisons sèches : la première de décembre à mars et la seconde qui correspond au fléchissement des précipitations en août.

La hauteur des pluies varie suivant les années entre 864 et 1 637,3 mm. Les températures sont élevées toute l'année avec des minima qui se situent entre 23 et 24°C et des maxima qui varient de 35 à 36°C (Tecsult International Limited, 2012).

Avec un climat subéquatorial, la Commune de Glazoué connaît deux saisons pluvieuses dont une petite et deux saisons sèches dont une petite également. La pluviométrie annuelle moyenne varie de 960 à 1 255 mm. La température moyenne varie entre 24 et 29°C (Tecsult International Limited, 2012).

3.3.1.2. Reliefs et sols

En ce qui concerne les zones d'intervention du projet, les précisions sur le relief de chaque commune est précisée ci-dessous.

La Commune de Djougou a un relief de plateau parsemé de collines de faible dénivellation. Il est incliné de l'Ouest vers l'Est et les hauteurs varient de 295 m (à l'Est dans les arrondissements de Bariéno et d'Onklou) à 545 m (à l'Ouest dans l'arrondissement de Baréi, Djougou 1 et Djougou 2).

Le relief de la commune de Savalou est caractérisé par une pénéplaine parsemée de collines. Le dénivelé est d'environ 454 m entre le point le plus haut situé près de Savalou et le point le plus bas. Les pentes sont généralement comprises entre 2 et 5%.

Le relief de la commune de Glazoué est marqué par la présence de plateaux (200 à 300 m) dominés par des collines par endroits (Sokponta, Gomé, Camaté, Tankossi, Tchatchégou, Thio, Ouèdèmè, Assanté et Aklampa). Le dénivelé est d'environ 334 m entre le point le plus haut et le point le plus bas.

Le relief de la commune de Tchaourou est constitué de plaines et de plateaux surmontés par endroit de monticules/collines culminant parfois à plus de 300 m d'altitudes (cas de massifs de Wari-Marou).

Quant aux aspects pédologiques, les principaux types de sols rencontrés dans le Pôle 4 sont :

- ✓ Les sols de terre de barre et les sols ferrallitiques dans les communes de Djidja, Nikki, Pèrèrè ;
- ✓ Les sols ferrugineux, les plus répandus ; ils sont plus aptes aux spéculations annuelles (arachide, igname, coton, tabac, etc.) ;
- ✓ Les sols hydromorphes très fréquents dans les vallées des fleuves et rivières qui traversent la région. La présence des monts crée des bas-fonds riches (départements des Collines et de la Donga) et ces sols sont souvent utilisés pour la culture maraîchère et la riziculture ;
- ✓ Les sols sablo-argileux ou argilo-sableux et granito-gneissique à caractère selon les topos séquences.

Les territoires des quatre communes (Djougou, Tchaourou, Glazoué et Savalou) sont dominés par les sols ferrugineux. Les sols hydromorphes, c'est-à-dire engorgés d'eau de façon temporaire ou permanente, sont en faible proportions dans ces communes. En effet, les sols hydromorphes recouvrent environ 16 % (BRAB 2013) de la commune de Glazoué, un peu moins que le quart de la commune de Savalou et moins de 3% (BRAB 2013) de la commune de Tchaourou.

3.3.1.3. Hydrographie

Les ressources en eau superficielles du Bénin, sont constituées essentiellement de six (6) bassins versants regroupés en quatre (4) grands ensembles hydrographiques à savoir : les ensembles hydrographiques du Niger, de l'Ouémé-Yéwa, de la Volta et du Mono-Couffo.

Sur le plan hydrographique, le PDA 4 fait partie du bassin hydrographique qui contient l'ensemble hydrographique Ouémé-Yéwa. Dans cet ensemble, on distingue la partie du bassin de l'Ouémé sur le socle Dahoméen que l'on appelle "Ouémé Supérieur", et celle située sur les formations sédimentaires du bassin côtier que l'on appellera "Ouémé Inférieur". A noter que le PDA 4 n'est situé que sur le bassin de l'Ouémé Supérieur.

La Commune de Djougou est irriguée par quatre (4) principaux cours d'eau d'une longueur totale de 21 km.

Le réseau hydrographique de Tchaourou est essentiellement dominé par les affluents des fleuves Ouémé et Okpara.

La commune de Glazoué se retrouve sur trois bassins versants. Près du trois quart de la commune est drainé vers la rivière Ouémé par l'entremise de sa pénéplaine (1 105 km²) ou sa pénéplaine Ouest (49 km²) et environ le quart (407 km²) s'écoule vers la rivière Zou.

La commune de Savalou se retrouve sur deux bassins versants. La quasi-totalité de la commune se draine vers le fleuve Zou et le reste s'écoule vers la rivière Couffo. La morphologie de la commune et le régime pluviométrique permettent au réseau hydrographique d'être assez bien alimenté par des cours d'eau saisonniers dont les principaux sont Agbado, Klou, Gbogui et Azokan.

3.3.1.4. Végétation et faune

La végétation de la commune de Djougou est dominée par les savanes boisées, arborées et arbustives dont 37.182 hectares constituent des forêts classées : la portion de la forêt classée de l'Ouémé supérieur au Sud-Ouest (35 000 ha) et les forêts classées de Kilir (50 ha), de Sérrou (408 ha), de la Donga (250 ha), de Belléfoungou (1 300 ha) et de Soubroukou (84 ha) (source).

A ces forêts classées s'ajoutent des forêts sacrées de Baréi, de la Panthère, de Nalohou et de Kpatogou. Néanmoins, des poches non négligeables de forêts claires et de forêts denses s'observent par endroit.

Le couvert végétal de la commune de Glazoué est principalement caractérisé par de la savane arborée et arbustive (67,2%) et des mosaïques de culture et jachère (24,8%). Les zones de forêt claire/savane boisée, plantations et forêt dense parsèment la commune et couvrent au total 5,3 %. Les forêts riveraines et les galeries forestières le long des cours d'eaux subissent de fortes pressions ainsi que les forêts denses et sèches, les forêts claires et les savanes pour des fins agricoles et d'exploitation forestière (DGFRN, 2015).

Le couvert végétal de la commune de Savalou est principalement caractérisé par de la savane arborée et arbustive (46,3%) et des mosaïques de culture et jachère (35,1%). De plus, des zones de forêt claire/savane boisée (13,2%) et des plantations (2%) parsèment la commune et la forêt galerie (2,5) est observée le long des principaux cours d'eau (Tecsult International Limited, 2012).

La commune de Tchaourou est dominée par les savanes arborée et arbustive avec la présence de quelques forêts semi-décidues et galeries forestières. Elle comprend également des forêts classées. Il s'agit de la forêt de Nano, de Wari - Maro, de Tchatchou - Gokanna, de Tchaourou et la forêt d'Alafiarou - Bétérou. L'ensemble de ces forêts couvre une superficie de 1.725 km² soit 25 % de la superficie totale de la commune.

La faune dans cette région est constituée de petits gibiers de savane, notamment les aulacodes, les lapins et quelques espèces de savane tels les céphalophes et les francolins.

3.3.2. Milieu humain

3.3.2.1. Démographie

Selon les données du quatrième Recensement Général de la Population et de l'Habitation de 2013 (RGPH-4, 2013), la commune de Djougou compte 309 184 habitants, la commune de Tchaourou 257 602 habitants, la commune de Savalou 166 880 habitants et la commune de Glazoué 143 645 habitants.

La commune de Djougou est la plus peuplée du PDA 4 tandis que celle de Tchaourou vient en 3ème position après Parakou.

3.3.2.2. Principales activités économiques

La majorité de la population dans le Pôle est une population rurale. En effet, sur les 2 206 589 habitants du Pôle 4, on note que la population rurale représente 61% de la population totale. Dans le même ordre d'idée, les ménages agricoles sont les plus nombreux au niveau du Pôle.

En effet, sur 335 196 ménages recensés par le RGPH-4 (2013), 52% sont des ménages agricoles (173 958 ménages agricoles) (INSAE ,2013)

En tenant compte des proportions de ménages agricoles dans les différentes communes du PDA 4, d'après le Plan de Développement Agricole de Pôles (2018-2021), les communes d'intervention du présent projet sont catégorisées de la manière suivante :

- la commune de Glazoué fait partie des **Communes peu agricoles** : les ménages agricoles sont inférieurs ou égaux aux ménages non agricoles.
- les communes de Savalou, Djougou font partie des **Communes moyennement agricoles** : Les ménages agricoles dans ces communes sont inférieurs au 2/3 mais supérieurs à 50%.
- la commune de Tchaourou fait partie des **Communes très agricoles** : Dans ces communes, les ménages agricoles constituent plus de 2/3 des ménages.

3.3.3. Enjeux environnementaux et sociaux des sites du PDA 4

Selon une étude sur les « tendances climatiques passées, modélisation, perceptions et adaptations locales au Bénin », couvrant les zones Guinéenne, Soudano-Guinéenne et Soudanienne (zone du Pôle 4) entre 1960 et 2008, on note une perturbation des périodes pluvieuses et des hauteurs d'eau enregistrées. Les secteurs les plus affectés par ce changement climatique sont ceux des ressources en eau et de l'énergie, de l'agriculture et de la foresterie. L'agriculture dans le PDA 4 demeure essentiellement pluviale, donc tributaire des effets induits par le changement climatique (ATDA, Pôle 4). De ce fait, les 3 lycées techniques agricoles retenus dans cette zone doivent disposer des moyens de s'adapter aux changements climatiques. Il s'agit par exemple des ouvrages de mobilisation d'eau pour assurer une meilleure disponibilité d'eau.

Le manque ou l'insuffisance d'énergie électrique est également l'un des problèmes rencontrés dans la plupart des zones d'intervention du projet.

Aussi dans cette zone, la végétation est plus ou moins dense avec la présence de plusieurs espèces telles que : *Gmelina arborea*, *Khaya senegalensis*, *Parkia biglobosa*, *Vitellaria*, *Paradoxa*, *Anacardium occidentale*, *Moringa oleifera*, *Senna siamea*, *Tecktona grandis*, *Acacia auriculiformis* etc. Certaines de ces essences forestières comme *Parkia biglobosa* et *Khaya senegalensis* sont protégées par la loi N° 93-009 du 02 Juillet 1993 Portant Régime des forêts en République du Bénin et le décret N° 96-271 du 02 Juillet 1996 Portant Modalité d'application du Régime forestier en République du Bénin. En effet, l'article 36 du régime forestier dispose

...L'abattage, l'ébranchage, l'arrachage et la mutilation des essences forestières protégées par le régime forestier sont interdits, sauf dans les cas autorisés par l'Administration Forestière.....

La présence de ces espèces végétales est un enjeu environnemental à considérer car les travaux de construction/réhabilitation des 4 lycées techniques et du CFPA vont nécessiter l'abattage de quelques arbres pour libérer l'emprise des travaux. Par ricochet, la faune de ces milieux sera perturbée du fait de la destruction de leurs habitats.

Par ailleurs la présence de cours d'eau qui traversent certains sites comme celui du Lycée technique agropastoral de Djougou et du site du CFPA d'Agouagon ainsi que également des enjeux environnementaux.

Il est important de rappeler que la commune de Tchaourou est exposée à de façon saisonnière, aux effets néfastes de l'inondation du fait du débordement de deux grands fleuves (Okpara et Ouémé) de leurs lits. Il s'agit donc d'un enjeu environnemental majeur à prendre en compte car l'accès au Lycée technique agricole de Kika devient difficile en période de crue du fleuve OKPARA. Ceci influe sur l'effectif du Lycée qui diminue d'année en année.

Enfin, l'absence d'une filière organisée de gestion des déchets dans les communes du PDA4 en général a pour conséquence, des mauvaises pratiques de gestion des déchets telles que l'incinération, l'enfouissement ou des dépotoirs sauvages de déchets observées au niveau des sites cibles.

3.4. CARACTERISTIQUES BIOPHYSIQUES ET HUMAINS DE LA ZONE D'INTERVENTION DANS LE PDA 5

Dans le PDA 5, la zone d'intervention du projet se trouve dans la commune de Klouékanmè (département du Couffo) qui abrite le Lycée Technique Agricole Bernadette SOHOUNDJI AGBOSSOU d'Adjahonmè.

La Commune de Klouékanmè est située au Nord-Est du Département du Couffo. Elle compte 8 arrondissements et 61 villages et quartiers de ville.

3.4.1. Milieux biophysiques

3.4.1.1. Climat

La Commune de Klouékanmè jouit d'un climat de type subéquatorial humide et chaud, avec deux saisons pluvieuses et deux saisons sèches. La pluviométrie annuelle varie entre 900 et 1200 mm. L'humidité relative est considérable et peut atteindre 85 %.

3.4.1.2. Relief, sols et hydrographie

Dans la Commune de Klouékanmè, on rencontre deux types de relief. Il s'agit d'un plateau qui occupe les parties centrale et méridionale et une dépression dans la partie septentrionale de la

Commune. Aussi faut-il souligner l'existence de deux collines dans la dépression d'orientation Sud-Ouest-Nord Est qui confère à l'ensemble morphologique un paysage pittoresque.

On rencontre trois types de sols :

- ✓ les sols ferrugineux tropicaux sur les granites du précambrien et les grès du crétacé dans la partie Nord de la Commune ;
- ✓ les sols ferrallitiques sur sédiment meuble argilo-sableux du continental et sur les grès du crétacé dans la partie sud de la Commune ;
- ✓ les sols constitués de minéraux bruts d'origine lithique sur roche affleurante qui sont en faible proportion. On note aussi la présence des sols hydromorphes.

Le réseau hydrographique est constitué du fleuve Couffo et de ses affluents. Il y a également les rivières Tovi, Zochi et Togan dans Lanta, plus précisément dans les villages Tokanmè- Aliho et Tokanmè- Kpodji dont les sources méritent d'être valorisées (Afrique conseils, 2006).

3.4.1.3. Végétation

La végétation est dominée par une palmeraie naturelle (*Elaeis guinéensis*) et des graminées, mais compte aussi quelques lambeaux de forêts classées ou forêts sacrées.

La dégradation des formations végétales dans la Commune est le fait de la pression démographique et de l'exploitation des sols. Les quelques rares essences végétales naturelles qu'on rencontre aujourd'hui sont : le Baobab (*Adansonia digitata*), le Néré (*Parkia biogloboza*). Les essences forestières plantées sont l'*Eucalyptus camaldulensis*, le Teck (*Tectona grandis*), l'*Acacia auriculiformis* et le *Khaya senegalensis*.

3.4.2. Milieu humain

3.4.2.1. Démographie

Selon les données du quatrième Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2013 (RGPH-4, 2013), la commune de Klouékanmè vient en 3ème position en terme de démographie dans le département du Couffo avec 128 597 habitants soit 17,25% de la population totale du département.

3.4.2.2. Principales activités économiques

Les branches d'activités les plus dominantes dans les différentes communes du PDA5 sont d'abord l'agriculture, la pêche et la chasse, ensuite le commerce, la restauration et l'hébergement. Dans la commune de Klouékanmè, l'agriculture, la pêche et la chasse occupent 74% des ménages tandis que la branche d'activité "commerce, restauration et hébergement" occupe 8,5% et 7,9% pour les industries manufacturières (INSAE, 2016).

3.4.3. Enjeux environnementaux et sociaux des sites du PDA 5

Au niveau du PDA 5, l'arboriculture fruitière représentée par les agrumes (orange, citron, pamplemousse etc), les mangues et autres fruits. En dehors de l'arboriculture fruitière, des filières de diversification agricole telles que le maïs, le riz, le maraîchage (notamment, la tomate, le piment etc.), le palmier à huile, le manioc, le soja, l'arachide, le niébé, les œufs de table, la viande (les petits ruminants et la volaille) et la pisciculture sont retenues pour leur contribution à la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations.

Le pôle 5 dispose d'énormes potentialités en terme d'Aménagement et de maîtrise de l'eau surtout qu'il possède en son sein des cours et plans d'eau notamment le Couffo, le Zou, et l'Ouémé. Les bas-fonds, les plaines inondables et les ressources en eau souterraine viennent confirmer lesdites potentialités.

Les appuis au secteur agricole dans le Lycée Technique Agricole d'Adjahonmè doivent intégrer la réalisation des infrastructures de mobilisation des eaux de surface et la promotion des petits périmètres irrigués d'agrumes (filière locomotive du PDA5).

Sur le plan environnemental, les enjeux concernent la destruction de quelques espèces végétales telles que *Khaya senegalensis* et *Terminalia mentalis* rencontrées sur le site d'intervention du projet.

Par ailleurs, il y a un grand effort de valorisation des déchets (compostage, alimentation animale, et chaufferie) est noté au niveau du site du Lycée technique Agricole d'Adjahonmè. Il s'agit d'un atout qui peut être encouragé par la mise à disposition des moyens de valorisation optimale des déchets sur le site ; par exemple un dispositif de production de biogaz à l'aide des déchets organiques.

3.5. CARACTERISTIQUES BIOPHYSIQUES ET HUMAINS DE LA ZONE D'INTERVENTION DANS LE PDA 6

Dans le PDA 6, la zone d'intervention du projet se trouve dans la commune de Pobè (département du Plateau) qui abrite le Lycée Technique de Pobè.

La Commune de Pobè est située au Centre-Est du département du Plateau à la limite frontalière du Nigeria. Elle est comprise entre les parallèles 6°22' et 6°30' de latitude Nord et les méridiens 2°15'et 2°22' de longitude Est. Avec une superficie de 400 km². Elle représente 11 % de la superficie du département et 0,46 % de celle du Bénin. On y dénombre cinq (05) Arrondissements dont un urbain (Pobè-centre) où est localisé le Lycée Technique de Pobè et quatre ruraux (Towé, Igana, Ahoyéyé, Issaba).

3.5.1. Milieux biophysiques

3.5.1.1. Climat

Le climat de la Commune de Pobè est du type béninien ou subéquatorial avec deux saisons pluvieuses et deux saisons sèches qui s'alternent (caractéristique du Sud-Bénin). En moyenne, les précipitations atteignent 1100 à 1200 mm par an.

3.5.1.2. Relief et sol

La commune de Pobè est située globalement dans une zone du plateau de 50 à 200 mètres au-dessus du niveau de la mer et d'une altitude moyenne de 100 mètres. Elle comporte une dépression qui n'est rien d'autre que la continuité de la dépression médiane qui traverse tout le Bénin d'ouest à l'est. Elle découpe la Commune en deux zones orographiques, une zone de dépression et une zone de plateau. La zone de dépression comporte une grande partie de l'Arrondissement d'Issaba jusqu'à la latitude d'Onigbolo et les arrondissements d'Ahoyéyé, d'Igana et de Towé. La zone de plateaux est occupée par l'arrondissement de Pobè et le reste de la commune. Ainsi, le Lycée Technique de Pobè est situé dans une zone de plateau.

Du point de vue pédologique, on distingue dans la Commune de Pobè deux types d'unité pédologique : un sol hydromorphe et un sol ferrallitique. Le sol hydromorphe très fertile où se pratiquent les principales cultures agricoles est situé dans la dépression d'Issaba.

La contribution du Lycée Technique de Pobè est importante dans la fabrication des outils et équipements agricoles pour les paysans.

3.5.1.3. Hydrographie

Le réseau hydrographique de Pobè est très démuné. On rencontre quelques ruisseaux quasi permanents tels que la réserve botanique du Centre de Recherches Agricoles sur les Plantes Pérennes (CRAPP), Itchèko, Itché, Iwin, Ebé, Idi, Ikpori et Abanago. Pobè est une commune très peu irriguée où la pêche est pratiquement inexistante. Toutefois, on y retrouve quelques rivières tarissables en saison sèche (Afrique Conseil, 2006).

3.5.1.4. Faune et flore

La végétation de la Commune de Pobè est constituée d'essences arbustives assez diversifiées avec dominance du palmier à huile. L'action humaine du fait de l'agriculture et de la plantation du palmier à huile, a fortement dégradé un couvert forestier autrefois très dense. Néanmoins on note la présence des îlots forestiers (forêts sacrées et classées).

Dans l'Arrondissement de Pobè où se trouve le Lycée Technique et l'Arrondissement de Ahoyéyé, il reste environ 125 hectares appelée réserve botanique et quelques îlots de forêts classées dans la dépression.

Avec l'invasion des forêts par les agriculteurs due à l'explosion démographique, la faune dans la commune et ses environs est très menacée. Néanmoins on y rencontre quelques reptiles, singes, lièvres et aulacodes.

3.5.2. Milieu humain

Avec 123 677 habitants en 2013, la Commune de Pobè est la 2ème (19,9%) en termes d'importance démographique après Kétou (25,3%) dans le département du Plateau. La commune de Pobè est passée de 82 910 habitants en 2002 à 123 677 habitants en 2013 avec un taux d'accroissement intercensitaire de 3,6 % (INSAE, 2013).

Deux principaux groupes ethniques partagent le territoire de Pobè : les Yoruba et apparentés et les Fon et apparentés. Le groupe des Yorubas et apparenté est essentiellement composé de Nagot et Holli-djé alors que le groupe des Fon et apparenté est essentiellement composé des Fon et des Gouns.

Dans la commune de Pobè, la branche d'activité « Agriculture, Pêche et chasses » occupe 58% de la population tandis que le « commerce, restauration et hébergement » occupe 17,5% de la population et 9,1% pour les industries manufacturières (INSAE, 2016).

Le sous-sol de la commune est riche en ressources minières notamment le calcaire, la latérite, et l'argile. De ces ressources, seul le calcaire est formellement exploité par les sociétés de cimenterie : NOCIBE (Nouvelle Cimenterie du Bénin) et SCB-LAFARGE. Il existe également dans la commune plusieurs métiers artisanaux : la forge, la menuiserie, la fabrication du savon, la couture, la coiffure, la mécanique, la soudure, etc. Des petites unités de transformation des produits agricoles émergent dans la Commune.

3.5.3. Enjeux environnementaux et sociaux du site du PDA 6

Dans le Pôle 6, les filières du sous-secteur agriculture sont : le palmier à huile, le maïs, le manioc, le riz, le soja, le cacao, l'ananas, l'anacarde, le coton, le maraichage.

Les filières locomotives du pôle que sont le Palmier à huile, maïs et les filières prioritaires que sont le manioc et le riz de même que les filières de diversifications agricoles, sont considérées par les acteurs du secteur, comme des priorités de développement agricole.

D'une part, le PDCESP a choisi d'appuyer un lycée technique dans le secteur de l'énergie malgré les potentialités agricoles de cette zone. D'autre part, l'une des actions du plan de développement du pôle 6, est la sensibilisation des éleveurs et agriculteurs sur la valorisation des résidus de récolte. D'où la nécessité de mettre l'accent sur la valorisation énergétique des résidus de récolte et des sous-produits de transformation de l'huile de palme au niveau de l'établissement ciblé. Les actions du projet peuvent également être orientées vers la fabrication

des équipements agricoles qui contribueront à faciliter le travail des agriculteurs et améliorer les rendements des produits agricoles.

La végétation sur le site d'intervention du projet est dominée par les espèces suivantes *Elaeis guineensis*, *Tectona grandis*, *Azadirachta indica*, *Morinda lucida*, *Acacia auriculiformis*, *Parkia biglobosa*, *Vitex doniana*, *Senna siamea*, etc. A ce niveau, les activités de débroussaillage, de déboisement et de décapage vont concourir à la perte des espèces végétales et animales spécifiques du milieu lors des travaux de libération de l'emprise des travaux sur le site du Lycée technique de Pobè.

3.6. CARACTERISTIQUES BIOPHYSIQUES ET HUMAINES DE LA ZONE D'INTERVENTION DANS LE PDA 7

Dans le PDA 7, la zone d'intervention du projet se trouve dans les communes d'Allada et de Ouidah du Département de l'Atlantique.

La Commune d'Allada est située au Nord du Département de l'Atlantique à environ 56 km de Cotonou. Elle couvre une superficie de 381m². Elle est limitée au Nord par la Commune de Toffo, au Sud par la Commune de Tori-Bossito, à l'Est par la Commune de Zè et à l'Ouest par celles de Kpomassè et de Bopa. Elle est composée de 12 arrondissements et de 112 villages et quartiers de villes.

La Commune de Ouidah couvre une superficie de 364 km² et est limitée au Sud par l'Océan Atlantique, à l'Est par la Commune d'Abomey-Calavi, à l'Ouest par la Commune de Grand-Popo, et au Nord par les Communes de Kpomassè et Tori - Bossito. Elle est subdivisée en 10 arrondissements qui couvrent 60 villages et quartiers de ville.

3.6.1. Milieux biophysiques

3.6.1.1. Climat

Le climat qui règne dans Communes d'Allada et de Ouidah à l'instar du territoire du pôle de développement agricole n°7 est de type subéquatorial à quatre saisons caractérisées par l'alternance de deux saisons pluvieuses et deux saisons sèches. Les niveaux annuels moyens de précipitations varient sur l'ensemble du pôle de 850 mm à 1500 mm. Signalons toutefois que ces limites de saisons connaissent des fluctuations dues à la variabilité climatique.

Les températures moyennes mensuelles varient entre 25 et 30°C. Les mois de février à avril sont les mois les plus chauds et les mois de juillet à septembre sont les mois les plus frais (ATDA, Pôle 7, 2018).

3.6.1.2. Relief, Sols et Végétation

↳ Relief

Le relief du territoire du PDA 7 est constitué de différentes formations géologiques allant des zones de dépression aux régions de plateau en passant par les moyennes, les basses vallées et les cordons littoraux.

La Commune d'Allada présente un relief de plateau traversée de l'Ouest à l'Est par la dépression de la Lama variant entre 20 et 60 m d'altitude.

Le relief de la commune d'Allada est caractérisé par la présence de plusieurs dépressions situées sous le niveau de la mer près du lac Ahémé et un plateau dans la pointe Nord-Est. Le dénivelé est d'environ 155 mètres entre ces deux zones.

La commune de Ouidah quant à elle, présente un relief relativement plat avec un dénivelé d'environ 37 m entre la côte de l'Océan Atlantique et le point le plus élevé.

Les pentes des terres au niveau des deux communes sont généralement moins de 5 % (Tecsult International Limited, 2012).

↳ Sols

Trois (3) types de sols sont dominants dans le pôle n°7. Par ordre d'importance, il y a les sols ferrallitiques, les sols hydromorphes et les vertisols (ATDA Pôle 7).

Environ 45 % du territoire de la commune de Ouidah est constituée de sols ferrallitiques et plus de 40% de sols hydromorphes (Tecsult International Limited, 2012).

Trois grands types de sols sont observés dans la Commune d'Allada : les sols ferrallitiques, les sols ferrugineux et les sols hydromorphes (Totin, 2003 ; Eténé, 2005). Ces sols sont assez riches et se prêtent bien aux cultures vivrières maraîchères et fruitières, ainsi qu'à la caféiculture.

↳ Végétation

La végétation du PDA 7 est très variée et dominée par un fourré arbustif dense avec la présence de palmiers à huile, des graminées avec quelques reliques forestières par endroits, des savanes herbeuses, des prairies, des formations marécageuses à raphia, quelques mangroves et des forêts classées.

Dans la commune de Ouidah en général, le couvert végétal est principalement caractérisé par des mosaïques de culture et jachère qui peuvent être sous palmiers. Toutefois, on note la présence de marécages à *Raphia gigantea* et quelques mangroves à *Rhizophora racemosa* et *Avicenia africana* dans la frange lagunaire (Tecsult International Limited, 2012).

Le plateau d'Allada prolonge le complexe littoral au nord. Il est occupé par le domaine de la forêt dense semi-décidue, aujourd'hui largement disparue, où se trouvent des champs cultivés au sein

d'une mosaïque de jachères arbustives formant des fourrés impénétrables. Sur ces formations apparaissent quelques grands arbres comme la samba (*Triplochiton scleroxylon*), le fromager (*Ceiba pentandra*), des palmeraies sub-spontanées et sélectionnées.

↳ **Hydrographie**

A l'échelle du Pôle de Développement Agricole 7, le réseau hydrographique est dominé par des fleuves, des lacs et lagunes.

La commune de Ouidah se retrouve entièrement dans le bassin versant de l'Atlantique et ses eaux se jettent dans le Golfe du Bénin par l'intermédiaire de lagunes le long de la côte. Le réseau hydrographique de cette commune est essentiellement caractérisé par un système lacustre et lagunaire dont les principaux plans d'eau sont : Djèssin, Domè, lagune de Djègbadji et lac Toho. Ils sont alimentés par les fleuves du bassin du Sud-Ouest notamment le Couffo et le Mono.

La commune d'Allada se retrouve sur trois bassins versants. La portion Ouest de la commune se draine vers la rivière Couffo (213,9 km²) et la portion Est s'écoule vers l'Atlantique (156,3 km²). Finalement la portion Nord se retrouve dans le bassin des plateaux de l'Ouémé (21 km²) et ses eaux s'écoulent vers la rivière So et le Lac Nokoué.

3.6.2. Milieu humain

3.6.2.1. Démographie

D'un poids démographique de 38,05%, l'Atlantique est le premier département le plus peuplé du Pôle de Développement Agricole n°7.

De 2002 à 2013, la population de la Commune de Ouidah est passée de 76.555 à 162.034 habitants soit un taux d'accroissement intercensitaire de 6,86%, taux supérieur à celui du département (5,05%) et même au taux de croissance naturelle du Bénin, évaluée pour la période 2002-2013 à 3,5% (INSAE, 2016).

Selon le quatrième recensement général de la population et de l'habitation réalisé en 2013 (RGPH4), la population de la commune d'Allada est estimée à 127 512 habitants dont 62 148 hommes et 65 364 femmes. Les zones de concentration de populations sont constituées par les arrondissements de Sékou, Allada, Agbanou et Lissègazoun.

3.6.2.2. Principales activités économiques

Dans la Commune de Ouidah, les activités économiques diffèrent d'un arrondissement à un autre suivant la localisation et la nature des substrats qui les supportent. Si les quatre arrondissements urbains, à savoir Ouidah I, II, III et IV remplissent mieux les fonctions afférentes à une ville, les autres arrondissements se consacrent plus aux activités agricoles et connexes. Les principales activités économiques de la commune peuvent se résumer à : l'agriculture, la

pêche, l'élevage, la transformation de produits divers, le commerce, l'exploitation de carrières de sable, le tourisme, l'artisanat et le transport.

L'économie de la commune d'Allada est essentiellement agricole et est soutenue par plusieurs filières. Il s'agit de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, du commerce, de l'artisanat, du transport, de l'exploitation du bois de feu et de la transformation des produits agricoles. L'activité agricole dans la Commune d'Allada est extensive. Elle emploie à elle seule 46 797 habitants pour un ensemble de 8 897 ménages (INSAE 2013). Les principales cultures sont le maïs, l'arachide, le manioc, l'ananas, le palmier à huile, le caféier et les fruits divers. La culture d'ananas est en pleine expansion et fait de la commune d'Allada, la première localité exportatrice d'ananas du Bénin.

3.6.3. Enjeux environnementaux et sociaux des sites du PDA 7

Dans le milieu récepteur du sous-projet, il est constaté depuis des décennies, des perturbations climatiques avec ses implications socio-économiques (Ogouwalé, 2006). En effet, les phénomènes des changements climatiques se manifestent par le retard considérable des premières pluies, les poches de sécheresse, la chaleur suffocante, la rareté des pluies entraînant un déficit chronique de la pluviométrie, une brusque interruption des pluies avec un dérèglement des saisons, une forte concentration des pluies sur une période de courte durée et les vents violents.

Ces différents phénomènes agissent sur plusieurs secteurs porteurs de l'économie et du développement sociocommunautaire de la Commune tels que la production agricole, la sécurité alimentaire et la nutrition, la santé, l'élevage, ressources en eau et l'énergie.

La sécheresse prolongée ou l'arrêt brusque des pluies entraînent, la brûlure des semis, la baisse drastique de rendement agricole, la baisse du niveau statique de la nappe phréatique, le stress hydrique, l'accentuation du décalage des dates de semis, l'avarie des produits vivriers, etc. Une telle situation influence le cycle de l'eau, sa disponibilité son approvisionnement et son accessibilité.

Ainsi, ces effets conduisent vers l'endettement des producteurs, la misère, la pauvreté, l'exode rural/urbain, etc. Ceci se fait ressentir sur les marchés et dans la population par la rareté et la cherté des produits.

Face à tous ces effets, des approches de solutions peuvent être envisagées dans le cadre de ce projet pour permettre aux bénéficiaires de s'adapter aux effets des changements climatiques. La mise en place des dispositifs de mobilisation d'eau s'avère nécessaire pour l'arrosage des

4. CADRE POLITIQUE, JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT

4.1. CADRE POLITIQUE

4.1.1. PROGRAMME D'ACTION DU GOUVERNEMENT « BENIN REVELE » (PAG)

Intitulé « Bénin Révélé », le Programme d'Action du Gouvernement (PAG) est l'instrument unique de pilotage de l'action gouvernementale pour la période 2016-2021. Il est constitué de trois (03) piliers. Les objectifs de la stratégie nationale de l'ETFP trouvent leur base dans le pilier 2 : « Engager la transformation structurelle de l'économie » et plus précisément dans l'Axe stratégique n°5 : « Amélioration des performances de l'éducation ». En effet, l'éducation est l'un des leviers sur lequel le Gouvernement compte agir pour le décollage économique du Bénin.

Il s'agit d'améliorer la performance de l'éducation et de la recherche à travers :

- l'amélioration de la coordination du secteur de l'éducation ;
- l'amélioration des performances du système éducatif ;
- **la promotion de l'enseignement technique et de la formation professionnelle ;**
- la restructuration et le repositionnement du secteur de la recherche ;
- la promotion des activités de recherche dans les pôles économiques ;
- le renforcement du financement de la recherche.

L'objectif global visé est que le sous-secteur de l'enseignement technique et de la formation professionnelle (ETFP) accompagne les secteurs productifs principalement l'agriculture, l'énergie et contribuer à faire d'eux les leviers de la croissance économique et du développement. Il s'agit d'assurer :

- o la diversification de l'offre de formation technique et professionnelle orientée vers les secteurs clés de développement ;
- o la création des filières de formation orientées vers l'agriculture et la transformation des produits agricoles ;
- o l'amélioration de la qualité de l'offre de formation ;
- o le renforcement de la formation professionnelle en adéquation avec les besoins du marché de travail ;
- o l'amélioration de la gestion et du fonctionnement des établissements de formation professionnelle tant publics que privés.

Le PDCESP vient appui à la SN-EFTP qui vise la promotion du sous-secteur de l'EFTP tel que prévu par le Programme d'Actions du Gouvernement (PAG).

4.1.2. PLAN SECTORIEL DE L'ÉDUCATION POST 2015 (2018-2030)

Le Plan Sectoriel de l'Éducation (PSE) post 2015 s'inscrit dans l'esprit du deuxième Forum du secteur de l'éducation et s'inspire des principaux référentiels de développement dont il se veut en même temps l'un des cadres d'opérationnalisation. Il se veut également un cadre de mise en œuvre de la nouvelle architecture du système qui établit une éducation de base holistique incluant la préprofessionnalisation, la promotion des filières de l'enseignement technique et professionnel, l'éducation inclusive, les alternatives éducatives, le développement des compétences et le renforcement des capacités. Dans cette mise en œuvre de la nouvelle architecture, une grande attention est accordée à la culture et aux valeurs endogènes.

Pour améliorer les performances du secteur de l'éducation et de la formation, le Bénin se donne la vision formulée comme suit : « ***En 2030, le système éducatif du Bénin assure à tous les apprenants, sans distinction aucune, l'accès aux compétences, à l'esprit d'entrepreneuriat et d'innovation qui en font des citoyens épanouis, compétents et compétitifs, capables d'assurer la croissance économique, le développement durable et la cohésion nationale*** »

De façon spécifique, il s'agit de renforcer les bases humaines et matérielles de l'économie par le développement équitable du capital humain comme base de la croissance économique ; de créer un environnement favorable au développement technologique à travers un enseignement et une formation techniques et professionnels performants, favorisant le dynamisme, l'esprit d'initiative et d'entrepreneuriat nécessaire pour disposer d'une main-d'œuvre qualifiée au service des entreprises afin d'encourager la productivité ; d'assurer un continuum dans l'accès aux savoirs, savoir-faire et savoir-être basé sur une maîtrise des langues nationales et étrangères dans toutes les composantes du secteur. Cette vision impose une nouvelle perception du système éducatif et de formation qui repose sur cinq principaux leviers que sont:

- ✓ *rompre dès la base du système, avec le mythe du diplôme (« Akowé ») qui conduit à privilégier l'intelligence intellectuelle au détriment des autres formes d'intelligence ;*
- ✓ *revaloriser les qualifications techniques et professionnelles adaptées à l'évolution des métiers, tant dans le domaine de l'éducation formelle que dans celui de l'éducation non formelle, sans considérer cette dernière comme « la voie de l'échec » ;*
- ✓ *rechercher l'articulation entre « monde de l'emploi » et « monde de la formation » à travers un dispositif transversal d'orientation impliquant tous les acteurs de l'éducation ainsi que les structures d'accompagnement vers les secteurs porteurs d'emploi et basé sur une analyse régulière de la configuration du marché du travail ;*

**Cadre de Gestion Environnementale et Sociale du Projet d'appui au développement des compétences pour
l'emploi dans les secteurs prioritaires (PDCESP)**

- ✓ *promouvoir une éducation moderne basée sur l'utilisation du numérique* dans les différentes composantes du système d'éducation et de formation ;
- ✓ *mettre en place une gouvernance efficace et performante* dans laquelle l'État, dans son rôle de « régulation-contrôle » assure le leadership en vue de garantir un partenariat performant avec le secteur privé, les partenaires techniques et financiers, les collectivités territoriales et la société civile et d'assurer la transparence, l'utilisation rationnelle et efficiente des ressources du secteur et la redevabilité d'une part, et valoriser le partenariat public privé.

La politique d'éducation et de formation sera opérationnalisée à travers (09) neuf orientations stratégiques regroupées autour de trois objectifs sectoriels, à savoir :

- (i) accroître l'accès pour tous à une éducation et une formation équitables et inclusives;
- (ii) renforcer la qualité de l'enseignement/formation, de l'efficacité interne et externe;
- (iii) améliorer la gouvernance du secteur.

C'est dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Sectoriel de l'Education (PSE) que la stratégie nationale de l'EFTP a été élaborée.

4.1.3. POLITIQUE NATIONALE DE PROMOTION DU GENRE AU BENIN

La Politique Nationale de Promotion du Genre au Bénin (PNPG) s'inscrit harmonieusement dans la Politique Nationale de développement économique, politique, social et culturel du Bénin dont les principaux piliers sont progressivement mis en place depuis le renouveau Démocratique.

Vision de la Promotion du Genre au Bénin : A l'horizon 2025, le Bénin est un pays où l'égalité et l'équité favorisent la participation des hommes et des femmes aux prises de décisions, l'accès et le contrôle des ressources productives en vue d'un développement humain durable.

Le PDCESP développera une stratégie genre interne afin de prendre en compte les besoins pratiques et les intérêts stratégiques des filles et des femmes dans tout le processus et ce, conformément à la politique genre du Bénin et de la BAD. Ce faisant le projet contribuera à un épanouissement équilibré des hommes, des femmes, des jeunes et des groupes vulnérables.

4.1.4. POLITIQUE NATIONALE DE PROMOTION DE LA FEMME

Les femmes représentent 51,3 % de la population du Bénin selon le recensement de 2002. En dépit d'une part de la ratification de nombreux instruments juridiques de promotion et de protection de la jeune fille et de la femmes, et d'autres part des nombreuses actions en faveur du genre menées par l'Etat et les PTF, les ONG et associations, la femme béninoise est toujours confrontée à plusieurs problèmes qui entravent son plein épanouissement : « pauvreté accrue, faible taux et faible niveau d'éducation, faible accès aux soins de santé, marginalisation par rapport au droit, aux institutions et aux organes de décision, faible implication dans les

Cadre de Gestion Environnementale et Sociale du Projet d'appui au développement des compétences pour l'emploi dans les secteurs prioritaires (PDCESP)

programmes environnementaux et de gestion des ressources naturelles,... ». (PNPF, 2007) Afin de faire face à tous ces problèmes et de créer les conditions optimales pour l'épanouissement de la femme béninoise, le gouvernement a adopté en 2001 une Politique Nationale de Promotion de la Femme. Elle repose sur les grandes orientations suivantes :

- ✓ promotion de l'éducation et de la formation de la fille et de la femme ;
- ✓ autonomisation économique de la femme ;
- ✓ promotion de la santé de la femme ;
- ✓ amélioration et respect du statut juridique et social de la femme ;
- ✓ valorisation et prise en compte du travail féminin ;
- ✓ valorisation des cultures et des traditions favorables à l'épanouissement de la femme ;
- ✓ gestion des calamités et des grands phénomènes sociaux et environnementaux.

Des stratégies sont définies pour la mise en œuvre de ces orientations fortes de la PNPF. Tenant compte des orientations de cette politique de promotion de la femme, le présent projet prévoira des actions spécifiques en faveur des femmes et en rapport avec le secteur de l'EFTP. Des actions claires doivent être entreprises par le projet pour réduire la faible représentativité des femmes dans le secteur de l'EFTP surtout dans le corps des enseignants et des filles dans les filières industrielles.

4.1.5. STRATEGIE DE LUTTE CONTRE LE VIH-SIDA DU PROGRAMME NATIONAL DE LUTTE CONTRE LE SIDA (PNLS)

Selon le rapport d'activités 2012 du CNLS au Bénin, la prévalence pondérée de l'infection à VIH est estimée respectivement à 2,0 % et 1,7 % au cours des années 2009 et 2010 avec comme sérotype le VIH 1 à plus de 98 %. Au sein des populations clés plus exposées aux risques d'infection, la prévalence de l'infection par le VIH est estimée respectivement chez les TS et leurs clients en 2008 1 à 26,5 % et 3,9 %. La prévalence chez les consommateurs de drogues injectables (CDI), les hommes ayant les rapports sexuels avec des hommes (HSH) a été modélisée par l'étude sur les Modes de Transmission (MoT) 2 réalisée en 2008. Selon ce modèle la prévalence est estimée à 6,3 % pour les CDI et 4,9 % pour les HSH.

Le PDCESP doit intégrer des actions d'Information d'Éducation et de Changement (IEC) de comportements sur les IST, le VIH/SIDA aux bénéficiaires c'est-à-dire les apprenants et les enseignants des Lycées techniques choisis.

4.1.6. POLITIQUE DE SAUVEGARDE DE LA BAD

La Banque africaine de développement (BAD) est le principal partenaire, technique et financier du projet en étude. Il est donc impératif de recourir aux sauvegardes environnementales et sociales de la BAD dans la conception et la mise en œuvre du projet.

Le Système de sauvegardes intégré (SSI) du Groupe de la Banque africaine de développement (BAD) est l'une des pierres angulaires de la stratégie de la Banque africaine de développement visant à promouvoir une croissance inclusive du point de vue social et durable du point de vue environnemental. La BAD requiert que les emprunteurs/clients se conforment à ces sauvegardes lors de la préparation et de l'exécution des projets. La déclaration de politique de sauvegardes intégrée établit les principes essentiels qui fondent l'approche de la Banque en matière de sauvegarde. Par conséquent la Banque a adopté cinq Sauvegarde Opérationnelle (SO), limitant ainsi leur nombre au minimum nécessaire pour atteindre ses objectifs et assurer le fonctionnement optimal du SSI :

- ❖ **SO1 : Évaluation Environnementale et Sociale** : Cette SO primordiale régit le processus de détermination de la catégorie environnementale et sociale d'un projet et les exigences de l'évaluation environnementale et sociale qui en découlent. Ce projet est classé en catégorie I selon les critères de catégorisation environnementale du Système de Sauvegarde Intégré en vigueur à la BAD. En dehors de l'envergure du projet qui s'étend sur toute l'étendue du territoire nationale, des personnes seront affectées du fait de l'expropriation de leurs biens. La nature des travaux et les impacts environnementaux et sociaux qui en résulteront entraînent le déclenchement de la sauvegarde opérationnelle 1 (SO1) « Evaluation environnementale et sociale », de la SO 2 « Réinstallation involontaire : Acquisition de terres, déplacement et indemnisation des populations » et de la SO 5 « Conditions de travail, santé et sécurité ». En ce qui concerne le changement climatique, le projet est classé en catégorie climatique 2, suivant le CCS de la Banque. Concernant le changement climatique, il existe un risque d'altération des sites. Le dimensionnement conséquent des VRD (Voiries et Réseaux Divers) et des ouvrages hydrauliques est préconisé en fonction de leur taille.
- ❖ **SO2 : Réinstallation involontaire** : acquisition de terres, déplacement et indemnisation des populations. Cette SO consolide les conditions et engagements politiques énoncés dans la politique de la Banque sur la réinstallation involontaire et intègre un certain nombre d'améliorations destinées à accroître l'efficacité opérationnelle de ces conditions.
- ❖ **SO3 : Biodiversité et services écosystémiques** : Cette SO fixe les objectifs pour conserver la diversité biologique et promouvoir l'utilisation durable des ressources naturelles. Elle traduit également les engagements politiques contenus dans la politique

de la Banque en matière de gestion intégrée des ressources en eau et en exigences opérationnelles.

- ❖ **SO4 : Prévention et contrôle de la pollution, gaz à effet de serre, matières dangereuses et utilisation efficiente des ressources** : Cette SO couvre toute la gamme d'impacts liés à la pollution, aux déchets et aux substances dangereuses clés, pour lesquels il existe des conventions internationales en vigueur, ainsi que des normes complètes spécifiques à l'industrie ou régionales, qui sont appliquées par d'autres BMD, notamment pour l'inventaire des gaz à effet de serre.
- ❖ **SO 5 : Conditions de travail, santé et sécurité** : La SO 5 définit les exigences de la Banque envers ses emprunteurs ou ses clients concernant les conditions des travailleurs, les droits et la protection contre les mauvais traitements ou l'exploitation. Elle assure également une meilleure harmonisation avec la plupart des autres banques multilatérales de développement.

En conformité avec les procédures du Groupe de la Banque Africaine de Développement en matière d'évaluation environnementale et sociale, le projet a été classé en catégorie 2, nécessitant l'élaboration et la mise en œuvre d'une évaluation environnementale. Les sauvegardes opérationnelles 1, 3, 4 et 5 sont enclenchées dans le cadre de ce projet.

4.1.7. POLITIQUES, STRATEGIES ET PLANS EN MATIERE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE AU BENIN

Le droit à un environnement sain est un des droits de l'Homme auquel la République du Bénin a souscrit. Cette préoccupation a été prise en compte dans la Constitution de février 1990 modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 en son article 27 qui stipule que : « *Toute personne a droit à un environnement sain, satisfaisant et durable et a le devoir de le défendre. L'Etat veille à la protection de l'environnement* ».

Pour assurer l'efficacité de la gestion de l'environnement, le Bénin s'est doté de plusieurs documents de politiques et stratégies. Il s'agit entre autres de : Agenda 21 national, Politique Nationale de l'Environnement (PNE), Plan d'Action Environnementale (PAE), Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD), Stratégie Nationale de mise en œuvre de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) etc.

4.1.7.1. Agenda 21 National

L'Agenda 21 National est une adaptation nationale du programme Action 21 (ainsi désigné par allusion aux défis du 21^e siècle) qui a été adopté à la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement à Rio de Janeiro en juin 1992. Adopté le 22 janvier 1997 par le Gouvernement, l'Agenda 21 National a pour objectif de définir les orientations et conditions pour atteindre un développement durable. Il s'agit donc de l'instrument d'intégration

Cadre de Gestion Environnementale et Sociale du Projet d'appui au développement des compétences pour l'emploi dans les secteurs prioritaires (PDCESP)

des préoccupations environnementales nationales dans les programmes et plans de développement, condition sine qua non de la réalisation du développement durable et de l'éradication de la pauvreté. Ce document conformément à la structure de l'agenda 21 adopté au Sommet Planète Terre en juin 1992 à Rio de Janeiro comporte trois (03) parties à savoir :

- dimensions Sociales, Economiques et Culturelles avec huit (08) chapitres;
- conservation et Gestion des Ressources aux fins du développement avec onze (11) chapitres ;
- renforcement du rôle des principaux groupes et les moyens d'exécution avec seize (16) chapitres.

Etant donné que le PDCESP intervient dans le secteur de l'éducation, il doit veiller à ce que cet instrument de mise en œuvre du développement durable qu'est l'Agenda 21 National, soit intégré dans la SN-EFTP pour laquelle il vient en appui.

4.1.7.2. Stratégie Nationale de Développement Durable

La Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD), répond à la satisfaction d'une exigence de l'Assemblée Générale des Nations Unies, invitant tous les pays à élaborer et mettre en œuvre à l'horizon 2002 leur Stratégie de Développement Durable.

Adopté en 2006, il constitue le cadre de référence pour le développement d'une dynamique entre tous les acteurs de mise en œuvre de l'Agenda 21 et l'intégration de la dimension de développement durable dans toute action. Une série d'indicateurs de suivi et d'évaluation est intégré dans ce document. Il s'agit des indicateurs sociaux, institutionnels, économiques et environnementaux.

4.1.7.3. Stratégie Nationale de mise en œuvre au Bénin de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC)

Réalisé depuis 2003 avec l'appui technique et financier du PNUD et de l'UNITAR, ce document présente :

- les opportunités et les défis du Bénin pour la mise en œuvre de la convention et du protocole de KYOTO ;
- les changements climatiques et le développement économique, social et environnemental au Bénin ;
- le Programme National du Bénin pour mettre en œuvre la CCNUCC.

Les orientations de ce document permettront au promoteur d'identifier les mesures potentielles pour incorporer les considérations liées aux changements climatiques dans la mise en œuvre des activités projetées.

4.1.7.4. Politique nationale de l'environnement (PNE)

La Politique Nationale de l'Environnement (PNE) définit le cadre stratégique large dans lequel les activités sont initiées et réalisées pour la préservation du cadre de vie. La vision retenue pour la politique environnementale est « **faire du Bénin en 2025 un cadre de vie sain, réglementé et bien suivi qui consolide les bases d'un développement durable** ». La question environnementale est traitée à travers plusieurs domaines stratégiques tels que l'environnement, la gestion des ressources naturelles, de l'agriculture, de la santé, du tourisme...

Pour promouvoir une gestion saine de l'environnement et des ressources naturelles, stimuler la viabilité économique, écologique et sociale des actions de développement, les orientations de la politique du Gouvernement sont, entre autres, axées sur :

- ✓ la prise en compte des préoccupations environnementales dans le plan de développement national ;
- ✓ la suppression et/ou la réduction des impacts négatifs sur l'environnement des programmes et projets de développement publics ou privés ;
- ✓ l'amélioration des conditions et du cadre de vie des populations.

Dans cette optique, la politique vise :

- ✓ l'évaluation environnementale des projets de développement ;
- ✓ la promotion de technologies industrielles respectueuses de l'environnement et la gestion rationnelle des déchets industriels ;
- ✓ la surveillance et le contrôle de rejets de matières polluantes dans l'atmosphère, dans les eaux et dans les sols ;
- ✓ l'inclusion des coûts environnementaux dans les paramètres décisionnels.

Pour rester en adéquation avec le PNE, le projet doit contribuer l'éducation environnementale des apprenants afin de développer les aptitudes de protection de l'environnement dans leurs activités quotidiennes.

4.1.7.5. Plan d'Action Environnementale

Conscients des enjeux de la gestion de l'environnement pour le développement durable et la réduction de la pauvreté, les pouvoirs publics béninois ont adopté depuis Janvier 1992 un Plan d'Action Environnementale (PAE) qui constitue l'outil de base de la politique environnementale du pays. Le PAE a été révisé en 2007 et se décline en 7 programmes qui sont :

- i. le programme Education, formation, sensibilisation et communication ;
- ii. le programme Recherche – action sur les terroirs ;
- iii. le programme Gestion de la diversité biologique ;
- iv. le programme Gestion des ressources en eau ;

Cadre de Gestion Environnementale et Sociale du Projet d'appui au développement des compétences pour l'emploi dans les secteurs prioritaires (PDCESP)

- v. le programme Amélioration du cadre de vie rural ;
- vi. le programme Amélioration du cadre de vie urbain ;
- vii. le programme Cadre institutionnel et législatif, Système d'Information sur l'Environnement.

La stratégie environnementale du PAE dans le secteur de l'agriculture passe entre autres par :

- la recherche d'une intensification raisonnée de l'agriculture permettant, notamment par le recyclage de la matière organique, le recours à la lutte intégrée contre les parasites, l'association agriculture-élevage-foresterie et plus généralement le recours aux technologies appropriées de mécanisation et de fertilisation ;
- l'éducation généralisée des producteurs agricoles et pastoraux ;
- etc.

Dans le secteur de l'énergie, la stratégie environnementale du PAE se traduit par la prise en compte des énergies renouvelables.

Les stratégies du PAE dans les deux secteurs cibles de PDCESP cadrent bien avec les activités dudit projet car ce dernier vise la protection de l'environnement dans ses activités à travers la promotion de la formation à la production et l'utilisation des énergies renouvelables qui permettra de réduire la pression humaine sur les ressources naturelles, notamment le bois pour la cuisson.

4.1.7.6. Agenda spatial (SNAT 2013)

L'Agenda Spatial encore appelé Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT) du Bénin est un document-cadre qui traduit la vision que l'Etat Béninois a du territoire national et de son évolution sur une période de quinze (15) ans. Il propose de grandes orientations nationales en matière d'aménagement et de développement équilibré et durable. Sa vision est définie comme suit : « Le Bénin de 2025 est un pays bien gouverné et bien aménagé, ouvert sur l'Afrique et le monde, un pays respectueux de l'environnement et disposant d'un capital humain et d'infrastructures au service d'une économie compétitive et inclusive, afin d'assurer le bien-être et la qualité de vie des populations sur l'ensemble du territoire national ».

Cette perspective du Bénin privilégie également (i) un accès meilleur et équitable des populations aux équipements et aux services collectifs ; (ii) un développement respectueux de l'environnement et (iii) un développement basé sur une approche territoriale. Ce projet a été conçu en tenant compte des disparités territoriales pour promouvoir les potentialités à travers la formation technique et professionnelle.

4.1.7.7. Programme d'action national d'adaptation aux changements climatiques (PANA)

Le Bénin a ratifié la ratification de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), le 30 juin 1994, posant ainsi un acte politique par lequel la République du Bénin s'est engagée, au côté des autres Nations du monde, à assurer sa part de responsabilité en matière d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre et en matière de développement de mesures d'adaptation des populations aux effets néfastes des changements climatiques. Ainsi, les travaux d'évaluation concertée de la vulnérabilité aux changements climatiques dans les zones géographiques les plus vulnérables du Bénin ont permis d'établir les résultats suivants :

- ✓ l'affirmation de la sécheresse, des inondations et des pluies tardives et violentes comme trois risques climatiques majeurs sur le territoire de la République du Bénin,
- ✓ l'apparition des vents violents et de la chaleur excessive comme deux risques climatiques pouvant prendre une grande importance dans certaines localités, dans certaines situations,
- ✓ l'existence de risques climatiques localisés, tel que l'élévation du niveau de la mer, ayant une faible emprise géographique, mais capable de grands impacts économiques et sociaux sont fortement exposés aux risques climatiques dans les zones agro-écologiques du centre et du nord, (i) les bassins versants, l'agriculture vivrière et des ressources et (ii) les petits exploitants agricoles, les maraîchers et exploitants agricoles émergents, et les pêcheurs ;
- ✓ sont fortement exposés aux risques climatiques dans les zones agro-écologiques du sud (i) l'agriculture vivrière, les terres, les ressources en eau, la santé humaine et la biodiversité, et (ii) les petits exploitants agricoles, les pêcheurs et les éleveurs.

Les risques qui pèsent sur les populations béninoises du fait des changements climatiques ont valu que le pays soit Partie prenante aux initiatives développées par la Communauté internationale pour y faire face. C'est dans ce sens que le pays a adopté en 2007 son PANA, résultat d'un processus de concertations larges de toutes les composantes du pays à travers le territoire national. Le but visé par le PANA au Bénin est de permettre l'élaboration d'un cadre de coordination et de mise en œuvre des activités d'adaptation aux changements climatiques dans le pays, le renforcement des capacités et la synergie des différents programmes dans le domaine de l'environnement à travers une approche participative, communautaire et multidisciplinaire.

Face aux défis de changements climatiques, la promotion de l'Agriculture Intelligente face au Climat (AIC) revêt une importance particulière. De ce fait, le projet doit intégrer cet aspect dans

**Cadre de Gestion Environnementale et Sociale du Projet d'appui au développement des compétences pour
l'emploi dans les secteurs prioritaires (PDCESP)**

ces activités concernant le secteur de l'agriculture dans les lycées techniques agricoles bénéficiaires. Aussi, le PDCESP devra développer des mesures d'adaptation qui sont en étroite relation avec les exigences du milieu physique, biologiques et socio-économique des zones d'intervention.

4.2. CADRE LEGAL ET REGLEMENTAIRE DU CGES

4.2.1. Conventions et accords internationaux

Dans le cadre des actions de mise en œuvre du PDCESP, la communauté internationale en faveur de la protection de l'environnement et pouvant avoir des interactions sur chaque élément constitutif de celui-ci, le Bénin a ratifié un certain nombre de conventions internationales. Les conventions ratifiées par le Bénin et qui sont pertinentes pour ce projet sont présentées dans le tableau 3.

Cadre de Gestion Environnementale et Sociale du Projet d'appui au développement des compétences pour l'emploi dans les secteurs prioritaires (PDCESP)

Tableau 3 : Conventions et traités ratifiés par le Bénin

	Intitulé	Ratification / Décret d'application	Objectif	Lien avec le projet
1	La Convention des Nations-Unies sur la diversité biologique	Décret n° 93-305 du 13 décembre 1993 portant ratification de la convention sur la diversité biologique	<p>La Convention sur la diversité biologique (CDB) a trois principaux objectifs :</p> <p>la conservation de la diversité biologique, l'utilisation durable de la diversité biologique et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques.</p> <p>Son but général est d'encourager des mesures qui conduiront à un avenir durable.</p> <p>Cette convention, dans son article 8d, promeut un développement durable et écologiquement rationnel dans les zones adjacentes aux zones protégées en vue de renforcer la protection de ces dernières. A cet effet, son article 14, paragraphe 1-a, invite chaque partie contractante à « adopter des procédures permettant d'exiger l'évaluation des impacts des projets qu'elle planifie et qui sont susceptibles de nuire sensiblement à la diversité biologique en vue d'éviter et de réduire au minimum de tels effets ».</p>	Les travaux de construction/réhabilitation des 9 établissements choisis vont certainement entraîner l'abattage de quelques espèces floristiques et la perturbation de la faune en place lors de la mise en œuvre du projet ; la protection de la biodiversité des zones d'intervention doit être visée lors des activités du projet.
2	Convention internationale sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse en particulier l'Afrique	Décret n° 96-291 du 11 juillet 1996 portant ratification de la [...].	Cette convention vise à prévenir la désertification par la préservation des ressources végétales ligneuses. Il stipule un reboisement compensatoire des ligneux abattus dans le cadre de la mise d'un projet.	Vu que des ligneux seront abattus dans le cadre du présent projet, les textes nationaux exigent une compensation de la couverture végétale basse rasée lors de l'opérationnalisation du projet. Cette exigence nationale concourt à la réalisation des objectifs de la Convention

Cadre de Gestion Environnementale et Sociale du Projet d'appui au développement des compétences pour l'emploi dans les secteurs prioritaires (PDCESP)

				internationale sur la lutte contre la désertification.
3	Protocole de Kyoto	Décret 2001-543 du 17 décembre 2001 portant la ratification de l'adhésion du Bénin au protocole de Kyoto	<p>Le protocole de Kyoto est un traité international ayant pour objectif de réduire les émissions de gaz à effet de serre.</p> <p>Ce protocole vient appuyer la CCNUCC et promeut un développement sobre en carbone et autres GES. Pour cela, il a mis un accent particulier sur les objectifs de réduction des Gaz à effet de serre qui doivent être réalisés dans un certain délai.</p> <p>Article 2 : iii) Promotion de formes d'agriculture durables tenant compte des considérations relatives aux changements climatiques; iv) Recherche, promotion, mise en valeur et utilisation accrue de sources d'énergie renouvelables, de technologies de piégeage du dioxyde de carbone et de technologies écologiquement rationnelles et innovantes.</p>	<p>Son application au présent projet se traduit par l'utilisation de divers engins susceptibles d'émettre des gaz à effet de serre lors des travaux projetés sur les 9 sites choisis, avec pour conséquence l'exacerbation du réchauffement climatique.</p> <p>Aussi le PDCESP doit viser la promotion de technologies propres dans les secteurs cibles (énergie et agriculture) d'intervention notamment dans les filières « froid et climatisation » des lycées techniques</p>
4	Convention cadre des Nations-Unies sur les changements climatiques (CCNUCC)	Décret n°93-304 du 13 décembre 1993 portant ratification de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques	L'objectif ultime de la Convention est de stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre "à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse (induite par l'homme) du système climatique". Elle précise qu'un tel niveau devrait être atteint dans un délai suffisant pour permettre aux écosystèmes de s'adapter naturellement au changement climatique, pour garantir que la production alimentaire ne soit pas menacée et pour permettre au développement économique de se poursuivre de manière durable".	Son application au présent projet se traduit par l'utilisation de divers engins susceptibles d'émettre des gaz à effet de serre lors des travaux projetés sur les 9 sites choisis, avec pour conséquence l'exacerbation du réchauffement climatique.

Cadre de Gestion Environnementale et Sociale du Projet d'appui au développement des compétences pour l'emploi dans les secteurs prioritaires (PDCESP)

5	Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international, 1998	11 Septembre 1998	Cette Convention a pour but d'encourager le partage des responsabilités et la coopération entre Parties dans le domaine du commerce international de certains produits chimiques dangereux, afin de protéger la santé des personnes et l'environnement contre des dommages éventuels, et afin de contribuer à l'utilisation écologiquement rationnelle de ces produits en facilitant l'échange d'informations sur leurs caractéristiques, en instituant un processus national de prise de décisions applicable à leur importation et à leur exportation et en assurant la communication de ces décisions aux Parties.	
6	Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (POP)	5 janvier 2004	L'objectif de cette Convention est de protéger la santé humaine et l'environnement des polluants organiques persistants. Article 10 : b) La fourniture au public de toutes les informations disponibles sur les polluants organiques persistants, compte tenu des dispositions du paragraphe 5 de l'article 9;	Vu que des activités agricoles sont prises en compte par le PDCESP au niveau des lycées techniques agricoles, il est important que le contenu de cette convention soit porté à la connaissance des bénéficiaires. Les informations sur les POP doivent mises à disposition des bénéficiaires à travers des séances de sensibilisation.
7	Convention sur l'enseignement technique et professionnel, de l'Organisation des Nations Unies pour la Sciences, l'Education et la Culture (UNESCO)	29 août 1991	Cette convention vise à revoir périodiquement la structure de l'enseignement technique et professionnel, les programmes et plans d'étude et les méthodes et matériels de formation, ainsi que les formes de coopération entre le système scolaire et le monde du travail, afin d'une part d'en assurer l'adaptation constante au progrès scientifique et technique, au progrès culturel et à l'évolution des besoins de l'emploi dans les divers secteurs de	Les États contractants garantissent qu'aucune discrimination fondée sur la race, la couleur, le sexe, la langue, la religion, l'origine nationale ou sociale, les opinions politiques ou autres, la condition économique ou la naissance ou sur tout autre motif ne sera exercée à l'encontre de quiconque, a le niveau d'instruction nécessaire pour être admis dans l'enseignement technique et

Cadre de Gestion Environnementale et Sociale du Projet d'appui au développement des compétences pour l'emploi dans les secteurs prioritaires (PDCESP)

			l'activité économique, et pour que, d'autre part, les progrès de la recherche et de l'innovation éducatives soient exploités pour la mise en œuvre des procédés pédagogiques les plus efficaces.	professionnel.
8	Convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW)	Décembre 2004	<p>Cette convention vise à :</p> <p>Adopter des mesures législatives et d'autres mesures appropriées assorties, y compris des sanctions en cas de besoin, interdisant toute discrimination à l'égard des femmes ;</p> <p>S'abstenir de tout acte ou pratique discriminatoire à l'égard des femmes et faire en sorte que les autorités publiques et les institutions publiques se conforment à cette obligation ;</p> <p>Prendre toutes mesures appropriées pour éliminer la discrimination pratiquée à l'égard des femmes par une personne, une organisation ou une entreprise quelconque ;</p>	Vu la faible proportion d'enseignantes et de filles dans les Lycées, il faudra veiller à éviter toutes formes de discriminations à l'égard des femmes et favoriser leur promotion à toutes les phases du projet.
9	Convention sur l'égalité de rémunération	16 mai 1968	Il s'agit d'encourager et, dans la mesure où ceci est compatible avec lesdites méthodes, d'assurer l'application à tous les travailleurs du principe de l'égalité de rémunération entre la main-d'œuvre masculine et la main-d'œuvre féminine pour un travail de valeur égale.	Le principe de l'égalité de rémunération entre la main-d'œuvre masculine et la main-d'œuvre féminine pour un travail de valeur égale doit être appliqué à toutes les phases du projet
10	Convention sur l'âge minimum (âge minimum spécifié : 14 ans)	11 juin 2001	Assurer l'abolition effective du travail des enfants et à élever progressivement l'âge minimum d'admission à l'emploi ou au travail à un niveau permettant aux adolescents d'atteindre le plus complet développement	Il faudra respecter l'âge minimum qui est de 14 ans pour travailler au Bénin. Tous les employés des chantiers du projet doivent avoir 14 ans et plus.

Cadre de Gestion Environnementale et Sociale du Projet d'appui au développement des compétences pour l'emploi dans les secteurs prioritaires (PDCESP)

			physique et mental.	
11	Convention (n°102) concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952	14 juin 2019	Cette Convention précise le niveau minimum des prestations de sécurité sociale et les conditions de leur attribution ainsi que les neuf branches principales dans lesquelles la protection est garantie : soins médicaux, indemnités de maladie, prestations de chômage, prestations de vieillesse, prestations en cas d'accident du travail et de maladie professionnelle, prestations familiales, prestations de maternité, prestations d'invalidité et prestations de survivants.	La sécurité sociale doit être garantie pour tous les travailleurs des Lycées (personnel enseignant et personnel non enseignant)

4.2.2. Dispositions légales et réglementaires spécifiques au projet

La mise en œuvre de la SNEFTP doit se faire selon la législation qui cadre et réglemente la protection de l'environnement au Bénin. A cet effet, le Ministère veillera à ce que toutes ses activités soient conformes aux textes (lois et règlements) en vigueur au Bénin. Les principaux éléments législatifs qui garantissent la protection de l'environnement et imposent sa prise en compte systématique dans les actions humaines sont :

↳ Constitution de la République du Bénin

La loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant constitution de la République du Bénin telle que modifiée et complétée par la loi n° 2019-40 du 7 Novembre 2019, édicte certains principes ayant trait à l'environnement et aux conditions de vie des citoyens. Ces principes se retrouvent à travers les articles ci-après :

- ✓ Art.8 : L'Etat assure à ces citoyens, l'égal accès à la santé, à l'éducation, à la culture, à l'information, à la formation professionnelle et à l'emploi.
- ✓ Art.22 : Toute personne a droit à la propriété. Nul ne peut être privé de sa propriété que pour cause d'utilité publique et contre juste et préalable dédommagement.
- ✓ Art.27 : Toute personne a droit à un environnement sain, satisfaisant et durable et a le devoir de le défendre. L'Etat veille à la protection de l'environnement.
- ✓ Art.74 : Il y a haute trahison lorsque le Président de la République a violé son serment, est reconnu auteur, co-auteur ou complice de violations graves et caractérisées des droits de l'homme, de cession d'une partie du territoire national ou d'acte attentatoire au maintien d'un environnement sain, satisfaisant, durable et favorable au développement.
- ✓ Art.98 : Sont du domaine de la loi les règles concernant : la protection de l'environnement et de la conservation des ressources naturelles.

La mise en œuvre du projet dans les zones ciblées doit se faire en tenant compte du droit de tous à un environnement sain. Ainsi, les dispositions doivent être prises par le projet pour minimiser autant que possible les nuisances sur les usagers des Lycées et les communautés des milieux récepteurs.

↳ Loi-cadre n°98-030 du 12 février 1999 portant loi-cadre sur l'Environnement en République du Bénin

Les grands principes de la prise en compte de l'environnement dans les Politiques, Plans, Programmes et Activités de développement, sont définis par la loi n°98-030 du 12 février 1999 portant loi-cadre sur l'environnement. Ces principes sont les suivants :

- Art 3-c "la protection et la mise en valeur de l'environnement doivent faire partie intégrante du plan de développement économique et social et de la stratégie de sa mise en œuvre. Ce

Cadre de Gestion Environnementale et Sociale du Projet d'appui au développement des compétences pour l'emploi dans les secteurs prioritaires (PDCESP)

principe oblige à la prise en compte des enjeux environnementaux dans la mise en œuvre des activités de développement".

- Art 3-d. : "les différents groupes sociaux doivent intervenir à tous les niveaux dans la formulation et l'exécution de la politique nationale en matière d'environnement ; ce principe est capital dans la lutte contre la pauvreté et favorise le développement du pays".
- Art 3-f. "tout acte préjudiciable à la protection de l'environnement engage la responsabilité directe ou indirecte de son auteur qui doit en assurer la réparation".

Ces trois principes font respectivement référence (i) à la prise en compte des préoccupations environnementales lors de la mise en œuvre des projets à travers les outils d'évaluation environnementale, (ii) à la participation du public pendant le processus d'évaluation environnementale et (iii) au principe du Pollueur-Payeur « *visant la prise en charge des frais /coûts qui résultent des mesures de prévention, de réduction et de lutte contre les pollutions par le pollueur* ». C'est un principe découlant de l'éthique de responsabilité, qui consiste à faire prendre en compte par chaque acteur économique les externalités négatives de son activité.

Ce sont ces dispositions qui justifient la réalisation d'un cadre de gestion environnementale et sociale pour le PDCESP.

↳ **Loi n°2017-05 du 29 août 2017 fixant les conditions d'embauche, de placement de main-d'œuvre et résiliation du contrat de travail en République du Bénin**

L'article 3 de cette loi stipule que « Tout chef d'établissement ou d'entreprise ou tout employeur recrute librement son personnel qui bénéficie des prestations de sécurité et de santé au travail. Toutefois, il est tenu de faire connaître aux services compétents du ministère chargé du travail, les postes de travail pour lesquels le recrutement a été opéré. Il procède également à l'immatriculation et à l'affiliation des travailleurs auprès des structures en charge de la protection sociale. »

Les travaux de construction/réhabilitation des lycées techniques et CFPA vont nécessiter le recrutement de la main d'œuvre. Cette loi va permettre la gestion des conditions d'embauche, de résiliation de contrat de travail et de débauchage. De même, les relations entre travailleurs et employeurs sont traitées par les dispositions de cette loi.

↳ **Loi n° 2017-15 modifiant et complétant la loi 2013-01 du 14 août 2013 portant Code foncier et domanial**

La Loi 2017-15 modifiant et complétant la loi 2013-01 du 14 août 2013 portant code foncier et domanial (CFD) en République du Bénin a été votée pour actualiser le secteur du domaine et du foncier au Bénin. Le code foncier définit le droit de propriété comme « un droit fondamental dont nul ne peut en être privé que si ce n'est pour d'utilité publique et contre juste et préalable

dédommagement ». Il définit également les modalités d'acquisition et de transmission des biens fonciers (articles 8 et 9).

Article 376 nouveau : Le titre foncier est la preuve officielle de la propriété en matière immobilière. Il confère à son titulaire de façon incontestable le droit de propriété de l'immeuble qui en est nanti.

Compte tenu de cette disposition, tous les sites d'intervention du projet doivent détenir le titre foncier. Sinon, le promoteur doit veiller à ce que les démarches soient menées pour sécuriser les sites des 9 établissements bénéficiaires du projet et tout autre site où le projet doit intervenir.

↳ **Loi N° 87-015 du 21 septembre 1987 portant le Code de l'Hygiène Publique en République du Bénin**

La Loi portant Code de l'Hygiène Publique vise à promouvoir la santé physique, mentale et sociale de chaque citoyen. Elle traite de façon générale de l'hygiène et de l'assainissement du cadre de vie. Cette loi s'applique à ce projet en étude en raison des mesures d'hygiène à respecter sur les chantiers mais aussi dans les établissements notamment dans les salles des classes et les dortoirs. En effet dans le chapitre II Hygiène des habitations en son article 14 : « *Afin de promouvoir la santé physique, mentale et sociale de chaque citoyen les Agents du service d'hygiène sont chargés de faire des inspections intra-domiciliaires, de prodiguer des conseils à la population pour assurer une hygiène et une salubrité permanente dans les habitations* ».

Cette loi s'applique également à l'hygiène de la nourriture qui est servie aux élèves et aux enseignants par les vendeuses et aux personnels qui servent dans les réfectoires des établissements.

Article 47 : « les vendeurs et vendeuses de denrées immédiatement consommables (bouillies, pâtes, brochettes, gâteaux et autres), doivent les protéger de manière adéquate ».

Pour une meilleure mise en application des dispositions du code de l'hygiène publique, le décret n° 97-616 du 18 décembre 1997 portant application de la loi n°87-015 du 21 septembre 1987 portant Code d'Hygiène Publique, a été adopté.

Elle institue la Police sanitaire dont les agents sont chargés entre autres, de rechercher et de constater les infractions à la législation de l'hygiène.

↳ **Loi N° 2010-44 du 24 Novembre 2010 portant Gestion de l'Eau en République du Bénin**

Elle édicte les principes de protection qualitative et quantitative des ressources en eaux superficielles et souterraines. Elle stipule en particulier que :

Cadre de Gestion Environnementale et Sociale du Projet d'appui au développement des compétences pour l'emploi dans les secteurs prioritaires (PDCESP)

- ✓ tout travail dans le lit ou au-dessus d'un cours d'eau est soumis à une autorisation à laquelle sera associé un cahier des charges fixant les conditions de respect du milieu telles que les débits maximaux dérivables ou encore la mise en place d'ouvrage régulateurs ;
- ✓ tout déversement susceptible de modifier les propriétés physiques, chimiques ou biologiques d'eaux de surface et souterrain, est soumis à une autorisation préalable ;
- ✓ tout travail de curage, élargissement et redressement d'un cours d'eau est soumis à une autorisation, après enquête des services techniques ;
- ✓ après l'usage pour la consommation humaine, les usages de l'eau sont par ordre de priorité : l'usage agricole (bétail et cultures), l'usage industriel, l'usage municipal et l'usage de loisir.

L'article 14 de la même loi stipule clairement que « *La pollution des ressources en eau est interdite. Lorsque l'activité des personnes physiques ou morales est de nature à provoquer ou aggraver la pollution de l'eau ou la dégradation du milieu aquatique, celles-ci contribuent au financement des mesures que l'État et les collectivités territoriales doivent prendre pour lutter contre cette pollution, en compenser les effets, et pour assurer la conservation des écosystèmes aquatiques* ».

En tenant compte de cette loi, il est judicieux de prendre des dispositions pour une bonne gestion de tout déchet pour éviter qu'ils ne polluent les eaux de surface et souterraine dans les zones d'intervention du projet.

↳ **Loi 2017-39 du 26 décembre 2017 portant interdiction de la production, de l'importation, de l'exportation, de la commercialisation, de la détention, de la distribution et de l'utilisation de sachets en plastique non biodégradables en République du Bénin.**

Le promoteur doit tenir compte des dispositions de cette loi au cours de ses activités. En effet, l'article 18 stipule : « Toute personne physique ou morale qui produit, importe, exporte, commercialise, distribue ou détient en stocks les sachets non biodégradables dispose d'un délai de six (06) mois pour se conformer aux dispositions de la présente loi. En tout état de cause, aucune importation n'est autorisée pendant la période transitoire. Passé ce délai, tout sachet non biodégradable en circulation en contravention aux dispositions de la présente loi est saisi et détruit conformément aux procédures requises. »

Il est nécessaire de sensibiliser continuellement les apprenants des établissements sur le danger que constituent les sachets plastiques pour l'environnement. Le promoteur pourrait donc intégrer cet aspect dans le programme de sensibilisation à concevoir pour la mise en œuvre du projet.

↳ **Loi n° 2007-20 du 23 août 2007 portant protection du patrimoine culturel et du patrimoine naturel à caractère culturel en République du Bénin**

Certaines dispositions de cette loi sont applicables aux travaux de construction/réhabilitation des Lycées techniques et CFPA. Parmi lesquelles, les articles suivants peuvent être exploités :

Article 74 : Toute exploration, toute fouille autorisée devra faire l'objet d'un compte rendu adressé dans un délai de deux (02) mois à compter de la fin des travaux au ministre en charge de la culture. Toute découverte du patrimoine culturel mobilier ou immobilier doit être conservée et immédiatement déclarée à l'autorité administrative territorialement compétente et au ministre en charge de la culture.

Article 88 : Le ministre en charge de la culture décide des mesures à prendre à l'égard des découvertes de caractère immobilier faites fortuitement. Si lors des travaux des objets du patrimoine culturels sont découverts, l'entrepreneur est tenu de suivre les prescriptions de la Loi n° 2007-20 du 23 août 2007 portant protection du patrimoine culturel et du patrimoine naturel à caractère culturel en République du Bénin. L'Entrepreneur doit prendre des précautions pour empêcher ses ouvriers ou toute autre personne d'enlever ou d'endommager ces objets ; il doit également avertir le maître d'ouvrage de cette découverte et exécuter ses instructions quant à la façon d'en disposer.

Ces dispositions, notamment la démarche de gestion des découvertes fortuites, doivent être intégrées aux cahiers de charges des entreprises qui seront recrutées pour les travaux prévus par le projet.

↳ **La loi n°2006-17 portant code minier et fiscalités minières en République du Bénin dispose :**

La loi n°2006-17 portant code minier et fiscalités minières en République du Bénin apporte des précisions sur les modes d'exécution des travaux de recherche, d'exploration et d'exploitation qui ne peuvent se réaliser sans une autorisation de recherche accordé préalablement par arrêté du ministre chargé des mines, sur proposition du directeur chargé des mines. Le droit d'exploiter un ou des gisements suivant des méthodes artisanales ou semi-industrielles ne peut être acquis qu'en vertu d'une "autorisation d'exploitation artisanale ou semi-industrielle". L'article 35 dispose que : « La demande d'un permis d'exploitation doit être accompagnée :

- ✓ d'une étude de faisabilité prenant en compte le total des réserves connues, une estimation globale des coûts de l'investissement ainsi que la démonstration de la rentabilité de la découverte ;
- ✓ d'un plan de développement et d'exploitation du gisement ;
- ✓ d'un programme de protection de l'environnement ;

**Cadre de Gestion Environnementale et Sociale du Projet d'appui au développement des compétences pour
l'emploi dans les secteurs prioritaires (PDCESP)**

- ✓ et d'un schéma de réhabilitation des sites exploités issu d'une étude d'impact sur l'environnement».

Le code minier fait obligation dans l'Article 98 de conduire « les activités minières et de carrière de manière à assurer une exploitation rationnelle des ressources minérales et fossiles et à minimiser leur impact négatif sur l'environnement physique, les populations et les usages et coutumes ancestrales. Dans ce but, les entreprises doivent mener leurs travaux à l'aide de techniques permettant de prévenir et d'éviter la pollution de l'environnement.

A cet effet, la pleine jouissance du droit d'exploiter est subordonnée à la réalisation préalable d'une étude d'impact sur l'environnement conformément à la réglementation en vigueur en matière de protection de l'environnement ».

Article 99 : Outre les dispositions prévues à l'article 98 de la présente loi, tout exploitant est assujéti au paiement d'un droit pour restauration des sites exploités. La remise en état d'une carrière est effectuée par l'exploitant au fur et à mesure de l'extraction. Les travaux doivent tenir compte de l'environnement humain.

Les dispositions relatives à l'exploitation minières conformément au code minier, doivent être intégrées aux cahiers de charges des entreprises qui seront recrutées pour les travaux prévus par le projet.

↳ **Loi n°2005-33 du 06 octobre 2005 Portant modification de la loi n° 2003-17 du 11 novembre 2003 portant orientation de l'Education Nationale en République du Bénin**

Plusieurs dispositions de cette loi sont applicables aux activités du PDCESP qui vient en appui au sous-secteur de l'EFTP.

Article 10 : L'école doit s'appuyer sur la recherche scientifique et technologique, garantie du développement économique, social et culturel.

Article 33 nouveau : L'enseignement secondaire technique et la formation professionnelle sont dispensés dans les cinq (05) catégories d'établissements ci-après:

- les collèges d'enseignement technique;
- les lycées techniques;
- les instituts et écoles de formation professionnelle;
- les centres de formation professionnelle;
- les centres de métiers.

Article 34 nouveau : Les collèges d'enseignement technique sont des établissements d'enseignement technique et de formation professionnelle de niveau 1 avec ou sans régime d'internat.

Les lycées techniques sont des établissements d'enseignement technique et de formation professionnelle de niveau I et II avec ou sans régime d'internat.

Les instituts et écoles de formation professionnelle sont des établissements de niveau 1 ou II à vocation professionnelle dans le domaine des sciences, des techniques et des technologies. Ils peuvent disposer ou non de régime d'internat.

Les centres de formation professionnelle sont des établissements de formation initiale par alternance pour apprentis sous contrat et de formation professionnelle continue pour artisans (patrons et maîtres artisans).

Les centres de métiers, liés à la mise en valeur des ressources naturelles locales, sont des centres de formation professionnelle et de production pour artisans et jeunes déscolarisés.

L'objectif du projet est de contribuer à la rénovation de l'offre de formation technique et professionnelle en lien avec la demande économique dans des secteurs prioritaires à fort potentiel d'emploi. Les travaux de construction/réhabilitation des Lycées et Centre de formation professionnelle et d'apprentissage visent à offrir de meilleures conditions d'apprentissage et de travail à tous les acteurs de l'EFTP à travers la mise à disposition d'infrastructures et d'équipements adéquats dans les établissements concernés. Ces activités du projet cadrent bien avec les dispositions de cette loi.

↳ **Loi n° 97-029 du 15 Janvier 1999 portant organisation des communes en République du Bénin**

Selon cette loi, la commune « donne son avis chaque fois qu'il est envisagé la création sur son territoire de tout projet susceptible de porter atteinte à l'environnement. Elle prend en considération la protection des terres agricoles, des pâturages, des espaces verts, de la nappe phréatique, des plans et cours d'eau de surface dans l'implantation des différentes réalisations à caractère public ou privé » (Article 95).

D'autres lois définissent les modalités d'exercice des compétences des communes en matière de protection et de gestion de l'environnement au Bénin. Il s'agit de la loi n°98-007 du 15 janvier 1999 portant régime financier des communes en République du Bénin.

Les Mairies de diverses communes d'intervention du projet seront fortement impliquées dans le suivi environnemental des activités qui se feront dans les établissements qui se trouvent sur leurs territoires.

**Cadre de Gestion Environnementale et Sociale du Projet d'appui au développement des compétences pour
l'emploi dans les secteurs prioritaires (PDCESP)**

Les lois sont renforcées par des décrets d'application et des normes nationales auxquelles tout promoteur de projet doit faire conformer ses activités pour ne pas provoquer une dégradation irréversible des éléments de l'environnement. Les normes de conformité applicables dans le cadre de l'exécution du présent projet sont définies dans les différents textes d'application ci-après :

↳ **Décret n°2017-332 du 06 juillet 2017 portant organisation des procédures d'évaluation environnementale en République du Bénin**

Article 16 : Le Cadre de Gestion Environnementale et Sociale et le Cadre de Politique de Réinstallation s'appliquent lorsque les activités d'un projet ne sont pas encore bien définies et qu'il est impossible d'en évaluer l'impact avec une précision suffisante, ou lorsque les sites d'implantation ne sont pas connus de façon précise.

C'est justement parce que toutes les activités du PDCESP ne sont pas encore bien définies qu'une CGES est réalisée pour le projet.

Selon l'article 24 du Décret « sont soumis à une Etude d'Impact sur l'Environnement tout projet dont les activités susceptibles d'avoir des impacts sur l'environnement. L'Etude d'Impact sur l'Environnement peut être simplifiée ou approfondie ».

Compte tenu de cette disposition, tous les sous-projets de construction/réhabilitation des 9 établissements doivent faire l'objet d'une étude d'impact environnemental et social (EIES).

Le Décret fixe la procédure administrative de délivrance du certificat de conformité environnementale (CCE) par le Ministre chargé de l'environnement. Il s'applique à toute politique, tout plan, tout programme, tout projet ou toute activité de développement susceptible d'avoir des effets positifs et/ou négatifs sur l'environnement. Il prend en compte l'Evaluation Environnementale Stratégique (EES), l'Etude d'Impact sur l'Environnement (EIES), l'Audit Environnemental (AE), l'Audience Publique (AP) et l'inspection Environnementale (IE).

↳ **Décret n°2014-205 du 13 Mars 2014 portant règlementation de la délivrance du permis de construire en République du Bénin.**

Article 5 : Quiconque désire entreprendre une construction à quelque usage que ce soit, même ne comportant pas de fondation obtient au préalable un permis de construire.

Le permis de construire est également exigible lorsque les travaux à exécuter sur une construction existante ont pour effet d'en changer la destination, d'en modifier le volume ou la structure ou de créer des niveaux supplémentaires.

Article 6 : Le permis de construire est exigible de toute personne physique ou morale de droit public ou privé.

Pour tous les travaux de construction à réaliser, le promoteur doit veiller à l'obtention de permis de construire par site.

↳ **Décret n°2011-394 du 28 Mai 2011 portant modalités de conservation, de Développement et de Gestion Durable de la Faune et de ses Habitats en République du Bénin**

Article 3 : La faune est constituée par tous les animaux sauvages vivant en liberté dans leur milieu naturel ou maintenus en captivité et classés, notamment, parmi les mammifères, les oiseaux, les reptiles, les batraciens et les poissons y compris les invertébrés à savoir les insectes, les mollusques, les crustacés, les arthropodes et autres espèces aquatiques.

Ce décret fixe les listes des espèces intégralement protégées (catégorie A) et partiellement protégées (catégorie B), en tenant compte de l'état de la faune se trouvant sur le territoire national et des conventions internationales applicables en la matière auxquelles le Bénin est parti. Les annexes 1 et 2 du décret détaille la liste des espèces protégées.

Les dispositions de ce décret doivent être respectées durant les travaux pour éviter la destruction de la faune présente dans les milieux récepteurs des sous-projets.

↳ **Décret n° 2003-332 du 27 août 2003 portant gestion des déchets solides en République du Bénin**

L'importance de ce décret est de protéger l'environnement et la santé de l'homme de toute influence dommageable causée par les déchets. Il vise essentiellement à :

- ✓ prévenir ou réduire la production de déchets et leur nocivité ;
- ✓ promouvoir la valorisation des déchets notamment par recyclage, réemploi, récupération, utilisation comme source d'énergie ;
- ✓ organiser l'élimination des déchets ;
- ✓ assurer la remise en état des sites.

La responsabilité des producteurs de déchets est définie en son article 9 : « *toute personne qui produit ou détient des déchets est tenue d'en assurer ou d'en faire assurer la gestion dans des conditions propres à limiter les effets négatifs sur les eaux, l'air, le sol, la flore, la faune, à éviter les inconvénients dus au bruit et aux odeurs et d'une façon générale, à ne porter atteinte ni à l'environnement, ni à la santé de l'homme* ».

Ce décret intervient donc dans le contexte où la gestion des déchets est une préoccupation pour quasiment tous les secteurs d'activités. Les établissements bénéficiaires du projet doivent être accompagnés dans la mise en place d'un plan de gestion des déchets qui y sont produits. Il serait donc opportun d'élaborer un plan pilote de gestion des déchets ménagers solides et liquides sur une période de 2 ans qui sera pris en charge sur le Budget annuel des

établissements, donc par le Gouvernement béninois, afin de sonder leur capacité à gérer la salubrité après l'achèvement du projet.

↳ **Décret n°2001-110 du 4 avril 2001 fixant les normes de qualité de l'air en République du Bénin**

Le décret inclut notamment des normes sur la qualité de l'air ambiant applicables à l'ensemble du territoire national (art. 3) ainsi que pour les émissions des véhicules légers et des camions neufs ou usagés (art. 7), des véhicules lourds neufs ou usagés (art. 8), des motocyclettes neuves ou usagées (art. 9) et des établissements (sources fixes) (art. 17) conformément aux dispositions de la Loi n° 98-030 du 12 février 1999 portant loi-cadre sur l'environnement en République du Bénin. Le tableau 4 présente les normes de qualité de l'air pour plusieurs type de polluants.

Tableau 4 : Normes de qualité de l'air ambiant

Polluants	Durée de la période de mesure	Valeur moyenne
Ozone (O ₃)	Moyenne sur 8 heures	0,08 ppm
Monoxyde de carbone (CO)	Moyenne sur 1 heure Moyenne sur 8 heures	40 mg/m ³ 10 mg/m ³
Dioxyde de soufre (SO ₂)	Moyenne sur 1 heure Moyenne sur 24 heures Moyenne annuelle	1300 µg/m ³ 200 µg/m ³ 80 µg/m ³
Particules en suspension (<10 microns)	Moyenne sur 24 heures Moyenne annuelle	230 µg/m ³ 50 µg/m ³
Dioxyde d'azote (NO ₂)	Moyenne sur 24 heures Moyenne annuelle	150 µg/m ³ 100 µg/m ³
Plomb (Pb)	Moyenne annuelle	2 µg/m ³

Source : Décret n° 2001-110 du 4 avril 2001 fixant les normes de qualité de l'air en République du Bénin

Les travaux de construction/réhabilitation et d'équipement de 9 établissements vont nécessiter le recours/utilisation des engins de chantier (camion de transport de matériaux, pelle mécanique, etc.). Par conséquent, les engins utilisés pour ces travaux doivent respecter les normes en termes d'émission de CO et un contrôle périodique devra être fait dans ce sens. De même sur les différents sites des travaux, les activités devront être conduites de manière à ce que les mesures des particules en suspension qui seront prises respectent les normes édictées, etc.

↳ **Décret n° 2001-294 du 06 aout 2001 portant réglementation du bruit en République du Bénin**

Le présent décret relatif à la réglementation du bruit, définit les normes de bruit visant à contrôler l'intensité du bruit émis par chaque source, en l'occurrence dans les zones d'habitations, dans les zones commerciales et dans les zones industrielles. Il définit en son article 6 les sources d'émission du bruit et en son article 7, les niveaux de bruit selon les tranches horaires et les types de zones (Tableau 5).

**Cadre de Gestion Environnementale et Sociale du Projet d'appui au développement des compétences pour
l'emploi dans les secteurs prioritaires (PDCESP)**

Tableau 5 : Critères d'émission de bruit

Types de zones	Classe 1	Classe 2	Classe 3
Tranches horaires	Zone d'habitation	Zone commerciale	Zone industrielle
06 heures à 13 heures	50 dB	55 dB	70 dB
13 heures à 15 heures	45 dB	50 dB	70 dB
15 heures à 22 heures	50 dB	50 dB	70 dB
22 heures à 06 heures	45 dB	50 dB	70 dB

Source : Décret n° 2001-294 du 06 aout 2001 portant réglementation du bruit en République du Bénin

Ces niveaux de bruit sont mesurés à l'extérieur des enceintes abritant les sources d'émission.

Selon l'article 10 : La mise en marche des ateliers bruyants (moulins, scieries, forges, etc.), des discothèques et des véhicules de publicité sonore et toute forme de communication ou manifestation bruyante en zone d'habitation, y compris sur les lieux de culte, sont interdites dans les périodes ci-après :

- Jour ouvrable : 13h – 15h et 22h – 6h
- Jour de repos : 6 h - 10 h et 20 h - 6 h

Les normes d'émission de bruit doivent également être respectées pendant les travaux de construction/réhabilitation et d'équipement des 9 établissements choisis.

↳ Décret n° 2003-330 du 27 aout 2003 portant gestion des huiles usagées en République du Bénin

Ce décret fixe les modalités de collecte, de transport, de regroupement, de prétraitement, d'élimination ou de valorisation des huiles usagées en application des dispositions de la Loi n° 98-030 du 12 février 1999 portant loi-cadre sur l'environnement en république du Bénin (article 1er). Il définit en son article 2 les huiles usagées comme étant « *toutes huiles, issues du raffinage du pétrole brut ou synthétique, destinées à la lubrification ou à d'autres fins, et qui sont devenues impropres à leur usage original en raison de la présence d'impuretés ou de la perte de leurs propriétés initiales ; elles incluent les huiles lubrifiantes, les huiles hydrauliques, les huiles pour le travail des métaux et les liquides isolants ou caloporteurs* ». Il précise en son article 3, entre autres, qu'il est interdit :

- ✓ de déposer, verser ou de laisser des huiles usagées en quelque lieu que ce soit où elles peuvent polluer l'environnement notamment dans ou sur le sol, dans les eaux de surface ou les eaux souterraines, dans les égouts, les canalisations ou les collecteurs;
- ✓ d'ajouter ou de mélanger à des huiles usagées de l'eau ou tout corps étrangers tels que solvants, produits de nettoyage, détergents, autres combustibles ou autres matières avant ou pendant la collecte ou avant ou pendant le stockage.

Ledit décret aborde également plusieurs éléments relatifs à la gestion des huiles usagées à savoir :

- ✓ les opérations de stockage, de collecte et de transport des huiles usagées ;
- ✓ l'agrément des collecteurs et des transporteurs d'huiles usagées ;
- ✓ les conditions de prétraitement, de valorisation et d'élimination des huiles usagées ;
- ✓ les conditions d'obtention de l'agrément des exploitants d'unités de prétraitement, d'élimination et de valorisation des huiles usagées, etc.

Les dispositions de ce décret doivent être respectées aussi bien à la phase des travaux qu'à la phase d'exploitation des ouvrages. Elles doivent être respectées au niveau des filières des lycées techniques (fabrication mécanique par exemple) qui produisent des huiles usagées.

↳ **Décret n° 2001-094 du 20 février 2001 fixant les normes de qualité de l'eau potable en République du Bénin**

C'est un décret qui fixe les normes physiques, chimiques, biologiques et bactériologiques des eaux destinées à la consommation humaine et aux usages domestiques courants, en application des dispositions de la loi n°98-030 du 12 février 1990 portant loi-cadre sur l'environnement en République du Bénin.

D'après les dispositions de ce décret, l'eau de boisson fournit dans les établissements scolaires cibles doivent être conforme aux normes de qualité de l'eau potable.

↳ **Décret n° 2001-109 du 4 avril 2001 fixant les normes de qualité des eaux résiduaires en République du Bénin et ses arrêtés d'application**

Les deux premiers chapitres de ce décret sont réservés à l'objet et aux définitions. Le chapitre 3 comportant les articles 3 à 17 précise les modalités de rejet des eaux usées industrielles et les normes de rejet dans un milieu récepteur selon les types d'industries du secteur agroalimentaire (huileries, poissons et fruits de mer, brasserie, produits laitiers, abattoirs et sucre) d'autres industries (textiles, savons et détergents, pharmaceutique, traitement de surface et centrale thermique). Les normes de rejet sont présentées dans les tableaux 6 et 7.

Article 16 : L'exploitant d'un établissement est tenu de procéder au minimum une fois par mois à un échantillonnage de ses eaux usées pour vérifier la conformité aux normes fixées.

Article 18 : Les eaux usées domestiques ne peuvent être déversées dans le milieu naturel qu'après avoir subi un traitement approprié, de manière à éviter la pollution des nappes d'eaux souterraines et des eaux douces, estuariennes et marines.

**Cadre de Gestion Environnementale et Sociale du Projet d'appui au développement des compétences pour
l'emploi dans les secteurs prioritaires (PDCESP)**

Tableau 6 : Normes de rejet pour les contaminants conventionnels et non Conventionnels dans les eaux usées industrielles

Paramètres physico-chimiques	Unités	(A) Concentration moyenne journalière permise		(B) Quantité de contaminant rejetée
		Si quantité rejetée < B	Si quantité rejetée > B	
Paramètres conventionnels				
DBO	mg/l	100	30	30 kg/j
MES	mg/l	100	35	15 kg/j
DCO	mg/l	300	125	100 kg/j
Huiles et graisses totales	mg/l	100	30	1 kg/j
pH		6 < pH < 9 en tout temps		N/a
Température	C°	5°C plus élevé que la température des eaux réceptrices		N/a
Paramètres non-conventionnels				
Phosphore (2)	mg/l	100	10	15 kg/j
Azote total (NTK) (2)	mg/l	200	30	50 kg/j

Tableau 7 : Normes de rejet de substances toxiques

Paramètres	Concentration moyenne journalière permise	Quantité limite de rejet pour exemption
Sulfures	2,5 mg/l	50 g/l
Fluorures	4 mg/l	150 g/l
Cyanures	1,0 mg/l	1 g/l
Arsenic	0,5 mg/l	1 g/l
Cadmium	1,0 mg/l	5 g/l
Chrome hexavalent	0,1 mg/l	1 g/l
Chrome total	2,5 mg/l	5 g/l
Cuivre	2,5 mg/l	5 g/l
Mercure	0,03 mg/l	0,1 g/l
Nickel	2,5 mg/l	5 g/l
Plomb	1,0 mg/l	5 g/l
Zinc	5,0 mg/l	20 g/l
Composés phénoliques	1,0 mg/l	3 g/l
Hydrocarbures totaux	10 mg/l	100 g/l
Hydrocarbures aromatiques monocycliques (HAM)	0,5 mg/l	1 g/l
Hydrocarbures halogénés totaux	0,5 mg/l	1 g/l
Hydrocarbures aromatiques polycycliques	0,5 mg/l	1 g/l
Biphényles polychlorés (BPC)	0,15 mg/l	0,5 g/l
Autres contaminants inorganiques (chacun)	5,0 mg/l	10 g/l
Autres contaminants organiques (total)	0,5 mg/l	1 g/l

Source : décret 2001-109 du 04 avril 2001 fixant les normes de qualité des eaux résiduaires en République du Bénin.

Un plan de gestion des eaux usées doit être élaboré pour chacun des lycées techniques et du CFPA concernés par le projet. Des dispositifs de traitement des eaux usées doivent être installés et il faudra veiller à la qualité des eaux traitées avant leur rejet dans la nature.

↳ **Décret n°2002-484 du 15 Novembre 2002 portant gestion rationnelle des déchets biomédicaux en République du Bénin.**

Article 7 : Toute ouverture d'un établissement ou sont produits des déchets biomédicaux et autres déchets à risques doit faire l'objet d'une autorisation spéciale du Ministère chargée de la santé.

Article 14 : Chaque hôpital ou formation sanitaire doit prévoir dans son budget un coût spécifique de la gestion des déchets biomédicaux.

La construction et l'exploitation d'infirmières dans les Lycées impose la prise en compte des dispositions relatives à la gestion des déchets biomédicaux.

↳ **Décret n° 430 du 23 Novembre 1965 portant code de la route du Bénin**

Il est destiné à promouvoir la sécurité publique et la facilitation de la libre circulation des personnes et des biens. Les pages suivantes présentent les articles les plus importants, la façon dont ils sont appliqués et les sanctions qu'encourent les contrevenants en cas de violation. En son article 8, il définit les limitations de vitesse pour les différentes catégories de véhicules (véhicules automobiles, remorques, semi-remorques, ensembles articulés, longueur maximum, etc.).

4.3. CADRE INSTITUTIONNEL DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI DU CGES DU PROJET

Le cadre institutionnel regroupe l'ensemble des acteurs ayant un rôle à jouer dans la mise en œuvre du CGES du projet conformément aux exigences légales en vigueur au Bénin.

Les principales institutions et leurs services à impliquer dans la mise en œuvre du CGES du PDCESP sont :

Ainsi, pour la mise en œuvre du présent projet, il a été mis en place un cadre institutionnel pour la mise en œuvre de la Stratégie nationale de l'EFTP (**décret N°2020-211 du 18 mars 2020 portant mise en place du cadre institutionnel de la Stratégie nationale de l'Enseignement et de la Formation Techniques et professionnels**).

Le cadre institutionnel de mise en œuvre de la Stratégie nationale de l'EFTP, sous l'autorité du Ministre d'Etat chargé du Plan et Développement, est composé de trois (3) organes à savoir :

- le comité de pilotage ;
- le comité technique de coordination ;
- la cellule d'appui à la mise en œuvre de la Stratégie.

L'ancrage institutionnel du projet d'appui à la mise en œuvre de la Stratégie nationale de l'EFTP est au Ministère du Plan et de Développement.

➤ **Le Comité de pilotage**

Le comité de pilotage est l'organe d'orientation stratégique et de supervision de l'ensemble du processus de mise en œuvre de la stratégie. A ce titre, il est chargé :

- d'examiner et de valider les procédures et mécanismes d'opérationnalisation de la Stratégie nationale de l'ETFP ;
- d'approuver les programmes d'activités annuels et les budgets de la mise en œuvre de la Stratégie nationale de l'ETFP ;
- d'approuver les rapports finaux des études de faisabilité liées à la mise en œuvre de la Stratégie ;
- d'approuver les rapports d'études, de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre de la Stratégie ;
- d'examiner et de valider les rapports techniques et financiers semestriels et annuels ;
- de rendre compte au Président de la République.

➤ **Le Comité technique de coordination et de suivi (CTCS) de la SN-EFTP**

Le Comité technique de coordination est l'organe chargé du suivi de la mise en œuvre de la Stratégie. A ce titre, il est chargé :

- de participer à la sélection des cabinets chargés des études de faisabilité par secteur ;
- de suivre les études de faisabilité liées à la mise en œuvre de la Stratégie nationale de l'Enseignement et de la Formation techniques et professionnels ;
- d'examiner les rapports d'études, de suivi et des évaluations sur la mise en œuvre de la Stratégies ;
- de participer à la sélection des maîtres d'ouvrage délégués ou maitrises d'œuvre en appui à la réalisation des projets structurants issus des programmes de développement par secteur ;
- d'assurer le suivi des activités de la cellule d'appuis à la mise en œuvre du Projet.

Le CTCS jouera le rôle de comité de pilotage du projet.

Cette option est proposée pour permettre au projet d'être ancrée dans le cadre institutionnel de mise en œuvre de la SN-EFTP.

➤ **La Cellule d'appui à la mise en œuvre de la Stratégie nationale de l'EFTP**

La Cellule d'appui à la mise en œuvre de la stratégie a pour mission principale la mise en œuvre des orientations et décisions du Comité de pilotage et du Comité technique de Coordination. A ce titre, elle est chargée :

Cadre de Gestion Environnementale et Sociale du Projet d'appui au développement des compétences pour l'emploi dans les secteurs prioritaires (PDCESP)

- de suivre les engagements de la Table ronde de recherche de partenariat pour la mise en œuvre de la Stratégie nationale de l'EFTP ;
- de finaliser les études d'affinement, notamment les études de faisabilité des Programmes de développement de l'EFTP dans les six secteurs économiques prioritaires ;
- d'assurer le montage et le financement des projets structurants des programmes de développement de l'EFTP au niveau des six (06) secteurs prioritaires ;
- de mobiliser des engagements d'intentions financières et techniques de la table ronde ;
- d'assurer la mise en œuvre des projets structurant issue des programmes de développement de l'EFTP au niveau des six (06) secteurs prioritaires ;
- de proposer des programmes d'activités annuels et le budget y afférent en appui à la stratégie ;
- de proposer et d'organiser la mise en œuvre des actions nécessaire à l'animation du partenariat avec toute les parties prenantes dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie ;
- de proposer à la sélection et au suivi des missions maîtres d'ouvrage délégués et/ou maître d'œuvre mobilisés par secteurs ;
- de rédiger les rapports techniques et les financiers semestriel et annuels à soumettre au comité de pilotage ;
- d'élaborer et de renseigner les différents indications de la stratégie ;
- de rendre compte au président du comité de pilotage et au bureau d'analyse et d'investigation, de toute situation affectant la mise en œuvre de la stratégie ;
- de préparer et d'assurer le secrétariat des sessions du comité technique et du comité de pilotage.

➤ **Le Ministère des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle (MESTFP)**

Le MESTFP a pour mission la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la politique générale de l'Etat en matière d'enseignement secondaire, de formation technique et professionnelle conformément aux lois et règlements en vigueur en République du Bénin. Il assurera la maîtrise d'ouvrage dans le cadre du projet et est de ce fait responsable de la surveillance environnementale du PCGES.

▪ **L'Unité de Gestion du Projet (UGP)**

Le MESTFP aura en son sein une Unité de Gestion du Projet (UGP) qui sera son bras armé pour la mise en œuvre des activités du projet. Elle sera donc au front dans le cadre de la

surveillance environnementale des mesures du PCGES du PDCESP et des PGES des sous-projets.

- **Les Directions départementales des enseignements, secondaire, technique et de la formation professionnelle (DDESTFP)**

Les DDESTFP sont les démembrements territoriaux du ministère, responsables de la mise en œuvre, au niveau des départements, de la politique de l'enseignement secondaire, de la formation technique et professionnelle. Elles sont chargées, en outre, de l'assistance technique et de l'appui-conseil, dans son domaine de compétence, aux Communes conformément aux lois et règlements en vigueur. Ce sont les DDESTFP des départements de l'Atlantique, du Borgou, des Collines, du Couffo, de la Donga et du Plateau qui sont concernées par le projet. Ces DDESTFP vont intervenir dans le suivi des activités du CGES projet au niveau des établissements ciblés sur leur territoire.

- **Le Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable (MCVDD)**

Depuis avril 2016 c'est le Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable (MCVDD) qui a pour mission la définition, le suivi de la mise en œuvre et l'évaluation de la politique de l'Etat en matière d'habitat, de développement urbain, de mobilité urbaine, de cartographie, de géomatique, de l'aménagement du territoire, d'assainissement, d'environnement, de gestion des effets des changements climatiques, de reboisement, de protection des ressources naturelles et forestières, de préservation des écosystèmes, de protection des berges et des côtes. Il participe également à la définition et au suivi de la politique de l'Etat en matière de foncier et de cadastre. C'est le MCVDD qui délivre le Certificat de Conformité Environnementale (CCE).

Dans le cadre du projet en étude, les principales structures du MCVDD qui seront activement impliquées sont présentées ci-après.

- **Les Directions Départementales du Cadre de Vie et du Développement Durable (DDCVDD) des Départements** concernés par le projet

Les DDCVDD assurent à l'échelle départementale toutes les fonctions dévolues au MCVDD. Les DDCVDD des départements de l'Atlantique, du Borgou, des Collines, du Couffo, de la Donga et du Plateau sont concernées dans le cadre du projet. Elles seront très sollicitées dans le cadre du suivi de la mise en œuvre des mesures du PCGES du projet et des PGES des sous-projets.

- **La Direction Générale des Eaux, Forêts et Chasses (DGEFC)**

La DGEFC a pour mission la définition des politiques et l'élaboration des stratégies de gestion durable et rationnelle des forêts, de la faune et autres ressources naturelles renouvelables. Dans

le cadre de la mise en œuvre de ce projet, la DGEFC à travers les services des inspections forestières des départements concernés va délivrer l'autorisation de coupe d'arbre sur les sites où des abattages d'arbres seront faits pour la libération de l'emprise des travaux.

- **L'Agence Béninoise pour l'Environnement (ABE)**

Etablissement public créé depuis 1995, elle est chargée de la mise en œuvre de la politique nationale d'environnement adoptée par le gouvernement dans le cadre de son plan de développement (art. 12). Elle est placée sous la tutelle du MCVDD. A ce titre, elle travaille en collaboration avec les autres ministères sectoriels, les collectivités locales, les structures non gouvernementales, la société civile et le secteur privé. Elle gère toutes les procédures d'évaluations environnementales. Elle est chargée d'analyser et d'approuver le rapport d'EIE et de proposer au ministre, l'avis technique sur l'acceptabilité environnementale du projet qui est sanctionnée par la délivrance d'un certificat de conformité environnemental signé par ledit ministre au promoteur du projet.

Dans le cadre du projet d'appui à la SN-EFTP, l'ABE est impliquée dès l'étape de screening environnemental en vue de déterminer la catégorie du PDCESP et des sous projets. L'ABE est en charge de la coordination des activités de suivi environnemental du projet.

- **La Cellule Environnementale**

Instituée par le décret N°2011-281 du 02 Avril 2011 portant création, attributions, organisation et fonctionnement des cellules environnementales en République du Bénin. Il s'agit d'une unité fonctionnelle au sein de l'administration qui l'abrite et une interface entre l'ABE et les promoteurs publics et/ou privés qui initient et/ou exécutent des programmes et projets de développement. La Cellule Environnementale a pour mission de veiller à l'intégration de la dimension environnementale dans les politiques, programmes et projets de développement dans son secteur ministériel ou sur le territoire du département concerné.

C'est la cellule environnementale du MESTFP qui est concernée par ce projet. Elle pourra à ce titre, apporter son expertise dans les activités de surveillance environnementale du projet et pourra également participer aux séances de validation des rapports d'EIES des sous-projets.

- **Les Communes concernées**

La loi 97-028 du 15 janvier 1999 portant organisation de l'administration territoriale de la République du Bénin accorde aux communes des compétences en tant que collectivités territoriales décentralisées en matière d'environnement. Elle concourt avec l'Etat et les autres collectivités à l'administration et l'aménagement du territoire, au développement économique, social, sanitaire, culturel et scientifique ainsi qu'à la protection de l'environnement et à l'amélioration du cadre de vie.

Cadre de Gestion Environnementale et Sociale du Projet d'appui au développement des compétences pour l'emploi dans les secteurs prioritaires (PDCESP)

Selon les articles 84 et 86 de la section 1, et du chapitre III, « La commune élabore et adopte son plan de développement. Elle veille à son exécution en harmonie avec les orientations nationales en vue d'assurer les meilleures conditions de vie à l'ensemble de la population. Dans ce cadre, elle assure également le contrôle permanent de la conformité des réalisations et des constructions avec la réglementation en vigueur ».

Conformément aux dispositions des articles 94 et 96 de la section III, «la commune veille à la protection des ressources naturelles, notamment des forêts, des sols, de la faune, des ressources hydrauliques, des nappes phréatiques et contribue à leur meilleure utilisation ».

Elle donne son avis chaque fois qu'il est envisagé la création sur son territoire de tout projet susceptible de porter atteinte à l'environnement.

Au vu de ces dispositions mentionnées ci haut, les Mairies des communes de Ouidah, Allada, Savalou, Glazoué, Djougou, Klouékanmè, Djougou et Tchaourou qui abritent les 9 établissements cibles seront associées aux activités de suivi du PCGES lors de la mise en œuvre du projet et des PGES des sous-projets. Elles pourront également être associées aux diverses activités de sensibilisation des apprenants des Lycées sur les mesures liées aux bonnes pratiques environnementales.

➤ **Le Ministère de la Santé**

Le Ministère de la Santé est chargé de mettre en œuvre les politiques définies par le Gouvernement en matière de santé, d'hygiène et d'assainissement de base. Dans ce cadre, il coordonne et contrôle la mise en œuvre des activités qui en découlent. Dans le cadre de ce projet, les structures du Ministère de la santé, directement concernées sont :

Les Directions Départementales de la Santé (DDS) des départements concernés par la réalisation de ce projet. Elles sont chargées du suivi des activités ayant trait à la santé publique dans toutes les phases du projet. Elles seront également impliquées dans les activités de sensibilisation des usagers des Lycées sur les mesures liées à l'hygiène et à la santé.

➤ **Le Ministère du Travail et de la Fonction Publique (MFTP)**

Le Ministère du Travail et de la Fonction Publique (MFTP) a pour mission, la définition, la mise en œuvre et le suivi-évaluation de la politique de l'Etat en matière de travail, de fonction publique et de réforme administrative et institutionnelle, conformément aux lois et règlements en vigueur en République du Bénin et aux vision et politiques de développement du Gouvernement.

Dans le cadre de ce projet, le MFTP veillera au respect des normes du travail sur le site du projet à travers les structures ci-après.

- **Les Directions Départementales du Travail et de la Fonction Publique (DDTFP)** des départements concernés

Les directions départementales du travail et de la fonction publique (DDTFP) assurent, dans leurs ressorts territoriaux, la mise en œuvre des missions dévolues au ministère en matière de l'administration du travail, de la fonction publique et de la réforme administrative et institutionnelle. Ce sont les DDTFP des départements de l'Atlantique, du Borgou, des Collines, du Couffo, de la Donga et du Plateau qui sont concernées par le projet. Elles interviendront dans la contre signature des contrats des travailleurs utilisés lors des travaux et le suivi des conditions de travail et les activités relatives à la sécurité au travail dans la mise en œuvre du projet sur tous les sites des établissements cibles.

➤ **Les Inspections Forestières des départements concernés**

L'Inspection Forestière est une structure paramilitaire des Forces de Défense et de Sécurité Publique et assimilées qui a pour mission d'assurer la protection, le développement et la gestion durable, intégrée et rationnelle des forêts, de la faune et d'autres ressources naturelles renouvelables. A ce titre, elle est chargée de :

- contribuer à la mise en œuvre de la politique forestière nationale au niveau départemental ;
- veiller au respect de la réglementation en matière des forêts et de la faune ;
- organiser et animer les campagnes de reboisement, l'enrichissement des forêts et la restauration des sols ;
- veiller à l'information et à la formation des producteurs, des acteurs privés et publics et des collectivités locales sur la réglementation en matière de gestion des forêts et ressources naturelles ;
- participer au suivi du couvert végétal, des eaux et des sols et contribuer à la mise en œuvre des mesures correctives ;
- assurer la gestion des feux de brousse ;
- délivrer les titres d'exploitation forestière et de circulation des produits forestiers.

Dans le cadre de ce projet, les Inspections Forestières des départements de l'Atlantique, du Borgou, des Collines, du Couffo, de la Donga et du Plateau accompagneront le projet dans la mise en œuvre de toutes les activités de reboisement et de protection des écosystèmes telles qu'inscrites dans la gestion environnementale du projet.

4.3.1. Etat des lieux de la capacité de gestion environnementale et sociale des acteurs clés

Le tableau 8 fait la synthèse des capacités de gestion environnementale des acteurs du PDCESP.

Tableau 8 : Synthèse des capacités de gestion environnementale des acteurs de la SNEFTP

Acteurs	Capacités		Propositions
	Atout	Limites	
Comité de pilotage Comité Technique Cellule d'appui à la mise en œuvre	Prévision de la mise en place d'une cellule de Sauvegarde Environnementale et Sociale	Absence de service dédié à la gestion environnementale au sein du comité technique	<ul style="list-style-type: none"> - Recruter un Spécialiste en évaluation Environnementale et Sociale (SEES) ; - Renforcer les capacités de la cellule environnementale et sociale permanente au sein de la cellule d'appui - Définir le rôle et responsabilité du Service Environnemental, Social et Genre
ABE	Existence des cadres maîtrisant les outils d'évaluation environnementales et sociales nationales et de la BAD	<ul style="list-style-type: none"> - Moyens financiers et logistiques insuffisants - lourdeur administrative et faiblesse du mécanisme de financement des missions d'inspection et suivi environnemental des projets ainsi que des séances de validation des rapports d'évaluation 	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre à la disposition de l'ABE des ressources financières et logistiques pour accomplir sa mission de suivi, - renforcer les capacités techniques des cadres et agents de terrain - Mettre en place un mécanisme souple et efficace de financement des missions d'inspection et de suivi environnemental des projets de l'ABE
MESTFP	Il existe une cellule environnementale, dans tous les ministères	<ul style="list-style-type: none"> - Moyens financiers et logistiques insuffisants - lourdeur administrative et faiblesse du mécanisme de financement des missions d'inspection et suivi environnemental des projets ainsi que des séances de validation des rapports d'évaluation 	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre à la disposition de la CE/MESTFP des ressources financières et logistiques pour les missions de surveillance environnementale. - renforcer les capacités techniques des cadres et agents de terrain

5. IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX POTENTIELS GENERIQUES ET MESURES D'ATTENUATION PAR TYPE DE SOUS-PROJET

5.1. IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX POSITIFS GENERIQUES DE LA SNEFTP

La mise en œuvre des activités prévues dans le cadre de la SNEFTP induira des impacts positifs génériques autant sur l'environnement naturel que sur le milieu humain. Le tableau 9 présente l'analyse des impacts environnementaux et sociaux positifs génériques.

Tableau 9 : Analyse des impacts environnementaux et sociaux positifs génériques

Activités	Impacts positifs	Impacts négatifs
Réhabilitation/ Construction/ Reconstruction/ Equipements	Renforcement des capacités humaines ; Amélioration des conditions de vie des apprenants et des encadreurs ; Adéquation formation emploi ; Existence d'une main d'œuvre qualifiée ; Amélioration de la productivité ; Diminution du taux de chômage ; Meilleur encadrement ; Disponibilité des compétences ; Formation pratique ;	Gène de circulation ; Accidents de travail et de circulation ; Pollution sonore ; Pollution de l'air par la poussière ; Pollution du sol et de l'eau par les huiles usagées ; Conflits fonciers et domaniaux ; Erosion des sols ; Perturbation des autres activités (EPP, résidences, circulation, etc.) ; Propagation des maladies transmissibles dont les IST/VIH-SIDA ; Destruction de la flore et de faune contamination des eaux pluviales et du sol

Source : Collecte de données, août 2020

5.2. IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX NEGATIFS GENERIQUES

De par la nature des activités envisagées dans le cadre du PDCESP, des risques et impacts environnementaux et sociaux négatifs génériques sont susceptibles de se produire. Ils sont présentés dans le tableau 10.

Tableau 10 : Analyse des risques et impacts environnementaux et sociaux génériques par composante et mesures d'atténuation génériques

Activités sources d'impact	Composante du milieu affecté	Intitulé de l'impact potenti	Commentaires /Analyses	Mesures d'atténuation à prévoir
Réhabilitation/Construction/Reconstruction de laboratoires, bâtiments administratifs, de salles de cours, de latrines, renforcement de réseau électrique, réalisation de forage d'eau et équipements des lycées	Santé, sécurité	Accidents liés aux travaux et de circulation	Au cours des travaux, des accidents de travail de l'entreprise mais également des accidents de circulation	<ul style="list-style-type: none"> - Entretien et balisage adéquat des chantiers en réhabilitation - Mise en place un dispositif de secours d'urgence (boîte à pharmacie, etc.) - Exiger le port d'EPI aux travailleurs
		Transmission des maladies transmissibles dont le VIH SIDA et IST),la pandémie du corona virus (COVID 19)	La présence de la main-d'œuvre des chantiers (jeunes et femmes) dans l'environnement des communautés pourrait accentuer le risque de propagation des infections sexuellement transmissibles (IST) le VIH /SIDA et la COVID 19	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser le personnel chantier et les populations riveraines, notamment les jeunes et les femmes sur les risques de transmission des IST et le VIH/SIDA et aux mesures de protection -Distribuer des préservatifs -Installer des dispositifs de lavage des mains -Respecter les mesures barrières et le port du masque
	Sol, eau de surface	Pollution des sols et des eaux	La génération de déchets solides et liquides pendant les travaux pourrait occasionner la pollution des sols et des eaux.	<ul style="list-style-type: none"> -Évacuer les déchets sur les sites appropriés et indiqué pour leur traitement Faire les vidange sur des surfaces étanches
	Végétation, faune et habitats naturels	Perte de la flore locale et de la biodiversité	Le défrichage de zones boisées pour l'exécution des travaux entrainera une perte d'habitat faunique et la destruction de la végétation.	<ul style="list-style-type: none"> - Limiter au strict minimum du défrichage de zones boisées à effectuer sur les surfaces utiles - Mettre en place d'espaces verts
	Humain	Perturbation du cadre de vie ; nuisance sonore	Les travaux de génie civil étant toujours associés aux bruits de la machinerie, les engins	<ul style="list-style-type: none"> -Réaliser de façon participative un Plan de travail et informer les populations riveraines à travers des canaux existants

5.3. MESURES D'ATTENUATION GENERIQUES D'ORDRE GENERAL

Les mesures d'atténuation génériques d'ordre général, à mettre en œuvre en phase de construction et en période d'exploitation des réalisations de la SNEFTP sont synthétisées dans le tableau 11 ci-après.

Tableau 11 : Mesures d'atténuation génériques générales pour l'exécution des sous-projets

Mesures	Actions proposées
<ul style="list-style-type: none"> - Entretien et balisage adéquat des chantiers en réhabilitation ; - Mise en place un dispositif de secours d'urgence (boîte à pharmacie, etc.) ; - Exiger le port d'EPI aux travailleurs ; - Sensibiliser le personnel chantier et les populations riveraines, notamment les jeunes et les femmes sur les risques de transmission des IST du VIH/SIDA, de la COVID 19 et aux mesures de protection ; - Distribuer des préservatifs ; - Évacuer les déchets sur les sites appropriés et indiqué pour leur traitement ; - Faire les vidanges sur des surfaces ; - Limiter au strict minimum du défrichage de zones boisées à effectuer sur les surfaces utiles ; - Mettre en place d'espaces verts. 	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation de screening environnemental et social puis si nécessaire, des EIES pour chaque site ; - Mener une campagne de communication et de sensibilisation avant les travaux avec des PV (PAP, communautés bénéficiaires, autorités, etc.) ; - Veiller au respect des mesures d'hygiène et de sécurité lors des opérations de reboisement et d'installations de chantiers ; - Procéder à la signalisation adéquate des travaux ; - Employer en priorité la main-d'œuvre locale (communautés) ; - Veiller au respect des règles de sécurité lors des travaux ; - Assurer la collecte, le tri et l'élimination des déchets issus des travaux ; - Prévoir dans les sous-projets des mesures d'accompagnement (forages d'eau, infirmeries, etc.) ; - Mener des campagnes de sensibilisation sur les IST/VIH/SIDA et Ebola ; - Impliquer étroitement les autorités de Gestion du Foncier, des conflits - Renforcer la capacité des communautés, des ONG, des acteurs économiques et des acteurs institutionnels et de recherches en matière - de gestion durable des ressources naturelles et foncières ; de prise en - compte des sauvegardes environnementale et sociale dans la gestion des ressources naturelles; de gestion participative et appui au développement local ; d'aménagement hydroagricoles et exploitation forestière à faible impact ; gestion des risques des exploitations agricoles à contrat de bail ; connaissance et compréhension du cycle de fonctionnement écologique des milieux naturels et de gestion de conflits.
Mesures de suivi	Surveillance et suivi environnemental et social du Projet
	Évaluation du PCGES (interne, à mi-parcours et finale)

Source : Collecte des données, août 2020

6. PLAN CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (PCGES) DU PDCESP

L'objectif du Plan Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (PCGES) pour le projet est de décrire les mécanismes institutionnels relatifs :

- ✓ à la méthodologie pour la gestion environnementale et sociale de la SNEFTP (processus de sélection environnementale ou screening) devant permettre l'identification des risques et impacts environnementaux et sociaux génériques potentiels pouvant découler des activités du projet ;
- ✓ au suivi et à la mise en œuvre des mesures d'atténuation génériques ;
- ✓ au renforcement des capacités ;
- ✓ aux estimations des coûts y relatifs ainsi que la chronologie.

Le PCGES sera inclus dans le manuel d'exécution du PDCESP. Le Plan Cadre de Gestion Environnementale et Sociale du PDCESP comprend les points indiqués ci-dessous.

6.1. PROCEDURE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DES SOUS-PROJETS

Le processus décrit ci-dessous vise à garantir l'effectivité de la prise en compte des exigences environnementales et sociales dans tout le processus de planification, de préparation, de mise en œuvre et de suivi des activités du PDCESP. Il importe tout d'abord : (i) de vérifier comment les questions environnementales sont intégrées dans le choix des sites, ensuite (ii) d'apprécier les risques et impacts négatifs génériques potentiels lors de la mise en œuvre.

Ainsi, pour être en conformité avec les exigences environnementales et sociales de la Banque mondiale et de la législation nationale, le screening des sous-projets du PDCESP permettra de s'assurer des préoccupations environnementales et sociales et comprendra les étapes suivantes :

6.1.1. Étape 1 : Screening environnemental et social

Le spécialiste en évaluation environnementale et sociale du PDCESP en lien avec Ministère en charge des enseignements technique et professionnel procèdent au remplissage du formulaire de screening des sous-projets. En plus des impacts environnementaux et sociaux potentiels, les résultats du screening indiqueront également les types de consultations publiques qui ont été menées pendant l'exercice de sélection. Les formulaires complétés seront transmis à l'ABE qui effectuera la revue en vue de leur approbation.

6.1.2. Étape 2 : Approbation de la catégorie environnementale et sociale

Sur la base des résultats du screening, l'ABE procédera à une revue complète de la fiche et appréciera la catégorie environnementale proposée.

La réglementation environnementale béninoise a établi une classification environnementale des projets et sous-projets en deux catégories : Etude d'Impact Environnementale et Sociale (EIES) simplifiée et approfondie.

6.1.3. Préparation de l'instrument de sauvegarde environnementale et sociale

L'environnementaliste organise l'étude suivant les guides d'étude d'impact environnemental et social en vigueur au Bénin et selon les exigences du Système de Sauvegardes Intégré (SSI) de de la BAD.

6.1.4. Étape 4 : Examen, approbation des rapports d'EIES obtention du Certificat de Conformité Environnementale (CCE)

Les rapports d'études environnementales seront soumis à l'examen et à l'approbation de l'ABE mais aussi à la Banque.

L'ABE s'assurera que tous les impacts environnementaux et sociaux ont été identifiés et que des mesures d'atténuation efficaces, réalistes et réalisables ont été proposées dans le cadre de la mise en œuvre du sous-projet. Par la suite, un Certificat de Conformité Environnementale devra être délivré par le ministre en charge de l'environnement.

6.1.5. Étape 5 : Consultations publiques et diffusion de l'information

La législation nationale en matière d'étude d'impact environnemental et social dispose que l'information et la participation du public doivent être assurée pendant l'exécution de l'étude d'impact sur l'environnement. L'information du public comporte, notamment une ou plusieurs réunions de présentation du projet regroupant les autorités locales, les communautés des établissements cibles et les populations voisines. Ces consultations permettront d'identifier les principaux problèmes et de déterminer les modalités de prise en compte des différentes préoccupations dans les Termes de Référence de l'EIES à réaliser. Les résultats des consultations seront incorporés dans le rapport d'EIES et seront rendus accessibles au public.

Pour satisfaire aux exigences de consultation et de diffusion de la Banque, la Coordination du projet produira une lettre de diffusion dans laquelle elle informera la Banque de l'approbation des rapports, la diffusion effective de l'ensemble des rapports produits à tous les partenaires concernés et, éventuellement, les personnes susceptibles d'être affectées. Elle adressera aussi une autorisation à la Banque pour que celle-ci procède à la diffusion de ces documents sur son site.

6.1.6. Étape 6: Intégration des dispositions environnementales et sociales dans les Dossiers d'appels d'offres et approbation des PGES-chantier

Le PDCESP à travers sa cellule d'exécution veillera à intégrer les recommandations et autres mesures de gestion environnementale et sociale issues des études dans les dossiers d'appel d'offres et d'exécution des travaux par les entreprises. Des clauses contraignantes devraient être ressorties avec des sanctions en cas de non mise en œuvre des mesures environnementales.

Avant le démarrage des travaux, l'entreprise devrait soumettre un Plan de Gestion Environnementale et Sociale de chantier (PGES-chantier) au bureau de contrôle et à la Coordination du PDCESP pour validation. Après validation, ce PGES-chantier devrait être mis en œuvre conformément aux prescriptions environnementales contenues dans le Dossier d'Appel d'Offre.

6.1.7. Etape 7 : Suivi environnemental et social de la mise en œuvre du projet

Le suivi environnemental permet de vérifier et d'apprécier l'effectivité, l'efficacité et l'efficience de la mise en œuvre des mesures environnementales du PDCESP:

- ✓ la supervision du suivi au niveau du projet sera assurée par le Spécialiste en évaluation environnementale de la cellule environnementale du ministère ;
- ✓ la surveillance de proximité sera faite par le Spécialiste en Environnement du Bureau de Contrôle qui sera recruté par le projet.
- ✓ le suivi externe national sera effectué par l'ABE ;
- ✓ Le suivi local sera assuré par les directions départementales en charge de l'environnement et autres structures déconcentrées compétentes.

Le tableau 12 ci-dessous présente de façon globale la procédure de gestion environnementale et sociale des sous-projets et les responsabilités.

Tableau 12: Procédure de gestion environnementale et sociale des sous-projets et responsabilités (centré sur l'unité de projet)

No	Etapas/Activités	Responsable	Appui/ Collaboration	Prestataire
1.	Identification de la localisation/site et principales caractéristiques techniques du sous-projet	MESTFP UGP	<ul style="list-style-type: none"> • Administrations d'établissements bénéficiaires ; • Autorités locales (Mairies, préfectures) • DDESTFP 	
2.	Sélection environnementale et détermination du type d'instrument spécifique de	Spécialistes Sauvegarde Environnementale et	<ul style="list-style-type: none"> • ABE ; • CE/MESTFP ; • Bénéficiaires 	-

**Cadre de Gestion Environnementale et Sociale du Projet d'appui au développement des compétences
pour l'emploi dans les secteurs prioritaires (PDCESP)**

	sauvegarde (EIES, RAP, IPP, Audit E&S, AS, ...)	Sociale (SSES) de l'UGP	(lycées) • Autorités locales	
3.	Approbation de la catégorisation par l'entité chargée des EIE et la Banque	Coordonnateur du Projet	SSES/UGP	• ABE • Banque
4.	Préparation de l'instrument spécifique de sauvegarde E&S de sous-projet (EIES, PAR, Audit, etc.) en conformité avec la procédure nationale et les exigences de la Banque			
	Préparation, approbation et publication des TDR	SSES/UGP	Responsable technique de l'activité	Banque ABE
	Réalisation de l'étude y compris consultation du public		Spécialiste Passation de Marché (SPM); ABE ; Autorités locales	Consultant
	Validation du document et obtention du certificat environnemental		SPM, Autorités locales	•ABE, Banque
	Publication du document		Coordonnateur	•Média ; Banque
5.	(i) Intégration dans le dossier d'appel d'offres (DAO) du sous-projet, de toutes les mesures de la phase des travaux contractualisables avec l'entreprise ; (ii) approbation du PGES entreprise	Responsable Technique (RT) de l'activité	• SSES • SPM	
6.	Exécution/Mise en œuvre des mesures non contractualisées avec l'entreprise de construction	SSES	• SPM ; • RT ; • Responsable Financier (RF) ; • Autorités locales	•Consultants •ONG •Autres
7.	Surveillance interne de la mise en œuvre des mesures E&S	SSES	• Spécialiste en Suivi-Evaluation (S-SE) ; RF ; •CE/MESTFP	Bureau de Contrôle
	Diffusion du rapport de surveillance interne	Coordonnateur	SSES	
	Surveillance externe de la mise en œuvre des mesures E&S	ABE	SSES	
8.	Renforcement des capacités des acteurs en mise en œuvre E&S	SSES/UGP	•Autres SSES • SPM	• Consultants • Structures publiques compétentes
9.	Audit de mise en œuvre des mesures E&S	SSES/UGP	•SSES ; •SPM ; •S-SE ; •ABE ; •Autorités locales	Consultants

L'entité de mise en œuvre du projet (UP), ou toute entité participant à la mise en œuvre, ne publiera aucune demande d'appel d'offres (DAO) d'une activité assujettie à étude d'impact environnemental et social (EIES), sans que le plan de gestion environnementale et sociale (PGES) de la phase des travaux n'y ait été inséré et, ne donnera l'ordre de démarrage desdits travaux avant que le PGES de l'entreprise contracté (PGES chantier) n'ait été approuvé et intégré dans le planning global des travaux. **Les rôles et responsabilités tels que décrits ci-dessus sont intégrés dans le manuel d'exécution du projet (MEP).**

6.2. MECANISME DE GESTION DES PLAINTES

Le mécanisme de gestion des plaintes (MGP) et réclamation offre l'opportunité à toute personne affectée par le projet (PAP) ou toute personne concernée d'exprimer ses griefs concernant notamment la mise en œuvre du projet de construction/réhabilitation des lycées techniques agricoles et industriels et du CFPA sans aucun frais. Le MGP vise à mettre les bonnes pratiques et d'officialiser le mode de gestion des plaintes en vue d'en assurer l'uniformité et la recevabilité des plaintes et griefs des communautés vivant dans la zone du projet.

Le suivi de la mise en œuvre du mécanisme de gestion des plaintes est sous la responsabilité du comité technique de coordination du PDCESP.

6.2.1. Instances de réception et de gestion des plaintes

Les instances de réception des plaintes proposées s'articulent autour des niveaux d'intervention mobilisés. Les formulaires de plaintes sont disponibles au niveau de chacun des niveaux d'intervention. Ces niveaux d'intervention se présentent de la manière suivante :

- Lycée Technique Agricole ou Industriel ou Centre de formation professionnelle et de l'apprentissage ;
- Mairie de la commune d'installation du Lycée Technique Agricole ou Industriel ou du Centre de formation professionnelle et de l'apprentissage ;
- Comité technique de coordination de la SN-EFTP.

6.2.2. Organes, composition, modes d'accès et mode opératoire du MGP

6.2.2.1. Organes du mécanisme de gestion des plaintes

Les organes de traitement des plaintes comprennent trois (03) niveaux que sont :

- niveau 1 : il s'agit du Comité de Gestion des Plaintes local (CLGP/Lycées ou CFPA), qui est installé au Lycée Technique ou CFPA où se réalisent les travaux du projet. Il est présidé par le proviseur du Lycée.

**Cadre de Gestion Environnementale et Sociale du Projet d'appui au développement des compétences
pour l'emploi dans les secteurs prioritaires (PDCESP)**

- niveau 2 : le Comité Communal de Gestion des Plaintes (CCGP) qui est installé à la Mairie de la commune. Il est présidé par le Maire
- Niveau 3 : le Comité National de Gestion des Plaintes du Comité de technique de coordination de la SN-EFTP (CNGP/ SN-EFTP), qui est installé au siège du Comité technique de coordination.

6.2.2.2. Composition des comités par niveau

Les organes du Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) qui seront créés par un acte administratif des structures compétentes portant Création, Composition et Fonctionnement des comités de gestion de plaintes se présentent dans le tableau 13.

Tableau 13 : composition des organes de gestion des plaintes et documents d'appui aux comités

Comité de Gestion des Plaintes du Lycée ou CFPA (CGP/Lycée/CFPA)	Président	Proviseur du Lycée Technique ou Directeur du CFPA
	Rapporteur	Censeur du Lycée
	Membres	- deux (02) Enseignants (Une femme et un homme) du Lycée - deux (02) représentants du délégué des élèves dont une fille, - un (01) personnel administratif du Lycée
	Nombre de membres	07
Comité Communal de Gestion des Plaintes qui est installé à la Mairie de Cotonou (CCGP). Il est présidé par le Maire.	Président	Maire de la commune
	Rapporteur	Chef d'Arrondissement du lieu d'installation du lycée ou CFPA
	Membres	- un (01) représentant de la Direction Départementale des Enseignements Secondaire, technique et de la Formation Professionnelle du ressort du lycée ou CFPA; - un (01) représentant du Directeur Départemental du Cadre de Vie et du développement Durable du ressort du lycée ou CFPA; - un (01) représentant de la fédération communale de l'Association des parents d'élèves de la commune - un (01) représentant du Préfet du ressort du lycée ou CFPA; - le responsable du service environnement de la Mairie de la commune ; - un (01) représentant de l'ATDA du ressort du lycée ou CFPA; - un (01) représentant de l'Association de développement de l'arrondissement où est installé le lycée ou CFPA - un (01) représentant d'une organisation de femmes au niveau de l'arrondissement ou de représentant d'ONG intervenant sur les questions de genre
	Nombre de membres	09
Comité National de Gestion des Plaintes du Comité de pilotage de la SN-EFTP (CNGP/ SN-EFTP),	Président	Représentant du Ministre d'Etat chargé du Plan et du Développement
	Vice-président	Représentant du Ministre des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle
	Rapporteur	Coordonnateur de la Cellule d'appui à la mise en œuvre de la stratégie
	Membre	- un (01) représentant du Bureau d'Analyse et d'Investigation de la Présidence ; - un (01) représentant du Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la recherche Scientifique ; - un (01) représentant du Ministre des Enseignements Maternel et Primaire ; - un (01) représentant de la Commission technique sectorielle

**Cadre de Gestion Environnementale et Sociale du Projet d'appui au développement des compétences
pour l'emploi dans les secteurs prioritaires (PDCESP)**

		effectivement installée issue du privé ; - le Secrétaire technique permanent national de Concertation pour la promotion de l'Enseignement et de la Formation techniques et professionnels ; - un (01) représentant de l'Agence de développement de SEME-CITY ; - deux (02) représentants des partenaires techniques et financiers.
	Nombre de membres	11
Documents d'appui aux comités de gestion des plaintes		- un registre d'enregistrement des plaintes ; - un registre d'enregistrement et de suivi des solutions aux plaintes ; - formulaire de plainte ; - fiche de suivi de la plainte ; - fiche de clôture de la plainte.

Source : Collecte des données, août 2020

6.2.3. Description du mode opératoire du MGP

Le mode opératoire du MGP se fait par la réception de toute plainte adressée à une instance de gestion des plaintes peut être reçue par tout membre de l'instance qui dispose d'un délai de **24 heures (1 jour)** à compter de la date de la date de réception pour la transmettre au rapporteur de l'instance. Le rapporteur doit enregistrer la plainte dans un délai de 24 heures (1jour) à compter de la date de réception. Ces plaintes sont émises de manière anonyme si la situation est complexe dans l'optique de garantir la protection du plaignant et de permettre une enquête à l'insu de la personne ou entité mise en cause. Un dossier est ouvert pour chaque plainte au niveau du projet. Ce dossier comprendra les éléments suivants :

- un formulaire de plainte initiale avec la date de la plainte, les coordonnées du plaignant et une description de la plainte ;
- une fiche de suivi de la plainte pour l'enregistrement des mesures prises (enquête, mesures correctives, dates).

Afin de faciliter l'enregistrement des plaintes et de déclencher la procédure de règlement, les rapporteurs des instances disposent d'un registre physique de réception et d'enregistrement des plaintes.

Les rapporteurs qui ont reçu la plainte ou réclamation doivent informer le ou les plaignants que la plainte est bien reçue, qu'elle est enregistrée et évaluée pour déterminer sa recevabilité. L'accusé de réception se fait dans un délai de **deux (02) jours** maximum à compter de la date de dépôt de la plainte par le plaignant. Lorsque le plaignant dépose lui-même la plainte, l'accusé de réception lui est remis immédiatement par le rapporteur. Lorsque les plaintes sont déposées suivant d'autres formes, un délai de **deux (02) jours** est accordé pour la transmission de l'accusé de réception.

Le président renvoie les réclamations à l'instance compétente au regard du problème posé par les plaignants. Ce renvoi doit être mis sous pli confidentiel dans un délai de 24 heures.

L'évaluation de la recevabilité de la plainte se fait dans un délai de 3 jours dès réception. Elle est notifiée aux plaignants par le rapporteur et par la voie qu'il aura lui-même choisie.

Le recours à la justice est possible en cas d'échec de la voie de règlement à l'amiable. Mais, c'est souvent une voie qui n'est pas recommandée pour éviter les pertes de temps liées à la complexité des procédures. A l'issue du traitement au niveau des établissements concernés, au niveau des Mairies et au niveau du Comité technique de Coordination et de Suivi (CTCS) du projet, le plaignant non satisfait peut recourir à un arbitrage du tribunal de première de la Commune concernée.

Le projet s'investira à mettre en place des procédures permettant aux PAP de s'exprimer dans les meilleures conditions (sans pertes de temps et sans frais financiers). Il devra développer une stratégie permettant aux femmes et autres PAP défavorisées comme les PAP âgées de pouvoir accéder et participer au processus de règlement de leurs plaintes et doléances.

6.2.4. Stratégies pour renforcer les relations de confiance

Pour éviter que les relations entre les lycées et les communautés se caractérisent par un déficit de confiance lorsque l'environnement opérationnel s'avère complexe à d'autres motifs, les responsables des lycées et la cellule du projet envisageront de prendre des mesures supplémentaires pour favoriser l'accès au processus de traitement des plaintes et pour établir la confiance appropriée. Dans ce cadre, il faut mettre en place une procédure de communication et développe une grille d'évaluation des stratégies de confiance.

6.2.4.1. Communication des performances

Les lycées mettront en place une stratégie de communication avec les parties prenantes externes au sujet de leur performance globale en matière de gestion et traitement des plaintes. Il faudra une procédure pour solliciter un retour d'information sur son mécanisme et communiquer les informations au sujet du fonctionnement du mécanisme.

6.2.4.2. Grille d'évaluation des stratégies de confiance

Cette grille d'évaluation est élaborée pour soutenir la stratégie de renforcement des relations de confiance (figure 3).

**Cadre de Gestion Environnementale et Sociale du Projet d'appui au développement des compétences
pour l'emploi dans les secteurs prioritaires (PDCESP)**

Facteur à prendre en compte	Evaluation	Approches possibles	
		Mécanisme de bonne pratique	Mesures pour améliorer l'accès et la confiance
<ul style="list-style-type: none"> - Empreinte de l'opération - Nature et gravité des impacts - Nature des communautés concernées - Fréquence attendue des plaintes - Nature attendue des plaintes - Présence de groupes vulnérables - Existence d'une culture de règlement des litiges - Confiance dans le gouvernement - Présence d'autres opérateurs 	On peut s'attendre à ce que certaines plaintes soient formulées, mais celles-ci ne reflètent pas un degré de préoccupation important de la communauté	Mécanisme de bonne pratique	
	On peut s'attendre à des plaintes plus fréquentes ou plus graves, ou qui reflètent un degré de préoccupation important de la communauté	Mécanisme de bonne pratique	Mesures pour améliorer l'accès et la confiance
	On peut s'attendre à des plaintes inhabituellement fréquentes ou graves, ou qui reflètent un degré exceptionnellement élevé de préoccupation de la communauté	Mécanisme de bonne pratique	Mesures pour améliorer l'accès et la confiance

Figure 3: Grille d'évaluation des stratégies de confiance

6.2.5. Budget de fonctionnement du MGP

Le tableau 14 présente le budget de fonctionnement du MGP. L'idée qui a guidé l'élaboration de ce budget est que les travaux de réhabilitation/reconstruction des bâtiments et autres des lycées et CFPA vont durer au moins dix (10) trimestres. Les travaux du projet s'exécutent sur neuf (09) sites. Chaque MGP a un budget de fonctionnement. Ce budget est estimé en francs de la coopération financière africaine (FCFA) et s'élève à **cinquante-huit millions cinq cents mille (58.500.000) FCFA**.

Tableau 14 : Budget de fonctionnement du mécanisme de gestion des plaintes

Rubriques	Echéance	Nombre	Coût Unitaire (FCFA)	Coût total (FCFA)
Reproduction et diffusion des formulaires		Forfait		1.800.000
Organisation des campagnes de sensibilisation et de vulgarisation du MGP dans les Communes d'accueil du projet	Séance	18	150000	2.700.000
Formation des membres des comités de gestion des plaintes les Communes d'accueil du projet	Session	9	1 000 000	9.000.000
Cérémonie d'installation du Comité local de gestion des plaintes	Cérémonie	9	500 000	4.500.000
Appui au fonctionnement du	Trimestre	90	150 000	13.500.000

**Cadre de Gestion Environnementale et Sociale du Projet d'appui au développement des compétences
pour l'emploi dans les secteurs prioritaires (PDCESP)**

Comité local de gestion des plaintes				
Suivi et évaluation du processus de gestion des plaintes	Trimestre	90	300 000	27.000.000
Total General		58.500.000		

Source : Collecte des données, août 2020

6.3. DISPOSITIONS DE BONNE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

La synthèse des mesures de gestion environnementale et sociale est présentée par le tableau 15. Ce tableau fait une synthèse et une hiérarchisation dans la programmation des recommandations du CGES.

Tableau 15 : Synthèses et hiérarchisation dans la programmation des recommandations du CGES

Mesures	Activités/Recommandations
Mesures immédiates	Recruter un spécialiste en environnement et social dans la cellule de mise en œuvre du projet
	Provision pour la réalisation des Etudes d'Impact Environnemental et Social (CIES)
	Suivi des activités du Projet
	<ul style="list-style-type: none"> - Former les différents acteurs impliqués dans la mise en œuvre de la SNEFTP sur les questions environnementales. - Les thèmes qui seront abordés sont : - Enjeux des sauvegardes environnementale et sociale dans la gestion durable des lycées au Bénin; - Évaluation Environnementale et Sociale des sites ; - Législation et procédures environnementales nationales ; - Prise en compte des politiques de sauvegarde de la Banque dans la préparation et la mise en œuvre des projets ; - Lignes directrices pour la Gestion rationnelle des zones humides (Enjeux et opportunité de l'exploitation des bas-fonds) ; - Prévention et gestion des conflits fonciers, cohésion et paix sociale durable ; - Prévention des conflits agriculteurs et éleveurs ; - Changements climatiques - Bonnes pratiques et techniques de gestion de la fertilité des sols ; - Gestion durable des ressources forestières - Suivi environnemental des travaux ; - Bonnes pratiques agro-environnementales dans les activités de productivité (utilisation responsable des pesticides et engrais, lutte intégrée, etc.) ; - Normes d'hygiène et sécurité à prendre en compte dans la réalisation des sous- projets.
Mesures à Court terme (2^{ème} année)	<p>Suivi et Evaluation des activités du Programme</p> <p>Mise en œuvre des campagnes d'information et de sensibilisation auprès des communautés locales bénéficiaires des activités de la SNEFTP. Mise en œuvre des campagnes d'information et de sensibilisation au bénéfice des populations cibles du projet sur (i) les risques environnementaux et sociaux potentiels des activités de la SNEFTP, (ii) la participation des communautés locales à la gestion environnementale et sociale de la SNEFTP</p>
Mesures à moyen et long terme	Mise en place d'une base de données « Services écosystémiques des lycées techniques, commerciales et agricoles / traçabilité des produits forestiers / sécurité / environnement ».

6.4. PROGRAMME DE SUIVI ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL

Le suivi et l'évaluation sont complémentaires. Le suivi vise à corriger « en temps réel », à travers une surveillance continue, les méthodes d'exécution des interventions et d'exploitation des réalisations. Quant à l'évaluation, elle vise (i) à vérifier si les objectifs ont été atteints et (ii) à tirer les enseignements d'exploitation pour modifier les stratégies futures d'intervention. Le programme de surveillance et de suivi comporte :

6.4.1. Contrôle ou la surveillance environnementale et sociale

Le contrôle permanent (surveillance) de la mise en œuvre des mesures environnementales sur le terrain est fait par le bureau de contrôle qui devra de préférence avoir en son sein, un responsable ayant une sensibilité environnementale et sociale et qui pourrait déjà avoir une autre attribution dans le contrôle.

La mission de contrôle doit consigner par écrit (fiches de conformité ou de non-conformité) les ordres de faire les prestations environnementales, leur avancement et leur exécution suivant les normes. La mission de contrôle doit aussi saisir la direction du projet pour tout problème environnemental et social particulier non prévu.

Les missions de contrôle, doivent remettre à une fréquence prévue dans leur contrat, un rapport sur la mise en œuvre des engagements contractuels de l'entreprise en matière de gestion environnementale et sociale.

6.4.2. Supervision

La supervision est faite par le Spécialiste en Evaluation Environnementale et Sociale (SEES) du projet :

- ✓ sur la base de la vérification des rapports qui leur sont remis, soit par des descentes sur les sites du projet soit du fait de plainte des populations ou des instances communales ;
- ✓ Au moment de la réception provisoire des travaux.

En cas de non-respect ou de non application des mesures environnementales, le SSES du projet, en relation avec le bureau de contrôle, initie le processus de mise en demeure adressée à l'entreprise. Les SSES de la cellule environnementale du ministère élaborent trimestriellement un rapport de synthèse de l'état de la gestion environnementale et sociale des sous-projets, des problèmes rencontrés et des décisions prises pour une gestion environnementale et sociale appropriée de ces sous-projets. Le rapport trimestriel est transmis à la Banque par la direction du projet.

6.4.3. Suivi environnemental et social

Quant au suivi environnemental et social, il permettra de vérifier, sur le terrain, la justesse de l'évaluation de certains impacts et l'efficacité de certaines mesures d'atténuation ou de compensation prévues par le PGES, et pour lesquelles subsiste une incertitude.

Les connaissances acquises avec le suivi environnemental permettront de corriger les mesures d'atténuation et éventuellement de réviser certaines normes de protection de l'environnement. Le Programme de suivi décrit : (i) les éléments devant faire l'objet d'un suivi ; (ii) les méthodes/dispositifs de suivi ; (iii) les responsabilités de suivi ; (iv) la période de suivi.

Pour la vérification de l'exécution des mesures environnementales, il est proposé de l'effectuer à deux niveaux :

- ✓ Au niveau du maître d'ouvrage par le biais de la direction du projet ;
- ✓ Au niveau régional ou communal, par les agents techniques des régions ou des communes, et par les populations par l'entremise d'un cahier de conciliation (cahier des plaintes) qui permet aux personnes en désaccord avec la gestion environnementale et sociale du projet de s'exprimer.

Le programme de surveillance doit faire l'objet d'un suivi ainsi que les résultats de la mise en œuvre des mesures d'atténuation. De ce fait, l'élaboration d'un système de suivi permettant dans un premier temps, de suivre et d'évaluer le fonctionnement et la qualité du programme de surveillance et dans un second temps de contrôler si les mesures d'atténuation mises en place ont permis d'atteindre les objectifs fixés, est nécessaire.

6.4.4. Indicateurs de processus

Les indicateurs de processus permettent de vérifier si le processus de gestion environnementale et sociale tel que défini dans le présent CGES a été appliqué.

a. Indicateurs d'ordre stratégique à suivre

Les indicateurs stratégiques à suivre par le Comité technique sont donnés par le tableau 16 ci-après. Chaque année le suivi sera sanctionné par un rapport annuel.

**Cadre de Gestion Environnementale et Sociale du Projet d'appui au développement des compétences
pour l'emploi dans les secteurs prioritaires (PDCESP)**

Tableau 16 : Indicateurs de suivi des mesures du CGES

Mesures	Domaines d'intervention	Indicateurs	Périodicité
Mesures de suivi et d'évaluation	Sélection environnementale (Screening) des activités du projet	Nombre d'activités passées au screening	Chaque trimestre pendant la durée du projet
	Réalisation des EIES pour les sites programmés	Nombre d'EIES réalisés	Chaque année pendant la durée du PDCESP
	Elaboration d'un manuel de procédures environnementales et sociales	Manuel de procédures disponible	Première année
	Suivi environnemental et social et surveillance environnementale et sociale de la SNEFTP	Nombre de missions de suivi réalisées	Chaque trimestre au cours de la durée de la du PDCESP
Formation	Formations thématiques en évaluation et suivi environnemental et social des projets	-Nombre de séances de formation organisées -Nombre d'agents formés Typologie des agents formés	Chaque année pendant les deux premières années du projet
IEC Sensibilisation	Sensibilisation et plaidoyer sur les enjeux environnementaux et sociaux des projets et les bonnes pratiques	-Nombre de séances de sensibilisation organisées -Nombre et profil des personnes sensibilisées	Chaque trimestre au cours de la durée du de la SNEFTP

Source : Collecte de données, août 2020

b. Indicateurs à suivre par l'environnementaliste

Les indicateurs à suivre par l'environnementaliste du projet sont résumés dans le tableau 17

Tableau 17 : Indicateurs de suivi des mesures du PCGES

Eléments à évaluer	Indicateurs	Fréquence de mesure/responsabilité
Le screening	Nombre de sous-projets ayant fait l'objet d'un screening/ nombre de projets total	Une (1) fois par année par l'environnementaliste
	Nombre de sous-projets de catégorie A, B et C / nombre total de projets	Une (1) fois par année par l'environnementaliste
EIES	Nombre de sous-projets ayant fait objet d'EIES	Une fois par année par l'environnementaliste de l'UGP
EIES	Nombre de rapports d'EIES validés par l'ANDE	Deux (2) fois par année par l'environnementaliste
Contrat	% des projets dont les entreprises ont des clauses environnementales et sociales dans leur contrat	Deux (2) fois par année par l'environnementaliste

**Cadre de Gestion Environnementale et Sociale du Projet d'appui au développement des compétences
pour l'emploi dans les secteurs prioritaires (PDCESP)**

Contrôle	Nombre de rapports de contrôle remis à la BAD/ nombre de rapports total qui devrait être remis	Une (1) fois par mois dans le rapport du SEES de la cellule
Suivi	Nombre de visites de chantier par l'environnementaliste	Une (1) fois par mois dans le rapport de l'environnementaliste
Suivi	Nombre de plaintes enregistrées par site de sous-projet/nombre de plaintes traitées et classées	Une (1) fois par mois dans le rapport de par l'environnementaliste
Inspection	Nombre d'inspections réalisées /	Une (1) fois par trimestre par l'environnementaliste
Formation	Rapport d'évaluation de la formation	Une (1) fois après la formation par l'environnementaliste
Sensibilisation /IEC	Audit du niveau de performance de la sensibilisation	3 mois après la sensibilisation sur un échantillon de personnes ayant été sensibilisés par un consultant
Communication Consultation / sensibilisation	Audit de la communication /consultation / sensibilisation	Sur un échantillon de projet avant le début des travaux par un consultant et l'environnementaliste

Source : Collecte des données, août 2020

c. Indicateurs à suivre par l'ABE

L'ABE assurera le suivi externe de la mise en œuvre du CGES en vérifiant, notamment la validité de la classification environnementale des sous projets lors du screening, l'élaboration, la validation et la diffusion des éventuelles TDR et des EIES en cas de nécessité, et le suivi de la mise en œuvre des PGES issus des EIES. Ce suivi se fera chaque trimestre.

d. Indicateur à suivre par les répondants environnement des Directions Départementales du Cadre de Vie et du Développement Durable (DDCVDD).

Ces structures déconcentrées de l'environnement auront en charge de faire le suivi au niveau départemental. Les indicateurs à suivre sont :

- ✓ nombre de sous-projets passés au screening ;
- ✓ nombre de l'EIES réalisés et de PGES mis en œuvre ;
- ✓ nombre de personnes formées sur le PGES ;
- ✓ nombre de séances de formation organisées et le nombre de personnes appliquant les thématiques reçues ;
- ✓ nombre de séances de sensibilisation organisées ;
- ✓ niveau d'implication des acteurs locaux dans le suivi ;
- ✓ niveau de respects des mesures d'hygiène et de sécurité.

e) Indicateurs à suivre par d'autres institutions

A ce niveau, le suivi portera sur les principales composantes environnementales (eau, sol, végétation et faune, cadre de vie, santé, etc.) et sera assuré par les structures étatiques ayant en charge la gestion de ces composantes (services forestiers, services agricoles, services sanitaires ; laboratoire etc.). Le tableau 18 donne le canevas et les indicateurs spécifiques pour le suivi en phase de sensibilisation et de vulgarisation de bonnes pratiques environnementales.

Tableau 18 : Indicateurs et dispositif de suivi environnemental

Eléments de suivi et Indicateur	Méthodes et Dispositifs de suivi	Responsables	Période
Eaux - Pollution	- Etat des lieux avant la réalisation des travaux, suivi pendant la réalisation des travaux et inspection à la fin des travaux.	Mission de Contrôle DDCVDD	Début, mi-parcours et fin des travaux
Sols Erosion/ravinement Pollution/dégradation	- Etat des lieux avant la réalisation des travaux, suivi pendant la réalisation des travaux et inspection à la fin des travaux.	Mission de Contrôle DDCVDD	Début, mi-parcours et fin des travaux
Végétation/faune Taux de dégradation Taux de reboisement Plantations linéaires	- Evaluation visuelle de la dégradation de la végétation - Evaluation visuelle des mesures de reboisement/plantations - Contrôle des activités de défrichage - Contrôle et surveillance des zones sensibles - Contrôle des atteintes portées à la faune	Mission Inspection Forestière	Début, mi-parcours et fin des travaux
Environnement humain Cadre de vie Activités socioéconomiques Occupation espace	- Contrôle de l'occupation de terres - privées/champs agricoles - Embauche main-d'œuvre locale en priorité - Respect du patrimoine historique et des sites sacrés - Contrôle de l'occupation de l'emprise - Contrôle des impacts sur les sources de production	Mission de contrôle DDCVDD	Début, mi-parcours et fin des travaux
Hygiène et santé Pollution et nuisances	Vérification du/de : - Respect des mesures d'hygiène sur le site - Surveillance des pratiques de gestion des déchets	Mission de contrôle / commune DDCVDD	Tout au long des travaux
Sécurité dans les chantiers	Vérification de : - La disponibilité de consignes de sécurité en cas d'accident - L'existence d'une signalisation appropriée - Respect des dispositions de circulation - Respect de la limitation de vitesse - Port d'équipements adéquats de protection	Mission de contrôle, Mairie ; DDCVDD	Tout au long des travaux

Source : Collecte de données, août 2020

6.4.5. Plans et programmes de santé et sécurité

Le développement du Cadre de gestion environnementale et sociale nécessite également de développer des plans et des programmes de santé et sécurité spécifiques. Ce plan de santé et sécurité se décline comme suit :

6.4.5.1. Plan ou programme d'hygiène et de sécurité

Ce plan ou programme devrait décrire les moyens qui seront utilisés (implantation base-vie, localisation des sanitaires et douches, vestiaires, localisation des infirmeries, salle de repos ou de restauration, hébergement, eau potable, gestion des eaux usées, installation électrique, gardiennage, description des moyens de signalisation et de balisage) afin de s'assurer que les installations soient hygiéniques et sécuritaires et que les mesures de gestion des urgences sont prises.

Pour la gestion des urgences, il faudra mettre en place dans tous les lycées une cellule d'urgence. La figure 4 ci – dessous présente l'organigramme de la cellule de gestion d'urgence (CGU).

Cadre de Gestion Environnementale et Sociale du Projet d'appui au développement des compétences pour l'emploi dans les secteurs prioritaires (PDCESP)

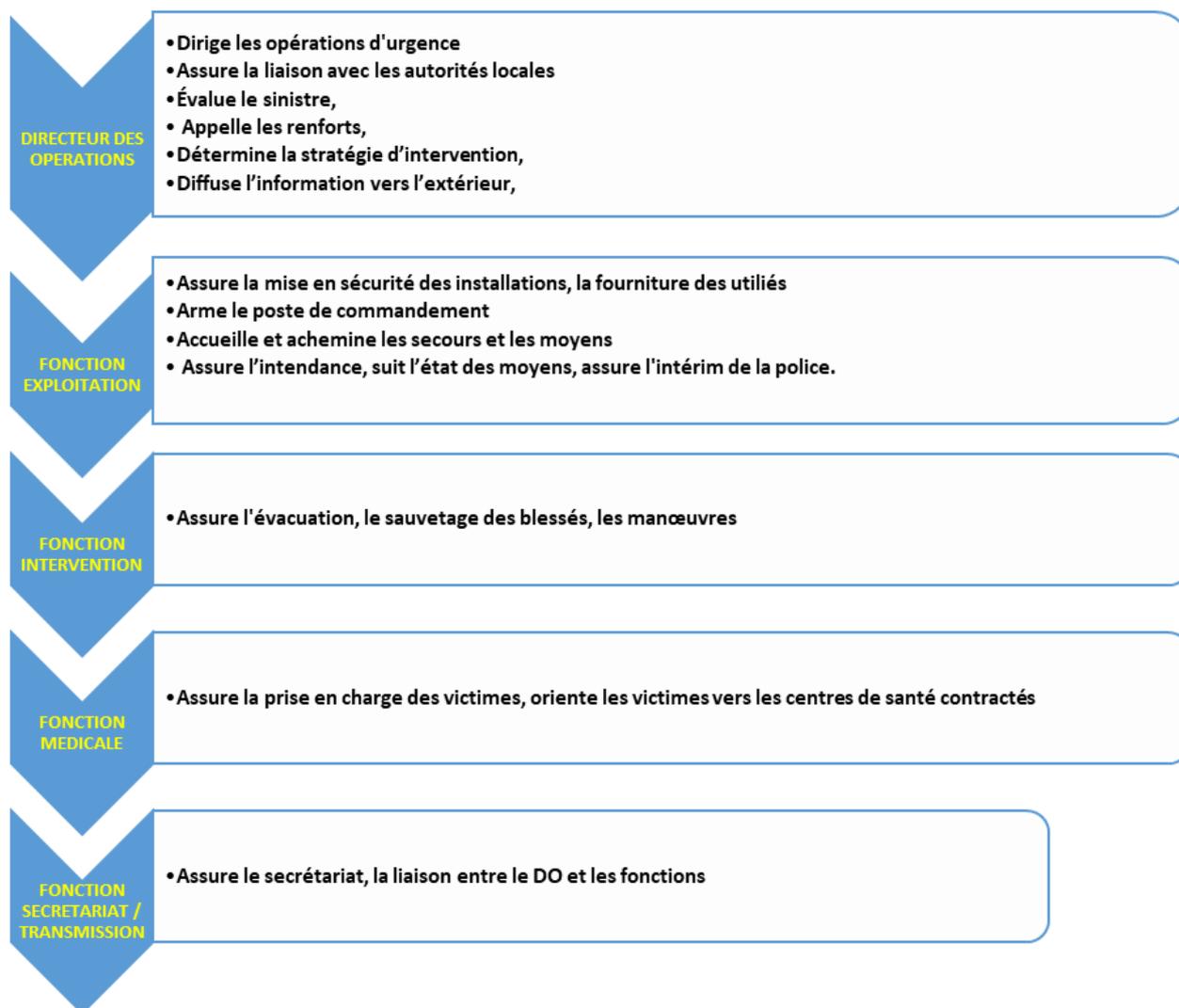


Figure 4 : Organisation de la cellule de gestion des urgences

6.4.5.2. Plan ou programme de santé

Ce plan ou programme devrait décrire les éléments prévus au programme de santé, notamment les acteurs/structures médicales partenaires, les examens à l'embauche et des visites médicales périodiques, les déclarations d'accident auprès de la Caisse Nationale Sécurité Sociale, le Programme de prévention des épidémies et le Programme de sensibilisation des communautés, notamment sur les maladies sexuellement transmissibles.

6.4.5.3. Plan ou programme de surveillance des sites et sécurisation des sites

Ce plan ou programme devrait décrire les éléments prévus au plan de surveillances et de sécurisation des sites incluant le cloisonnement des sites, la surveillance des accès, le gardiennage, l'éclairage, etc.), mis en place.

6.4.5.4. Plan ou programme de prévention et d'atténuation de COVID 19

Ce plan ou programme devrait décrire sans s'y limiter, les risques et les mesures de prévention pour éviter ou à défaut limiter l'exposition des communautés, des apprenant et le personnel enseignant et non enseignant. La protection de la main-d'œuvre et du public est la meilleure formule pour prévenir de l'exposition au virus. En l'absence de capacité à empêcher totalement l'exposition, le respect strict des mesures de contrôle s'impose :

Élimination ou substitution. L'élimination du risque supprime physiquement un danger et supprime ainsi la voie d'exposition. La substitution d'une réunion physique par une virtuelle atteint le même objectif et produit le résultat.

Les contrôles techniques isolent les individus d'un danger. Mettre en place des barrières physiques pour créer une séparation entre les personnes (par exemple, des clôtures autour d'un chantier, des panneaux entre les postes de travail dans un bureau), des filtres à air à haute efficacité et des taux de ventilation accrus dans les espaces clos privées).

Les contrôles administratifs pour changer les habitudes de travail. Ils comprennent des politiques, des procédures, des conceptions d'horaire de travail et de formation pour réduire la menace du danger chez une personne. Ils sont généralement moins efficaces que les contrôles techniques ci-dessus car ils reposent sur une action individuelle et sont plus efficaces lorsqu'ils sont utilisés en conjonction avec des EPI.

Dans le but de continuer à garantir l'efficacité de la riposte, les règles d'hygiène et de prévention préconisées par les autorités nationales pour l'ensemble, depuis le début de la pandémie, restent en vigueur, à savoir :

	Port obligatoire de masques en tous lieux
	Lavage systématique des mains à l'eau et au savon
	Observance de la distance de sécurité sanitaire d'un mètre (01) un minimum entre personnes.
	Interdiction des rassemblements de plus de 50 personnes.

**Cadre de Gestion Environnementale et Sociale du Projet d'appui au développement des compétences
pour l'emploi dans les secteurs prioritaires (PDCESP)**

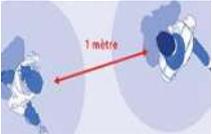
	Interdiction aux taxis-motos de transporter plus d'une personne à la fois.
	Obligation de respecter une distance d'un (01) mètre minimum entre usagers de restaurants et maquis.
	Obligation pour les employeurs, sur les lieux de travail, de faire respecter le port systématique de masque.
	Obligation pour les employeurs d'installer le dispositif de lavage des mains et de faire respecter la distance d'un (01) mètre minimum entre personnes.
	Limitation du nombre de passagers à bord des taxis à trois (03) au maximum pour les véhicules à cinq (05) places et à cinq (05) au maximum pour ceux à neuf (09) places.
	Prescription aux usagers des espaces marchands (boutiques, magasins, supermarchés, marchés ordinaires et autres) d'observer la distance d'au moins un (01) mètre entre personnes.
	Autorisation des rassemblements non festifs et des cérémonies d'inhumation ne regroupant pas plus de cinquante (50) personnes, lesquelles doivent respecter la distance d'un (01) mètre minimum entre elles et le port de masque.

Figure 5 : Equipements et mesures de protection contre la COVID 19

6.5. CONTRAINTES POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PDCESP AU PLAN ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL

Les échanges avec les acteurs clés dans l'évaluation des institutions impliquées dans la mise en œuvre du CGES ont permis de déceler des contraintes potentielles à lever afin de maximiser l'atteinte des objectifs de cet outil important dans la mise en œuvre du PDCESP :

- ✓ les moyens (humains, matériels et financiers) dont disposent les services et les collectivités territoriales ne répondent pas à l'ampleur de leur mission. Cette insuffisance de moyens se répercute négativement sur la qualité du service public. Selon les acteurs institutionnels rencontrés, c'est surtout en termes de capacités que la problématique des évaluations environnementales et sociales doit être abordée ;

**Cadre de Gestion Environnementale et Sociale du Projet d'appui au développement des compétences
pour l'emploi dans les secteurs prioritaires (PDCESP)**

- ✓ les services de l'Etat parviennent difficilement à garder ou à fidéliser leurs cadres, qui s'en vont vers les projets ou les organismes qui offrent des rémunérations, des conditions de travail et un plan de carrière plus motivants ;
- ✓ les spécialistes actuels ayant eu l'opportunité de participer à des formations au plan environnemental et social sont peu nombreux ;
- ✓ la multiplicité des acteurs au niveau du projet peut induire des difficultés de coordination des interventions ;
- ✓ sur le terrain, on peut craindre que la cellule, les DDESFTP et DDCVDD les ONG, et les opérateurs techniques privés aient des difficultés pour définir un cadre de coordination et d'harmonisation des interventions ;
- ✓ les populations des zones rurales ne sont pas toujours effectivement impliquées dans la mise en œuvre des projets. L'implication des villages se résume souvent à l'information et la sensibilisation de la chefferie traditionnelle ou autorités coutumières sur le Programme.

6.6. CALENDRIER ET BUDGET DE MISE EN ŒUVRE DU PCGES

Le calendrier de mise en œuvre et de suivi des activités environnementales et sociales du PDCESP s'établira comme indiqué dans le tableau 19.

Tableau 19 : Calendrier de mise en œuvre des mesures du programme

Mesures	Actions proposées	Période de réalisation				
		Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Mesures d'atténuation	Voir liste des mesures d'atténuation par sous-					
Mesures institutionnelles	Désignation des Experts Environnementaux et Sociaux					
Mesures techniques	Réalisation des EIES pour les sites et mise en œuvre des PGES					
	Elaboration de clauses environnementales et sociales à insérer dans les DAO					
Formations	Formation des experts Environnementaux et Sociaux en évaluation environnementale et					
Sensibilisation	Sensibilisation et mobilisation des					
Mesures de suivi	Suivi et surveillance environnemental et social du PDCESP					

**Cadre de Gestion Environnementale et Sociale du Projet d'appui au développement des compétences
pour l'emploi dans les secteurs prioritaires (PDCESP)**

	Evaluation du CGES à mi-parcours					
	Evaluation finale du CGES					

Source : Collecte de données, août 2020

6.7. COÛTS DES MESURES ENVIRONNEMENTALES, SOCIALES SANTE ET SECURITE A

PREVOIR DANS LE PROGRAMME

Les coûts des mesures environnementales et sociales estimés et qui seront intégrés dans le programme s'élèvent à Cent-soixante-neuf millions cinq-cents mille (169 500 000) de FCFA comme l'indique le tableau 20.

Tableau 20 : Estimation des coûts des mesures environnementales, sociales, santé et sécurité

N°	Activité	Quantité	Coût unitaire (FCFA)	Coût Total (FCFA)
1	Mesures institutionnelles, techniques et de suivi			
1.1	Appui divers aux répondants environnementaux et sociaux des directions départementales impliquées [DCVDD, IF, DDESFTP (carburant, prise en charge, etc.)]	1	2 500 000	2 500 000
1.2	Provision pour la réalisation de l'EIES	9	6 000 000	54 000 000
1.3	Provision pour la mise en œuvre des PGES	9	2 500 000	27 500 000
1.4.	Suivi permanent de la mise en œuvre du PCGES par les services techniques départementaux	9 x 12	500 000	6 000 000
1.5	Installation et équipement des infirmeries	9	2 000 000	12 000 000
1.6.	Audit (à mi-parcours et final) de la mise en œuvre des mesures de sauvegardes	2	9 000 000/audit	18 000 000
1.7	Mise en place de dispositifs de sécurité incendie	9	1 000 000	9 000 000
1.8.	Mise en place de dispositifs de lutte contre la COVID 19	9	500 000	4 500 000
1.9	Mise en place de l'équipe de gestion des urgences	9	-	-
1.10	Acquisition des équipements de protection dans les ateliers, laboratoire et abattoir	9	3 000 000	18 000 000
	Sous total			97 500 000
2	Formation			
2.1	Formation en Évaluation Environnementale et Sociale pour la cellule d'appui et les autres services techniques partenaires	Une formation	2 500 000	2 500 000
2.2	Formation en Gestion durable des ressources naturelles et bénéfiques environnementaux pour les membres des comités techniques et de pilotage	Une formation	2 500 000	2 500 000
2.3	Formation des ONGs, Entreprises et Bureaux d'étude en suivi environnemental et social des projets	Une formation	2 500 000	2 500 000
2.3.	Formation des membres de l'équipe de gestion des urgences	Une formation	1 500 000	1 500 000
	Sous total			9 000 000
3	Mesures de sensibilisation			

**Cadre de Gestion Environnementale et Sociale du Projet d'appui au développement des compétences
pour l'emploi dans les secteurs prioritaires (PDCESP)**

3.1	Campagnes d'information et de sensibilisation des populations, des prestataires privés et du personnel administratif	9	500 000	4 500 000
	Sensibilisation sur le Plan Hygiène Santé et Sécurité (PHSS)	9	500 000	4 500 000
	Sous total			9 000 000
	TOTAL			169 500 000

Source : Collecte de données, août 2020

7. CONSULTATION DU PUBLIC

La participation du public au processus d'évaluation environnementale est une phase nécessaire permettant d'impliquer les populations bénéficiaires et toute autre partie prenante dans la mise en œuvre des projets.

Dans le cadre du présent projet, la consultation du public a été faite suivant plusieurs étapes garantissant une large implication des différentes parties prenantes au projet.

7.1. OBJECTIFS DE LA CONSULTATION DU PUBLIC

L'objectif de la consultation publique est de rechercher la participation des populations et tous les autres acteurs aux activités du projet, afin de garantir l'inclusion sociale dans la planification et la mise en œuvre des activités et sous-projets du projet du PDCESP.

Les consultations publiques sont très importantes pour la mise en œuvre des activités du projet du PDCESP (surtout dans le cadre des EIES à réaliser). Elles devront permettre d'identifier les principaux problèmes et déterminer comment les préoccupations de toutes les parties seront prises en compte dans l'exécution des activités.

La participation du public est une étape indispensable dans la réalisation du CGES car elle donne des outils environnementaux et sociaux qui permettront aux personnes, groupes ou municipalités concernés par le projet d'avoir accès à l'information technique, d'exprimer leurs opinions sur le projet et de mettre en lumière, entre autres, les valeurs collectives qui doivent être considérées dans la prise de décision. Dans le cadre du présent projet, la consultation du public a été faite suivant plusieurs étapes garantissant une large implication des différentes parties prenantes au projet.

7.2. DEMARCHE DE CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES

La démarche de consultation du public conduite par l'équipe du Cabinet CREDD a pour but de s'assurer effectivement que toutes les parties prenantes sont informées du projet. Elle a également permis de recueillir les avis, les attentes réelles des bénéficiaires c'est-à-dire l'administration, les enseignants, les élèves et le personnel de soutien des Lycées Techniques, Agricoles, industriels et commerciaux sur les activités du projet du PDCESP au Bénin. Ceci dans le but d'intégrer leurs préoccupations dans la gestion environnementale et sociale du projet. La consultation des parties prenantes a également pris en compte d'une part, les autorités administratives des communes concernées par le projet et d'autre part, les habitants du voisinage des infrastructures.

La consultation du public a donc démarré avec la mission du CGES dès la première visite des sites organisée par CREDD. C'est dans ce cadre que des rencontres et des réunions ont été, tenues avec les bénéficiaires du projet (les administrations et quelques lycéens), les

**Cadre de Gestion Environnementale et Sociale du Projet d'appui au développement des compétences
pour l'emploi dans les secteurs prioritaires (PDCESP)**

autorités locales des arrondissements des Communes concernées. Ces diverses rencontres ont permis de recueillir les attentes, les avis et les préoccupations de toutes les parties prenantes.

La démarche a intégré une stratégie de communication qui a permis à l'équipe du Cabinet CREDD en charge de la mission d'informer les différentes parties prenantes sur :

- ✓ le contexte de réalisation du CGES ;
- ✓ présentation des divers impacts et enjeux environnementaux et sociaux du projet ;
- ✓ recueil des préoccupations, avis et perceptions des bénéficiaires ;
- ✓ réponses aux diverses questions et préoccupations évoquées ;
- ✓ la formulation et l'inscription des différentes recommandations des bénéficiaires dans le procès-verbal (PV) qui a sanctionné la séance ;

Les procès-verbaux des réunions réalisées et la liste des personnes rencontrées sont présentés en annexes du présent rapport.

7.3. SYNTHÈSE DES RESULTATS DE LA PARTICIPATION DU PUBLIC

Des différentes démarches menées dans le but de garantir une participation effective du public à l'évaluation environnementale de ce projet, il a été noté ce qui suit :

- ✓ les parties prenantes, telles que les autorités administratives locales et les populations riveraines ont connaissance du projet ;
- ✓ le consentement des autorités locales à accompagner le projet à travers leur implication dans le suivi et la gestion environnementale.

Les différentes parties prenantes rencontrées et consultées sont entre autres :

- ✓ Représentants des lycées (membre de l'administration, enseignant, élève et personnel de soutien)
- ✓ Autorités communales (Chef service environnement, chefs d'arrondissement, des Maires) ;
- ✓ Population riveraine.

De l'analyse des résultats de la consultation publique, il ressort que les bénéficiaires du projet (administration, lycéens, personnel) sont très heureux d'accueillir ce projet de réhabilitation/construction/reconstruction et équipements des Lycées car ces derniers en état actuel, n'offrent pas les conditions nécessaires au confort et au bien-être de ces usagers. En effet, les Lycées souffrent du manque de plusieurs infrastructures et équipements (insuffisance de salle de cours, ateliers techniques, absence de réfectoire, d'infirmier, de dortoirs des filles, d'infrastructures sportives, etc.) et de la défectuosité de certaines

**Cadre de Gestion Environnementale et Sociale du Projet d'appui au développement des compétences
pour l'emploi dans les secteurs prioritaires (PDCESP)**

installations électriques et bâtiments. Ils ont exprimé leur désir de voir les travaux démarrer le plus tôt possible.

Par ailleurs les responsables des établissements ont attiré l'attention sur le chantier de construction de blocs administratifs, et d'aménagement partiel de la cour de certains Lycées. Les administrations souhaiteraient vivement que ce projet soit intégré dans les aménagements prévus par le Gouvernement dans les centres urbains qui les habitent. En effet, il serait plus judicieux de tenir compte des aménagements prévus par les Lycées pour concevoir le projet de réhabilitation/reconstruction des Lycées. C'est un aspect très important qui a été soulevé par certaines administrations de lycées.

En ce qui concerne les aspects environnementaux, on remarque que les bénéficiaires ne sont pas conscients des impacts négatifs que pourraient avoir le projet parce qu'ils sont plus préoccupés par les avantages de la réhabilitation/équipements des Lycées et de l'amélioration de leur cadre de vie.

Les rencontres avec le chef service environnement de la Direction des services techniques des Mairies, a permis d'échanger sur le projet de réhabilitation des lycées et surtout sur la question de la gestion des déchets au sein des établissements qui n'est tout à fait conforme aux dispositions réglementaires. La Direction des Services Techniques de Ouidah a promis de se rapprocher de l'administration du Lycée et/ou de la Société de Gestion des Déchets et de Salubrité du Grand Nokoué (SGDS-GN) pour une amélioration de la gestion des déchets produits dans ledit lycée.

Dans le voisinage immédiat des lycées, les habitants et les propriétaires des maisons situées à la limite de la clôture ont recommandé l'aménagement des voies ceinturant les Lycées soit intégré au projet. D'après certains voisins immédiats des Lycées, les voies sont souvent inexistantes ou dégradées en période de pluie alors que plusieurs lycéens les empruntent.

Aussi, la proximité des établissements avec des agglomérations expose-t-elle les uns et les autres aux maladies transmissibles dont le VIH-SIDA, d'où la nécessité d'organiser des actions d'Information d'Éducation et de Changement (IEC) de comportements sur les IST, le VIH/SIDA et le genre. Les photos des planches 1, 2, 3 et 4 montrent les images des rencontres avec les bénéficiaires du projet.

**Cadre de Gestion Environnementale et Sociale du Projet d'appui au développement des compétences
pour l'emploi dans les secteurs prioritaires (PDCESP)**



Planche 1 : Rencontre avec l'administration du LT Ouidah
Prise de vue : CREDD, août 2020



Photo 1 : Rencontre avec quelques lycéens du LT Ouidah
Prise de vue : CREDD, août 2020



Planche 2 : Echange avec les responsables du Lycée sur le site construction
Prise de vue : CREDD, août 2020

Cadre de Gestion Environnementale et Sociale du Projet d'appui au développement des compétences pour l'emploi dans les secteurs prioritaires (PDCESP)



Planche 3 : Sortie à la consultation du public du LTCl de Djougou
Prise de vue : CREDD, août 2020



Planche 4 : Echanges avec les responsables des administrations des Lycées
Prise de vue : CREDD, août 2020

Le tableau 21 présente la synthèse des préoccupations, réponses et recommandations des différentes parties consultées.

Tableau 21 : Synthèses des préoccupations majeures exprimées par les parties prenantes et réponses apportées

Lieux	Dates	Personnes ayant posées des questions/préoccupations pertinentes	Aperçu des points de vue et des questions	Réponses/ Synthèse des doléances et recommandations formulées
Lycée Technique Agropastoral de DJOUGOU	Jeudi 06 août 2020	OSSA TADJOU Dine (Délégué des élèves) KORICO Souleymane (Bureau APE)	Le problème crucial que vivent les apprenants du Lycée Technique agropastoral est relatif au manque d'équipements de première nécessité notamment l'eau, l'électricité, le logement des élèves l'insécurité des apprenants filles et des risques d'accidents de circulation pour tous les élèves du Lycée (long parcours à pieds sur la RNIE 6 de l'Arrondissement de Bariénou jusqu'au Lycée).	<ul style="list-style-type: none"> • Ces préoccupations seront prises en compte progressivement pour hisser le Lycée agropastoral de Djougou au même rang que les autres lycées et même au-delà.
		DOGNON Waidi (Formateur LTA) ASSOU Séverin (Formateur LTA) AGBATOU Roufai (Secrétaire LTA)	<ul style="list-style-type: none"> • Besoin en renforcement en capacité des enseignants pour s'adapter au contexte du marché de l'emploi • Besoins en infrastructures (provenderie, poulailler et équipements du Lycée et des matériels de travail pour les travaux pratiques et des ateliers de TP. • Une diversification des filières du Lycée pour apporter des compétences nouvelles à zone du projet et le département. • Lorsque le Lycée connaîtra un agrandissement, il faut prévoir une clinique vétérinaire pour permettre de traiter ; analyser et examiner l'élevage 	

Cadre de Gestion Environnementale et Sociale du Projet d'appui au développement des compétences pour l'emploi dans les secteurs prioritaires (PDCESP)

Lieux	Dates	Personnes ayant posées des questions/préoccupations pertinentes	Aperçu des points de vue et des questions	Réponses/ Synthèse des doléances et recommandations formulées
			expérimental du lycée. Dans les mêmes conditions, étant donné que la Commune de Djougou est à forte potentialité d'élevage, la clinique pourra favoriser les éleveurs de la zone du projet	
		DOGNON Waidi (Formateur LTA) AGBATOU Roufai (Secrétaire LTA) AGBALOHOUN T René (Censeur)	<ul style="list-style-type: none"> Le lycée ne dispose pas de système de gestion des déchets. Il faut prévoir dans la mise en œuvre du projet un système de gestion de déchets avec tri à la source pour valoriser ceux qu'on peut valoriser et l'utiliser comme composte. 	<ul style="list-style-type: none"> Le lycée ne dispose pas de système de gestion des déchets. Il faut prévoir dans la mise en œuvre du projet un système de gestion de déchets avec tri à la source pour valoriser ceux qu'on peut valoriser et l'utiliser comme composte.
		SODJINOUE Kodjo (C/CFC)	L'accès au champ d'exploitation pose souvent problème. Un accident grave a eu lieu en 2017 causant la mort d'élève à l'entrée du Lycée doit interpeller les autorités politico administratives pour la prise en compte de l'aspect régulation de la circulation à l'entrée du Lycée par la mise en place de dispositif de ralentissement.	<ul style="list-style-type: none"> Il sera recommandé dans l'analyse des impacts la construction de ralentisseurs de part et d'autre de la RNIE
Lycée Technique Commercial et Industriel de	Vendredi 07 août 2020	TAHIBOU Yaya (Vice-président de l'Association des Parents d'étudiants et élèves de Djougou)	La création de ce Lycée dans l'Arrondissement de Djougou est un avantage pour nous parents d'élèves qui doivent envoyer nos enfants en dehors de nous pour étudier donc nous devons nous mobiliser pour accompagner le projet à nous augmenter la capacité	<ul style="list-style-type: none">

Cadre de Gestion Environnementale et Sociale du Projet d'appui au développement des compétences pour l'emploi dans les secteurs prioritaires (PDCESP)

Lieux	Dates	Personnes ayant posées des questions/préoccupations pertinentes	Aperçu des points de vue et des questions	Réponses/ Synthèse des doléances et recommandations formulées
Djougou			d'accueil du Lycée.	
		Imadou-Dine M. TRAORE (Personne ressource)	Nous déplorons l'insécurité autour du Lycée. Ceci relève du fait que le Lycée n'est pas clôturé et entraîne la divagation des animaux dans l'enceinte du Lycée. Cette insécurité pourrait également exposer les élèves qui seront logés dans les jours à venir	<ul style="list-style-type: none"> • Vos avis seront transmis aux autorités en charge du projet pour décision.
		DAKOU W. Raoul (Surveillant Général LTCl)	Pour le Surveillant Général du Lycée (DAKOU W. Raoul), Nous sommes conscients que la non clôture du Lycée jusqu'à nos jours est due au problème foncier. Nous sommes souvent exposés au conflit foncier avec les propriétaires terriens ayant légués leur parcelle pour l'érection du Lycée.	SITA Moukela répondant au Surveillant Général en ces termes, le domaine du Lycée appartenant en réalité aux populations que nous sommes, c'est une réalité, mais nous avons cédé complètement le domaine au Lycée et je crois que nous avons été en pourparlers avec la mairie et toutes les dispositions sont désormais pris donc le domaine revient entièrement au Lycée donc personne ne s'opposera à l'initiative qui consisterait à rendre meilleur le lycée qui est le nôtre.
Lycée Technique de Ouidah	Lundi 03 Août 2020 et Samedi 10 Octobre	GOMEZ Christian Gilles	Le projet de construction du bâtiment administratif initié par le Lycée sur fond propre et à crédit, sera-t-il pris en compte par le projet de réhabilitation du LTO ? Il serait intéressant si le MESTFP pouvait aider le	<ul style="list-style-type: none"> • Il est prévu la construction d'un bloc administratif par le sous-projet de réhabilitation du LTO. En son temps, les responsables

Cadre de Gestion Environnementale et Sociale du Projet d'appui au développement des compétences pour l'emploi dans les secteurs prioritaires (PDCESP)

Lieux	Dates	Personnes ayant posées des questions/préoccupations pertinentes	Aperçu des points de vue et des questions	Réponses/ Synthèse des doléances et recommandations formulées
	2020		Lycée à régler la dette contractée pour ce projet.	du Lycée devront se rapprocher du MESTFP pour savoir dans quelle mesure il pourrait les soutenir dans ce projet et prendre en charge la dette contractée pour la construction du bloc administratif.
		ZEHOUNKPE Jérôme	Il serait intéressant de profiter du projet pour aménager la voie d'accès au Lycée qui également la voie utilisée par les élèves du Lycée des jeunes filles et du CEG 1 de Ouidah.	<ul style="list-style-type: none"> • Pour le moment, le projet concerne uniquement la réhabilitation du LTO. Quant à l'aménagement de la voie d'accès, ce sera carrément un autre projet. Toutefois, l'EIES a proposé un reprofilage de cette voie lors des travaux de réhabilitation du Lycée.
		DOSSOU-YOVO Jean-Licius	Est-ce que les ateliers techniques seront assez bien équipés ?	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les bâtiments qui seront construits vont être équipés comme il faut. Ils ne seront pas laissés vides car l'équipement du Lycée fait partie intégrante du projet.

Cadre de Gestion Environnementale et Sociale du Projet d'appui au développement des compétences pour l'emploi dans les secteurs prioritaires (PDCESP)

Lieux	Dates	Personnes ayant posées des questions/préoccupations pertinentes	Aperçu des points de vue et des questions	Réponses/ Synthèse des doléances et recommandations formulées
		DAGBA Pierre Clavert	<p>Quelle est la date de démarrage du projet ?</p> <p>Est-ce que le Lycée sera équipé comme il faut ?</p>	<p>La date de démarrage exacte n'est pas encore connue car il faut attendre que les procédures de validation de la BAD soient abouties et que les fonds soient débloqués pour les travaux.</p> <p>Les infrastructures seront bien évidemment équipées pour permettre aux apprenants de recevoir une formation adéquate.</p>
Lycée Technique Agricole (LTA) de Kika	Vendredi, 14 Août 2020	Acteurs politico-administratifs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ A quand démarreront les travaux ? ▪ Les infrastructures à réaliser seront-elles de bonne qualité ? ; ▪ Le stage des apprenants dans l'ATDA n'est pas favorable ; ▪ Nécessiter de ramener les modules de formation en civisme et morale ; ▪ Nécessité de renforcement de l'effectif et capacités des enseignants 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réalisation du projet dans le délai ; ▪ Veiller à la qualité des travaux ; ▪ Ramener les modules de formation en civisme et morale dans le Lycée ▪ Renforcer les capacités des apprenants et enseignants à travers des stages professionnelles et académiques auxquels ils forment participer ▪ Favoriser le stage des apprenants dans les unités industrielles
		Apprenants	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pourquoi le projet n'a pas prévu la construction d'un pont sur le cours d'eau Okpara ? 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Doter le lycée de chaises et de tables

Cadre de Gestion Environnementale et Sociale du Projet d'appui au développement des compétences pour l'emploi dans les secteurs prioritaires (PDCESP)

Lieux	Dates	Personnes ayant posées des questions/préoccupations pertinentes	Aperçu des points de vue et des questions	Réponses/ Synthèse des doléances et recommandations formulées
			<ul style="list-style-type: none"> ▪ Est-ce possible que le projet fasse le bitumage de la voie Parakou-Kika ? ▪ Est-il possible de prendre en compte dans les travaux la réfection de certaines salles de classes perturbées par les eaux de pluie ? ▪ Y-a-t-il un dans le programme de construction et de réhabilitation le volet de dotation d'un réseau de communication internet pour les apprenants ? ▪ Est-il possible que le projet fasse l'extension du réseau SBEE dans le lycée ? 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Equiper l'infirmerie ▪ Doter le lycée de bus scolaire pour les sorties pédagogiques et autres ▪ Construire une cantine ▪ Extension du réseau électrique dans le lycée ▪ Réfection des salles de classe et construction de nouvelles pour combler le déficit ▪ Equiper les laboratoires ▪ Doter le lycée d'une salle informatique ▪ Aménager le terrain de sport avec apposition de gazon synthétique ▪ Aménager l'axe Parakou-KIKA pour faciliter l'accès au lycée ▪ Construction d'un centre de loisir
		Enseignants	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le projet a-t-il prévu la construction d'une aire de séchage des produits de la production végétale et d'un magasin de stockage pour le lycée ? ▪ Est-ce que le projet peut doter le lycée d'un bus pour les différentes sorties pédagogiques ? ▪ Est-ce que le projet peut installer des équipements d'accès à l'internet au sein du lycée ? ▪ A quand démarreront les travaux ? ▪ Quelles seront les contributions des apprenants et des enseignants de chaque filière technique dans la réalisation du projet ? 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Aménagement de la voie d'accès au lycée depuis Parakou ; ▪ Acquisition et mise à disposition des équipements et outils de travail au niveau de chaque spécialité de formation ; ▪ Construction d'une aire de séchage, de stockage, de reposoir pour les enseignants ; ▪ Mise à disposition d'une connexion internet haute débit pour faciliter la recherche pour les enseignants ; ▪ Mise à disposition de nouveau

Lieux	Dates	Personnes ayant posées des questions/préoccupations pertinentes	Aperçu des points de vue et des questions	Réponses/ Synthèse des doléances et recommandations formulées
				bus de cinquante places minimales pour les sorties pédagogiques ; <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise à disposition du lycée d'au moins deux barques motorisées et des gilets de sauvetages pour la traversée de l'OKPARA durant la période de crue ; ▪ Création d'une unité de vente des produits de récolte et ou transformer au lycée ;
		<p>Population riveraine</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Est-ce que le projet peut faire l'extension du réseau électrique de la SBEE dans le village Kika 2 ? ▪ Pourquoi le projet n'a pas prévu la construction d'un pont sur le cours d'eau Okpara? ▪ Est-ce que le projet peut subventionner les frais de scolarisation des apprenants ? ▪ Est-ce que l'entreprise va recruter des ouvriers au niveau du village ? ▪ A quand démarreront les travaux ? ▪ Quel est la part de la population dans la réalisation du projet ? 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réalisation d'un ouvrage de franchissement sur le cours d'eau OKPARA pour permettre à la population d'éviter les pertes en vies humaines qu'elle enregistre chaque année ; ▪ Utilisation de la main d'œuvre locale pour la réalisation des travaux ; ▪ Réduction du coût de formation des élèves pour permettre aux parents pauvres de pouvoir également inscrire leurs enfants dans le lycée ; ▪ Doter le lycée d'une connexion internet pour faciliter la recherche aux enfants apprenants ; ▪ Installer une antenne de télécommunication dans KIKA pour favoriser une amélioration de la qualité des communications téléphoniques ; ▪ Raccorder le réseau d'eau

Cadre de Gestion Environnementale et Sociale du Projet d'appui au développement des compétences pour l'emploi dans les secteurs prioritaires (PDCESP)

Lieux	Dates	Personnes ayant posées des questions/préoccupations pertinentes	Aperçu des points de vue et des questions	Réponses/ Synthèse des doléances et recommandations formulées
				potable du site de pompage du cours d'eau OKPARA au village.
Lycée Agricole Médji de Sékou (LAMS)	Mardi, 11 Août 2020	Acteurs politico-administratifs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ A quand démarreront les travaux ? ▪ Les infrastructures à réaliser seront-elles de bonne qualité ? ; ▪ Le lycée sera-t-il doté bus scolaires pour les sorties pédagogiques ? ▪ Nécessiter de ramener les modules de formation en civisme et morale ; ▪ La réalisation des dos d'ânes et mettre en place les panneaux de signalisation devant le lycée ; ▪ Nécessité de renforcement de l'effectif et capacités des enseignants 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réalisation du projet dans le délai ; ▪ Veiller à la qualité des travaux ; ▪ Ramener les modules de formation en civisme et morale dans le Lycée ▪ Renforcer les capacités des apprenants et enseignants à travers des stages professionnelles et académiques auxquels ils formentement participer ▪ Favoriser le stage des apprenants dans les unités industrielles
		Apprenants	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Est-ce que le projet prévoit de clôturer le lycée ? ▪ Est-il possible de prendre en compte dans les travaux la réfection de certaines salles de classes perturbées par les eaux de pluie ? ▪ Y-a-t-il un dans le programme de construction et de réhabilitation le volet de dotation d'un réseau de communication internet pour les apprenants ? 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Doter le lycée de chaises et de tables ▪ Equiper l'infirmerie ▪ Doter le lycée de bus scolaire pour les sorties pédagogiques et autres ▪ Construire une cantine ▪ Réfection des salles de classe et construction de nouvelles pour combler le déficit ▪ Equiper les laboratoires ▪ Doter le lycée d'une salle informatique et de connexion internet

Cadre de Gestion Environnementale et Sociale du Projet d'appui au développement des compétences pour l'emploi dans les secteurs prioritaires (PDCESP)

Lieux	Dates	Personnes ayant posées des questions/préoccupations pertinentes	Aperçu des points de vue et des questions	Réponses/ Synthèse des doléances et recommandations formulées
		Enseignants	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le projet a-t-il prévu la construction d'une aire de séchage des produits de la PV et d'un magasin de stockage pour le lycée ?; ▪ Est-ce que le projet peut doter le lycée d'un bus pour les différentes sorties pédagogiques ? ▪ Est-ce que le projet peut installer des équipements d'accès à l'internet au sein du lycée ? ▪ A quand démarreront les travaux ? ▪ Quelles seront les contributions des apprenants et des enseignants de chaque filière technique dans la réalisation du projet ? 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Aménager le terrain de sport avec apposition de gazon synthétique ▪ Aménagement de la voie d'accès au lycée depuis Parakou ; ▪ Acquisition et mise à disposition des équipements et outils de travail au niveau de chaque spécialité de formation ; ▪ Construction d'une aire de séchage, de stockage, de reposoir pour les enseignants ; ▪ Mise à disposition d'une connexion internet haute débit pour faciliter la recherche pour les enseignants ; ▪ Mise à disposition de nouveau bus de cinquante places minimales pour les sorties pédagogiques ; ▪ Création d'une unité de vente des produits de récolte et ou transformer au lycée ;
		Population riveraine	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Est-ce que le projet peut subventionner les frais de scolarisation des apprenants ? ▪ Est-ce que l'entreprise va recruter des ouvriers au niveau la ville de Sékou ? ▪ A quand démarreront les travaux ? ▪ Quel est la part de la population dans la réalisation du projet ? 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Utilisation de la main d'œuvre locale pour la réalisation des travaux ; ▪ Réduction du coût de formation des élèves pour permettre aux parents pauvres de pouvoir également inscrire leurs enfants dans le lycée ;

Cadre de Gestion Environnementale et Sociale du Projet d'appui au développement des compétences pour l'emploi dans les secteurs prioritaires (PDCESP)

Lieux	Dates	Personnes ayant posées des questions/préoccupations pertinentes	Aperçu des points de vue et des questions	Réponses/ Synthèse des doléances et recommandations formulées
				<ul style="list-style-type: none"> ▪ Doter le lycée d'une connexion internet pour faciliter la recherche aux enfants apprenants ;
Lycée Technique de Pobè	Mercredi 05 Août 2020	Acteurs politico-administratifs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ A quand démarreront les travaux ? ▪ Les infrastructures à réaliser seront de bonne qualité ? ; ▪ Le stage des apprenants dans les unités industrielles n'est pas favorable ; ▪ Nécessiter de ramener les modules de formation en civisme et morale ; ▪ Nécessité de renforcement de l'effectif et capacités des enseignants 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réalisation du projet dans le délai ; ▪ Veiller à la qualité des travaux ; ▪ Ramener les modules de formation en civisme et morale dans le Lycée ▪ Renforcer les capacités des apprenants et enseignants à travers des stages professionnelles et académiques auxquels ils formentement participer ▪ Favoriser le stage des apprenants dans les unités industrielles
		Apprenants	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Quelle sera la participation des apprenants des différentes filières dans la réalisation des différentes infrastructures ? ▪ Quel sort est réservé aux anciennes salles de classe ? ▪ Y-a-t-il un dans le programme de construction et de réhabilitation le volet de dotation d'un réseau de communication internet pour les apprenants ? ▪ Savoir s'il est prévu la construction des ateliers pour les différents groupes pédagogiques ? ▪ 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ils souhaitent que le projet aille à terme pour leur permettre de jouir des infrastructures qui seront construites ; ▪ Ils souhaitent que les salles de classe soient réfectionnées ; ▪ Ils souhaitent la construction d'une salle de conférence pour les regroupements du grand nombre ; ▪ La construction d'une salle de gymnastique ; ▪ La mise à disposition d'une

Cadre de Gestion Environnementale et Sociale du Projet d'appui au développement des compétences pour l'emploi dans les secteurs prioritaires (PDCESP)

Lieux	Dates	Personnes ayant posées des questions/préoccupations pertinentes	Aperçu des points de vue et des questions	Réponses/ Synthèse des doléances et recommandations formulées
				connexion internet dotée de wifi pour leur activité de recherche ; <ul style="list-style-type: none"> ▪ La construction d'atelier pour tous les groupes pédagogiques que compte le lycée technique de Pobè ;(atelier moderne équipé).
		<p align="center">Enseignants</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ A quand démarreront les travaux ? ▪ Quelles seront les contributions des apprenants et des enseignants de chaque filière technique dans la réalisation du projet ? ▪ Le projet a-t-il prévu un réseau de communications internet administratives et aussi le renforcement des réseaux de communication entre les différents acteurs ? ▪ Est- ce que les différentes constructions régies des besoins réels du lycée ? ▪ Les modules de salle des différents groupes pédagogiques y si trouve ? 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Associer les apprenants en formation dans les différentes filières techniques qu'offre le lycée dans la phase pratique du projet. Exemple : OBB, génie civil, électricité, mécanique générale, froid et climatisation pour ne citer que ceux- là ; ▪ Renforcer le réseau de communication sur le site du lycée pour une couverture intégrale facilitant les échanges téléphoniques ; ▪ Ajouter la construction supplémentaire d'atelier au projet pour permettre à toutes les filières d'en disposer ; ▪ Mettre à disposition des professeurs une salle informatique avec une connexion internet haute débit pour faciliter les recherches.

Cadre de Gestion Environnementale et Sociale du Projet d'appui au développement des compétences pour l'emploi dans les secteurs prioritaires (PDCESP)

Lieux	Dates	Personnes ayant posées des questions/préoccupations pertinentes	Aperçu des points de vue et des questions	Réponses/ Synthèse des doléances et recommandations formulées
		Population riveraine	<ul style="list-style-type: none"> ▪ A quand démarreront les travaux ? ▪ Quel est la part de la population dans la réalisation du projet ? ▪ Le projet de réalisation porter a-t-il un coup sur la scolarité de l'apprenant ? ▪ Aura-t-il une salle réservée au parent d'élèves pour la couverture des réunions des Association des parents d'élèves ? 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Conduire à terme les activités de construction pour ne pas obtenir un éléphant blanc de plus dans la commune ; ▪ Aménager et doter de lampadaire les voies d'accès au lycée technique de Pobè ; ▪ Réaliser la clôture entière du lycée pour limiter les cas de vol et surtout contrôler la sortie frauduleuse des apprenants lors des situations de classe.
Lycée agricole Bernadette Sohoudji Agbossou d'Adjahonmè	Mercredi 05 Août 2020	Personnel administratif et les enseignants	Le personnel administratif et les enseignants ont évoqué le problème de : sécurisation du site (titre foncier) ; réfection du bloc administratif et des dortoirs, construction du bloc « nutrition et technologie alimentaire » ; construction de module de classes et de bloc de production animale » ; construction et aménagement du bloc « salles spécialisées » ; formation pédagogique et professionnelle ; d'équipements adaptés ; d'insécurité du personnel, des apprenants et des équipements due à la cohabitation du Lycée avec les squatteurs.	Suite à la question de savoir comment minimiser la perturbation du déroulement du planning scolaire, l'assistance a proposé la mise en place du système de « classe volante » et un réaménagement temporaire des emplois de temps des cours théoriques et pratiques
		Les apprenants	Les apprenants ont exprimé comme préoccupations : l'électrification efficace des cabines/dortoirs ; l'absence de placards de rangement dans les dortoirs ; l'absence de tables d'étude et de salle d'étude dans les dortoirs ; la non fonctionnalité des toilettes internes; des équipements mobiliers non adéquats dans le réfectoire ; l'exiguïté des dortoirs notamment celui des filles à contenir quatre places de lits et qui amène les	Le personnel administratif et les enseignants suggèrent que le projet : clôture le site en matériaux définitifs ; associe les techniciens spécialistes du Lycée à la conception du projet et de son suivi ; libère les squatteurs des emprises du Lycée ; s'assure

Cadre de Gestion Environnementale et Sociale du Projet d'appui au développement des compétences pour l'emploi dans les secteurs prioritaires (PDCESP)

Lieux	Dates	Personnes ayant posées des questions/préoccupations pertinentes	Aperçu des points de vue et des questions	Réponses/ Synthèse des doléances et recommandations formulées
			<p>apprenants à les surélever avec des pavés; le non fonctionnement de l'infirmerie (fermé); prise en charge des premiers soins avec une somme de 2000f quel que soit la nature de la maladie; l'indisponibilité de l'eau aussi bien pour les internes que pour les externes; la mauvaise qualité et la quantité insuffisante des repas; le vol de la seule télévision leur servant de distraction; 110 garçons internés pour un bloc devant abriter 75 personnes; l'insécurité des externes ayant loué dans la localité (environs)</p>	<p>que les équipements à acquérir soient adaptés aux caractéristiques du milieu; tienne compte du planning scolaire lors du déroulement des travaux; assure aux enseignants des formations pratiques en entreprise</p> <p>Les apprenants estiment qu'il faudra : rendre fonctionnel tout ce qui endommagé et inexistant aussi bien dans les dortoirs que dans le Lycée en général; veiller à la sécurisation des biens et des personnes dans le Lycée; équiper l'infirmerie et la rendre fonctionnelle; veiller à la disponibilité permanente de l'eau; augmenter la capacité du forage et assurer une meilleure couverture en électricité de façon à fournir une bonne luminosité pour apprendre; mettre en place un mécanisme pour une bonne sécurité du site afin d'éviter les cas de vol aussi bien des équipements que des productions des élèves.</p>
Lycée Agropastoral de	Vendredi 07	Le personnel administratif et les enseignants	Le personnel administratif et les enseignants ont fait des observations sûres : les documents de sécurisation administrative du site du lycée qui existent (actes et titre	Suite à ces questions, l'équipe a expliqué que ce projet ne pourra à lui seul solutionner tous les

Cadre de Gestion Environnementale et Sociale du Projet d'appui au développement des compétences pour l'emploi dans les secteurs prioritaires (PDCESP)

Lieux	Dates	Personnes ayant posées des questions/préoccupations pertinentes	Aperçu des points de vue et des questions	Réponses/ Synthèse des doléances et recommandations formulées
kpataba/ Commune de Savalou	Août 2020		<p>foncier) ; la non restriction du lycée dans la formation des personnes vulnérables et handicapées ; le choix du lycée pour une agriculture biologique, cependant avec une très faible utilisation d'engrais chimiques pour la culture du coton conventionnel ; etc.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Pourquoi le secteur pêche semble-t-il être négligé dans l'apport fait par le projet ? 	<p>problèmes du lycée, mais à pris en compte les besoins essentiels et capitaux.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Concernant la question du délai d'exécution des travaux, le cabinet à rassurer les apprenants du processus qui est en cours pour les travaux démarres dans un futur très proche <p>Le personnel administratif et les enseignants suggèrent de :</p> <p>doter le lycée d'une infirmerie pour les premiers soins ainsi que des toilettes ; doter le secteur pêche de matériels didactiques et de production ; construire des dortoirs pour améliorer les conditions de travail des formateurs; construire un forage additionnel pour le lycée ; aménager des infrastructures sportives et de loisirs ; aménager la voie d'accès au lycée impraticable en période pluvieuse ; assurer le suivi des activités de compensation écologique par le secteur foresterie du lycée ; doter le site d'un espace de valorisation de</p>

Lieux	Dates	Personnes ayant posées des questions/préoccupations pertinentes	Aperçu des points de vue et des questions	Réponses/ Synthèse des doléances et recommandations formulées
		<p>Les apprenants</p>	<p>Les apprenants ont exprimé comme préoccupations : les difficultés rencontrées pour accéder au lycée surtout en saison pluvieuse ; l'insuffisance des équipements pour les travaux pratiques notamment dans les domaines de pêche, foresterie et AER ; les besoins d'un système adéquat de prise en charge en cas de problème, etc.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Quand commenceront les travaux relatifs à la mise en œuvre du projet ? 	<p>ces produits.</p> <p>Suite à ces questions, l'équipe a expliqué que ce projet ne pourra à lui seul solutionner tous les problèmes du lycée, mais a pris en compte les besoins essentiels et capitaux.</p> <p>Les apprenants estiment qu'il faudra pour une meilleure conditions de vie : l'aménagement des voies d'accès au lycée ; le renforcement du nombre d'enseignants du lycée ; la dotation du lycée de cantines, d'une infirmerie, d'infrastructures culturelles et sportives puis d'un bus de transport afin de faciliter l'accès au site et les sorties pédagogiques ; le renforcement des filières pêche, NTA, foresterie et AER en équipements ; nécessité de créer une bonne ambiance entre les apprenants et les autorités administratives.</p>

8. PLAN D'INTÉGRATION GENRE ET INCLUSION SOCIALE

Les accords internationaux et régionaux, la constitution, les lois, les objectifs et piliers de développement durable, adoptent de plus en plus les principes d'une meilleure égalité homme-femme. Dans ce contexte, Caren GROWN2 de la Banque mondiale a déclaré que, le fait de ne pas investir dans l'égalité des sexes dans un pays a un impact négatif sur le développement économique et social, cet impact étant estimé à des milliers de milliards de dollars.

Pour elle, en revanche, lorsqu'on réduit les inégalités hommes-femmes dans tous les domaines et surtout dans le domaine de la formation cela induit une amélioration extrêmement importante du bien-être de la famille, de la société et le développement économique national. Il est donc impératif de renforcer les capacités de tous les acteurs du système éducatif et en particulier ceux des structures de formation professionnelle pour une intégration stratégique et opérationnelle du genre dans les programmes et calendriers de formation ainsi que dans le mode de gestion et de fonctionnement.

Le Bénin a ratifié des conventions et traités dans ce cadre, (tableau 22). L'obligation est de prendre en compte le genre et l'inclusion sociale dans tous les secteurs d'activités.

Tableau 22 : Conventions et traités ratifiés par le Bénin

N°	CONVENTIONS / ACCORDS	RATIFICATION / SIGNATURE
1.	Convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW)	Décembre 2004
2.	Convention sur les pires formes de travail des enfants	06 décembre 2001
3.	Convention sur les consultations tripartites relatives aux	11 juin 2001
4.	Convention sur l'âge minimum (âge minimum spécifié : 14 ans)	11 juin 2001
5.	Convention sur l'inspection du travail	11 juin 2001
6.	Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement	22 Décembre 1998 à Aarhus (Danemark)
7.	Convention sur la protection du patrimoine mondial, culturel	14 septembre 1982
8.	Convention sur le droit d'organisation et de négociation collective	16 mai 1968
9.	Convention (n°102) concernant la sécurité sociale (norme	14 juin 2019
10.	Convention (n°18) sur les maladies professionnelles, 1925	12 décembre 1960
11.	Convention (n°161) sur les services de santé au travail,	06 avril 2000
12.	Convention sur l'égalité de rémunération	16 mai 1968
13.	Convention sur l'abolition du travail forcé	22 mai 1961
14.	Convention concernant la discrimination (emploi et	22 mai 1961

² Directrice Principale pour l'égalité homme-femme, banque mondiale

**Cadre de Gestion Environnementale et Sociale du Projet d'appui au développement des compétences
pour l'emploi dans les secteurs prioritaires (PDCESP)**

15.	Convention sur le travail forcé	12 déc. 1960
16.	Convention sur la liberté syndicale et la protection du droit	12 déc. 1960
17.	Convention sur le travail de nuit (femmes)	12 déc. 1960
18.	Convention sur l'âge minimum (industrie)	12 déc. 1960
19.	Convention sur le travail de nuit des enfants (industrie)	12 déc. 1960
20.	Convention sur le droit d'association	12 déc. 1960

8.1. PLAN D'ACTION GENRE

L'éducation et la formation, comme l'égalité de genre, sont à la fois un objectif de développement en soi et un prérequis pour la réalisation de l'ensemble des objectifs du développement, de la réduction de la pauvreté, de l'égalité et de la cohésion sociale. Intégrer la dimension genre dans les projets de développement en éducation, formation professionnelle et emploi (EFPE) contribue de façon significative à la réduction des inégalités entre les sexes Agence Française de développement (AFD, 2015).

Selon Caren GROWN³ de la Banque mondiale, lorsqu'on réduit les inégalités hommes-femmes dans tous les domaines et surtout dans le domaine de la formation cela induit une amélioration extrêmement importante du bien-être de la famille, de la société et le développement économique national. Il est donc impératif de renforcer les capacités de tous les acteurs du système éducatif et en particulier ceux des structures de formation technique et professionnelle pour une intégration stratégique et opérationnelle du genre dans les programmes et calendriers de formation ainsi que dans le mode de gestion et de fonctionnement des établissements.

La SN-EFTP développera une stratégie genre interne afin de prendre en compte les besoins pratiques et les intérêts stratégiques des filles dans tout le processus et ce, conformément à la politique genre du Pays et de la Banque. Le présent plan d'action genre et d'inclusion sociale (PGIS) est élaboré conformément aux objectifs visés par le projet.

8.1.1. Objectifs et cibles du Plan genre

Dans le cas du sous-projet de construction/réhabilitation du Lycée Technique Commercial et industriel de Djougou, il est question de développer un plan d'action genre et d'inclusion sociale interne afin de prendre en compte les besoins pratiques et les intérêts des filles/femmes et des personnes handicapées dans tout le projet. De façon spécifique, il s'agit de :

- ✓ Identifier les personnes et groupes vulnérables en matière de genre et inclusion sociale (GIS) dans le cadre du projet ;

³ Directrice Principale pour l'égalité homme-femme, banque mondiale

**Cadre de Gestion Environnementale et Sociale du Projet d'appui au développement des compétences
pour l'emploi dans les secteurs prioritaires (PDCESP)**

- ✓ proposer des actions permettant d'éviter ou réduire les risques en matière de GIS à toutes les phases du projet (travaux et fonctionnement) au niveau du LTCl ;
- ✓ élaborer un dispositif (plans opérationnels spécifiques) de prévention du harcèlement sexuel, de l'exploitation des travailleurs, du travail des enfants, de la traite des personnes, du viol et des IST/VIH/SIDA ;
- ✓ renforcer les capacités de tous les acteurs impliqués dans la mise en œuvre du projet en genre.

Les cibles de ce plan genre sont : les lycéennes, les enseignantes, les personnes handicapées et toutes les parties prenantes du projet.

8.1.2. Aspects genre à intégrer dans le sous-projet

Les principaux défis genre qui devront être pris en compte dans le sous-projet de construction/réhabilitation des lycées sont :

- la conception des infrastructures en tenant compte des personnes vivant avec un handicap ;
- la prise en compte de l'égalité des chances pour les hommes et les femmes lors des recrutements à toutes les phases du projet ;
- le besoin de sanitaires en nombre suffisants, adéquats et séparés pour les hommes et les femmes, les enseignants et les apprenants ;
- le besoin d'amélioration des conditions de vie dans les dortoirs ;
- la faible représentativité du genre féminin (apprenantes et enseignantes) dans le secteur de l'EFTP ;
- la nécessité d'un creuset de discussion et d'échanges pour identifier les besoins des filles à intégrer dans le fonctionnement des Lycée et centre de formation professionnelles et d'apprentissage ;
- la nécessité de la prise en compte des violences basées sur le genre (VBG) ;
- l'intégration des actions d'Information d'Éducation et de Changement (IEC) de comportements sur les IST, le VIH/SIDA et le genre.

8.1.3. Conception des infrastructures

La conception des bâtiments et des différents ouvrages des Lycées doit tenir compte des personnes handicapées. Il s'agit de doter tous les bâtiments de rampes d'accès ou d'un ascenseur pour les bâtiments à étage.

8.1.3.1. Égalité des chances dans le recrutement des travailleurs

Les recrutements à faire pendant la phase des travaux doivent accorder une égalité des chances pour les deux sexes afin de permettre aux femmes d'être représentées sur les chantiers de construction des Lycées et du CFPA.

Cette mesure est aussi valable pendant le fonctionnement des Lycées et du CFPA dans le cadre du recrutement des enseignants. Étant donnée, la faible proportion des femmes dans le corps enseignants, il faudra :

- accorder la priorité aux femmes, en cas de compétence égale. En effet, une discrimination positive est nécessaire ici, pour réduire les disparités en termes de représentativité des femmes dans le corps enseignant des Lycées. Ceci permet également de rétablir les déséquilibres et casser les stéréotypes ; et
- mettre en place des binômes hommes-femmes à la tête de chaque filière : Science et Techniques Industrielles (STI), Science et Techniques Agricoles (STO), Sciences et Techniques Administratives et de Gestion (STAG).

Cette mesure va réduire la faible représentativité du genre féminin dans le secteur de l'EFTP (enseignantes et apprenant). En effet, selon l'AFD, dans le secondaire et dans l'enseignement professionnel, les filles peuvent être moins enclines à suivre des filières scientifiques ou techniques du fait de la faible proportion d'enseignantes. L'inverse peut être vrai pour les garçons dans les sciences humaines.

8.1.3.2. Besoin de sanitaires en nombre suffisant adéquats et séparés

L'amélioration de l'environnement scolaire (sanitaires, hygiène, eau) a un effet positif sur les filles notamment au collège et au lycée (AFD, 2015). Aussi, **le fonds des nations unies pour l'enfance (UNICEF)** et La Banque mondiale ont tous les deux insisté sur le fait qu'installer des toilettes supplémentaires réservées uniquement aux filles permet d'augmenter le taux de fréquentation des jeunes filles à l'école tout en diminuant le nombre de jours d'absence dus à la menstruation. Ces programmes font un lien important entre un comportement hygiénique sain et l'approvisionnement en eau (Water), sanitaires (Sanitation) et hygiène (Hygiène) (WASH) dans les établissements scolaires, et le résultat bénéfique qui en découle au niveau de l'apprentissage, il faudra :

- installer des sanitaires en nombre suffisants adéquats et séparés aussi bien pour les enseignants (Hommes et femmes) que pour les apprenants ; et
- assurer l'entretien régulier des installations sanitaires.

8.1.3.3. Amélioration des conditions de vie dans les dortoirs

Il s'agit ici de revoir l'effectif des internes par cabine en vue de limiter les surcharges et la mauvaise hygiène. Ceci implique une augmentation du nombre de dortoirs.

8.1.3.4. La nécessité d'un creuset de discussion et d'échanges

Les clubs de filles/cellules d'écoute sont un appui au bien-être et à l'*empowerment* des filles, et contribuent à l'amélioration des résultats scolaires et des compétences de vie.

Le Forum des éducatrices africaines ou Forum for African Women Educacionalists (FAWE) a mis en place des clubs de filles **Tuseme** (Parlons sans gêne) en Afrique de l'Est et de l'Ouest visant à aider les filles à identifier, analyser et résoudre les problèmes sociaux entravant leur éducation. Animés par des enseignants formés au préalable, les clubs permettent aux filles de renforcer leur capacité d'expression, de communication et de prise de décision. Plusieurs évaluations ont relevé les bénéfices directs aux filles participant au projet en termes d'estime de soi et d'*empowerment*, d'autres le manque de durabilité de ce type de clubs après le retrait de l'appui (AFD, 2015).

Au niveau des lycées, il faudra mettre en place des clubs de filles à animer en collaboration avec les CPS des localités qui abritent les lycées.

8.1.3.5. La prise en compte de l'égalité des sexes et de la violence basée sur le genre (VBG)

La violence basée sur le genre recouvre particulièrement le harcèlement et les violences sexuelles. La violence existe entre les élèves et entre les enseignants(e)s et les élèves. Les garçons et les filles peuvent être tous deux victimes et auteurs de violence, particulièrement du harcèlement et de la violence psychologique.

Le projet intégrera des mesures nécessaires pour la prévention et la prise en charge des violences basées sur le genre aussi bien pendant les travaux que pendant la phase d'exploitation.

✓ Mesures préventives

Auprès des intervenants au projet :

- le code de conduite et le règlement internes de l'entreprise intervenante intégreront des mesures explicites d'interdiction de toute forme d'exploitation et d'abus sexuels de la part de ses employés.
- chaque partie prenante (Entreprise et Administration de lycée) devra comprendre qu'il y a une tolérance zéro à l'exploitation sexuelle et aux abus sexuels. Il signera le code de conduite et le règlement internes.
ces dispositions seront traduites et affichées en français.

- la sensibilisation des différents acteurs du projet.

- **Auprès des usagers des lycées**

Les apprenants, le personnel administratif, le personnel d'appui et les enseignants seront informés de l'existence de ces règles, et en particulier des dispositions relatives à la prévention des violences sexuelles et sexistes. Le mécanisme de gestion des plaintes sera diffusé auprès des populations riveraines et intègrera des modalités appropriées de dépôt de plaintes pour les cas relatifs à des abus sexuels.

En collaboration avec les Centre de Promotion Sociale, le projet appuiera les interventions sous forme de l'information éducation communication (IEC) / communication pour le changement de comportement (CCC).

- ✓ **Prise en charge des victimes**

En cas de violence, exploitation, abus sexuel ou abus sexiste au sein du projet, les lycées l'entreprise et leurs sous-traitants collaboreront avec les autorités locales et les prestataires de services compétents pour assurer aux victimes des violences l'accès à la prise en charge médicale, judiciaire, psychologique, et la réinsertion socioéconomique des victimes tout en veillant à la sauvegarde de leurs dignités.

- ❖ **Les actions de formation/sensibilisation sur le genre**

Pour améliorer l'intégration du genre dans le fonctionnement des lycées, il faudra insister sur la formation des enseignants pour une pédagogie sensible au genre peut avoir un impact positif sur la réduction des inégalités genre dans le fonctionnement du Lycée. A cet effet, les actions proposées sont les suivantes :

- développer un règlement intérieur non discriminatoire et sensible au genre pour le personnel et pour les élèves ;
- organiser des actions d'Information d'Éducation et de Changement (IEC) de comportements sur les questions de sexualité, les IST, le VIH/SIDA, les relations garçons-filles, le genre, le mariage précoce, la santé reproductive, etc. et le genre.

Le tableau 23 présente les mesures du plan genre et estimation de coût.

**Cadre de Gestion Environnementale et Sociale du Projet d'appui au développement des compétences pour
l'emploi dans les secteurs prioritaires (PDCESP)**

Tableau 23: Mesures du plan genre et estimation de coût

Aspect genre	Cibles	Actions	Phase	Structure impliquées	Coût
Accessibilité des personnes aux infrastructures du Lycée	Personnes handicapées	Intégrer dans la conception du projet du projet les rampes d'accès faciles à toutes les couches	Préparatoire	UGP, Maître d'ouvrage	A intégrer dans le coût du projet
Egalité des chances lors des recrutements	Personnel de chantier, personnel d'encadrement (enseignant, administration) et personnel d'appui	Intégrer dans le processus de recrutement l'égalité des chances avec une priorité accordée aux femmes.	Phase des travaux et d'exploitation	UGP, maître d'ouvrage, entreprise en charge des travaux, Lycée	-
Accès aux ouvrages d'assainissement (toilettes, latrines)	Elèves (fille, garçon), enseignant homme-femme	Intégrer dans la conception du projet la construction des latrines, toilettes, douches séparées en tenant compte du rapport genre suivant une projection sur 15 ans.	Phase de préparation	UGP, maître d'ouvrage	A intégrer dans le coût du projet
Condition de vie des apprenants dans les dortoirs	Apprenants (filles-garçons)	Recruter le personnel d'entretien qualifié pour l'assainissement du cadre de vie des apprenants notamment les toilettes, douches, latrines, les dortoirs, les réfectoires et les cuisines.	Phase d'exploitation	Administration du lycée, UGP	PM
Représentativité du genre féminin (apprenantes et enseignantes) le secteur de l'EFTP	Enseignants (femme) apprenants (fille)	Promouvoir le recrutement des élèves (filles dans les filières à faible représentativité) et des femmes enseignantes pour casser le déséquilibre constaté au niveau des lycées.	Phase d'exploitation	MESTFP, Administration du Lycée	-

Cadre de Gestion Environnementale et Sociale du Projet d'appui au développement des compétences pour l'emploi dans les secteurs prioritaires (PDCESP)

Aspect genre	Cibles	Actions	Phase	Structure impliquées	Coût
Identification des besoins des filles dans les activités pédagogiques et le fonctionnement du Lycée	Elèves (filles)	Créer un cadre de concertation, d'échanges d'expériences pour une intégration effective des filles dans les lycées techniques ; Organiser des ateliers, conférences débat autour du genre pour le renforcement de capacité des filles Mettre en place dans les lycées un club des pairs éducateurs pour la sensibilisation des plus vulnérables.	Phase d'exploitation	Administration du Lycée, centre de promotion sociale	22 500 000/an
Gestion des plaintes et harcèlements ou de violation des droits de la femme,	Elèves (filles), femmes enseignantes	Mettre en place un mécanisme de communication et de gestion des plaintes accessible à tous pour toute violation constatée ou faite aux femmes ou aux filles.	Phase d'exploitation	Administration du Lycée, Association des parents d'élèves, Centre de promotion sociale	22 500 000/an
Information d'Éducation et de Changement (IEC) de comportements sur les IST, le VIH/SIDA et le genre	Apprenants (fille-garçon) enseignants (homme-femme)	Intégrer dans les activités pédagogiques des séances de formation et de sensibilisation sur les IST, le VIH/SIDA et le genre d'au moins une fois par mois pour le changement de comportement des apprenants et le personnel d'encadrement.	Phase d'exploitation	Administration du Lycée, Association des parents d'élèves, Centre de promotion sociale	22 500 000/an
Budget annuel au niveau des 9 lycées					67 500 000/an

Source : Collecte des données, août 2020

9. CONCLUSION

La prise en compte des recommandations éditées dans le présent rapport du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) du Projet d'appui au développement des compétences pour l'emploi dans les secteurs prioritaires (PDCESP) permettra de réduire les impacts potentiels négatifs et problèmes d'environnement que peut induire la mise en œuvre du projet.

De même, il est indispensable de mener des actions protectrices de l'environnement biophysique et social. L'approche participative avec les populations dans tout le processus serait la clé incontournable de succès du projet pour l'atteinte de ses objectifs.

Cette approche doit impliquer spécifiquement, tous les différents acteurs du système des enseignements technique et professionnel en général et particulièrement tous les acteurs chargés de la mise en œuvre du PDCESP. Il s'agit du comité de pilotage, du comité technique, de la cellule de suivi de la mise en œuvre du ministère en charge des enseignements techniques et professionnels et du ministère du plan et du développement. Les études d'impact sur l'environnement et le social devront être conduites avec professionnalisme en intégrant des campagnes d'information, de sensibilisation et de communication. Les impacts négatifs et positifs devront être identifiés et des mesures de mitigations adaptées prescrites dans le cadre des évitements, de l'atténuation ou de maximisation/bonification en fonction des moyens évalués. Le système surveillance et de suivi de la mise en œuvre desdites mesures doit être clairement décrit avec les responsabilités institutionnelles. Ces activités s'étaleront selon les phases du projet.

La mise en œuvre du CGES est un gage non seulement de réussite du projet mais aussi et surtout l'assurance d'offrir des centres de formations techniques et professionnelle durables capables de booster le développement socioéconomique de la République du Bénin.

Le MGP propose les organes de gestion des plaintes et griefs relatifs aux travaux de construction/réhabilitation des lycées et CFPA auprès desquels la communauté peut proposer leurs plaintes/réclamation.

Le plan d'action genre préconise des mesures de prises en compte l'acceptabilité des personnes aux infrastructures du lycée, l'égalité entre hommes/Femmes lors des recrutements du personnel pour la réalisation des travaux, la séparation des dortoirs garçons/filles.

BIBLIOGRAPHIE

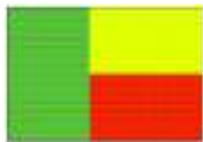
1. **ABE (2001)**. Guide général de réalisation d'une étude d'impact sur l'environnement. 77 pages
2. **ABE (2002)**. Répertoire des indicateurs environnementaux de développement durable et de compendium statistiques du Bénin, pp 141-145.
3. **ABE (2015)**. Mini rapport intégré sur l'Etat de l'Environnement au Bénin, 137 pages
4. **Adam K. S. et Boko M. (1993)**. Le Bénin. Edicef, Paris, 96 pages
5. **Afrique Conseils (2006)**. Monographie de la Commune de Klouékanmè. Programme d'Appui au Démarrage des Communes (PRODECOM), réalisé par Adéyèmi Achamou FAHAL, Avril 2006 ; 21 pages.
6. **Afrique Conseils (2006)**. Monographie de la Commune de Pobè. Programme d'Appui au Démarrage des Communes (PRODECOM), réalisé par Gassi BANI, Mai 2006 ; 46 pages.
7. **Agence Territoriale de Développement Agricole (ATDA) BORGOU SUD - DONGA – COLLINES (Pôle 4) (2018)**. Plan de Développement Agricole de Pôle (PDAP) 2018-2021 ; 189 pages.
8. **Agence Territoriale de Développement Agricole (ATDA) OUEME-ATLANTIQUE-LITTORAL-MONO (Pôle 7) (2018)**. Plan de Développement Agricole de Pôle 7 ; 246 pages.
9. **Agence Territoriale de Développement Agricole (ATDA) PLATEAU (Pôle 6) (2018)**. Plan de Développement Agricole de Pôle 6 ; 162 pages.
10. **Agence Territoriale de Développement Agricole (ATDA) ZOU-COUFFO (Pôle 5) (2018)**. Plan de Développement Agricole de Pôle 2018-2021 ; 155 pages.
11. **Alafia, Bénin 2025, stratégies de développement du Bénin à long terme 2016-2025**
12. **Amoussou E. (2010)**. Variabilité pluviométrique et dynamique hydro-sédimentaire du bassin-versant du complexe fluvio-lagunaire Mono-Ahémé-Couffo (Afrique de l'Ouest). Thèse de Doctorat unique, Université de Bourgogne, Dijon, CRC – CNRS- UMR5210, 313 p.
13. **Azontondé H. A. (1991)**: Propriétés physiques et hydrauliques des sols du Bénin. Soil Water Balance in the Sudano-Sahelian Zone. IAHS, n° 99, pp 249-258.
14. **Bachabi Alidou A. G. (2016)**. Cadre de gestion environnementale et sociale du projet d'approvisionnement en eau potable en milieu rural et d'assainissement des eaux usées urbaines (PEPRAU), 122 p.
15. **Banque africaine de développement (2013)** ; Système de Sauvegarde Intégré de la Banque africaine de développement : Déclaration de politique et sauvegardes opérationnelles. Département des Résultats et du Contrôle de la Qualité/Division de la Conformité et des Sauvegardes. Série sur les sauvegardes et la durabilité Volume 1- N°1 Décembre 2013 (74 pages).
16. **Banque Mondiale (2009)**, Le système éducatif Béninois, 332 pages
17. **Commune d'Allada (2012)**. Schéma Directeur d'Aménagement Communal (SDAC) de la Commune d'Allada, 106P.
18. **Commune de Djougou (2017)**. Plan de Développement Communal, 3^e génération (PDC3), 197 p.
19. **Commune de Pobè (2005)**. Plan de Développement Communal, 2^e génération (PDC2), 69 p.
20. **DGFRN (2016)**, rapport d'activités 2015, 33 pages.
21. **ETENE C.G. (2005)**. Hydrologie urbaine d'Allada : impacts sur les infrastructures socioéconomiques ; mémoire de DEA de géographie UAC FLASH/77 pages

**Cadre de Gestion Environnementale et Sociale du Projet d'appui au développement des compétences pour
l'emploi dans les secteurs prioritaires (PDCESP)**

22. **Houessou A. et Lang J., 1979.** La terre de barre dans le Bénin méridional (Afrique occidentale). Bull assequa: n°56-57, pp49-59.
 23. **INSAE (2010)**, Les entreprises agricoles au Bénin, 69 pages
 24. **INSAE (2013)** : Quatrième Résultats du troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitation.
 25. **INSAE (2015)** : Recensement Général de la Population et de l'Habitation, RGPH4: Que retenir des effectifs de population en 2013 ? 33 p.
 26. **INSAE (2015)**. RGPH4 : Que retenir des effectifs de population en 2013 ? 35 pages.
 27. **INSAE (2016)** : Principaux indicateurs sociodémographiques et économiques (RGPH-4, 2013), 27 p.
 28. **INSAE (2016)**. Cahier des villages et quartiers de ville du Département du Couffo (RGPH4-2013), Août 2016 ; 34 pages
 29. **INSAE (2017)**, Analyse Globale de la Vulnérabilité et de la Sécurité Alimentaire (AGVSA), 173 pages.
 30. **Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (2012)** : Directive pour la réalisation d'une étude d'impact sur l'environnement d'un micro-projet de production animale au Québec, 31 p.
 31. **INSAE (2016)**. Cahier des villages et quartiers de ville du Département du Plateau (RGPH4-2013), Août 2016 ; 29 p
 32. **MCVDD (2019)**. Projet de construction de la cité administrative départementale de Pobè, étude d'impact environnemental et social. 124 p
 33. **MEPD (2019)** : Plan National de Développement 2018-2025 ; 300 p
 34. **République du Bénin/Ministère d'Etat chargé du Plan et du Développement**. Plan National de Développement 2018-2025 ; 300 p
 35. **République du Bénin/Ministère de l'Agriculture de l'Élevage et de la Pêche (2019)**. Rapport de performance du secteur agricole : Gestion 2018, 104 p
 36. **DAEM (2009)**, Cadre de gestion environnementale et sociale du projet de développement d'accès à l'énergie moderne,
 37. **TOTTIN V.S.H. (2003)**. Changements climatiques et vulnérabilités des ressources en eau sur le Plateau d'Allada : Approches prospectives. Mémoire de maîtrise, UAC Abomey-Calavi, 106 pages
- YALO N. et All, 2008 : **Formations géologiques de la glauconie du bassin sédimentaire côtier du Bénin : possibilités d'utilisation pour la fertilisation des sols côtiers**, in journal n°62, pp 64-73.

ANNEXES

Annexe 1 : TDR Lot 1



REPUBLIQUE DU BENIN

----&----

MINISTERE DU PLAN ET DU DEVELOPPEMENT

----&----

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE, TECHNIQUE ET DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE

----&----

APPUI A LA MISE DE LA STRATEGIE NATIONALE DE L'EFTP

FINANCEMENT DE LA BAD POUR L'ANNEE 2020

**TRAVAUX DE CONSTRUCTION/REHABILITATION DE LYCEES
TECHNIQUES AGRICOLES ET INDUSTRIELS**

**MISSION D'ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET
SOCIAL**

TERMES DE REFERENCE

**LOT 1 : (i) Lycée Technique Commercial et Industriel de Djougou
(DONGA), (ii) Lycée Technique Agro-Pastoral de Djougou (DONGA),
(iii) Lycée Technique de Ouidah**

FINANCEMENT : BUDGET NATIONAL

Juillet 2020

Présentation du promoteur

Le Gouvernement de la République du Bénin a mis au point, depuis son avènement au pouvoir pour le quinquennat 2016-2021, un Programme d'Actions du Gouvernement (PAG) traduisant la vision du Chef de l'Etat dans tous les secteurs de développement. Les actions phares à mener pour assurer un développement harmonieux du Bénin tournent, autour du renforcement du capital humain de qualité

Dans le cadre de la mise en œuvre des axes stratégiques du Programme d'Actions du Gouvernement, en l'occurrence l'axe 5 du PAG, le pilier 2 relatif à la transformation structurelle de l'économie béninoise par l'éducation et les orientations stratégiques de la stratégie nationale de l'EFTP, le gouvernement du Bénin, à travers la Cellule d'appui à la mise de la Stratégie nationale de l'EFTP (SNEFTP), a entrepris de mobiliser les ressources des partenaires en appui à la SNEFTP, afin d'offrir à terme, un enseignement et une formation techniques et professionnels de qualité, gage du développement économique et social du Bénin.

1.1- Maître d'Ouvrage / Organe de Coordination et de l'Exécution

Le montage institutionnel relatif à la mise en œuvre de la SNEFTP prévoit un comité de pilotage qui est l'organe d'orientation, un comité technique de coordination qui joue le rôle d'organe de suivi et une Cellule d'appui à la mise en œuvre de la SNEFTP qui assure le rôle d'unité de gestion du Projet sous le Ministère du Plan et du Développement.

Le Ministère de l'Enseignement secondaire, technique et la formation professionnelle assure la maîtrise d'ouvrage du projet.

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie nationale d'enseignement et de formation techniques et professionnels (SNEFTP) approuvée en décembre 2019, le Gouvernement du Bénin a organisé, le 27 février 2020, une table ronde destinée à la recherche de partenariat pour sa mise en œuvre.

Plusieurs partenaires ont participé à cette table ronde dont la Banque Africaine de Développement (BAD) qui a répondu favorablement en marquant son engagement à appuyer la mise en œuvre de la SNEFTP par un concours d'environ 150 millions de dollars en plusieurs phases, à travers des projets ciblant le développement des compétences dans certains secteurs porteurs, dont l'agriculture, l'énergie et les infrastructures. La BAD envisage d'instruire la première phase de son appui pour un montant de 50 millions de dollars avec un passage à son Conseil d'Administration en novembre 2020.

Afin d'atteindre cet objectif, plusieurs séries d'échanges officiels entre le Gouvernement du Bénin et la BAD ont eu lieu. Ces échanges ont permis à la partie nationale de soumettre à la BAD courant mai 2020 une note diagnostic qui précise les secteurs (Agriculture et Energie) à considérer pour l'appui de la BAD, les sites identifiés pour bénéficier de cet appui.

Cadre de Gestion Environnementale et Sociale du Projet d'appui au développement des compétences pour l'emploi dans les secteurs prioritaires (PDCESP)

Cet appui vise à offrir une offre de formation de qualité aux jeunes en lien avec les besoins du marché dans les secteurs de l'agriculture et de l'énergie et à mettre en place un environnement favorable pour l'insertion professionnelle de jeunes formés.

Dans ce cadre, 09 sites (05 lycées techniques agricoles, 03 lycées techniques industriels et 01 centre de formation professionnelle et d'apprentissage) ont été identifiés pour bénéficier de l'appui de la BAD.

Les sites identifiés pour le secteur de l'agriculture sont précisés dans l'encadré ci-dessous :

L'appui de la BAD en soutien au développement des offres de formation en agriculture pourrait concerner 05 lycées qui sont : (i) Lycée Technique Agricole de Kika (ii) Lycée Technique Agro-Pastoral de Djougou (iii) Lycée Technique Agro-Pastoral de Savalou dans le PDA 4, (iv) Lycée Technique Agricole Bernadette SOHOUNDJI AGBOSSOU d'Adjahonmè dans le PDA 5, (v) Lycée Agricole Mèdji de Sékou dans le PDA 7..

L'appui mettra l'accent sur la mise en œuvre d'une nouvelle approche plus adaptée à la promotion des filières et chaînes de valeurs en agriculture en aidant :

- *au renforcement / amélioration des structures d'accueil ;*
- *au renforcement de l'offre de la formation en lien avec les filières et chaînes de valeurs liées à chaque PDA ;*
- *à la mise en place des ateliers et installations de formation pratique basée sur la production ;*
- *au renforcement de la gouvernance de ces centres ainsi que l'appui à l'insertion professionnelle des apprenants.*

Les sites identifiés pour le secteur de l'énergie sont précisés dans l'encadré ci-dessous :

L'appui de la BAD en soutien au développement des offres de formation dans le secteur énergie pourrait concerner 03 lycées et 01 CFPA : (i) Centre de Formation Professionnelle et d'Apprentissage (CFPA) d'AGOUAGON, (ii) Lycée Technique Commercial et Industriel de Djougou dans le PDA 4, (v) Lycée Technique de Ouidah et (vi) Lycée Technique de Pobè dans le PDA 7. Cet appui mettra l'accent sur la promotion du secteur de l'énergie et le soutien aux métiers et chaînes de valeurs dans l'agriculture et les métiers des localités d'appartenance. Il sera question de :

- *construire un lycée (le lycée Technique Tertiaire et Industriel de Djakotomey, existant mais hébergé dans un collège). Le site pouvant abriter ce lycée existe ;*
- *renforcer / améliorer la capacité d'accueil de 04 lycées et 01 CFPA ;*
- *renforcer l'offre de la formation dans les métiers de l'énergie en lien avec les besoins du marché de l'emploi ;*

- *mettre en place des ateliers et installations de formation pratique basée sur la production ;*
- *renforcer la gouvernance de ces centres ainsi que l'appui à l'insertion professionnelle des apprenants.*

Cette étude d'impact environnemental et social permettra de se conformer aux dispositions du décret n°2017-332 du 06 juillet 2017 portant organisation des procédures de l'évaluation environnementale en République du Bénin.

Les présents TdR sont élaborés dans le cadre de la réalisation des études d'impact environnemental et social simplifiées sur les 09 sites d'implantation du projet afin d'améliorer la prise de décision et de s'assurer que le projet sous examen est sain au plan environnemental et social avant toute délivrance du Certificat de Conformité Environnementale.

3. PRESENTATION DES ACTIVITES A REALISER PAR SOUS-PROJETS

3.1. ACTIVITES PREVUS PAR SOUS PROJET

Le récapitulatif des activités à réaliser par sous projet à l'étape actuel de la préparation du projet est présenté à l'annexe 1 du document.

3.2. PRESENTATION DES SITES de SOUS PROJETS

3.2.1. Lycée technique d'Ouidah

Le site du lycée technique de Ouidah créé en 1973 est un site déjà fonctionnel et est érigé sur un domaine d'une superficie de 10ha non clôturé au quartier Gbena dans la commune de Ouidah. Le domaine du lycée est bordé au Nord par une voie de 20m menant vers le carrefour du camp et au Sud par l'ex CARDER, la ferme de production de la gendarmerie et une résidence communale.

Le site appartient au lycée et est caractérisé par une végétation essentiellement composée d'arbres fruitiers (*Mangifera indica* *Cocos nucifera*, *Elaeis guineensis*), d'essences forestières (*Tectona grandis* et *d'Azadiratha indica*), et de champ et jachère.

L'unité pédologique qui s'observe sur le site est celle des sols ferrallitiques.

Aucun problème de litige n'a été mentionné, il n'y a donc pas de réinstallation involontaire à faire.

3.2.2. Lycée agricole Bernadette SOHOUDJI AGBOSSOU d'Adjahonmè

Le site du lycée technique agricole d'Adjahonmè (notamment ADJAHONME-CENTRE) dans la commune KLOUEKANME est un site déjà fonctionnel. Créé en 2011, il est érigé sur un domaine d'une superficie de 96ha clôturés.

Le domaine du lycée est limité au Sud, par la Route Nationale Inter Etats AZOVE-ABOMEY sur 800m, au Sud-ouest par une parcelle privée, à l'Ouest par un hameau sur 1200m et à l'Est par des parcelles privées sur 1200m.

Le site appartient au lycée et aucune plainte de litige n'a été notifiée. Le site est caractérisé par une végétation, (*Khaya senegalensis*), de plusieurs espèces ornementales telles que *Ravenala madagascariensis*, et de champ et jachère.

L'unité pédologique qui s'observe sur le site est celle d'un sol ferrallitique appauvri sur sédiment meuble.

3.2.3. Lycée technique Agro-Pastoral de Djougou

Le site du lycée technique Agropastoral de Djougou est un site déjà fonctionnel et est érigé sur un domaine d'une superficie de 100ha non clôturés dont 5ha disponibles pour l'implantation de nouvelles infrastructures.

Le domaine du LTA Djougou est situé dans le département de la Donga au Nord du Bénin, principalement dans la commune de Djougou et précisément dans l'arrondissement de Bariéno (quartier : BONGOU). Le lycée est à 15 km de Djougou, sur la voie bitumée inter-état Djougou-N'Dali.

Le site appartient au lycée et aucune plainte de litige n'a été notifiée. Le site est caractérisé par une végétation essentiellement composée d'essences forestières (*Tectona grandis*, *Azadiratha indica*, *Vitellaria paradoxa*), d'essences fruitier (*Carica papaya L.*, *Mangifera indica L.*) et de champ et jachère.

L'unité pédologique qui s'observe sur le site est celle d'un sol ferrugineux tropical.

3.2.4. Lycée technique commercial et industriel de Djougou

Le site du lycée technique commercial et industriel de Djougou est un site déjà fonctionnel et est érigé sur un domaine d'une superficie de 10ha 9a 45ca non clôturé. Il est créé en 2011 et est situé au quartier PAMIDO dans l'arrondissement de Djougou II.

Le site appartient au lycée et aucune plainte de litige n'a été notifiée. Le site est caractérisé par une végétation essentiellement composée d'essences forestières (*Tectona grandis*, *Azadiratha indica*, *Vitellaria paradoxa*, *Parkia biglobosa*), d'arbustes (*Piliostigma thonningii*), d'essences fruitier (*Carica papaya L.*, *Mangifera indica L.*) et de champ et jachère. On note la présence de bas-fond par endroit.

L'unité pédologique qui s'observe sur le site est celle d'un sol ferrugineux tropical, peu lessivé sur gneis

3.2.5. Lycée technique Agro-pastoral de Savalou

Le site du lycée technique Agro-pastoral de Savalou créé en 2013 est un site déjà fonctionnel et est érigé sur un domaine d'une superficie de 100ha 1a 99ca non clôturé mais renforcé par le *Gmelina arboréa* à Koutago dans l'arrondissement de Kpataba (Commune de Savalou).

Le site appartient au lycée et aucune plainte de litige n'a été notifiée.

Le site est un site enclavé situé à 5km de la voie et est borné à l'Est par la rivière de AGBADO.

Il est caractérisé par une végétation essentiellement composée d'essences forestières (*Tectona grandis*, *Azadiratha indica*, *Parkia biglobosa*, *Gmelina arborea*, *Acacia*

auriculiformis), d'essences fruitier (*Carica papaya L.*, *Mangifera indica L.*, *Musa paradisiac.*) et de champ et jachère.

L'unité pédologique qui s'observe sur le site est celle d'un sol ferrugineux tropicaux, hydromorphe.

3.2.6. Centre de formation professionnelle et d'apprentissage d'Agouagon

Le centre de formation professionnelle et d'apprentissage d'Agouagon est déjà fonctionnel et est constitué de deux d'une superficie totale de 50 ha non clôturé et répartie dont l'un de trente (30) hectares (site 1) et l'autre de vingt (20) hectares (site 2). Les 20 ha (site 2) sont prévus pour les constructions de salles de classes et autres et les 30 ha (site 1) uniquement pour les activités agricoles et d'élevage. Situé dans le village Agouagon dans l'arrondissement de Thio (commune de Glazoué), les limites des sites se présentent comme suit :

Le site 1 est situé :

- ✘ Au Nord par les domaines privés et une mission catholique ;
- ✘ Au Sud par le chemin de fer et la gare de l'OCBN ;
- ✘ A l'Est par le centre de santé du village d'Agouagon ;
- ✘ A l'Ouest par la piste menant de Hlassoé au GEG de Thio.

Le site 2 est situé :

- ✘ Au Nord par un domaine privé
- ✘ Au Sud par une voie projetée de 20m
- ✘ A l'Est et à l'ouest par des domaines privés.

Le site 1 est caractérisé par une savane arbustive, la présence de champ et jachère, de bas-fond et l'existence de lit du fleuve Ouémé.

L'unité pédologique qui s'observe sur le site est celle d'un sol ferrugineux tropical.

Aucun problème de litige signalé mais on note la présence d'un squatteur entêté sur le site de 30ha. Néanmoins, l'acte de donation et le levé topo sont à la disposition du lycée. Il n'y aura donc pas de réinstallation involontaire à faire.

Le site 2 est caractérisé par une végétation essentiellement composée d'essences forestières (*Tectona grandis*, *Azadiratha indica*, *Parkia biglobosa*), d'arbustes (*Piliostigma thonningii*), d'essences fruitier (*Carica papaya L.*, *Mangifera indica L.*) et de champ et jachère.

3.2.7. Lycée technique agricole de Kika

Le site du lycée technique agricole de Kika est un site déjà fonctionnel et est érigé sur un domaine d'une superficie de 100ha non totalement clôturé. Il créé en 2010 et est situé à Kika 2 dans l'arrondissement de Kika (Commune de Tchaourou).

Le site appartient au lycée et aucune plainte de litige n'a été soulevée.

Le site est caractérisé par une végétation essentiellement composée d'essences forestières (*Tectona grandis*, *Azadiratha indica*, *Parkia biglobosa*, *Calotropis procera*), d'essences fruitier (*Carica papaya L.*, *Mangifera indica L.*) et de champ et jachère.

On note la proximité du fleuve Okpara.

L'unité pédologique qui s'observe sur le site est celle d'un sol ferrugineux tropical à concrétion.

3.2.8. Lycée technique de Pobè

Le site du lycée technique de Pobè est un site déjà fonctionnel et est érigé sur un domaine d'une superficie de 46ha non clôturé dont 15 ha sont construits. Il est créé en 1989 et est situé dans le quartier Pobè Nord dans l'arrondissement de Pobè (Commune de Pobè).

Le site appartient au lycée et aucune plainte de litige n'a été soulevé.

Le site est situé à 2km de la ville. Il est caractérisé par une végétation essentiellement composée d'essences forestières (*Tectona grandis*, *Azadiratha indica*, *Parkia biglobosa*, *Calotropis procéra*), d'essences fruitier (*Carica papaya L.*, *Mangifera indica L*) et de champ et jachère. L'unité pédologique qui s'observe sur le site est celle d'un sol ferrallitique appauvri sur grès.

3.2.9. Lycée technique agricole de Médji Sékou

Le site du lycée technique agricole de Médji Sékou est un site déjà fonctionnel et est érigé sur un domaine d'une superficie de 200ha non clôturé. Créé en 1963, il est situé dans le quartier Wibatin dans à Sékou dans l'arrondissement de Sékou (Commune d'Allada).

Le site appartient au lycée et aucune plainte de litige n'a été soulevé. Il bord la route Inter-Etat Cotonou-Malanville. Le lycée est situé à 45km de Cotonou. Il est caractérisé par une végétation essentiellement composée d'essences forestières (*Tectona grandis*, *Azadiratha indica*, *Parkia biglobosa*, *Calotropis procéra*), de plantes ornementales, d'herbacées, d'essences fruitier (*Carica papaya L.*, *Mangifera indica L*) et de champ et jachère. L'unité pédologique qui s'observe sur le site est celle d'un sol ferrallitique appauvri sur sédiment meuble.

4. Objectifs de l'EIES

Objectif Général

Les présents Termes de Référence (TdRs) visent à la réalisation des études d'impact environnemental et social simplifiées sur les 09 sites identifiés pour bénéficier de l'appui du financement de la BAD.

Les EIES ont pour objectif de décrire en détail chaque sous projet et d'identifier les risques et les impacts de chacun d'eux sur l'environnement biophysique, humain et socioéconomique. Chaque EIES inclut un Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) qui permet de mettre en œuvre les mesures alternatives et/ou d'atténuations proposées pour optimiser les impacts positifs ou pour éviter, atténuer ou compenser les impacts négatifs des activités du sous projet.

4.1. Objectifs Spécifiques

De façon spécifique pour les objectifs de l'étude d'impact environnemental et social, il s'agit :

- d'analyser l'état des lieux des sous projets ;
- de présenter chaque sous projet à travers ses activités et par phase ;

- de présenter le cadre juridique et institutionnel de mise en œuvre du projet ;
- d'identifier et d'évaluer les impacts tant positifs que négatifs directs et indirects et les impacts cumulatifs du sous projet ;
- d'analyser les risques probables pendant la mise en œuvre des activités du sous projet et pendant l'exploitation des infrastructures ; de proposer des mesures de gestion adéquates de chaque impact significatif (c'est à dire ceux considérés comme importants et moyens) y afférentes sur l'environnement ;
- d'évaluer la vulnérabilité du sous projet aux changements climatiques et de proposer des mesures d'adaptation ;
- analyse les menaces sur les milieux naturels environnants ;
- de recueillir l'avis de certains usagers et acteurs clés de l'établissement (sous-projet) à travers les consultations publiques ;
- d'évaluer et de présenter les risques et accidents technologiques ;
- de proposer un plan d'action genre (à inclure dans le PGES de chaque EIES) ;
- d'élaborer un Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) pour la mise en œuvre des mesures du sous projet détaillant les responsabilités des acteurs directement concernés, notamment pendant les phases de construction (Administration de l'établissement, Entreprise, Ingénieur Conseil, lycéens, Proviseur, Exploitants, Gouvernement central...) et d'exploitation (Administration de l'établissement...).

5. Résultats attendus

A l'issue de chaque étude d'impact environnemental et social, le consultant devra déposer un rapport d'EIE dans lequel :

- l'état des lieux des sites d'accueil du projet est analysé, y compris les niveaux actuels de pollution et les risques possibles ;
- une analyse du cadre juridique et institutionnel du projet ;
- des consultations publiques sont réalisées ;
- les activités du sous projet sont présentées et par phase, y compris les meilleures alternatives technologiques pour la réalisation de chaque extrant ;
- les impacts tant positifs que négatifs directs et indirects et les impacts cumulatifs du projet sont identifiés, caractérisés et évalués ;
- les risques probables pendant la mise en œuvre des activités du sous projet et l'exploitation des infrastructures sont analysés y compris la vulnérabilité aux changements climatiques ;
- des mesures de gestion adéquates de chaque impact et risque significatif (c'est à dire ceux considérés comme important et moyens) y afférentes sur les milieux physique, biologique, socioéconomique sont proposées
- des plans de gestion environnementale et sociale (PGES) par sous projet sont élaborés, détaillant les responsabilités des acteurs directement concernés (pendant la phase d'exécution des travaux : Lycée, Entreprise, Ingénieur Conseil, Gouvernement/cellule, lycéens... et pendant la phase d'exploitation (usagers des établissements, Arrondissement, Mairie, Gouvernement, ...), avec budget, et échéances clairement identifiés et les modalités opérationnelles de sa mise en œuvre établies et validées ;
- un plan d'action genre intégré au PGES pour connaître l'état de l'existant (données désagrégées en tenant compte également des consultations publiques, les emplois liés au projet, le niveau de prise en compte de la question genre (y compris les personnes en situation de handicap) dans la conception de chaque sous projets, les infrastructures d'assainissement (toilettes, salles de classes, dortoirs, etc.) sera élaboré.

Mandat du consultant

A partir d'une approche méthodologique propre à l'EIES, le consultant devra exécuter l'étude en se basant d'abord sur les exigences de la législation environnementale au Bénin et sur la Sauvegarde Opérationnelle 2 de la Banque Africaine de Développement déclenchées par le projet. L'EIES s'appuiera sur des méthodes scientifiques systémiques et matricielles, soutenues par une approche participative et sociale (surtout avec les dispositions du Partenaires Technique et Financier). C'est pour cela que le consultant doit présenter la démarche de méthodologie adoptée depuis l'état des lieux jusqu'à l'élaboration des PGES.

L'Etude d'Impact Environnemental doit permettre :

- (1) d'identifier et d'évaluer les impacts négatifs et positifs, directs et indirects et cumulatifs générés par les travaux et par le fonctionnement des ouvrages sur les milieux naturels, le patrimoine construit et les conditions de vie des populations ;
- (2) de confirmer la faisabilité des variantes choisies ; et
- (3) d'identifier et d'évaluer les mesures nécessaires avant, pendant et après la réalisation des ouvrages pour prévenir, limiter, compenser ou réparer les impacts négatifs sur l'environnement et les communautés, ou pour renforcer les impacts positifs.

Au total, le consultant a pour missions :

- de présenter les cadres politique, juridique et institutionnel de l'EIES dans lesquels s'inscrit le projet et préparer les références pertinentes des textes applicables et des institutions impliquées dans la gestion environnementale et sociale aussi bien au niveau local, national, qu'international ;
- d'examiner les conventions et protocoles dont le Benin est signataire et qui ont un lien direct avec les impacts susceptibles d'être générés par les sous projets ;
- d'analyser les milieux d'accueil en faisant ressortir les milieux naturels ou les écosystèmes qui participent à la dynamique hydrologique du milieu et mettre en exergue les contraintes majeures qui méritent d'être prises en compte au moment de la préparation des sites, de la construction des ouvrages et de leur mise en service ;
- d'analyser l'occupation humaine ainsi que dans la servitude publique ;
- de présenter et analyser les alternatives au projet proposé, incluant l'option "sans projet", en identifiant et en comparant les différentes options sur la base de critères techniques, économiques, environnementaux et sociaux et de proposer la variante optimale retenue ;
- de faire ressortir les composantes du milieu physique et biologique susceptibles d'être touchées par les activités du projet ;
- d'analyser les impacts positifs et négatifs, directs, indirects et cumulatifs des activités du projet sur les composantes du milieu d'accueil;
- d'évaluer les besoins de collecte des déchets solides et liquides, leur élimination ainsi que leur gestion dans les infrastructures et faire des recommandations ;
- de réaliser les consultations publiques par sous-projet pour la prise en compte des populations et des usagers des établissements dans la prise de décision. Elle devra permettre d'évaluer l'acceptabilité et l'appropriation du sous projet par les usagers et les populations et de préparer l'élaboration et la mise en œuvre d'un Plan de consultation et de communication pour pallier d'éventuels conflits sociaux. Aussi, le Consultant devra-t-il respecter les directives du Bénin en matière de consultation et de participation des communautés impliquées ayant un intérêt dans la réalisation du sous projet. Les PV des consultations devront être annexés au rapport d'EIE.
- d'analyser les risques environnementaux probables par sous projet et proposer un plan de gestion du risque environnemental s'il y a lieu (faire ressortir les plans sous forme de chapitre à part entière) ;
- de proposer les mesures d'atténuation appropriées pour les impacts négatifs et de maximisation pour les impacts positifs ; l'ensemble de ces mesures visent à prévenir,

Cadre de Gestion Environnementale et Sociale du Projet d'appui au développement des compétences pour l'emploi dans les secteurs prioritaires (PDCESP)

- minimiser, atténuer ou compenser les impacts négatifs ou à accroître les bénéfices environnementaux et sociaux du projet, incluant les responsabilités et les coûts associés ;
- d'identifier et analyser les principaux impacts résiduels ;
 - d'évaluer la capacité disponible à mettre en œuvre les mesures d'atténuation proposées et faire des recommandations appropriées, y compris les besoins en formation et en renforcement des capacités ainsi que les coûts ;
 - de proposer un mécanisme de gestion des plaintes et doléances issues des activités projetées au niveau du sous projet ;
 - d'élaborer des plans de gestion environnementale et sociale par sous projet (y compris un programme de suivi environnemental et social, incluant des indicateurs, les responsabilités institutionnelles et les coûts associés) ainsi que l'élaboration d'un chronogramme concernant leur mise en œuvre et leur suivi. Chaque PGES sera accompagné d'un Plan de Surveillance et de Suivi Environnemental et indiquera les liens entre les impacts identifiés et les indicateurs à mesurer, les méthodes à employer, la fréquence des mesures et la définition des seuils déclenchant les modalités de correction. Il devra être présenté sous forme de tableau avec tous les aspects des modalités de surveillance et de suivi évaluées en termes de coûts avec des responsabilités clairement définies ;
 - d'assister le maître d'ouvrage pour l'obtention du Certificat de Conformité Environnementale auprès de l'ABE et pour la prise en compte des observations des parties prenantes ;
 - d'assister le maître de l'ouvrage pour la prise en compte des observations des partenaires techniques et financiers.

Les missions du consultant doivent être participatives afin de recueillir les avis, les préoccupations et les suggestions des usagers de l'établissement/sous projet objet de l'EIES, des administrations publiques et du secteur privé œuvrant dans le domaine couvert par l'activité du Lycée/sous projet sur les objectifs des aménagements/activités. Une synthèse de ces consultations durant la conduite de l'étude devra faire partie du rapport et l'intégralité portée en annexe du document comme Procès-Verbal de chaque consultation.

Plan du rapport

Le plan de rédaction du rapport de l'EIES doit répondre aux éléments de contenu et de forme exigés par la réglementation béninoise, tout en prenant en compte des exigences spécifiques des politiques de sauvegardes environnementale et sociale qui ne sont pas explicites dans la réglementation béninoise.

Les contenus du rapport de l'EIE et du Résumé de EIE sont :

Contenu du Rapport de l'EIES :

- ✓ Table des matières
- ✓ Liste des Acronymes ;
- ✓ Résumé exécutif en français
- ✓ Résumé exécutif en anglais ;

Introduction générale;

Méthodologie détaillée de l'étude (analyse du milieu récepteur et analyse des impacts) y compris pour l'analyse des variantes;

Présentation du Projet

Analyse des variantes/alternatives du Projet;

Description détaillée de la variante/alternative retenue –projet- (activités, intrants, extrants, externalités);

Analyse de l'état initial du/des site(s) et de la zone d'influence (directe, indirecte) du projet, y compris les enjeux environnementaux et sociaux majeurs et les éléments valorisés de l'environnement; cette analyse porte sur les éléments de l'environnement naturel, socioéconomique et culturel en considérant leurs dynamiques (passé, présent, et futur sans projet);

Cadre politique, administratif et juridique sectoriel et environnemental du projet (y compris un aperçu des exigences des politiques de sauvegarde environnementales de la BAD applicables au projet) ;

Analyse (identification et évaluation) des risques et impacts environnementaux et sociaux par site et/ou infrastructure ; Résumé des consultations publiques ;

Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) comportant les éléments suivants :

- a. Enumération (sous forme de puces) des mesures de gestion des *impacts et des risques* y compris : (a) la mesure adressant chaque impact important ou moyen (actions/activités physiques, système et unité de gestion proposés) et critères de gestion d'activités le cas échéant; (b) *clauses EHS spécifiques* à insérer dans les contrats de travaux notamment : (i) les règles générales d'Hygiène Santé et Sécurité (HSS) sur les chantiers (ii) la sensibilisation sur les MST – VIH dans les corridors routiers (iii) la gestion des relations entre les employés et les populations vivant autour des chantiers avec l'emphase sur la protection des mineurs et autres vulnérables (iv) la prise en compte du genre toutefois que c'est possible ; (c) *renforcement de capacités* y compris éventuellement les provisions du PAR ;
- b. Plan d'action genre ;
- c. Enumération de quelques principaux indicateurs (pas plus de 5) de mise en œuvre du PGES, à suivre ;
- d. Mécanisme de gestion des plaintes (MGP) détaillé étape par étape avec les actions prioritaires et le budget de la mise en œuvre ;
- e. Bref résumé des rôles et responsabilités au sein de l'unité de coordination du Projet (il s'agit ici de l'Unité de Gestion du Projet), du cadre organisationnel de mise en œuvre efficace des mesures (comité ou institutions pérennes - leurs missions spécifiques) ;
- f. Budget global estimatif prévu pour la mise en œuvre de toutes les mesures environnementales et sociales (en francs CFA et en dollars US, par source de financement) y compris les provisions pour les compensations (PAR) s'il y a lieu.

Conclusion

Références bibliographiques

Annexes :

- PV des consultations menées, incluant les localités, dates, listes de participants, problèmes soulevés, et réponses données ;
- Fiches détaillées des mesures d'atténuation des impacts significatifs et moyens;
- Autres (images, photos, tableaux, etc.)

- Enregistrements des communications entre les différents organismes impliqués et les ONG, Données sur les documents de référence non publiés ;
- Documents fonciers;
- etc.

Contenu du RESUME NON TECHNIQUE DE L'EIES

Le résumé du rapport d'EIES doit contenir les informations suivantes :

- 1.** Description sommaire du projet (But, Objectifs spécifiques, composantes et principales activités), incluant les alternatives au projet.;
- 2.** Brève description du site de projet et des impacts environnementaux et sociaux majeurs de la zone du projet et de sa zone d'influence, incluant composantes environnementales et sociale valorisées – dans le contexte sans la réalisation du projet (conditions initiale et tendances), incluant le plan d'occupation des sols et la carte de localisation des sites de construction ;
- 3.** Cadre légal et institutionnel de mise en œuvre du projet (rôles et responsabilités de la Cellule d'exécution du projet (CEP), Agence d'exécution et autres parties prenantes Institutionnel, les exigences législatives et réglementaires pour la mise en œuvre du PGES);
- 4.** Énumération (sous forme de puces) des impacts majeurs et modérés (description les plus quantitatives et précises possibles), par exemple: niveaux de pollution / nuisance (dépassement des seuils ou normes) et risques (niveaux) de maladie, superficie de forêt / végétation naturelle perdue (nombre et / ou pourcentage), espèces spécifiques (endémiques, rares, en voie de disparition) menacées d'extinction, protégées, etc. de la flore ou de la faune dont l'habitat est touché nombre de ménages / magasins / commerçants pour déplacer les terres cultivées expropriées, la nombre d'espèces d'arbres utiles (PFNL) perdues etc.;
- 5.** Consultations (lieux, dates, parties prenantes qui ont participé, risques / impacts présentés, principales préoccupations soulevées par les participants, réponses et engagements du développeur);
- 6.** Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES):
 - Énumération (sous forme de puces) des mesures de gestion des risques / impacts, y compris: (a) les mesures spécifiques concernant chaque impact significatif / modéré (activités physiques, y compris des programmes comme le reboisement, la compensation biologique; système et unité de gestion proposés, critères de gestion, etc.); (b) des clauses Environnement-Santé-Sécurité (ESS) spécifiques à insérer dans les contrats de travaux, notamment: (i) les règles générales d'hygiène et de sécurité (HS) sur les chantiers de construction; (ii) la sensibilisation au MST-VIH; (iii) la gestion de la relation entre les employés et les communautés de la zone du projet, en mettant l'accent sur la protection des mineurs et autres personnes vulnérables; (iv) la prise en compte de l'égalité des sexes et de la violence basée sur le genre (VBG) ainsi que de l'exploitation et des abus sexuels, le cas échéant; (v) gestion des «découvertes fortuites»; (c) renforcement des capacités. Mentionnez également les principales dispositions du plan d'action pour la réinstallation (PAR);
 - Les mesures du plan d'action genre;
 - INSÉRER, le cas échéant, la matrice de suivi environnemental : Code, Paramètre à surveiller (polluant, biologie, couverture terrestre), Méthodes / approche d'échantillonnage, Coût, Responsabilité, Reportage, etc.);

- INSÉRER, le cas échéant, la matrice de gestion des risques en utilisant les variables suivantes comme titres: Code, Événement, Nature / Description du risque, Niveau de risque, Mesure de prévention, Préparation / Action de gestion, Agent de notification d'alerte, Supervision;
- INSÉRER la matrice PGES en utilisant le modèle recommandé par la réglementation du pays ou la structure nationale chargée des EES, le cas échéant. Sinon, utilisez au moins 8 colonnes comme suit: Code, Impacts, Mesures, Délai pour l'achèvement de la mesure (basé sur la source de la logique de début et de fin de l'impact), Coût, Indicateur de performance clé, Responsabilité de la mise en œuvre, Suivi / surveillance;
- Énumération de certains indicateurs clés de mise en œuvre du PGES (pas plus de 5) à suivre ;
- Mécanisme de gestion des plaintes (MGP) du projet ;
- Rôles et responsabilités au sein de l'UGP et dispositif institutionnel pour une mise en œuvre efficace du PGES (comité de pilotage/orientation ou institutions permanentes avec leurs missions spécifiques);
- Budget global estimé (matrice détaillée) pour la mise en œuvre de toutes les mesures environnementales et sociales (en monnaie locale et en dollars américains, par source de financement), y compris les provisions pour compensation (PAR) s'il y a lieu.

8. METHODOLOGIE

Au regard du nombre de sites (09), il sera constitué 03 lots pour la réalisation de ces études.

Lot 1 : (i) Lycée Technique Commercial et Industriel de Djougou (DONGA), (ii) Lycée Technique Agro-Pastoral de Djougou (DONGA), (iii) Lycée Technique de Ouidah

Lot 2 : (i) Lycée Technique Agro-Pastoral de Savalou (COLLINES), (ii) Lycée Technique Agricole Bernadette SOHOUNDJI AGBOSSOU d'Adjahonmè (MONO), (iii) Centre de Formation Professionnelle et d'Apprentissage (CFPA) d'AGOUAGON (COLLINES),

Lot 3 : (i) Lycée Technique Agricole de Kika (BORGOU), (ii) Lycée Technique de Pobè (PLATEAU), le lycée technique agricole Médji de Sékou (ATLANTIQUE°

Seul un lot sera attribué à un consultant à la fois.

PROFIL DU CONSULTANT/CABINET

Pour mener à bien cette étude, le Consultant/Cabinet travaillera en groupe pluridisciplinaire. Etre un Cabinet/Equipe de Consultants opérant sur le territoire national. Il faut,

- être titulaire d'un diplôme universitaire dans le domaine de la gestion de l'environnement ou de l'aménagement du territoire / autres diplômes équivalents.
- avoir au moins dix (10) ans d'expérience dans les domaines l'évaluation environnementale.
- avoir des compétences avérées dans les domaines de la capitalisation des connaissances et acquis.
- avoir une capacité de synthèse, d'analyse et de rédaction en français.

Cadre de Gestion Environnementale et Sociale du Projet d'appui au développement des compétences pour l'emploi dans les secteurs prioritaires (PDCESP)

- avoir une bonne expérience des exercices et processus de capitalisation dans un environnement multi acteurs et ;
- maîtriser la langue française et avoir un accès facile pour la démarche administrative.
- Avoir réalisé au cours des trois dernières années au moins 05 EIES pour des projets financés par des banques de développement avec un rapport de qualité validé par l'ABE avec l'obtention du certificat de conformité environnemental (CCE) pour des projets de grande envergure. Avoir réalisé une EIES pour un projet financé par la BAD sera un atout.

NB : Au regard du nombre de site par lot, le consultant proposera en conséquence dans sa méthodologie une répartition convenable de consultants afin de répondre au délai.

DUREE DE L'ETUDE

Le Cabinet ou l'équipe de consultants disposera de trente (30) jours maximum de consultation pour réaliser sa mission jusqu'à la finalisation et l'obtention du CCE.

Les EIES démarreront le 03 août 2020.

Le rapport provisoire est attendu le 24 août 2020.

Le rapport final à transmettre à l'ABE est attendu au plus tard le 27 août avec la prise en considération des observations de la Cellule d'appui et de la BAD.

La validation des rapports de EIES avec la délivrance des certificats de conformité environnemental (CCE) est attendue au plus tard le 02 septembre 2020.

La publication du rapport des EIES des 09 sites par la partie nationale et par la BAD est attendue au plus tard le 04 septembre 2020.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Chaque équipe qui postule devra soumettre sous pli fermé :

- ✓ une note méthodologique accompagnée d'une,
- ✓ offre financière pour la réalisation de l'étude.

OBLIGATIONS DU MAITRE D'OUVRAGE

Sous l'autorité et la responsabilité du maître d'ouvrage, la Cellule d'appui à la mise en œuvre de la Stratégie de l'EFTP (CA-SNEFTP) sera l'organe de liaison entre l'équipe de consultants et l'ensemble des institutions et services publics concernés pour la réalisation de l'étude. Elle facilitera les contacts, les visites sur le terrain et veillera à ce que les consultants aient accès à toute la documentation et à toutes les informations disponibles nécessaires à l'exécution de la mission.

L'ensemble du dossier sera transmis sous pli fermé à l'adresse.....

Livrables

Le consultant doit déposer à la fin des travaux un rapport d'EIE simplifié (Version provisoire) en Quinze (15) copies dont 10 copies du rapport provisoire et 1 CD à l'ABE et

**Cadre de Gestion Environnementale et Sociale du Projet d'appui au développement des compétences pour
l'emploi dans les secteurs prioritaires (PDCESP)**

5 à la CA-SNEFTP puis, 3 copies du rapport final et 1 CD à l'ABE et deux (2) à la CA-SNEFTP en plus du Certificat de Conformité Environnemental (CCE).

Annexe 1.1 : Complément caractéristiques des sites et besoins en construction et équipement pour le Lot 1

1. Spécificités du lycée technique Agro-Pastoral de Djougou

Le site du lycée technique Agropastoral de Djougou est un site déjà fonctionnel et est érigé sur un domaine d'une superficie de 100ha non clôturés dont 5ha disponibles pour l'implantation de nouvelles infrastructures.

Le domaine du LTA Djougou est situé dans le département de la Donga au Nord du Bénin, principalement dans la commune de Djougou et précisément dans l'arrondissement de Bariéno. Le lycée est à 15 km de Djougou, sur la voie bitumée inter-état Djougou-N'Dali.

Lycée technique Agro-Pastoral de Djougou	COMMUNE : DJOUGOU		
	ARRONDISSEMENT : BARIENOU		
	QUARTIER : BONGOU		
	Coordonnées : X : 369801 Y : 1075714		
	Année de création : 2013		
Type projet de	Projet de construction <input type="checkbox"/>	Projet de réhabilitation <input checked="" type="checkbox"/>	Extension <input type="checkbox"/>
	Projet d'investissement <input type="checkbox"/>	Projet mixte <input checked="" type="checkbox"/>	
	Projet de service <input type="checkbox"/>		
Travaux à effectuer	<p>Besoin en infrastructures</p> <p><i>Les travaux de réhabilitation de ce lycée technique agropastoral prennent entre autres en compte :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Un bloc administratif - Un bloc « Nutrition et technique alimentaire (NTA) selon le PDA » comprenant un laboratoire + atelier, salle de lancement, bureaux + magasins, une unité de production / Incubateurs - Un bloc « Production animale selon le PDA » comprenant un laboratoire + atelier, salle de lancement, bureaux + magasins, une unité de production / Incubateurs - Un bloc « Production végétale selon le PDA) » comprenant un laboratoire + atelier, salle de lancement, bureaux + magasins, une unité de production / Incubateurs - La construction du bloc « Salles spécialisées » comprenant une salle informatique, salle multimédia + bibliothèque ; - Dortoir pour filles et garçons - Cuisine + réfectoire - VRD - L'installation d'une écloserie, filet et épuisettes 		

	<ul style="list-style-type: none"> - L'installation d'un dispositif pour l'élevage en batterie - L'installation d'un système d'irrigation moderne - La construction et l'équipement d'une lapinière - La construction d'un atelier en AER - Un forage - logement <p>Besoin en formations</p> <ul style="list-style-type: none"> - Généralisation à l'échelle des spécialités « Production Animale » et « Nutrition et Technologie Alimentaire », la formation des apprenants sur la base des curricula additionnels des quatre « Chaînes de Valeur Ajoutée » en expérimentation » - Sélection avec l'appui technique des responsables de l'ATDA, d'autres Chaîne de Valeur notamment en lien avec les filières agricoles en promotion dans la zone - Elaboration avec l'appui technique et financier de l'ATDA, de l'INIFRCF et d'autres institutions les curricula en rapport avec les chaîne de valeur sélectionnées - Organisation de séminaires de formation sur la problématique des chaînes de valeur au profit des apprenants de la 3^{ème} année - Renforcement des capacités des formateurs sur la mise en œuvre de dispositifs de formation diversifiés (formation par alternance, formation à distance, formation itinérante etc.) - Renforcement des capacités des formateurs sur l'élaboration des modules de formation en réponse à la demande - Développement des formations professionnelles initiales de courte durée en direction des jeunes déscolarisés du département de la Donga <p>Besoin en équipements et renforcement de capacité</p> <p>Les besoins en équipement : <u>se référer à la liste des équipements pour les lycées techniques agricoles à l'annexe 2</u></p>
<p>Caractéristiques du site</p>	<p>Le site appartient au lycée et aucune plainte de litige n'a été notifiée. Le site est caractérisé par une végétation essentiellement composée d'essences forestières (<i>Tectona grandis</i>, <i>Azadiratha indica</i>, <i>Vitellaria paradoxa</i>), d'essences fruitier (<i>Carica papaya L.</i>, <i>Mangifera indica L</i>) et de champ et jachère.</p> <p>L'unité pédologique qui s'observe sur le site est celle d'un sol ferrugineux tropical.</p>

2. Spécificités du lycée technique commercial et industriel de Djougou

Le site du lycée technique commercial et industriel de Djougou est un site déjà fonctionnel et est érigé sur un domaine d'une superficie de 10ha 9a 45ca non clôturé.

Lycée technique commercial et industriel de Djougou	COMMUNE : DJOUGOU
	ARRONDISSEMENT : DJOUGOU II
	QUARTIER : PAMIDO
	Coordonnées : X : 350782 Y : 1075363
	Année de création : 2011
Type de projet	Projet de construction <input type="checkbox"/> Projet de réhabilitation <input checked="" type="checkbox"/> Extension <input type="checkbox"/> Projet d'investissement <input checked="" type="checkbox"/> Projet mixte <input type="checkbox"/> Projet de service <input type="checkbox"/>
Travaux à effectuer	<p><i>Besoin en infrastructures</i></p> <p><i>Les travaux de réhabilitation de ce lycée commercial et industriel prennent entre autres en compte :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - La construction d'un bloc administratif ; - La construction d'un internat pour les filles et garçons ; - Construction de cuisine + réfectoire pour les internés - La construction du bloc de département « Electro-technique » comprenant des ateliers, un laboratoire, une salle de lancement de travaux, et bureaux + magasins ; - La construction du bloc « Froid et climatisation » comprenant des ateliers, un laboratoire, une salle de lancement de travaux, et bureaux + magasins ; - La construction du bloc « Construction mécanique » comprenant des ateliers, un laboratoire, une salle de lancement de travaux, et bureaux + magasins ; - La construction du bloc « Salles spécialisées » comprenant des salles de dessin, salles de Conception assistée par ordinateur (CAO) et Dessin assisté par ordinateur (DAO), salle informatique, salle multimédia + bibliothèque ; - VRD - 02 Logements <p><i>Besoin en équipements et renforcement de capacité</i></p> <p>Les besoins en équipement concernent entre autres :</p>
Caractéristiques du site	<p>Le site appartient au lycée et aucune plainte de litige n'a été notifié. Le site est caractérisé par une végétation essentiellement composée d'essences forestières (<i>Tectona grandis</i>, <i>Azadiratha indica</i>, <i>Vitellaria paradoxa</i>, <i>Parkia biglobosa</i>), d'arbustes (<i>Piliostigma thonningii</i>),</p>

	<p>d'essences fruitier (<i>Carica papaya L.</i>, <i>Mangifera indica L</i>) et de champ et jachère. On note la présence de bas-fond par endroit.</p> <p>L'unité pédologique qui s'observe sur le site est celle d'un sol ferrugineux tropical, peu lessivé sur gneis</p>
--	--

3. Spécificités du lycée technique de Ouidah

Le site du lycée technique de Ouidah est un site déjà fonctionnel et est érigé sur un domaine d'une superficie de 10ha non clôturé.

Le domaine du lycée est bordé au Nord par une voie de 20m menant vers le carrefour du camp et au Sud par l'ex CARDER, la ferme de production de la gendarmerie et une résidence communale.

Lycée technique de Ouidah	COMMUNE : OUIDAH		
	ARRONDISSEMENT : OUIDAH II		
	QUARTIER : GBENA		
	Coordonnées : X : 397376 Y : 702949		
	Année de création : 1973		
Type de projet	Projet de construction <input type="checkbox"/>	Projet de réhabilitation <input checked="" type="checkbox"/>	Extension <input type="checkbox"/>
	Projet d'investissement <input checked="" type="checkbox"/>	Projet mixte <input type="checkbox"/>	
	Projet de service <input type="checkbox"/>		
Travaux à effectuer	<p>Besoin en infrastructures</p> <p><i>Les travaux de réhabilitation du site comprennent :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - La construction d'un bloc administratif ; - La construction d'un internat pour les filles et garçons ; - Construction de cuisine + réfectoire pour les internés - La construction du bloc de département « Electro-technique » comprenant des ateliers, un laboratoire, une salle de lancement de travaux, et bureaux + magasins ; - La construction du bloc « Froid et climatisation » comprenant des ateliers, un laboratoire, une salle de lancement de travaux, et bureaux + magasins ; - La construction du bloc « Construction mécanique » comprenant des ateliers, un laboratoire, une salle de lancement de travaux, et bureaux + magasins ; - La construction du bloc « Salles spécialisées » comprenant des salles de dessin, salles de Conception assistée par ordinateur (CAO) et Dessin assisté par ordinateur (DAO), salle 		

	<p>informatique, salle multimédia + bibliothèque ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - VRD - 02 Logements
	<p><i>Besoin en équipements et renforcement de capacité</i></p> <p>Voir la liste en</p>
<p>Caractéristiques du site</p>	<p>Le site appartient au lycée et est caractérisé par une végétation essentiellement composée d'arbres fruitiers (<i>Mangifera indica</i> <i>Cocos nucifera</i>, <i>Elaeis guineensis</i>), d'essences forestières (<i>Tectona grandis</i> et <i>Azadirachta indica</i>), et de champ et jachère.</p> <p>L'unité pédologique qui s'observe sur le site est celle des sols ferrallitiques.</p> <p>Aucun problème de litige n'a été mentionné, il n'y a donc pas de réinstallation involontaire à faire.</p>

Annexe 1.2. : Liste des équipements des lycées techniques agricole

**BESOINS EN EQUIPEMENTS POUR LES LYCEES TECHNIQUES
AGRICOLES**

POUR LES SIX (05) LYCEES AGRICOLES

**1 - EQUIPEMENTS DE PRODUCTION ANIMALE (DEPEND DU POLE DE
DEVELOPPEMENT AGRICOLE)**

Désignation	LAMS	Kika	Djougou	Savalou	Adjahomey
Broyeur mélangeur	02	01	01	01	01
Granuleuse	02	01	01	02	10
Cage de poules pondeuses	20	10	10	20	110
Pistolet drogueur	10	12	05	06	51
Radian pour chauffage des poussins	3	2	2	3	14
Abreuvoirs automatiques pour lapins	200	60	50	100	560
Abreuvoirs automatiques pour poussin	50	60	50	70	340
Abreuvoirs automatiques pour poulettes	60	60	50	60	360
Mangeoires poussins	70	65	60	60	390
Mangeoires poulettes	80	60	50	55	365
Seringues automatiques pour bovins	15	20	20	04	79
Seringues automatiques pour volailles	20	20	20	04	89
Instruments chirurgicaux en petite médecine vétérinaire	06	08	07	06	36
Balances électroniques	15	20	08	04	50
Pulvérisateurs électroniques	15	10	10	04	51
Thermomètres électroniques	30	10	15	20	100

**Cadre de Gestion Environnementale et Sociale du Projet d'appui au développement des compétences pour
l'emploi dans les secteurs prioritaires (PDCESP)**

Débecqueurs à laser	10	10	30	04	69
Débecqueurs électroniques	10	10	30	04	69
Pondoirs modernes	100	20	50	30	280
micro centrifugeuses	10	10	05	01	33
Incubateur automatique	02	02	02	01	12
Réactifs GMSA	20	02	10	04	76
Mangeoires pour ruminants	30	20	30	10	120
Abreuvoirs pour ruminants	30	20	30	10	120
Clapier moderne pour lapin	50	50	10	100	280
Eleveuses ordinaire	20	05	04	04	48
Estampieur des œufs	02	05	02	02	16
Trousses à dissection	15	06	10	08	57
Ecrans	05	05	02	02	20
Appareils photos numériques	04	03	06	02	22
Réfrigérateurs	10	05	02	02	25
Pinces burdizzo	10	10	05	04	44
Pinces burdizzo	10	10	05	03	43
Pinces burdizzo	10	10	05	03	43
Balances	10	05	03	01	23
Balances	10	05	03	01	23
Balances	10	05	03	01	23
Balances	10	05	03	01	23
Débecqueurs manuels	20	15	10	10	85
Hygromètres	05	03	02	04	23
Lassos	08	09	06	08	51
Trocarts petits ruminants	10	10	05	03	43
Trocarts grands ruminants	10	10	05	07	47
Stéthoscopes	08	10	05	09	51
Sondes naseau pharyngien	15	10	10	04	54
Sondes œsophagiennes	09	04	05	02	32

**Cadre de Gestion Environnementale et Sociale du Projet d'appui au développement des compétences pour
l'emploi dans les secteurs prioritaires (PDCESP)**

Bascule (pèse bétail)	03	02	02	01	14
Spéculum vaginal	05	03	05	04	24
Tensiomètre	05	05	02	04	25
Phonendoscopes	05	05	02	02	29
Otoscopes	05	05	02	02	21
Balances électroniques	08	05	05	02	25
Microscope	15	12	10	10	71
Balances électroniques	09	06	04	02	34
Balances électroniques	09	06	04	02	34
Rubans barymétriques	15	15	16	08	74

2-EQUIPEMENTS DE PRODUCTION VEGETALE

Tracteur	70 à 90 CV	02	02	04	02	02
Charrues à disques	2 et à 3 corps de 60 CV	02	02	03	02	03
Charrues à socs	2 socs	02	02	02	00	01
Pulvérisateurs tandem	16 disques	02	03	01	01	01
Pulvérisateurs offset	16 disques	02	03	01	01	01
Herses	A dents flexibles	02	02	01	00	01
Cultivateurs motorisés		02	05	03	00	04
Semoirs mono-grain		02	03	02	02	02
Pulvérisateur motorisé	capacité 1 m ³	02	02	02	01	01
Epandeur d'engrais organique		02	02	02	02	01
Epandeur d'engrais minéral		02	02	02	02	01
Remorque	capacité 4 tonnes	05	02	02	02	02
Moissonneuse de	à 2 rangers	05	02	02	04	02

**Cadre de Gestion Environnementale et Sociale du Projet d'appui au développement des compétences pour
l'emploi dans les secteurs prioritaires (PDCESP)**

	maïs						
	Déchaumeuse		04	02	02	04	02
	Souleveuse d'arachide	60 CV	04	03	03	02	02
	Egreneuse de soja		04	04	02	04	02
	Tondeuse de gazon		04	02	02	02	02
	Charrue chisel		02	02	01	01	01
	GPS		20	02	05	08	10
	Greffoirs		50	30	20	50	40
	Ruban		20	20	30	10	40
	Décamètres		50	50	30	30	20
	Sécateurs		70	20	20	50	40
	Boussoles		20	10	05	10	05
	Gyrobroyeurs 1,5	60 CV	02	02	03	02	02
	Balance électronique		10	05	10	02	10
	Matériel d'entretien et de réparation pour l'atelier		10	02	10	02	02
	Binettes		80	50	50	50	20
	Serfouettes		80	50	50	50	10
	Fourches à fumier		30	15	15	10	10
	Transplantoirs		40	20	30	25	20
	Thermomètres à sonde		10	10	10	05	04
	Humidimètres		10	05	20	05	04
	Microscopes		10	10	10	04	00
	Les loupes	Simple	40	10	10	10	20
	Pulvérisateurs à dos		07	05	04	06	06
	Brouettes		50	30	30	20	20

**Cadre de Gestion Environnementale et Sociale du Projet d'appui au développement des compétences pour
l'emploi dans les secteurs prioritaires (PDCESP)**

Haches		20	12	30	15	10
Houes	Houe simple avec manche en fer	80	50	60	60	40
Marchettes		80	50	60	60	40
Tuyauteries pour l'irrigation		2000 m	1600	1000	1800	1500 m
Bandes perforées	Rouleaux de 50m	50	20	30	35	30
Forage pour l'irrigation		03	02	03	01	01
Motopompes		05	05	05	03	02
Goutteurs		200	130	120	300	300
Tourniquets		100	50	80	100	70
Fourches à bêcher		30	15	10	08	10
Autoclaves		07	03	02	01	04
Masses marquées		20	20	10	08	10
Réfrigérateurs		10	01	05	01	04
Congélateurs Couchés	425 litres, 02 battants, 1,2 kw.h/24h, Inoxydable	10	01	02	01	02
Congélateurs Debout	06 casiers	10	01	02	01	02
Jalons		50	20	30	20	40
PH-mètres		10	10	05	05	10
Égreneuses à maïs		03	03	02	03	02
Plantoirs		50	50	20	20	40
Plantoirs à bulbe		50	50	20	10	20
Triangles de courbe de niveau		08	05	04	05	04
Fils barbelés pour sécuriser les potagers	1000 m linéaires	80	40	20	45	05
Plateaux		20	20	10	10	08
Pioches	Pioche avec manche	30	15	20	25	10
Arrosoirs		60	50	45	45	40

**Cadre de Gestion Environnementale et Sociale du Projet d'appui au développement des compétences pour
l'emploi dans les secteurs prioritaires (PDCESP)**

	Bêches		40	30	35	30	20
	Pelles		60	20	50	50	20
	Aire de séchage		02	01	01	01	01
	Magasin de stockage		02	01	01	01	01
	Suppresseurs		10	07	06	08	06
	Aiguiseuse motorisée		10	06	05	05	04
	Vidéo –projecteur		02	02	03	02	02
	Salle multimédias		02	01	02	01	01
	Salle informatique		02	01	02	01	01
	Ordinateur	de bureau	80	10	20	10	10
	Ordinateur	Portatif	15	10	10	10	10
	Tricycle	Moto 150 à 3 roues + remorque avec ventilateur	03	02	02	02	03
	Raccord flexible	Rouleau de 100m	20	10	12	12	14

Annexe 2 : TDR Lot 2

REPUBLIQUE DU BENIN

----&-----

MINISTERE DU PLAN ET DU DEVELOPPEMENT

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE, TECHNIQUE ET DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE

APPUI A LA MISE DE LA STRATEGIE NATIONALE DE L'EFTP

FINANCEMENT DE LA BAD POUR L'ANNEE 2020

**TRAVAUX DE CONSTRUCTION/REHABILITATION DE LYCEES
TECHNIQUES AGRICOLES ET INDUSTRIELS**

**MISSION D'ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET
SOCIAL**

TERMES DE REFERENCE

**LOT 2 : (i) Lycée Technique Agro-Pastoral de Savalou (COLLINES), (ii)
Lycée Technique Agricole Bernadette SOHOUNDJI AGBOSSOU
d'Adjahonmè (MONO), (iii) Centre de Formation Professionnelle et
d'Apprentissage (CFPA) d'AGOUAGON (COLLINES),**

FINANCEMENT : BUDGET NATIONAL

Juillet 2020

Présentation du promoteur

Le Gouvernement de la République du Bénin a mis au point, depuis son avènement au pouvoir pour le quinquennat 2016-2021, un Programme d'Actions du Gouvernement (PAG) traduisant la vision du Chef de l'Etat dans tous les secteurs de développement. Les actions phares à mener pour assurer un développement harmonieux du Bénin tournent, autour du renforcement du capital humain de qualité

Dans le cadre de la mise en œuvre des axes stratégiques du Programme d'Actions du Gouvernement, en l'occurrence l'axe 5 du PAG, le pilier 2 relatif à la transformation structurelle de l'économie béninoise par l'éducation et les orientations stratégiques de la stratégie nationale de l'EFTP, le gouvernement du Bénin, à travers la Cellule d'appui à la mise de la Stratégie nationale de l'EFTP (SNEFTP), a entrepris de mobiliser les ressources des partenaires en appui à la SNEFTP, afin d'offrir à terme, un enseignement et une formation techniques et professionnels de qualité, gage du développement économique et social du Bénin.

1.2- Maître d'Ouvrage / Organe de Coordination et de l'Exécution

Le montage institutionnel relatif à la mise en œuvre de la SNEFTP prévoit un comité de pilotage qui est l'organe d'orientation, un comité technique de coordination qui joue le rôle d'organe de suivi et une Cellule d'appui à la mise en œuvre de la SNEFTP qui assure le rôle d'unité de gestion du Projet sous le Ministère du Plan et du Développement.

Le Ministère de l'Enseignement secondaire, technique et la formation professionnelle assure la maîtrise d'ouvrage du projet.

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie nationale d'enseignement et de formation techniques et professionnels (SNEFTP) approuvée en décembre 2019, le Gouvernement du Bénin a organisé, le 27 février 2020, une table ronde destinée à la recherche de partenariat pour sa mise en œuvre.

Plusieurs partenaires ont participé à cette table ronde dont la Banque Africaine de Développement (BAD) qui a répondu favorablement en marquant son engagement à appuyer la mise en œuvre de la SNEFTP par un concours d'environ 150 millions de dollars en plusieurs phases, à travers des projets ciblant le développement des compétences dans certains secteurs porteurs, dont l'agriculture, l'énergie et les infrastructures.

La BAD envisage d'instruire la première phase de son appui pour un montant de 50 millions de dollars avec un passage à son Conseil d'Administration en novembre 2020.

**Cadre de Gestion Environnementale et Sociale du Projet d'appui au développement des compétences
pour l'emploi dans les secteurs prioritaires (PDCESP)**

Afin d'atteindre cet objectif, plusieurs séries d'échanges officiels entre le Gouvernement du Bénin et la BAD ont eu lieu. Ces échanges ont permis à la partie nationale de soumettre à la BAD courant mai 2020 une note diagnostic qui précise les secteurs (Agriculture et Energie) à considérer pour l'appui de la BAD, les sites identifiés pour bénéficier de cet appui.

Cet appui vise à offrir une offre de formation de qualité aux jeunes en lien avec les besoins du marché dans les secteurs de l'agriculture et de l'énergie et à mettre en place un environnement favorable pour l'insertion professionnelle de jeunes formés.

Dans ce cadre, 09 sites (05 lycées technique agricoles, 03 lycées techniques industriels et 01 centre de formation professionnelle et d'apprentissage) ont été identifiés pour bénéficier de l'appui de la BAD.

Les sites identifiés pour le secteur de l'agriculture sont précisés dans l'encadré ci-dessous :

L'appui de la BAD en soutien au développement des offres de formation en agriculture pourrait concerner 05 lycées qui sont : (i) Lycée Technique Agricole de Kika (ii) Lycée Technique Agro-Pastoral de Djougou (iii) Lycée Technique Agro-Pastoral de Savalou dans le PDA 4, (iv) Lycée Technique Agricole Bernadette SOHOUNDJI AGBOSSOU d'Adjahonmè dans le PDA 5, (v) Lycée Agricole Mèdji de Sékou dans le PDA 7..

L'appui mettra l'accent sur la mise en œuvre d'une nouvelle approche plus adaptée à la promotion des filières et chaînes de valeurs en agriculture en aidant :

- *au renforcement / amélioration des structures d'accueil ;*
- *au renforcement de l'offre de la formation en lien avec les filières et chaînes de valeurs liées à chaque PDA ;*
- *à la mise en place des ateliers et installations de formation pratique basée sur la production ;*
- *au renforcement de la gouvernance de ces centres ainsi que l'appui à l'insertion professionnelle des apprenants.*

Les sites identifiés pour le secteur de l'énergie sont précisés dans l'encadré ci-dessous :

L'appui de la BAD en soutien au développement des offres de formation dans le secteur énergie pourrait concerner 03 lycées et 01 CFPA : (i) Centre de Formation Professionnelle et d'Apprentissage (CFPA) d'AGOUGON, (ii) Lycée Technique Commercial et Industriel de Djougou dans le PDA 4, (v) Lycée Technique de Ouidah et (vi) Lycée Technique de Pobè dans le PDA 7. Cet appui mettra l'accent sur la promotion du secteur de l'énergie et le soutien aux métiers et chaînes de valeurs dans

l'agriculture et les métiers des localités d'appartenance. Il sera question de :

- *renforcer / améliorer la capacité d'accueil de 03 lycées et 01 CFPA ;*
- *renforcer l'offre de la formation dans les métiers de l'énergie en lien avec les besoins du marché de l'emploi ;*
- *mettre en place des ateliers et installations de formation pratique basée sur la production ;*
- *renforcer la gouvernance de ces centres ainsi que l'appui à l'insertion professionnelle des apprenants.*

Cette étude d'impact environnemental et social permettra de se conformer aux dispositions du décret n°2017-332 du 06 juillet 2017 portant organisation des procédures de l'évaluation environnementale en République du Bénin.

Les présents TdR sont élaborés dans le cadre de la réalisation des études d'impact environnemental et social simplifiées sur les 09 sites d'implantation du projet afin d'améliorer la prise de décision et de s'assurer que le projet sous examen est sain au plan environnemental et social avant toute délivrance du Certificat de Conformité Environnementale.

3. PRESENTATION DES ACTIVITES A REALISER PAR SOUS-PROJETS

3.1. ACTIVITES PREVUS PAR SOUS PROJET

Le récapitulatif des activités à réaliser par sous projet à l'étape actuel de la préparation du projet est présenté à l'annexe 1 du document.

3.2. PRESENTATION DES SITES de SOUS PROJETS

3.2.1. Lycée technique de Ouidah

Le site du lycée technique de Ouidah créé en 1973 est un site déjà fonctionnel et est érigé sur un domaine d'une superficie de 10ha non clôturé au quartier Gbèna dans la commune de Ouidah. Le domaine du lycée est bordé au Nord par une voie de 20m menant vers le carrefour du camp et au Sud par l'ex CARDER, la ferme de production de la gendarmerie et une résidence communale.

Le site appartient au lycée et est caractérisé par une végétation essentiellement composée d'arbres fruitiers (*Mangifera indica Cocos nucifera, Elaeis guineensis*),

d'essences forestières (*Tectona grandis* et *Azadiratha indica*), et de champ et jachère.

L'unité pédologique qui s'observe sur le site est celle des sols ferrallitiques.

Aucun problème de litige n'a été mentionné, il n'y a donc pas de réinstallation involontaire à faire.

3.2.2. Lycée agricole Bernadette SOHOUDJI AGBOSSOU d'Adjahonmè

Le site du lycée technique agricole d'Adjahonmè (notamment ADJAHONME-CENTRE) dans la commune KLOUEKANME est un site déjà fonctionnel. Créé en 2011, il est érigé sur un domaine d'une superficie de 96ha clôturés.

Le domaine du lycée est limité au Sud, par la Route Nationale Inter Etats AZOVE-ABOMEY sur 800m, au Sud-ouest par une parcelle privée, à l'Ouest par un hameau sur 1200m et à l'Est par des parcelles privées sur 1200m.

Le site appartient au lycée et aucune plainte de litige n'a été notifié. Le site est caractérisé par une végétation, (*Khaya senegalensis*), de plusieurs espèces ornementales telles que *Ravenala madagascariensis*, et de champ et jachère.

L'unité pédologique qui s'observe sur le site est celle d'un sol ferrallitique appauvri sur sédiment meuble.

3.2.3. Lycée technique Agro-Pastoral de Djougou

Le site du lycée technique Agropastoral de Djougou est un site déjà fonctionnel et est érigé sur un domaine d'une superficie de 100ha non clôturés dont 5ha disponibles pour l'implantation de nouvelles infrastructures.

Le domaine du LTA Djougou est situé dans le département de la Donga au Nord-Ouest du Bénin, principalement dans la commune de Djougou et précisément dans l'arrondissement de Bariénou (quartier BONGOU). Le lycée est à 15 km de Djougou, sur la voie bitumée inter-état Djougou-N'Dali.

Le site appartient au lycée et aucune plainte de litige n'a été notifiée. Le site est caractérisé par une végétation essentiellement composée d'essences forestières (*Tectona grandis*, *Azadiratha indica*, *Vitellaria paradoxa*), d'essences fruitier (*Carica papaya L.*, *Mangifera indica L.*) et de champ et jachère.

L'unité pédologique qui s'observe sur le site est celle d'un sol ferrugineux tropical.

3.2.4. Lycée technique commercial et industriel de Djougou

Le site du lycée technique commercial et industriel de Djougou est un site déjà fonctionnel et est érigé sur un domaine d'une superficie de 10ha 9a 45ca non clôturé. Il est créé en 2011 et est situé au quartier PAMIDO dans l'arrondissement de Djougou II.

Le site appartient au lycée et aucune plainte de litige n'a été notifiée. Le site est caractérisé par une végétation essentiellement composée d'essences forestières (*Tectona grandis*, *Azadiratha indica*, *Vitellaria paradoxa*, *Parkia biglobosa*), d'arbustes (*Piliostigma thonningii*), d'essences fruitier (*Carica papaya L.*, *Mangifera indica L.*) et de champ et jachère. On note la présence de bas-fond par endroit.

L'unité pédologique qui s'observe sur le site est celle d'un sol ferrugineux tropical, peu lessivé sur gneis

3.2.5. Lycée technique Agro-pastoral de Savalou

Le site du lycée technique Agro-pastoral de Savalou créé en 2013 est un site déjà fonctionnel et est érigé sur un domaine d'une superficie de 100ha 1a 99ca non clôturé mais renforcé par le *Gmelina arboréa* à Koutago dans l'arrondissement de Kpataba (Commune de Savalou).

Le site appartient au lycée et aucune plainte de litige n'a été notifiée.

Le site est un site enclavé situé à 5km de la voie et est borné à l'Est par la rivière de AGBADO.

Il est caractérisé par une végétation essentiellement composée d'essences forestières (*Tectona grandis*, *Azadiratha indica*, *Parkia biglobosa*, *Gmelina arborea*, *Acacia auriculiformis*), d'essences fruitier (*Carica papaya L.*, *Mangifera indica L.*, *Musa paradisiac.*) et de champ et jachère.

L'unité pédologique qui s'observe sur le site est celle d'un sol ferrugineux tropicaux, hydromorphe.

3.2.6. Centre de formation professionnelle et d'apprentissage d'Agouagon

Le centre de formation professionnelle et d'apprentissage d'Agouagon est déjà fonctionnel et est constitué de deux sites d'une superficie totale de 50 ha non clôturé, dont l'un est de trente (30) hectares (site 1) et l'autre de vingt (20) hectares (site 2). Les 20 ha (site 2) sont prévus pour les constructions de salles de classes et autres et les 30 ha (site 1) uniquement pour les activités agricoles et d'élevage. Situé dans le village Agouagon dans l'arrondissement de Thio (commune de Glazoué), les limites des sites se présentent comme suit :

Le site 1 est situé :

- ✗ Au Nord par les domaines privés et une mission catholique ;
- ✗ Au Sud par le chemin de fer et la gare de l'OCBN ;
- ✗ A l'Est par le centre de santé du village d'Agouagon ;
- ✗ A l'Ouest par la piste menant de Hlassoé au GEG de Thio.

Le site 2 est situé :

- ✗ Au Nord par un domaine privé
- ✗ Au Sud par une voie projetée de 20m

✎ A l'Est et à l'ouest par des domaines privés.

Le site 1 est caractérisé par une savane arbustive, la présence de champ et jachère, de bas-fond et l'existence de lit du fleuve Ouémé.

L'unité pédologique qui s'observe sur le site est celle d'un sol ferrugineux tropical.

Aucun problème de litige signalé mais on note la présence d'un squatteur entêté sur le site de 30ha. Néanmoins, l'acte de donation et le levé topo sont à la disposition du lycée. Il n'y aura donc pas de réinstallation involontaire à faire.

Le site 2 est caractérisé par une végétation essentiellement composée d'essences forestières (*Tectona grandis*, *Azadiratha indica*, *Parkia biglobosa*), d'arbustes (*Piliostigma thonningii*), d'essences fruitier (*Carica papaya L.*, *Mangifera indica L.*) et de champ et jachère.

3.2.7. Lycée technique agricole de Kika

Le site du lycée technique agricole de Kika est un site déjà fonctionnel et est érigé sur un domaine d'une superficie de 100ha non totalement clôturé. Il créé en 2010 et est situé à Kika 2 dans l'arrondissement de Kika (Commune de Tchaourou).

Le site appartient au lycée et aucune plainte de litige n'a été soulevé.

Le site est caractérisé par une végétation essentiellement composée d'essences forestières (*Tectona grandis*, *Azadiratha indica*, *Parkia biglobosa*, *Calotropis procéra*), d'essences fruitier (*Carica papaya L.*, *Mangifera indica L.*) et de champ et jachère.

On note la proximité du fleuve Okpara.

L'unité pédologique qui s'observe sur le site est celle d'un sol ferrugineux tropical à concrétion.

3.2.8. Lycée technique de Pobè

Le site du lycée technique de Pobè est un site déjà fonctionnel et est érigé sur un domaine d'une superficie de 46 ha non clôturé dont 15 ha sont construits. Il est créé en 1989 et est situé dans le quartier Pobè Nord dans l'arrondissement de Pobè (Commune de Pobè).

Le site appartient au lycée et aucune plainte de litige n'a été soulevé.

Le site est situé à 2km de la ville. Il caractérisé par une végétation essentiellement composée d'essences forestières (*Tectona grandis*, *Azadiratha indica*, *Parkia biglobosa*, *Calotropis procéra*), d'essences fruitier (*Carica papaya L.*, *Mangifera indica L.*) et de champ et jachère.

L'unité pédologique qui s'observe sur le site est celle d'un sol ferrallitique appauvris sur grès.

3.2.9. Lycée technique agricole Médji de Sékou

Le site du lycée technique agricole de Médji Sékou est un site déjà fonctionnel et est érigé sur un domaine d'une superficie de 200ha non clôturé. Créé en 1963, il est situé

dans le quartier Wibatin à Sékou dans l'arrondissement de Sékou (Commune d'Allada).

Le site appartient au lycée et aucune plainte de litige n'a été soulevé. Il bord la route Inter-Etat Cotonou-Malanville.

Le lycée est situé à 45km de Cotonou. Il est caractérisé par une végétation essentiellement composée d'essences forestières (*Tectona grandis*, *Azadirachta indica*, *Parkia biglobosa*, *Calotropis procera*), de plantes ornementales, d'herbacées, d'essences fruitières (*Carica papaya L.*, *Mangifera indica L.*) et de champs et jachères.

L'unité pédologique qui s'observe sur le site est celle d'un sol ferrallitique appauvri sur sédiment meuble.

5. Objectifs de l'EIES

Objectif Général

Les présents Termes de Référence (TdRs) visent à la réalisation des études d'impact environnemental et social simplifiées sur les 09 sites identifiés pour bénéficier de l'appui du financement de la BAD.

Les EIES ont pour objectif de décrire en détail chaque sous-projet et d'identifier les risques et les impacts de chacun d'eux sur l'environnement biophysique, humain et socioéconomique. Chaque EIES inclut un Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) qui permet de mettre en œuvre les mesures alternatives et/ou d'atténuation proposées pour optimiser les impacts positifs ou pour éviter, atténuer ou compenser les impacts négatifs des activités du sous-projet.

5.1. Objectifs Spécifiques

De façon spécifique pour les objectifs de l'étude d'impact environnemental et social, il s'agit :

- d'analyser l'état des lieux des sous-projets ;
- de présenter chaque sous-projet à travers ses activités et par phase ;
- de présenter le cadre juridique et institutionnel de mise en œuvre du projet ;
- d'identifier et d'évaluer les impacts tant positifs que négatifs directs et indirects et les impacts cumulatifs du sous-projet ;
- d'analyser les risques probables pendant la mise en œuvre des activités du sous-projet et pendant l'exploitation des infrastructures ; de proposer des mesures de gestion adéquates de chaque impact significatif (c'est à dire ceux considérés comme importants et moyens) y afférentes sur l'environnement ;
- d'évaluer la vulnérabilité du sous-projet aux changements climatiques et de proposer des mesures d'adaptation ;
- d'analyser les menaces sur les milieux naturels environnants ;
- de recueillir l'avis de certains usagers et acteurs clés de l'établissement (sous-projet) à travers les consultations publiques ;
- d'évaluer et de présenter les risques et accidents technologiques ;
- de proposer un plan d'action genre (à inclure dans le PGES de chaque EIES) ;
- d'élaborer un Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) pour la mise en œuvre des mesures du sous-projet détaillant les responsabilités des acteurs directement concernés, notamment pendant les phases de

construction (Administration de l'établissement, Entreprise, Ingénieur Conseil, lycéens, Proviseur, Exploitants, Gouvernement central..) et d'exploitation (Administration de l'établissement..).

5. Résultats attendus

A l'issue de chaque étude d'impact environnemental et social, le consultant devra déposer un rapport d'EIE dans lequel :

- l'état des lieux des sites d'accueil du projet est analysé, y compris les niveaux actuels de pollution et les risques possibles ;
- une analyse du cadre juridique et institutionnel du projet est faite;
- des consultations publiques sont réalisées ;
- les activités du sous projet sont présentées et par phase, y compris les meilleures alternatives technologiques pour la réalisation de chaque extrant ;
- les impacts tant positifs que négatifs directs et indirects et les impacts cumulatifs du projet sont identifiés, caractérisés et évalués ;
- les risques probables pendant la mise en œuvre des activités du sous projet et l'exploitation des infrastructures sont analysés y compris la vulnérabilité aux changements climatiques ;
- des mesures de gestion adéquates de chaque impact et risque significatif (c'est à dire ceux considérés comme important et moyens) y afférentes sur les milieux physique, biologique, socioéconomique sont proposées
- des plans de gestion environnementale et sociale (PGES) par sous projet sont élaborés, détaillant les responsabilités des acteurs directement concernés (pendant la phase d'exécution des travaux : Lycée, Entreprise, Ingénieur Conseil, Gouvernement/cellule, lycéens... et pendant la phase d'exploitation (usagers des établissements, Arrondissement, Mairie, Gouvernement, ...), avec budget, et échéances clairement identifiés et les modalités opérationnelles de sa mise en œuvre établies et validées ;
- un plan d'action genre intégré au PGES pour connaître l'état de l'existant (données désagrégées en tenant compte également des consultations publiques, les emplois liés au projet, le niveau de prise en compte de la question genre (y compris les personnes en situation de handicap) dans la conception de chaque sous projets, les infrastructures d'assainissement (toilettes, salles de classes, dortoirs, etc.) sera élaboré.

Mandat du consultant

A partir d'une approche méthodologique propre à l'EIES, le consultant devra exécuter l'étude en se basant d'abord sur les exigences de la législation environnementale au Bénin et sur la Sauvegarde Opérationnelle 2 de la Banque Africaine de Développement déclenchées par le projet. L'EIES s'appuiera sur des méthodes scientifiques systémiques et matricielles, sous-tendues par une approche participative et sociale (surtout avec les dispositions du Partenaire Technique et Financier). C'est pour cela que le consultant doit présenter la démarche de méthodologie adoptée depuis l'état des lieux jusqu'à l'élaboration des PGES.

L'Etude d'Impact Environnemental doit permettre :

- (4) d'identifier et d'évaluer les impacts négatifs et positifs, directs et indirects et cumulatifs générés par les travaux et par le fonctionnement des ouvrages

sur les milieux naturels, le patrimoine construit et les conditions de vie des populations ;

- (5) de confirmer la faisabilité des variantes choisies ; et
- (6) d'identifier et d'évaluer les mesures nécessaires avant, pendant et après la réalisation des ouvrages pour prévenir, limiter, compenser ou réparer les impacts négatifs sur l'environnement et les communautés, ou pour renforcer les impacts positifs.

Au total, le consultant a pour missions :

- de présenter les cadres politique, juridique et institutionnel de l'EIES dans lesquels s'inscrit le projet et préparer les références pertinentes des textes applicables et des institutions impliquées dans la gestion environnementale et sociale aussi bien au niveau local, national, qu'international ;
- d'examiner les conventions et protocoles dont le Benin est signataire et qui ont un lien direct avec les impacts susceptibles d'être générés par les sous projets ;
- d'analyser les milieux d'accueil en faisant ressortir les milieux naturels ou les écosystèmes qui participent à la dynamique hydrologique du milieu et mettre en exergue les contraintes majeures qui méritent d'être prises en compte au moment de la préparation des sites, de la construction des ouvrages et de leur mise en service ;
- d'analyser l'occupation humaine ainsi que dans la servitude publique ;
- de présenter et analyser les alternatives au projet proposé, incluant l'option " sous projet", en identifiant et en comparant les différentes options sur la base de critères techniques, économiques, environnementaux et sociaux et de proposer la variante optimale retenue ;
- de faire ressortir les composantes du milieu physique et biologique susceptibles d'être touchées par les activités du projet ;
- d'analyser les impacts positifs et négatifs, directs, indirects et cumulatifs des activités du projet sur les composantes du milieu d'accueil;
- d'évaluer les besoins de collecte des déchets solides et liquides, leur élimination ainsi que leur gestion dans les infrastructures et faire des recommandations ;
- de réaliser les consultations publiques par sous-projet pour la prise en compte des populations et des usagers des établissements dans la prise de décision. Elle devra permettre d'évaluer l'acceptabilité et l'appropriation du sous projet par les usagers et les populations et de préparer l'élaboration et la mise en œuvre d'un Plan de consultation et de communication pour pallier d'éventuels conflits sociaux. Aussi, le Consultant devra-t-il respecter les directives du Bénin en matière de consultation et de participation des communautés impliquées ayant un intérêt dans la réalisation du sous projet. Les PV des consultations devront être annexés au rapport d'EIE.
- d'analyser les risques environnementaux probables par sous projet et proposer un plan de gestion du risque environnemental s'il y a lieu (faire ressortir les plans sous forme de chapitre à part entière) ;
- de proposer les mesures d'atténuation appropriées pour les impacts négatifs et de maximisation pour les impacts positifs ; l'ensemble de ces mesures visent à prévenir, minimiser, atténuer ou compenser les impacts négatifs ou à accroître

les bénéfices environnementaux et sociaux du projet, incluant les responsabilités et les coûts associés ;

- d'identifier et analyser les principaux impacts résiduels ;
- d'évaluer la capacité disponible à mettre en œuvre les mesures d'atténuation proposées et faire des recommandations appropriées, y compris les besoins en formation et en renforcement des capacités ainsi que les coûts ;
- de proposer un mécanisme de gestion des plaintes et doléances issues des activités projetées au niveau du sous projet ;
- d'élaborer des plans de gestion environnementale et sociale par sous projet (y compris un programme de suivi environnemental et social, incluant des indicateurs, les responsabilités institutionnelles et les coûts associés) ainsi que l'élaboration d'un chronogramme concernant leur mise en œuvre et leur suivi. Chaque PGES sera accompagné d'un Plan de Surveillance et de Suivi Environnemental et indiquera les liens entre les impacts identifiés et les indicateurs à mesurer, les méthodes à employer, la fréquence des mesures et la définition des seuils déclenchant les modalités de correction. Il devra être présenté sous forme de tableau avec tous les aspects des modalités de surveillance et de suivi évaluées en termes de coûts avec des responsabilités clairement définies ;
- d'assister le maître d'ouvrage pour l'obtention du Certificat de Conformité Environnementale auprès de l'ABE et pour la prise en compte des observations des parties prenantes ;
- d'assister le maître de l'ouvrage pour la prise en compte des observations des partenaires techniques et financiers.

Les missions du consultant doivent être participatives afin de recueillir les avis, les préoccupations et les suggestions des usagers de l'établissement/sous projet objet de l'EIES, des administrations publiques et du secteur privé œuvrant dans le domaine couvert par l'activité du Lycée/sous projet sur les objectifs des aménagements/activités. Une synthèse de ces consultations durant la conduite de l'étude devra faire partie du rapport et l'intégralité portée en annexe du document comme Procès-Verbal de chaque consultation.

Plan du rapport

Le plan de rédaction du rapport de l'EIES doit répondre aux éléments de contenu et de forme exigés par la réglementation béninoise, tout en prenant en compte des exigences spécifiques des politiques de sauvegardes environnementale et sociale qui ne sont pas explicites dans la réglementation béninoise.

Les contenus du rapport de l'EIES et du Résumé de EIES sont :

Contenu du Rapport de l'EIES :

Table des matières

Liste des Acronymes ;

Résumé exécutif en français

Résumé exécutif en anglais ;

Introduction générale;

Méthodologie détaillée de l'étude (analyse du milieu récepteur et analyse des impacts) y compris pour l'analyse des variantes;

Présentation du Projet

Analyse des variantes/alternatives du Projet;

Description détaillée de la variante/alternative retenue –projet- (activités, intrants, extrants, externalités);

Analyse de l'état initial du/des site(s) et de la zone d'influence (directe, indirecte) du projet, y compris les enjeux environnementaux et sociaux majeurs et les éléments valorisés de l'environnement; cette analyse porte sur les éléments de l'environnement naturel, socioéconomique et culturel en considérant leurs dynamiques (passé, présent, et futur sans projet);

Cadre politique, administratif et juridique sectoriel et environnemental du projet (y compris un aperçu des exigences des politiques de sauvegarde environnementales de la BAD applicables au projet) ;

Analyse (identification et évaluation) des risques et impacts environnementaux et sociaux par site et/ou infrastructure ; Résumé des consultations publiques ;

Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) comportant les éléments suivants :

- g. Enumération (sous forme de puces) des mesures de gestion des *impacts et des risques* y compris : (a) la mesure adressant chaque impact important ou moyen (actions/activités physiques, système et unité de gestion proposés) et critères de gestion d'activités le cas échéant; (b) *clauses EHS spécifiques* à insérer dans les contrats de travaux notamment : (i) les règles générales d'Hygiène Santé et Sécurité (HSS) sur les chantiers (ii) la sensibilisation sur les MST – VIH dans les corridors routiers (iii) la gestion des relations entre les employés et les populations vivant autour des chantiers avec l'emphase sur la protection des mineurs et autres vulnérables (iv) la prise en compte du genre toutefois que c'est possible ; (c) *renforcement de capacités* y compris éventuellement les provisions du PAR ;
- h. Plan d'action genre ;
- i. Enumération de quelques principaux indicateurs (pas plus de 5) de mise en œuvre du PGES, à suivre ;
- j. Mécanisme de gestion des plaintes (MGP) détaillé étape par étape avec les actions prioritaires et le budget de la mise en œuvre ;

- k. Bref résumé des rôles et responsabilités au sein de l'unité de coordination du Projet (il s'agit ici de l'Unité de Gestion du Projet), du cadre organisationnel de mise en œuvre efficiente des mesures (comité ou institutions pérennes - leurs missions spécifiques) ;
- l. Budget global estimatif prévu pour la mise en œuvre de toutes les mesures environnementales et sociales (en francs CFA et en dollars US, par source de financement) y compris les provisions pour les compensations (PAR) s'il y a lieu.

Conclusion

Références bibliographiques

Annexes :

- PV des consultations menées, incluant les localités, dates, listes de participants, problèmes soulevés, et réponses données ;
- Fiches détaillées des mesures d'atténuation des impacts significatifs et moyens;
- Autres (images, photos, tableaux, etc.)
- Enregistrements des communications entre les différents organismes impliqués et les ONG, Données sur les documents de référence non publiés ;
- Documents fonciers;
- etc.

Contenu du RESUME NON TECHNIQUE DE L'EIES

Le résumé du rapport d'EIES doit contenir les informations suivantes :

7. Description sommaire du projet (But, Objectifs spécifiques, composantes et principales activités), incluant les alternatives au projet.;
8. Brève description du site de projet et des impacts environnementaux et sociaux majeurs de la zone du projet et de sa zone d'influence, incluant composantes environnementales et sociale valorisées – dans le contexte sans la réalisation du projet (conditions initiale et tendances), incluant le plan d'occupation des sols et la carte de localisation des sites de construction ;
9. Cadre légal et institutionnel de mise en œuvre du projet (rôles et responsabilités de la Cellule d'exécution du projet (CEP), Agence d'exécution et autres parties prenantes Institutionnel, les exigences législatives et règlementaires pour la mise en œuvre du PGES);
10. Énumération (sous forme de puces) des impacts majeurs et modérés (description les plus quantitatives et précises possibles), par exemple: niveaux de pollution / nuisance (dépassement des seuils ou normes) et risques (niveaux) de maladie, superficie de forêt / végétation naturelle perdue (nombre et / ou pourcentage), espèces spécifiques (endémiques, rares, en voie de disparition) menacées d'extinction, protégées, etc. de la flore ou de la faune dont l'habitat est touché nombre de ménages / magasins / commerçants pour déplacer les terres cultivées expropriées, la nombre d'espèces d'arbres utiles (PFNL) perdues etc.;

11. Consultations (lieux, dates, parties prenantes qui ont participé, risques / impacts présentés, principales préoccupations soulevées par les participants, réponses et engagements du développeur);

12. Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES):

- Énumération (sous forme de puces) des mesures de gestion des risques / impacts, y compris: (a) les mesures spécifiques concernant chaque impact significatif / modéré (activités physiques, y compris des programmes comme le reboisement, la compensation biologique; système et unité de gestion proposés, critères de gestion, etc.); (b) des clauses Environnement-Santé-Sécurité (ESS) spécifiques à insérer dans les contrats de travaux, notamment: (i) les règles générales d'hygiène et de sécurité (HS) sur les chantiers de construction; (ii) la sensibilisation au MST-VIH; (iii) la gestion de la relation entre les employés et les communautés de la zone du projet, en mettant l'accent sur la protection des mineurs et autres personnes vulnérables; (iv) la prise en compte de l'égalité des sexes et de la violence basée sur le genre (VBG) ainsi que de l'exploitation et des abus sexuels, le cas échéant; (v) gestion des «découvertes fortuites»; (c) renforcement des capacités. Mentionnez également les principales dispositions du plan d'action pour la réinstallation (PAR);
- Les mesures du plan d'action genre;
- INSÉRER, le cas échéant, la matrice de suivi environnemental : Code, Paramètre à surveiller (polluant, biologie, couverture terrestre), Méthodes / approche d'échantillonnage, Coût, Responsabilité, Reportage, etc.);
- INSÉRER, le cas échéant, la matrice de gestion des risques en utilisant les variables suivantes comme titres: Code, Événement, Nature / Description du risque, Niveau de risque, Mesure de prévention, Préparation / Action de gestion, Agent de notification d'alerte, Supervision;
- INSÉRER la matrice PGES en utilisant le modèle recommandé par la réglementation du pays ou la structure nationale chargée des EES, le cas échéant. Sinon, utilisez au moins 8 colonnes comme suit: Code, Impacts, Mesures, Délai pour l'achèvement de la mesure (basé sur la source de la logique de début et de fin de l'impact), Coût, Indicateur de performance clé, Responsabilité de la mise en œuvre, Suivi / surveillance;
- Énumération de certains indicateurs clés de mise en œuvre du PGES (pas plus de 5) à suivre ;
- Mécanisme de gestion des plaintes (MGP) du projet ;
- Rôles et responsabilités au sein de l'UGP et dispositif institutionnel pour une mise en œuvre efficace du PGES (comité de pilotage/orientation ou institutions permanentes avec leurs missions spécifiques);
- Budget global estimé (matrice détaillée) pour la mise en œuvre de toutes les mesures environnementales et sociales (en monnaie locale et en dollars américains, par source de financement), y compris les provisions pour compensation (PAR) s'il y a lieu.

9. METHODOLOGIE

Au regard du nombre de sites (09), il sera constitué 03 lots pour la réalisation de ces études.

Lot 1 : (i) Lycée Technique Commercial et Industriel de Djougou (DONGA), (ii) Lycée Technique Agro-Pastoral de Djougou (DONGA), (iii) Lycée Technique de Ouidah

Lot 2 : (i) Lycée Technique Agro-Pastoral de Savalou (COLLINES), (ii) Lycée Technique Agricole Bernadette SOHOUNDJI AGBOSSOU d'Adjahonmè (COUFFO), (iii) Centre de Formation Professionnelle et d'Apprentissage (CFPA) d'AGOUAGON (COLLINES),

Lot 3 : (i) Lycée Technique Agricole de Kika (BORGOU), (ii) Lycée Technique de Pobè (PLATEAU), le lycée technique agricole Médji de Sékou (ATLANTIQUE)

Seul un lot sera attribué à un consultant à la fois.

PROFIL DU CONSULTANT/CABINET

Pour mener à bien cette étude, le Consultant/Cabinet travaillera en groupe pluridisciplinaire. Etre un Cabinet/Equipe de Consultants opérant sur le territoire national. Il faut,

- être titulaire d'un diplôme universitaire dans le domaine de la gestion de l'environnement ou de l'aménagement du territoire / autres diplômes équivalents.
- avoir au moins dix (10) ans d'expérience dans les domaines l'évaluation environnementale.
- avoir des compétences avérées dans les domaines de la capitalisation des connaissances et acquis.
- avoir une capacité de synthèse, d'analyse et de rédaction en français.
- avoir une bonne expérience des exercices et processus de capitalisation dans un environnement multi acteurs et ;
- maîtriser la langue française et avoir un accès facile pour la démarche administrative.
- Avoir réalisé au cours des trois dernières années au moins 05 EIES pour des projets financés par des banques de développement avec un rapport de qualité validé par l'ABE avec l'obtention du certificat de conformité environnemental (CCE) pour des projets de grande envergure. Avoir réalisé une EIES pour un projet financé par la BAD sera un atout.

NB : Au regard du nombre de site par lot, le consultant proposera en conséquence dans sa méthodologie une répartition convenable de consultants afin de répondre au délai.

DUREE DE L'ETUDE

Le Cabinet ou l'équipe de consultants disposera de trente (30) jours maximum de consultation pour réaliser sa mission jusqu'à la finalisation et l'obtention du CCE.

Les EIES démarreront le 03 août 2020.

Le rapport provisoire est attendu le 24 août 2020.

**Cadre de Gestion Environnementale et Sociale du Projet d'appui au développement des compétences
pour l'emploi dans les secteurs prioritaires (PDCESP)**

Le rapport final à transmettre à l'ABE est attendu au plus tard le 27 août avec la prise en considération des observations de la Cellule d'appui et de la BAD.

La validation des rapports de EIES avec la délivrance des certificats de conformité environnemental (CCE) est attendue au plus tard le 02 septembre 2020.

La publication du rapport des EIES des 09 sites par la partie nationale et par la BAD est attendue au plus tard le 04 septembre 2020.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Chaque équipe qui postule devra soumettre sous pli fermé :

- ✓ une note méthodologique et ses références techniques accompagnée d'une,
- ✓ offre financière pour la réalisation de l'étude.

OBLIGATIONS DU MAITRE D'OUVRAGE

Sous l'autorité et la responsabilité du maître d'ouvrage, la Cellule d'appui à la mise en œuvre de la Stratégie de l'EFTP (CA-SNEFTP) sera l'organe de liaison entre l'équipe de consultants et l'ensemble des institutions et services publics concernés pour la réalisation de l'étude. Elle facilitera les contacts, les visites sur le terrain et veillera à ce que les consultants aient accès à toute la documentation et à toutes les informations disponibles nécessaires à l'exécution de la mission.

L'ensemble du dossier sera transmis sous pli fermé à l'adresse.....

Livrables

Le consultant doit déposer à la fin des travaux un rapport d'EIES simplifié (Version provisoire) en Quinze (15) copies dont 10 copies du rapport provisoire et 1 CD à l'ABE et 5 à la CA-SNEFTP puis, 3 copies du rapport final et 1 CD à l'ABE et deux (2) à la CA-SNEFTP en plus du Certificat de Conformité Environnemental (CCE).

**Cadre de Gestion Environnementale et Sociale du Projet d'appui au développement des compétences
pour l'emploi dans les secteurs prioritaires (PDCESP)**

Annexe 2.1. : Complément caractéristiques des sites et besoins en construction et équipement pour le Lot 2

4. Spécificités du lycée agricole Bernadette SOHOUDJI AGBOSSOU d'Adjahonmè

Le site du lycée technique agricole d'Adjahonmè est un site déjà fonctionnel et est érigé sur un domaine d'une superficie de 96 ha clôturés.

Le domaine du lycée est limité :

- ✗ Au Sud, par la Route Nationale Inter Etats AZOVE-ABOMEY sur 800m ;
- ✗ Au Sud-ouest par une parcelle privée ;
- ✗ A l'Ouest par un hameau sur 1200m ;
- ✗ A l'Est par des parcelles privées sur 1200m.

La localité d'Adjahonmè est l'un des arrondissements de la commune de Klouékanmè. Cette commune est délimitée au nord par la commune d'Abomey, au sud par celles de Djakotomey, de Lalo et de Toviklin, à l'est par la commune d'Agbangnizoun, à l'ouest par celle d'Aplahoué. Elle est traversée par le fleuve Couffo.

Population : 128 597 hab. (2013)

Densité : 344 hab./km²

Coordonnées : 6° 58' 49" nord, 1° 50' 32" est

Superficie 37 400 ha = 374 km²

Lycée agricole Bernadette SOHOUDJI AGBOSSOU d'Adjahonmè	COMMUNE : KLOUEKANME					
	ARRONDISSEMENT : ADJAHONME					
	QUARTIER : ADJAHONME-CENTRE					
	Coordonnées : X : 366560 Y : 778826					
	Année de création : 2011					
Type de projet	Projet de construction	<input type="checkbox"/>	Projet de réhabilitation	<input checked="" type="checkbox"/>	Extension	<input type="checkbox"/>
	Projet d'investissement	<input type="checkbox"/>	Projet mixte	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>

	Projet de service
Travaux à effectuer	<p><i>Besoin en infrastructures</i></p> <p><i>Les travaux de réhabilitation de ce lycée technique agricole prennent en compte :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Un bloc administratif - Un bloc « Nutrition et technique alimentaire (NTA) selon le PDA » comprenant un laboratoire + atelier, salle de lancement, bureaux + magasins, une unité de production / Incubateurs - Un bloc « Production animale selon le PDA » comprenant un laboratoire + atelier, salle de lancement, bureaux + magasins, une unité de production / Incubateurs - Un bloc « Production végétale selon le PDA) » comprenant un laboratoire + atelier, salle de lancement, bureaux + magasins, une unité de production / Incubateurs - La construction du bloc « Salles spécialisées » comprenant une salle informatique, salle multimédia + bibliothèque ; - Dortoir pour filles et garçons - Cuisine + réfectoire <p>Besoin en formations</p> <ul style="list-style-type: none"> - Généralisation à l'échelle des spécialités « Production Animale » et « Nutrition et Technologie Alimentaire », la formation des apprenants sur la base des curricula additionnels des quatre « Chaînes de Valeur Ajoutée » en expérimentation » - Sélection avec l'appui technique des responsables de l'ATDA, d'autres Chaîne de Valeur notamment en lien avec les filières agricoles en promotion dans la zone - Elaboration avec l'appui technique et financier de l'ATDA, de l'INIFRCF et d'autres institutions les curricula en rapport avec les chaîne de valeur sélectionnées - Organisation de séminaires de formation sur la problématique des chaînes de valeur au profit des apprenants de la 3^{ème} année - Renforcement des capacités des formateurs sur la mise en œuvre de dispositifs de formation diversifiés (formation par alternance, formation à distance, formation itinérante etc.) - Renforcement des capacités des formateurs sur l'élaboration

	<p>des modules de formation en réponse à la demande</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développement des formations professionnelles initiales de courte durée en direction des jeunes déscolarisés du département du COUFFO
	<p align="center"><i>Besoin en équipements et renforcement de capacité</i></p> <p>Les besoins en équipements : se référer à l'annexe 2 concernant la liste des besoins en équipements des lycées agricoles</p> <p align="center">-</p>
<p>Caractéristiques du site</p>	<p>Le site appartient au lycée et aucune plainte de litige n'a été notifiée. Le site est caractérisé par une végétation, <i>Khaya senegalensis</i>), de plusieurs espèces ornementales telles que <i>Ravenala madagascariensis</i>, et de champ et jachère.</p> <p>L'unité pédologique qui s'observe sur le site est celle d'un sol ferrallitique appauvri sur sédiment meuble.</p>

5. Spécificités du lycée technique Agro-pastoral de Savalou

Le site du lycée technique Agro-pastoral de Savalou est un site déjà fonctionnel et est érigé sur un domaine d'une superficie de 100ha 1a 99ca non clôturé mais renforcé par le *Gmelina arboréa*.

Savalou est une ville du Bénin, chef-lieu de la commune du même nom, située au centre-sud du pays, dans le département des Collines.

Superficie : 2 674 km²

Département : Collines

Population : 35 433 (2012)

Densité de la population : 39,2km²

Altitude de Savalou : 226 m

Climat de Savalou Climat de savane avec hiver sec

Lycée technique Agro-pastoral de Savalou	COMMUNE : SAVALOU
	ARRONDISSEMENT : KPATABA
	QUARTIER : KOUTAGO
	Coordonnées : X : 391947 Y : 887287
	Année de création : 2013
Type de projet	Projet de construction <input type="checkbox"/> Projet de réhabilitation <input checked="" type="checkbox"/> Extension <input checked="" type="checkbox"/> Projet d'investissement <input checked="" type="checkbox"/> Projet mixte <input type="checkbox"/> Projet de service <input type="checkbox"/>
Travaux à effectuer	<p><i>Besoin en infrastructures</i></p> <p><i>Les travaux de réhabilitation de ce lycée technique Agropastoral prennent entre autre en compte :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Un bloc administratif - Un bloc « Nutrition et technique alimentaire (NTA) selon le PDA » comprenant un laboratoire + atelier, salle de lancement, bureaux + magasins, une unité de production / Incubateurs - Un bloc « Production animale selon le PDA » comprenant un laboratoire + atelier, salle de lancement, bureaux + magasins, une unité de production / Incubateurs - Un bloc « Production végétale selon le PDA) » comprenant un laboratoire + atelier, salle de lancement, bureaux + magasins, une unité de production / Incubateurs - La construction du bloc « Salles spécialisées » comprenant une salle informatique, salle multimédia + bibliothèque ; - Dortoir pour filles et garçons - Cuisine + réfectoire - VRD - L'installation d'une écloserie, filet et épuisettes - L'installation d'un dispositif pour l'élevage en batterie - L'installation d'un système d'irrigation moderne - La construction et l'équipement d'une lapinière

	<ul style="list-style-type: none"> - La construction d'un atelier en AER - Un forage - logement - <p>Besoins en formations</p> <p>Généralisation à l'échelle des spécialités « Production Animale » et « Nutrition et Technologie Alimentaire », la formation des apprenants sur la base des curricula additionnels des quatre « Chaînes de Valeur Ajoutée » en expérimentation »</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sélection avec l'appui technique des responsables de l'ATDA, d'autres Chaîne de Valeur notamment en lien avec les filières agricoles en promotion dans la zone - Elaboration avec l'appui technique et financier de l'ATDA, de l'INIFRCF et d'autres institutions les curricula en rapport avec les chaîne de valeur sélectionnées - Organisation de séminaires de formation sur la problématique des chaînes de valeur au profit des apprenants de la 3^{ème} année - Renforcement des capacités des formateurs sur la mise en œuvre de dispositifs de formation diversifiés (formation par alternance, formation à distance, formation itinérante etc.) <ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des capacités des formateurs sur l'élaboration des modules de formation en réponse à la demande - Développement des formations professionnelles initiales de courte durée en direction des jeunes déscolarisés du département des COLLINES
	<p><i>Besoin en équipements et renforcement de capacité</i></p> <p>Les besoins en équipement : <u>se référer à la liste des équipements pour les lycées techniques agricoles à l'annexe 2</u></p>
<p>Caractéristiques du site</p>	<p>Le site appartient au lycée et aucune plainte de litige n'a été notifié.</p> <p>Le site est un site enclavé situé à 5km de la voie et est borné à l'Est par la rivière de AGBADO.</p> <p>Il est caractérisé par une végétation essentiellement composée d'essences forestières (<i>Tectona grandis</i>, <i>Azadiratha indica</i>, <i>Parkia biglobosa</i>, <i>Gmelina arborea</i>, <i>Acacia auriculiformis</i>), d'essences fruitier (<i>Carica papaya L.</i>, <i>Mangifera indica L.</i>, <i>Musa paradisiac.</i>) et de champ et jachère.</p>

	L'unité pédologique qui s'observe sur le site est celle d'un sol ferrugineux tropicaux, hydromorphe.
--	--

Autre particularité du site :

Bien que le lycée est érigé sur une superficie de 100ha, le responsable a jugé mieux d'externaliser la vente des produits agricoles du lycée. Ce besoin d'extension est dû à l'enclavement du lycée qui ne permet pas une visibilité des produits agricoles. A cet effet, un site a été identifié pour implanter la boutique. Il s'agit d'un domaine de 0,18ha situé au bord de la voie bitumée et à 4,7km du lycée. C'est un domaine public appartenant à la mairie qui a été mis à la disposition du lycée pour abriter la boutique. L'unité pédologique est celle des sols hydromorphes, la végétation existante est composée de champs jachère, de 7 pieds d'arbres de teck. Actuellement le site est en labour pour accueillir une culture en attendant le démarrage effectif des travaux de construction. Il n'y a pas de réinstallation involontaire à faire.

L'ouvrage à réaliser est un bâtiment à 5 compartiments constitués de :

- ☒ 1 hall d'exposition des produits agricoles
- ☒ 1 magasin
- ☒ 1 cabine de gestion
- ☒ 1 hall de réunion
- ☒ 1 salle de dégustation

La boutique permettra une visibilité des produits agricoles transformés par le lycée et donc facilitera l'écoulement de ses produits.

6. Spécificités du centre de formation professionnelle et d'apprentissage d'Agouagon

Le site du centre de formation professionnelle et d'apprentissage d'Agouagon est un site déjà fonctionnel et est érigé sur un domaine d'une superficie de 50ha non clôturé et répartie en deux sites de trente (30) hectares (site 1) et de vingt (20) hectares (site 2). Les 20ha (site 2) sont prévus pour les constructions de salles de classes et autres et les 30ha (site 1) uniquement pour les activités agricoles et d'élevage. **Les investissements ne seront que sur le site 2 pour les métiers de l'énergie.**

Le site 1 est situé :

- ☒ Au Nord par les domaines privés et une mission catholique ;
- ☒ Au Sud par le chemin de fer et la gare de l'OCBN ;
- ☒ A l'Est par le centre de santé du village d'Agouagon ;
- ☒ A l'Ouest par la piste menant de Hlassoé au GEG de Thio.

Le site 2 est situé :

- ☒ Au Nord par un domaine privé
- ☒ Au Sud par une voie projetée de 20m
- ☒ A l'Est et à l'ouest par des domaines privés.

**Cadre de Gestion Environnementale et Sociale du Projet d'appui au développement des compétences
pour l'emploi dans les secteurs prioritaires (PDCESP)**

Le CFP d'Agouagon est situé dans l'arrondissement de Thio dans la commune de Glazoué située centre-sud du Bénin, chef-lieu de la commune du même nom.

Population : 124 431 hab. (2011)

Densité : 92 hab./km²

Coordonnées 7° 58' 25" nord, 2° 14' 24" est

Superficie 135 000 ha = 1 350 km²

Coordonnées géographiques de Glazoué : Latitude: 7.97361, Longitude: 2.24

7° 58' 25" Nord, 2° 14' 24" Est

Altitude de Glazoué : 183 m

Climat de Glazoué Climat de savane avec hiver sec.

Centre de formation professionnelle et d'apprentissage d'Agouagon	COMMUNE : GLAZOUE		
	ARRONDISSEMENT : THIO		
	QUARTIER : AGOUAGON		
	Coordonnées : X : 421745 Y : 882067		
	Année de création : 2019		
Type de projet	Projet de construction <input type="checkbox"/>	Projet de réhabilitation <input checked="" type="checkbox"/>	Extension <input type="checkbox"/>
	Projet d'investissement <input checked="" type="checkbox"/>	Projet mixte <input type="checkbox"/>	
	Projet de service <input type="checkbox"/>		
Travaux à effectuer	Besoin en infrastructures		
	<p><i>Les travaux de réhabilitation de ce centre de formation prennent entre autre en compte :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - La construction d'un bloc administratif ; - La construction d'un internat pour les filles et garçons ; - Construction de cuisine + réfectoire pour les internés - La construction du bloc de département « Electro-technique » comprenant des ateliers, un laboratoire, une salle de lancement de travaux, et bureaux + magasins ; - La construction du bloc « Froid et climatisation » comprenant des ateliers, un laboratoire, une salle de lancement de travaux, et bureaux + magasins ; - - - La construction du bloc « Salles spécialisées » comprenant des salles de dessin, salle informatique, salle multimédia + bibliothèque ; - VRD - 02 logements 		
	Besoin en équipements et renforcement de capacité		
	<p><i>Les besoins en équipement concernent entre autres :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Se référer à l'annexe 3 		

**Cadre de Gestion Environnementale et Sociale du Projet d'appui au développement des compétences
pour l'emploi dans les secteurs prioritaires (PDCESP)**

	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en réseau du courant triphasé de la SBEE ; - Raccordement du centre en eau potable de la SONEB
<p>Caractéristiques du site</p>	<p>Le site appartient au lycée et est constitué en 2 blocs. Le second bloc est réservé pour les activités agricole et est situé à environ 17km du site 1.</p> <p>Le site 2 est caractérisé par une végétation essentiellement composée d'essences forestières (<i>Tectona grandis</i>, <i>Azadiratha indica</i>, <i>Parkia biglobosa</i>), d'arbustes (<i>Piliostigma thonningii</i>), d'essences fruitier (<i>Carica papaya L.</i>, <i>Mangifera indica L</i>) et de champ et jachère.</p> <p>Le site 1 est caractérisé par une savane arbustive, la présence de champ et jachère, de bas-fond et l'existence de lit du fleuve Ouémé.</p> <p>L'unité pédologique qui s'observe sur le site est celle d'un sol ferrugineux tropical. Aucun problème de litige signalé mais on note la présence d'un squatteur entêté sur le site de 30ha. Néanmoins, l'acte de donation et le levé topo sont à la disposition du lycée. Il n'y aura donc pas de réinstallation involontaire à faire.</p>

Annexe 2.1. : Liste des équipements des lycées techniques agricole

BESOINS EN EQUIPEMENTS POUR LES LYCEES TECHNIQUES AGRICOLES

POUR LES SIX (05) LYCEES AGRICOLES

1 - EQUIPEMENTS DE PRODUCTION ANIMALE (DEPEND DU POLE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE)

58	Désignation					
59		LAMS	Kika	Djougou	Savalou	Adjahomey
	Broyeur mélangeur	02	01	01	01	01
60	Granuleuse	02	01	01	02	10
61	Cage de poules pondeuses	20	10	10	20	110
62	Pistolet drogueur	10	12	05	06	51
63	Radian pour chauffage des poussins	3	2	2	3	14
64	Abreuvoirs automatiques pour lapins	200	60	50	100	560
65	Abreuvoirs automatiques pour poussin	50	60	50	70	340
66	Abreuvoirs automatiques pour poulettes	60	60	50	60	360
67	Mangeoires poussins	70	65	60	60	390
68	Mangeoires poulettes	80	60	50	55	365
69	Seringues automatiques pour bovins	15	20	20	04	79
70	Seringues automatiques pour volailles	20	20	20	04	89
71	Instruments chirurgicaux en petite médecine vétérinaire	06	08	07	06	36
	Balances électroniques	15	20	08	04	50
	Pulvérisateurs électroniques	15	10	10	04	51
74	Thermomètres électroniques	30	10	15	20	100
75	Débecqueurs à laser	10	10	30	04	69
76	Débecqueurs électroniques	10	10	30	04	69
77	Pondoirs modernes	100	20	50	30	280
78	micro centrifugeuses	10	10	05	01	33
79	Incubateur automatique	02	02	02	01	12
80	Réactifs GMSA	20	02	10	04	76
81	Mangeoires pour ruminants	30	20	30	10	120
82	Abreuvoirs pour ruminants	30	20	30	10	120
83	Clapier moderne pour lapin	50	50	10	100	280
84	Eleveuses ordinaire	20	05	04	04	48
85	Estampieur des œufs	02	05	02	02	16

86	Trousses à dissection	15	06	10	08	57
87	Ecrans	05	05	02	02	20
88	Appareils photos numériques	04	03	06	02	22
89	Réfrigérateurs	10	05	02	02	25
90	Pinces burdizzo	10	10	05	04	44
91	Pinces burdizzo	10	10	05	03	43
92	Pinces burdizzo	10	10	05	03	43
93	Balances	10	05	03	01	23
94	Balances	10	05	03	01	23
95	Balances	10	05	03	01	23
96	Balances	10	05	03	01	23
97	Débecqueurs manuels	20	15	10	10	85
98	Hygromètres	05	03	02	04	23
99	Lassos	08	09	06	08	51
00	Trocarts petits ruminants	10	10	05	03	43
01	Trocarts grands ruminants	10	10	05	07	47
02	Stéthoscopes	08	10	05	09	51
03	Sondes naseau pharyngien	15	10	10	04	54
04	Sondes œsophagiennes	09	04	05	02	32
05	Bascule (pèse bétail)	03	02	02	01	14
06	Spéculum vaginal	05	03	05	04	24
07	Tensiomètre	05	05	02	04	25
08	Phonendoscopes	05	05	02	02	29
09	Otoscopes	05	05	02	02	21
10	Balances électroniques	08	05	05	02	25
11	Microscope	15	12	10	10	71
112	Balances électroniques	09	06	04	02	34
113	Balances électroniques	09	06	04	02	34
114	Rubans baryométriques	15	15	16	08	74

2-EQUIPEMENTS DE PRODUCTION VEGETALE

77							
78	Tracteur	70 à 90 CV	02	02	04	02	02
79	Charrues à disques	à 2 et à 3 corps de 60 CV	02	02	03	02	03
80	Charrues à socs	2 socs	02	02	02	00	01
81	Pulvérisateurs tandem	16 disques	02	03	01	01	01
82	Pulvérisateurs offset	16 disques	02	03	01	01	01
83	Herses	A dents flexibles	02	02	01	00	01
84	Cultivateurs motorisés		02	05	03	00	04
85	Semoirs mono-grain		02	03	02	02	02
86	Pulvérisateur motorisé	capacité 1 m ³	02	02	02	01	01
87	Epandeur d'engrais organique		02	02	02	02	01
88	Epandeur d'engrais minéral		02	02	02	02	01

89	Remorque	capacité 4 tonnes	05	02	02	02	02
90	Moissonneuse de maïs	à 2 rangers	05	02	02	04	02
91	Déchaumeuse		04	02	02	04	02
92	Souleveuse d'arachide	60 CV	04	03	03	02	02
93	Egreneuse de soja		04	04	02	04	02
94	Tondeuse de gazon		04	02	02	02	02
95	Charrue chisel		02	02	01	01	01
96	GPS		20	02	05	08	10
97	Greffoirs		50	30	20	50	40
98	Ruban		20	20	30	10	40
99	Décamètres		50	50	30	30	20
00	Sécateurs		70	20	20	50	40
01	Boussoles		20	10	05	10	05
02	Gyrobroyeurs 1,5	60 CV	02	02	03	02	02
03	Balance électronique		10	05	10	02	10
04	Matériel d'entretien et de réparation pour l'atelier		10	02	10	02	02
05	Binettes		80	50	50	50	20
06	Serfouettes		80	50	50	50	10
07	Fourches à fumier		30	15	15	10	10
08	Transplantoirs		40	20	30	25	20
09	Thermomètres à sonde		10	10	10	05	04
10	Humidimètres		10	05	20	05	04
11	Microscopes		10	10	10	04	00
12	Les loupes	Simple	40	10	10	10	20
13	Pulvérisateurs à dos		07	05	04	06	06
14	Brouettes		50	30	30	20	20
15	Haches		20	12	30	15	10
16	Houes	Houe simple avec manche en fer	80	50	60	60	40
17	Marchettes		80	50	60	60	40
18	Tuyauteries pour l'irrigation		2000 m	1600	1000	1800	1500 m
19	Bandes perforées	Rouleaux de 50m	50	20	30	35	30
20	Forage pour l'irrigation		03	02	03	01	01
21	Motopompes		05	05	05	03	02
22	Goutteurs		200	130	120	300	300
23	Tourniquets		100	50	80	100	70
24	Fourches à bêcher		30	15	10	08	10
25	Autoclaves		07	03	02	01	04
26	Masses marquées		20	20	10	08	10
27	Réfrigérateurs		10	01	05	01	04
28	Congélateurs Couchés	425 litres, 02 battants, 1,2 kw.h/24h, Inoxydable	10	01	02	01	02
29	Congélateurs Debout	06 casiers	10	01	02	01	02
30	Jalons		50	20	30	20	40
31	PH-mètres		10	10	05	05	10
32	Égreneuses à		03	03	02	03	02

	maïs						
33	Plantoirs		50	50	20	20	40
34	Plantoirs à bulbe		50	50	20	10	20
35	Triangles de courbe de niveau		08	05	04	05	04
36	Fils barbelés pour sécuriser les potagers	1000 m linéaires	80	40	20	45	05
37	Plateaux		20	20	10	10	08
38	Pioches	Pioche avec manche	30	15	20	25	10
39	Arrosoirs		60	50	45	45	40
40	Bêches		40	30	35	30	20
41	Pelles		60	20	50	50	20
42	Aire de séchage		02	01	01	01	01
43	Magasin de stockage		02	01	01	01	01
44	Suppresseurs		10	07	06	08	06
45	Aiguiseuse motorisée		10	06	05	05	04
46	Vidéo projecteur		02	02	03	02	02
47	Salle multimédias		02	01	02	01	01
48	Salle informatique		02	01	02	01	01
49	Ordinateur	de bureau	80	10	20	10	10
50	Ordinateur	Portatif	15	10	10	10	10
51	Tricycle	Moto 150 à 3 roues + remorque avec ventilateur	03	02	02	02	03
52	Raccord flexible	Rouleau de 100m	20	10	12	12	14

Annexe 3 : Liste des équipements de CFPA d'Agouagon

DESIGNATION
Banc d'alimentation comportant :
- 3 x 400 V + N + T fixe 3A
- 3 x 500 V + N (variable)
- 1 x 220 V fixe 50 Hz
- 1 x 300V variable 50 Hz avec sélection de la sortie utilisée
- 24 V – 50 Hz
- 12 V – 50 Hz
- 6 V – 50 Hz
- 250 V c-c fixe, 2,5 A
- 300V c-c variable
- 24 V c-c
- 12 V c-c
- 6 V c-c
Machine didactique à induction triphasée à rotor en court-circuit 220 / 380 V.50Hz.
Machine didactique à courant continu 220 V.
Rhéostat de démarrage pour machine à courant continu avec bobine 220V
Transformateur monophasé didactique
Transformateur triphasé didactique
Tachymètre portatif 5000 tr/ mn.

DESIGNATION
Multimètre à affichage numérique multifonction
Wattmètre numérique
Ampèremètre analogique AC-DC magnétoélectrique
Voltmètre analogique AC-DC magnétoélectrique
Wattmètre analogique mono – triphasé
Cordons de raccordement 4mm à reprise arrière et sécurité rétractable de section 2.5 mm ²
Cordons de raccordement 4mm à reprise arrière et sécurité rétractable de section 2.5 mm ²
Cordons de raccordement 4mm à reprise arrière et sécurité rétractable de section 2.5 mm ²
Cordons de raccordement 4mm à reprise arrière et sécurité rétractable de section 2.5 mm ²
Perceuses à colonne Avec accessoires
Perceuses portatives Avec accessoires
Etau à mors parallèles ouverts 11 mm.
Contacteurs 220V
Contacteurs 380V
Blocs additifs instantanés.
Contacteurs 220V auxiliaires
Blocs additifs temporisés à l'action.
Blocs additifs temporisés au relâchement.
Boîtes à boutons poussoirs : marche – arrêt.
Boîtes à boutons poussoirs : marche – arrêt – marche
Sectionneurs portes- fusibles tripolaires.
Douilles B 22 droites
Sonneries trembleuses
Sachets de 100 Vis à bois Æ 6
Moulure 20x25
Rouleaux Fil conducteur VGV TH 4X1,5 mm ²
Rouleaux Fil conducteur TH 1,5 mm ²
Rouleaux Fil conducteur VGV 4X1,5 mm ² souple
Rouleaux Fil conducteur 1,5 mm ² souple
Barrettes de borniers (8,10,12,16)
Caisse à outils d'électricien contenant :
- Fer à souder
- Pompe à dessouder
- Bobine d'étain
- Pâtes à souder
- Tournevis toutes gammes
- Testeur
- Pince universelle
- Pince à couper
- Pince à dénuder
- Pince à bout plat
- Pince à bout rond
- Canif d'électricien
- Mètre pliant
- Marteau de 150 grammes
- Cadre de scie à métaux
- Scie à métaux
- Limes plates toute gamme
- Limes rondes toute gamme
- Limes râpes toute gamme
- Boîtes de tereaux
- Boîtes de filières
- Tourne à gauche
- Porte filière
- Gamme de clés

DESIGNATION
Chignoles électriques
Interrupteur simple allumage (SA)
Interrupteur double allumage (DA)
Commutateur va et vient C6
Commutateur double va et vient.
Bouton poussoir
Prise de courant 2P+ T
Barrette de terre
Piquet de terre en cuivre
Conducteur en cuivre nu
Télerupteur
Minuterie
Lampe à incandescence
Disjoncteur tétrapolaire
Disjoncteur tripolaire
Disjoncteur bipolaire
Disjoncteur unipolaire
Relais thermique.
Compteur d'énergie monophasée
Compteur d'énergie triphasée
Pince ampère métrique poly calibré
Contrôleur d'installation
- mesure des isolements EN 615572
- mesure des résistances de boucles EN 6161577
- mesure de continuité EN 615574
- mesure de résistance de terre EN 615575
- test de différentiel EN 61 5576
- mesure du temps de déclenchement
- mise en évidence de l'ordre des phases
- Piquets de terre en aluminium
Variateur de lumière
Interrupteur crépusculaire
Gâche électrique
Oscilloscope
Proto-bord
Panneau Photovoltaïque au silicium monocristallin 250 w
Panneau Photovoltaïque au silicium poly cristallin 250 w
Panneau Photovoltaïque au silicium amorphe 150w
Batterie d'accumulateurs étanche 100 Ah - 12v
Pompe solaire 90 m 48V cc ou équivalence
Inverseur
Batterie d'accumulateurs ouverte 100 Ah - 12v
Régulateur solaire 2500 KVA 12v/24v
Lampe à halogène standard
Lampe fluorescente
Convertisseur 2500 KVA CC / CA
Onduleur 3000 Pro
Boite à pharmacie

Annexe 3 : PROCES VERBAL, LISTE DE PRESENCE ET LISTE DES PERSONNES RENCONTREES LTA DJOUGOU

REPUBLIQUE DU BENIN

**MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES, TECHNIQUES ET DE LA
FORMATION PROFESSIONNELLE**

**CELLULE D'APPUI A LA STRATEGIE NATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA
FORMATION TECHNIQUES ET PROFESSIONNELS**

**PROJET DE REHABILITATION/CONSTRUCTION DE LYCEE TECHNIQUE
AGROPASTORALE DE DJOUGOU**

CENTRE DE RECHERCHES ET D'ETUDE POUR UN DEVELOPPEMENT DURABLE

**PROCES VERBAL DE CONSULTATION DU PUBLIC DANS LE
CADRE DE L'ELABORATION DE L'ETUDE D'IMPACT
ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (EIES)**

Lieu	:	Salle de réunion (portant la mention réfectoire) du Lycée Technique Agropastorale de DJOUGOU
Date	:	Judi, le 07Août 2020
Heure de début	:	15h 24 mn
Heure de fin	:	17 h 20 mn
Langues de communication	:	Français
Nombre de participants	:	Hommes :23Femmes :00 <div style="text-align: right;">Total 23</div>

CONSULTATION DU PUBLIC DANS LE CADRE DE L'ELABORATION DE L'ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET
SOCIAL (EIES)

L'an deux mille vingt et le jeudisixaoût, s'est tenue dans la salle de réunion (réfectoire non fonctionnel) du Lycée Technique Agropastorale de Djougoudans l'Arrondissement de Bariénoù, une séance de consultation du public relative à la mission d'Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) du sousProjet de construction/réhabilitation du Lycée Technique Agropastorale de Djougou (LTAD) dansle cadre de la stratégie nationale d'enseignement et de formation techniques et professionnels (SNEFTP).

Cette séance a connu la participation des représentants desenseignants, des élèves, des membres de l'Administration, des parents d'élève et le personnel d'appui. La liste complète des participants est jointe au présent procès-verbal.

L'objet de cette séance est de :

- échanger avec les principaux bénéficiaires sur le projet ;
- de présenter le contexte de la réalisation de l'EIES du projet ;
- de présenter les impacts potentiels et les mesures d'atténuation/compensation envisagées pour atténuer les impacts négatifs et maximiser ceux positifs.
- de recueillir les attentes, les perceptions et les solutions envisageables sur les différents aspects d'exécution dudit projet à prendre en compte dans la finalisation du rapport d'EIES et de l'intégrer dans le Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) du projet.

La séance qui s'est tenue en langue française a été présidée par le Proviseur du Lycée monsieur, ALLAGBE Florentin.

A l'ouverture, Mr ALLAGBE Florentin a remercié l'équipe du Cabinet CREDD chargée de la mission d'EIES et a accordé la parole au Dr ALLAGBE Simon qui a son tour a fait une brève présentation de l'équipe de la mission et accordé la parole à monsieur WABI marcos, expert associé à la mission qui a pris la parole en remerciant les différentes parties prenantes à la séance de ladite consultation du publique etexhorté les participants à poser des questions sur les différents aspects du projets en mettant un accent particulier sur sesenjeux et ses atouts pour l'agrandissement du Lycée, la viabilisation de l'Arrondissement de Bariénoù et le développement de la Commune de Djougou en particulier et le Bénin en général.

Il a ensuite salué la présence effective des différentes parties présentes puis les a remerciés pour l'attention accordée à ladite séance à travers la volonté manifeste de chacun et lamobilisation observée. Après ses propos, il redonna la parole au Dr ALLAGBE Simon qui aborda présentation le plan du déroulement de la séance en ces étapes:

- ✓ présentation de la stratégie nationale d'enseignement et de formation techniques et professionnels (SNEFTP) ;
- ✓ présentation de la politique de sauvegarde environnementale du partenaire technique et financier notamment la BAD qui a occasionné l'enclenchement de la procédure

CONSULTATION DU PUBLIC DANS LE CADRE DE L'ELABORATION DE L'ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (EIES)

d'évaluation environnementale et sociale qui a motivé la présente consultation du public qui regroupe les différentes parties prenantes dans la salle de réunion ;

- ✓ présentation des divers aspects environnementaux et sociaux du projet ;
- ✓ recueil des préoccupations, avis et perceptions des bénéficiaires ;
- ✓ réponses aux diverses questions et préoccupations évoquées.

1. Présentation du projet à travers ses avantages et ses probables inconvénients

Dr ALLAGBE Simon a présenté aux participants le contexte et la pertinence de la réalisation d'une EIES qui est une exigence de la loi-cadre sur l'environnement pour tout projet de développement ou toute activité susceptible de générer des impacts sur l'environnement. Il a ajouté que l'EIES est également une exigence pour bénéficier de l'appui des partenaires techniques et financiers (PTF) dont la BAD dans le cadre du projet de construction/réhabilitation du Lycée Technique Agropastorale de Djougou.

Dr ALLAGBE a poursuivi en précisant que vu que la représentation de chaque couche et acteurs du Lycée, de l'Arrondissement et de la Commune étant marquée à la séance les débats seront riches et productives pour une prise en compte effective dans la mise en œuvre du projet afin d'impacter les différentes communautés du Bénin.

Ensuite, il a souligné que les principaux aspects à prendre en compte dans le cadre dudit projet sont les impacts positifs du projet à travers ;

- la viabilisation de l'aire d'influence du projet ;
- l'amélioration des conditions d'étude des élèves du lycée ;
- l'amélioration du cadre de travail des enseignants ;
- l'ouverture d'une débouchées pour des nouvelles activités autour du Lycée ;
- la réduction de la corvée des élèves et enseignants qui doivent tous les jours faire 4 à 12 Km pour arriver au Lycée ;
- la création d'emploi pour la population en phase de construction.

En ce qui concerne les impacts négatifs, Dr ALLAGBE Simon a rassuré les différentes parties prenantes que le projet a plus d'impacts positifs que négatifs. Les impacts négatifs majeurs se résument aux risques d'accident de travail ce qui concerne beaucoup plus les ouvriers, les accidents de circulation à cause de la proximité du lycée à la RNIE 6, de nuisances sonores et la pollution atmosphérique. Il a cependant rassuré les populations que c'est dans le but que les dispositions soient prises pour atténuer, réduire et minimiser les impacts négatifs et maximiser ceux positifs que l'étude d'impact environnementale et sociale a été initiée et dans une approche participative a regroupé les différentes parties prenantes dans cette salle.

Il a conclu en invitant l'assemblée à des échanges constructifs dans une ambiance de convivialité, tout en argumentant que leur volonté pour l'atteinte des objectifs du projet est ressentie fort longtemps à travers leurs réponses massives à la séance.

2. Recueil des préoccupations, avis et perceptions des populations

CONSULTATION DU PUBLIC DANS LE CADRE DE L'ELABORATION DE L'ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (EIES)

N°	INTERVENANTS	QUESTIONS/PREOCCUPATIONS	REPOSES
1	OSSA TADJOU Dine (Délégué des élèves)	<p>Le problème crucial que vivent les apprenants du Lycée Technique agropastorale est relatif au manque d'équipements de première nécessité notamment l'eau, l'électricité, le logement des élèves boursiers et le moyen de déplacement de ces derniers qui est une source de réduction chaque année de la motivation des élèves à poursuivre les études et qui fait du jour en jour l'objet de plaintes des parents. Le manque de ces équipements précités principalement le manque d'électricité et le moyen de déplacement est une source non négligeable d'insécurité des élèves principalement filles et des risques d'accidents de circulation pour tous les élèves du Lycée (long parcours à pieds sur la RNIE 6 de l'Arrondissement de Bariérou jusqu'au Lycée).</p> <p>Le lycée connaît des problèmes d'eau et la population traverse la rue pour venir chercher de l'eau dans l'enceinte du Lycée, ce qui entraîne un fort risque d'accidents. Il sera judicieux que le Lycée dispose son point d'eau et qu'un nouveau point d'eau soit créé pour réduire le flux de la population dans le Lycée et permettre au Lycée d'être à l'abri des flux des rivières pour éviter de perturber les élèves dans leur environnement.</p>	<p>L'équipe de la consultation a apporté une clarification que cet aspect est connu de tous et c'est la raison d'initiation du projet. Ces préoccupations seront prises en compte progressivement pour hisser le Lycée agropastorale de Djougou au même rang que les autres lycées et même au-delà.</p>
2	KORICO Souleymane (Bureau APE)	<p>Mes préoccupations sont relatives aux équipements de travail des élèves et professeurs notamment, la connexion wifi, les tableaux adaptés au contexte actuel de la formation.</p>	<p>Cette préoccupation est prise en compte et sera transcrit dans le rapport pour sa prise en compte par les autorités et d'ailleurs le CA présent a entendu et est témoin. Nous ne pourrions que lui demander de remonter de remonter l'information de ses pairs.</p>
3	ASSOU Sévérin	<p>Besoin en renforcement en capacité des enseignants pour s'adapter au contexte du marché de l'emploi</p>	<p>Vos préoccupations sont tout à fait normales. L'utilisation des craies de ne sont pas sans conséquence sur vous enseignant.</p>
4	DOGNON Waidi	<p>Besoins en infrastructures (providentrie, poulailler et équipements du Lycée et des matériels de travail pour les travaux pratiques et des ateliers de TP.</p>	
5	AGBATOU Roufai	<p>Une diversification des filières du Lycée pour apporter des compétences nouvelles à zone du projet et le département.</p>	

CONSULTATION DU PUBLIC DANS LE CADRE DE L'ELABORATION DE L'ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (EIES)

5	ADEOYE A. Vincent	<p>La divagation des animaux dans l'enceinte du Lycée, nécessite que le lycée soit clôturé pour éviter les conflits avec les éleveurs du milieu. Ceci permettra également de protéger les champs d'expérimentation du Lycée.</p> <p>La zone du Lycée n'est pas couverte par des ressources en eau potable, c'est le seul le forage du utilisé par le lycée et approvisionne également les hameaux proches du lycée et les rivières des périmètres des champs mitoyens au lycée en eau potable, ce qui entraîne une forte pression sur les ressources en eau du Lycée.</p>	<p>Il est de nos jours recommandés sur les chantiers de construction et tous travaux d'envergure le recrutement d'un responsable HSSE donc ce dernier fera son travail en son temps.</p>
6	NOUDANTI T. Noundja	<p>Le Lycée est exposé aux risques d'accidents de circulation de par sa proximité à la RN166 donc une nécessité de poser des dos d'âne pour ralentir la circulation des camions. Il y a nécessité de sensibiliser les ouvriers sur la cohabitation</p>	<p>GUELNODJI Benjamin, Expert associé à la mission a pris la parole et a remercié monsieur René et a encore une fois de plus rappelés aux participants les objectifs de ladite consultation du public, qui est de recueillir l'avis des participants sur les enjeux et impacts du projet dans sa mise en œuvre dans ses différentes phases (préparatoire, construction et exploitation). Les travaux préalables ont été déjà réalisés pour recueillir les besoins donc les interventions sont souhaitables d'être orientés vers les différentes phases d'exécution que de conception qui a déjà connu l'expression des besoins des différentes parties prenantes.</p>
7	AGBALOHOUN T René	<p>Lorsque le Lycée connaîtra un agrandissement, il faut prévoir une clinique vétérinaire pour permettre de traiter, analyser et examiner l'élevage expérimental du lycée. Dans les mêmes conditions, étant donné que la Commune de Djougou est à forte potentialité d'élevage, la clinique pourra favoriser les éleveurs de la zone du projet</p>	<p>GUELNODJI Benjamin, Expert associé à la mission a pris la parole et a remercié monsieur René et a encore une fois de plus rappelés aux participants les objectifs de ladite consultation du public, qui est de recueillir l'avis des participants sur les enjeux et impacts du projet dans sa mise en œuvre dans ses différentes phases (préparatoire, construction et exploitation). Les travaux préalables ont été déjà réalisés pour recueillir les besoins donc les interventions sont souhaitables d'être orientés vers les différentes phases d'exécution que de conception qui a déjà connu l'expression des besoins des différentes parties prenantes.</p>

CONSULTATION DU PUBLIC DANS LE CADRE DE L'ELABORATION DE L'ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (EIES)

8	<p>AMADOU Idrissou (CA de Bariénou)</p>	<p>Il faut que la mise en œuvre du projet puisse être une opportunité pour l'Arrondissement de bénéficier de l'électrification, le Lycée à une unité de transformation des produits de culture donc par manque de courant, les produits ne peuvent être conservés aussi longtemps. L'apport en électricité pourra être bénéfique pour tout l'Arrondissement. Dans la mise en œuvre, il faut associer les autorités locales au processus pour leur permettre d'avoir un regard sur les différents aspects notamment l'assainissement. Il exhorte aux entreprises d'exécution à l'emploi de la main d'œuvre locale. En impliquant ces derniers, ce projet contribuera à créer un brassage entre les ouvriers recrutés et les riverains et évitera les soulèvements. En bref, l'implication des différents acteurs permettra une bonne exécution.</p> <p>Le manque des toilettes pose un problème d'hygiène dans le lycée donc sa prise en compte est importante.</p> <p>Les conditions d'hygiène des élèves du Lycée sont médiocres, surtout les toilettes. Par manque de toilettes ne respectant pas les normes, des élèves filles en menstruation ne peuvent fréquenter ces toilettes avec les garçons et l'état de ces toilettes sont déplorable donc il y a nécessité de construire des toilettes sanitaires.</p> <p>Le lycée ne dispose pas de système de gestion des déchets. Il faut prévoir dans la mise en œuvre du projet un système de gestion de déchets avec tri à la source pour valoriser ceux qu'on peut valoriser et l'utiliser comme composte. Le lycée fait également face à l'érosion qui s'accroît de jour en jour et érode la cour du lycée. Il faut prévoir le pavage de la cour pour éviter l'érosion.</p>	
9	<p>OSSA TADJOU Dine</p>		
10	<p>AGBALOHOUN T René</p>		<p>L'analyse des impacts prendra en compte le volet gestion des déchets et l'érosion constatée lors de la mission d'état des lieux.</p>

CONSULTATION DU PUBLIC DANS LE CADRE DE L'ELABORATION DE L'ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (EIES)

<p>SODJINOU Kodjo</p>	<p>L'accès au champ d'exploitation pose souvent problème. Un accident grave a eu lieu en 2017 causant la mort d'élève à l'entrée du Lycée doit interpeler les autorités politico administratives pour la prise en compte de l'aspect régulation de la circulation à l'entrée du Lycée par la mise en place de dispositif de ralentissement. La construction de magasin pour la sécurisation des pesticides qui sont exposés dans le bureau du chef d'exploitation l'expose aux risques de contraction des maladies pulmonaires. L'aspect social important à prendre en compte est également les ouvrages de franchissement. Le collecteur qui lie le lycée aux villages riverains voisins est à ciel ouvert et les riverains glissent souvent lors des traversées. Cet ouvrage de franchissement sera un atout.</p>	<p>Les produits chimiques notamment les pesticides doivent être gérés conformément aux normes donc dès à présent le lycée doit revoir sa politique de gestion des intrants agricoles notamment les pesticides</p>
<p>JUDJATIN T Noundja</p>	<p>Il faut doter le Lycée des moyens de visibilité pour l'exposition des produits de transformation agroalimentaire expérimentale</p>	

CONSULTATION DU PUBLIC DANS LE CADRE DE L'ELABORATION DE L'ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (EIES)

Pour conclure, l'équipe de la mission représentée par Dr ALLAGBE Simon modérateur de ladite séance a accordé la parole au Provisieur qui a remercié la participation de chacun et a demandé aux différentes parties prenantes de leur disponibilité manifeste à la séance principalement le représentant des parents d'élève qui a sèché ses travaux champètres pour marquer de par sa présence à la consultation du public organisée par le cabinet CREDD. Il a ensuite affirmé à l'équipe du Cabinet CREDD qu'ils sont disposés à intervenir au besoin pour accompagner le projet à son succès et leur a exhorté de porter leurs préoccupations dans le rapport d'EIES afin qu'elles soient entendues par tous les associés au projet.

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour, le proviseur et ses pairs présents à la séance ont salué l'initiative du Cabinet CREDD de la démarche d'organisation de ladite consultation du public qui leur a permis d'avoir une connaissance globale du projet et par la même occasion d'exprimer leurs préoccupations.

La parole a été accordée à Monsieur WABI Marcos qui a remercié le Provisieur et ses pairs, le CA et le personnel d'appui, il garantit que la mission a pris bonne des préoccupations exprimées et leurs affirment que les conclusions du rapport d'EIES tiendra compte de leurs avis exprimés et rapport leurs seront transmis après la validation pour une large diffusion. Puis la parole a été enfin donnée au CA qui a remercié tous les participants et particulièrement l'équipe de mission de Cabinet CREDD pour la démarche participative qui leur a permis de se prononcer sur les différents aspects du projet et de s'informer. Il souhaite bonne suite de la mission à l'équipe et un bon retour à tous les participants à leurs occupations respectives.

Ont signé

Idrissou AMADOU
CA de Bariénu

ALLAGBE SIMON
PROVISEUR

BARNABÉ H. KOUAGBOU
INTENDANT

Norbert TOINNOU

Technique Agronomie
Lycée Technique Agropastoral de Bariénu

Technique Agronomie
Lycée Technique Agropastoral de Bariénu

CONSULTATION DU PUBLIC DANS LE CADRE DE L'ELABORATION DE L'ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (EIES)

REPUBLIQUE DU BENIN

MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES, TECHNIQUES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

CELLULE D'APPUI A LA STRATEGIE NATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA FORMATION TECHNIQUES ET PROFESSIONNELLS
PROJET DE REHABILITATION/CONSTRUCTION DE LYCEE TECHNIQUE AGROPASTORALE DE DJOUGOU

LISTE DE PRESENCE A LA CONSULTATION DU PUBLIC DANS LE CADRE DE LA MISSION D'ELABORATION DE L'ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (EIES)

Date: *Vendredi, le 07/08/2020*

Lieu: *Salle des Reunion*

CONSULTATION DU PUBLIC DANS LE CADRE DE L'ELABORATION DE L'ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (EIES)

N°	Nom et prénom	Profession / Fonction / Activité	Structure	Contact	Signature
1	ALLARBE FLORENTIN P.	Provisoire	LTA/Djougou	6516323	
2	NOUANTI T. NOUNOJA	Agent d'appui	LTA/Djougou	96207820	
3	HOUANSSOU Kéga	Bénévoles	CREDD	97484823	
4	DJIBRIL S. RAOUJOU	Professeur adjoint	LTA-Djougou	97298417	
5	AMAROU Jéhissoua	CA/Bénévoles	Mairie de Djougou	9651200	
6	ADAMOU A. Chakour	Élève/bénévoles	LTA-Djougou	61994216	
7	OSSA Taou-dine	2° Délégué	LTA-Djougou	99394026	
8	SINSALOUPE Arouana	Gardienn	LTA Djougou	96700412	
9	ASSOU Séverin	Formateur RP/AE	LTA-Djougou	66152287	
10	DOGNON waïdi	Formateur RP/AE	LTA-Djougou	94275492	
11	ADSENIN Conito	élève	LTA Djougou	96-076654	
12	DUAROU B. GAWÉ Hamadou	Gardienn	LTA Djougou	90800886	
13	AGBATHOU Boufai	Secrétaire	LTA Djougou	96643860	
14	KOUAGOU M. Barnabé	Intendant	LTA-Djougou	97164738	

CONSULTATION DU PUBLIC DANS LE CADRE DE L'ELABORATION DE L'ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (EIES)

N°	Nom et prénom	Profession / Fonction / Activité	Structure	Contact	Signature
15	AGBALOHOUN Y. René	Chercheur	LTA - Djougou	96331307	
16	TOINNOU Norbert	Chef d'exploitation	LTA - DJOUGOU	97322536	
17	ADEOYE A. Vincent de Paul	Agent d'appui	LTA Djougou	97763430	
18	KORIKO Z Soulemane	TE. APE	LTA Djougou	67-17-1592	
19	SALAN Sylvain	Surveillant Général	LTA Djougou	94679823 96227751	
20	FOUJINOU Kodjo Jean Noël	CELEC	LTA Djougou	66585773	
21	GUELNOUJI Benjamin	Expert en environnement	CREDD	62861780	
22	MARCOU Wabé	Consultant Environnement	CREDD	97746408	
23	ALLAGBE J.B. Simon	Consultant	CREDD	97746408	
24					
25					
26					
27					
28					

CONSULTATION DU PUBLIC DANS LE CADRE DE L'ELABORATION DE L'ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (EIES)

REPUBLIQUE DU BENIN

MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES, TECHNIQUES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

CELLULE D'APPUJ A LA STRATEGIE NATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA FORMATION TECHNIQUES ET PROFESSIONNELS

PROJET DE REHABILITATION/CONSTRUCTION DE LYCEE TECHNIQUE AGROPASTORALE DE DJOUGOU

**LISTE DE PRESENCE DES PERSONNES RENCONTREES DANS LE CADRE DE LA MISSION D'ELABORATION DE
L'ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (EIES)**

Date :

Lieu :

N°	Nom et prénom	Profession / Fonction / Activité	Structure	Contact	Signature
1	AROUNA Abdoulassidou	SB	Mairie Hongou	97541019	
2	TOINNOU Norbert	chef d'Exploitation	LTA-Djouga	97322536	
3	ALLAGBE Florentin P.	Proviseur	LTA-Djouga	66576322	
4	AGBALOHOUN J. Beuè	Conseur	LTA-Djouga	96331302	
5	KOUAGOU M. Barnabé	Intendant	LTA-Djouga	97164735	
6	SALAN Sylvain	Surveillant Général	LTA-Djouga	96281757 94672823	
7	CHABI YERITA PERE Klahabou	CA/Ina	Conseil communal	96803288	
8	DJIBRIL TAHARA Amidou	CQ Ina Ouest	Département NESTP	95260122	
9	AZOLGAHOU Ahmed	Enseignant	Professorat	95915306	
10	SINAGBEROU Karim	2 ^e organisateur	TUKOSIARI	34532100	
11					
12					
13					
14					

CONSULTATION DU PUBLIC DANS LE CADRE DE L'ELABORATION DE L'ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (EIES)

L'an deux mille vingt et le vendredi sept août, s'est tenue dans la salle des professeurs du Lycée Technique Commercial et Industriel de Djougou, 2^e Arrondissement de Djougou dans le village Wargou, une séance de consultation du public relative à la mission d'Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) du sous Projet de construction/réhabilitation du Lycée Technique Commercial et Industriel de Djougou (LTCID) dans le cadre de la stratégie nationale d'enseignement et de formation techniques et professionnels (SNEFTP).

Cette séance a connu la participation des représentants des enseignants, des élèves, des membres de l'Administration, des parents d'élève, comité de gestion de centre de santé de de Djougou, association des parents d'élève et étudiants de Djougou les, les délégués des quartiers de Djougou, les élus locaux et les personnes ressources. La liste complète des participants est jointe au présent procès-verbal.

L'objet de cette séance est de :

- échanger avec les principaux bénéficiaires sur le projet ;
- présenter le contexte de la réalisation de l'EIES du projet ;
- présenter les impacts potentiels et les mesures d'atténuation/compensation envisagées pour atténuer les impacts négatifs et maximiser ceux positifs;
- recueillir les attentes, les perceptions et les solutions envisageables sur les différents aspects d'exécution dudit projet à prendre en compte dans la finalisation du rapport d'EIES et de l'intégrer dans le Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) du projet.

La séance qui s'est tenue en langue française a été présidée par le Proviseur du Lycée monsieur, VIHAKINNOU Gbodogbé Joseph.

A l'ouverture, Mr VIHAKINNOU Gbodogbé a remercié l'équipe du Cabinet CREDD chargée de la mission d'EIES et a accordé la parole au Dr ALLAGBE Simon qui a son tour a fait une brève présentation de l'équipe de la mission et accordé la parole à monsieur WABI marcos, expert associé à la mission qui a pris la parole en remerciant les différentes parties prenantes à la séance de ladite consultation du publique et a exhorté les participants à poser des questions sur les différents aspects du projets en mettant un accent particulier sur ses enjeux et ses atouts pour l'agrandissement du Lycée, la viabilisation de l'Arrondissement de Djougou II, le développement de la Commune de Djougou et le Bénin en général.

Il a ensuite accordé la parole au chef d'Arrondissement de Djougou II, monsieur ISSA Ismailou qui a salué la présence effective des différentes parties prenante puis les a remerciés pour l'attention accordée à ladite séance à travers la volonté manifeste de chacun et la mobilisation observée. Après ses propos, il redonna la parole au Dr ALLAGBE Simon qui aborda présentation du plan de déroulement de la séance en ces étapes :

CONSULTATION DU PUBLIC DANS LE CADRE DE L'ELABORATION DE L'ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (EIES)



- ✓ présentation de la stratégie nationale d'enseignement et de formation techniques et professionnels (SNEFTP) ;
- ✓ présentation de la politique de sauvegarde environnementale du partenaire technique et financier notamment la BAD qui a occasionné l'enclenchement de la procédure d'évaluation environnementale et sociale qui a motivé la présente consultation du public regroupant les différentes parties prenante dans la salle des professeurs ;
- ✓ présentation des divers aspects environnementaux et sociaux du projet ;
- ✓ recueil des préoccupations, avis et perceptions des bénéficiaires ;
- ✓ réponses aux diverses questions et préoccupations évoquées.

1. Présentation du projet à travers ses avantages et ses probables inconvénients

Dr ALLAGBE Simon a présenté aux participants le contexte et la pertinence de la réalisation d'une EIES qui est une exigence de la loi-cadre sur l'environnement pour tout projet de développement ou toute activité susceptible de générer des impacts sur l'environnement qui a tire son origine dans la constitution de la République du Bénin en son article 27. Il a ajouté que l'EIES est également une exigence pour bénéficier de l'appui des partenaires techniques et financiers (PTF) dont la BAD dans le cadre du sous projet construction/réhabilitation du Lycée Technique Commercial et Industriel de Djougou.

Dr ALLAGBE a poursuivi en précisant que vu que la représentation de chaque couche et acteurs du Lycée, de l'Arrondissement et de la Commune étant marquée à la séance, les débats seront riches et productives pour une prise en compte effective dans la mise en œuvre du projet afin d'impacter les différentes communautés riveraines d'une part et toute la nation Béninoise d'autre part.

Ensuite, il a souligné que les principaux aspects à prendre en compte dans le cadre dudit projet sont les impacts positifs à travers ;

- la viabilisation de l'aire d'influence du projet ;
- l'amélioration des conditions d'étude des élèves du lycée ;
- l'amélioration du cadre de travail des enseignants ;
- l'attractivité et la compétitivité du Lycée avec les Lycée Technique Commercial et Industriel des Départements limitrophes ;
- l'ouverture d'une débouchées pour des nouvelles activités autour du Lycée ;
- la réduction de la corvée des élèves et enseignants qui doivent tous les jours faire 4 à 12 Km pour arriver au Lycée ;
- la contribution du Lycée dans le développement du Lycée à travers ses différents domaines de formation ;
- la sécurité des élèves filles surtout qui sont en location dans le village riverain ;
- la création d'emploi pour la population locale en phase de construction.

En ce qui concerne les impacts négatifs, Dr ALLAGBE Simon a rassuré les différentes parties prenantes que le projet a plus d'impacts positifs que négatifs. Les impacts négatifs majeurs se résument aux risques d'accident de travail, ce qui concerne beaucoup plus les ouvriers, les accidents de circulation à cause de la proximité du lycée à la RNIE 3, de nuisances sonores

CONSULTATION DU PUBLIC DANS LE CADRE DE L'ELABORATION DE L'ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (EIES)

et la pollution atmosphérique qui d'ailleurs sont d'importance faible. Il a cependant rassuré les populations que c'est dans le but que les dispositions soient prises pour atténuer, réduire et minimiser ses impacts négatifs et maximiser ceux positifs que l'étude d'impact environnemental et social a été initiée et dans une approche participative qui a réuni les différentes parties prenantes dans cette salle.

Il a conclu en invitant l'assemblée à des échanges constructifs dans une ambiance de convivialité, tout en argumentant que leur volonté pour l'atteinte des objectifs du projet est ressentie fort longtemps à travers leurs réponses massives à la séance.

2. Recueil des préoccupations, avis et perceptions des populations

CONSULTATION DU PUBLIC DANS LE CADRE DE L'ELABORATION DE L'ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (EIES)

N°	INTERVENANTS	QUESTIONS/PREOCCUPATIONS	REPOSES
1	TAHIBOU Yaya (Vice-président de l'Association des Parents d'étudiants et élèves de Djougou)	<p>La création de ce Lycée dans l'Arrondissement de Djougou est un avantage pour nous parents d'élèves qui doivent envoyer nos enfants en dehors de nous pour étudier donc nous devons nous mobiliser pour accompagner le projet à nous augmenter la capacité d'accueil du Lycée. Nous sommes nombreux ici, à Djougou mais, peu de nos enfants fréquentent le Lycée et ce n'est ni la faute de l'administration, ni des autorités, la faute nous revient car nous n'accordons pas de la valeur à cette opportunité qui nous a été accordée en installant ce Lycée dans notre Commune. Nous pensons dans le futur des actions seront entreprises pour une de conscience en envoyant massivement nos enfants pour bénéficier des compétences pratiques pour se faire valoir dans la vie. Parce qu'en sortant de ce Lycée on n'a pas besoin d'aller chercher du travail, on est apte à s'insérer dans la vie active</p>	
2	Imadou-Dine M. TRAORE	<p>Le Lycée Technique Commercial et Industriel de Djougou manque de visibilité. Chaque rentrée sur les chaînes de radio et télévision, ce sont des établissements privés qui font des publicités, ce qui fait que l'information sur les rentrées académiques n'est pas portée aux parents d'élèves. La seconde chose qu'on déplore, on ne sent pas le statut du lycée en tant que lycée technique pour que les élèves sortis au lycée technique impacte sa communauté dans ses actions concrètes notamment la maçonnerie, le bâtiment et électricité et la menuiserie métallique</p>	<p>Le proviseur prenant la parole en ces termes : votre intervention est toujours en phase avec le développement du Lycée, ce constat est réel et des actions seront entreprises pour le rendre visible. Cette réhabilitation est un ouf de soulagement et pourra propulser la visibilité du Lycée parce que si le cadre de formation des élèves s'améliore, il pourra impacter positivement la Commune et favorisera sa visibilité.</p>
3	TRAORE Farouck	<p>Nous déplorons l'insécurité autour du Lycée. Ceci relève du fait que le Lycée n'est pas clôturé et entraîne la divagation des animaux dans l'enceinte du Lycée. Cette insécurité pourrait également exposer les élèves qui seront logés dans les jours à venir</p>	

CONSULTATION DU PUBLIC DANS LE CADRE DE L'ELABORATION DE L'ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (EIES)

4	SITA Moukela	<p>Je remercie l'initiative de l'équipe de la mission. Le Lycée a été créé depuis longtemps et affaire de visibilité ne pourrait être évoqué, nous parent devons faire un effort de collaborer avec les responsables du Lycée pour nous informer des avantages du Lycée et envoyer nos enfants pour un apprentissage pratique qui les rendront opérationnel sur le terrain. C'est en sort un investissement à revenu automatique. Il n'y aura pas à attendre un emploi pour nos enfants. Ils créeront eux-mêmes leurs emplois</p>	<p>Le proviseur en répondant aux deux (2) intervenants que la publicité du lycée est faite chaque année mais vous pourriez dire que ce n'est pas assez mais, le problème n'est pas à ce niveau. Le grand problème de Djougou, c'est l'importance accordée aux formations techniques parce que beaucoup quitte ailleurs et le Lycée technique commercial et industriel de Djougou a formé des techniciens qui sont même de la localité et le lycée les appellent souvent pour des travaux de construction des hangars de magasin. Nous sommes prêts à ouvrir beaucoup de filière mais nous manquons de nombre d'élèves important pour le faire notamment le froid, la menuiserie métallique et autres. Nous comptons sur vous parents d'élèves ici présents pour sensibiliser vos pairs en langue locale pour les amener à envoyer leurs enfants pour leur permettre de bénéficier de ces formations pratiques gages de leur développement futur</p>
5	ISSIFOU AWALI Bogou	<p>Affaire de la visibilité du Lycée ne peut être évoquée de nos jours. Le Lycée a existé depuis une dizaine d'années et chaque année, des élèves viennent de loin pour venir y fréquenter, nous tous avons opté pour un coût d'écologie faible pour envoyer nos enfants dans les établissements à faible coût.</p>	
6	MAMAN S. Moussourath	<p>Les enfants sont en insécurité dans ce Lycée du fait de manque d'électrification, de logement parce que le fait que les élèves manquent des besoins de premières nécessités notamment la restauration. La traversée de la RNIE 3 pour s'en procurer et connaissent souvent des accidents de circulation. Par manque de logement, les filles ayant loué dans le village voisin sont exposés au risque de contraction des grossesses non désirées. Ce qui rend inutile l'investissement des parents.</p>	

CONSULTATION DU PUBLIC DANS LE CADRE DE L'ELABORATION DE L'ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (EIES)

7	DAKOU W. Raoul	<p>Pour le Surveillant Général du Lycée (DAKOU W. Raoul), nous sommes conscient que la non clôture du Lycée jusqu'à nos jours est due au problème foncier. Nous sommes souvent exposés au conflit foncier avec les propriétaires terriens ayant légués leur parcelle pour l'érection du Lycée. Nous demandons aux différentes parties présentes à la séance de faciliter la sécurisation du Lycée pour permettre au lycée de procéder au projet de clôture pour sa sécurisation</p>	<p>SITA Moukela répondant au Surveillant Général en ces termes, le domaine du Lycée appartenant en réalité aux populations que nous sommes, c'est une réalité, mais nous avons cédé complètement le domaine au Lycée et je crois que nous avons été en pourparlers avec la mairie et toutes les dispositions sont désormais pris don le domaine revient entièrement au Lycée donc personne ne s'opposera à l'initiative qui consisterait à rendre meilleur le lycée qui est le nôtre.</p>
8	BOUKARI Soulié	<p>Nous remercions l'équipe de la mission qui a pu mobiliser toutes les parties prenantes qui est la toute première fois depuis la création du Lycée parce que nous avons longtemps invité les représentants de différentes corporations au niveau local mais, personne ne se manifeste même quand il s'agit de mobiliser les parents d'élèves en salle d'examen pour leur donner des orientations pour l'inscription des enfants dans le lycée.</p>	<p>TAHIBOU Yaya (Vice-président de l'Association des Parents d'étudiants et élèves de Djougou) intervient en ces termes, nous savons que nous n'avons pas accordé de temps au fonctionnement du LTCI de Djougou mais, vu que les choses se passent nous prenons acte et dès aujourd'hui nous allons-nous investir pour le bon fonctionnement du Lycée et la formation de nos enfants.</p>
9	MAMAN S. Moussourath	<p>Nous profitons de cette occasion, pour sensibiliser les parents ici présents. Nous vous demandons de comprendre les enjeux de développement actuel. De nos jours, l'enseignement général que nous appelons enseignement long, ne profite pas, pour réussir à l'enseignement général, il faut passer plus de 20 ans et la réussite n'est pas systématique alors que la formation technique juste au niveau CAP l'apprenant est capable d'appliquer ce qu'il a appris pour s'insérer dans la vie active donc l'enseignement technique est la formation qui s'adapte le mieux au marché de l'emploi qu'il faut pour nos enfants.</p>	

CONSULTATION DU PUBLIC DANS LE CADRE DE L'ELABORATION DE L'ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (EIES)

10	ALI M. Hodio	<p>Pour l'expression des besoins, pour ne pas être large dans mon intervention, nous aimerions que notre lycée soit à l'image du lycée Coulibaly de Cotonou. Nous voulons être priorisé dans l'attribution du marché de construction et surtout la main d'œuvre locale si nous rations le premier.</p>	<p>Dr ALLAGBE répondra en ces termes c'est l'objet de l'initiative de ce projet et la recommandation selon les textes, la main d'œuvre et les entreprises locales seront priorisées et nous recommanderons cela dans le PGES pour qu'il soit pris en compte dans la mise en œuvre.</p>
----	--------------	--	--



CONSULTATION DU PUBLIC DANS LE CADRE DE L'ELABORATION DE L'ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (EIES)

Pour conclure, l'équipe de la mission représentée par Dr ALLAGBE Simon modérateur de ladite séance a accordé la parole au Proviseur qui a remercié la participation de chacun et a demandé aux différentes parties prenantes de leur disponibilité manifeste à la séance principalement le représentant des parents d'élève qui a séché ses travaux champêtres pour marquer de par sa présence à la consultation du public organisée par le cabinet CREDD. Il a ensuite affirmé à l'équipe du Cabinet CREDD qu'ils sont disposés à intervenir au besoin pour accompagner le projet à son succès et leur a exhorté de porter leurs préoccupations dans le rapport d'EIES afin qu'elles soient entendues par tous les associés au projet.

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour, le proviseur et ses pairs présents à la séance ont salué l'initiative du Cabinet CREDD de la démarche d'organisation de ladite consultation du public qui leur a permis d'avoir une connaissance globale du projet et par la même occasion d'exprimer leurs préoccupations.

La parole a été accordée à Monsieur WABI Marcos qui a remercié le Proviseur et ses pairs, les différents élus locaux, personnes ressources et chefs traditionnels, il garantit que la mission a pris bonne des préoccupations exprimées et leurs affirment que les conclusions du rapport d'EIES tiendra compte de leurs avis exprimés et rapport leurs seront transmis après la validation pour une large diffusion. Puis la parole a été enfin donnée au président des parents d'élève qui a remercié tous les participants et particulièrement l'équipe de mission de Cabinet CREDD pour la démarche participative qui leur a permis de se prononcer sur les différents aspects du projet et de s'informer. Il souhaite bonne suite de la mission à l'équipe et un bon retour à tous les participants à leurs occupations respectives.



Gbadouhé J. VIHAKINNOU

1 ALIOU Abdank Kady Gu
 C & BASSALA KOURE
 97476566
 HOUHOUM GOMARA
 66194153
 C & Warougou
 ISSIFOU ALMALI Bogoro
 97470985
 97470985

Ont signé :

BIABU B. Soulo
 96522722
 HANZA M. Alassane NAROTON
 97160017
 Chef quartier
 leman d'andé
 ISSIFOU Azizou
 97559389
 C & Kparsi
 SOUHE A. MOUSSA
 97645655
 C & Kpatougou
 BOUKARI Soule
 Président TAPÉ
 97476623

CONSULTATION DU PUBLIC DANS LE CADRE DE L'ELABORATION DE L'ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (EIES)

REPUBLIQUE DU BENIN

MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES, TECHNIQUES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

APPUI A LA STRATEGIE NATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA FORMATION TECHNIQUES ET PROFESSIONNELLS
PROJET DE REHABILITATION/CONSTRUCTION DE LYCEE TECHNIQUE COMMERCIAL ET INDUSTRIEL DE DJOUGOU

LISTE DE PRESENCE DE LA CONSULTATION DU PUBLIC DANS LE CADRE DE LA MISSION D'ELABORATION DE
L'ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (EIES)

Date : 22/07/2020

Lieu : Le Amendement de Djougou, Salle des professeurs de L'ICI Djougou.

CONSULTATION DU PUBLIC DANS LE CADRE DE L'ELABORATION DE L'ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (EIES)

N°	Nom et prénom	Profession / Fonction / Activité	Structure	Contact	Signature
1	DAKOW W. Raoul	Surveillant Général	LTC (-D)	97270057	
2	Imadou-Dine M. TRARE	Président com. C.A. NARATHOU	Ann. clients	97486738	
3	BIAOU B. Soule	Majors	II	96522722	
4	ABDULKE Raman Abdoulcar	représentant SA	II	97475445	
5	ALAZA AYOOBA	représentant SA	II	97655899	
6	ALAZA MOUNIROU HADI	Maître Locataire	ARR II	97318096	
7	TAMIMOU Fousseini	Représentant SA	II	66668080	
8	SALIFOU Gouaibou	SA/CEG Ndjara	Houyou 2	96238752	
9	TRAGRE B.I. Farouck	P/DOGEES	Ajagou 2	97575222	
10	GOMINA Natchoum	CV/Majors	Ajagou 2	66794783	
11	TAIBOU Yaya	V.P. CAPE Pij	Ajoucou 2	97982445	
12	BEURAIMA S. Idjirou	CA Bombou	Djagou II	97484110	
13	ISSIFOU AWALI-BOGAU	CA Neman-bogou	Djagou II	97770988	
14	MOUSSA Mathieu	Intendant	LTCI Djagou	97929277	

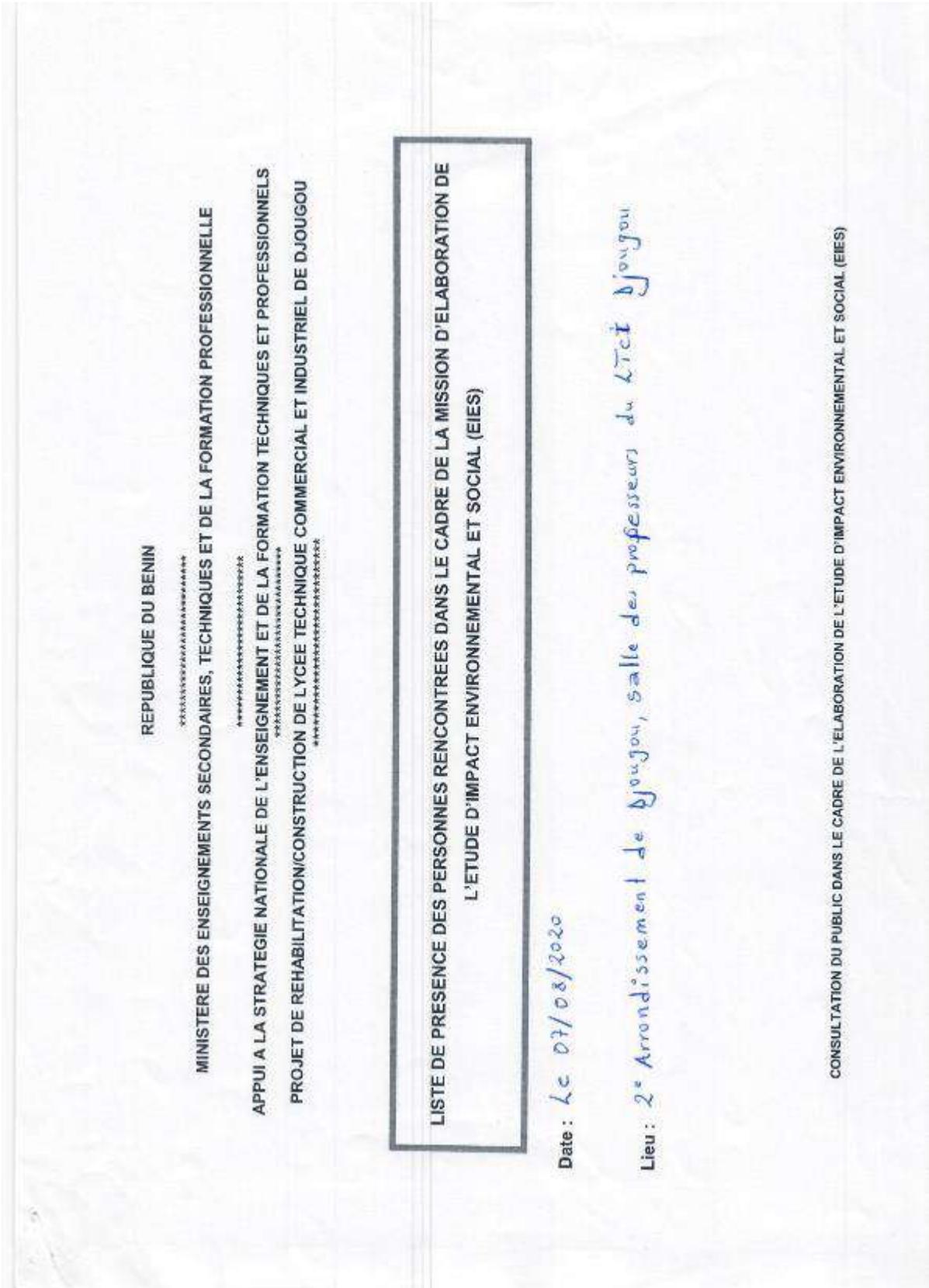
CONSULTATION DU PUBLIC DANS LE CADRE DE L'ELABORATION DE L'ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (EIES)

N°	Nom et prénom	Profession / Fonction / Activité	Structure	Contact	Signature
15	DASSOUNDO Kadeoukpe	Censeur	LTCI-D	95846289	
16	VIAKINNOU G. Joseph	Projeteur	LTCI-Djougou	97874738	
17	ALDIATAFAN Prudent	CA/AT-GC	LTCI-Djougou	97321142	
18	SANI Serge	CA/EL-F3	LTCI-Djougou	95982171	
19	MARCOS Wabé	Coordinateur CREDD	CREDD	97746408	
20	ISSIFOU Agizy	CA KPARAZI	DJOUGOU II	97539389	
21	SOULE Aclamaï Moutpa	CA KPARAZI	DJOUGOU	97698655	
22	SEITA Moukoko	Mobilisateur	DJOUGOU I	97698610	
23	BOUKARI Soulé	Président/ARE	LTCI-Djougou	97776623	
24	MAMAN, Sa. Mounouath	TGAPÉ	LTCI-Djougou	97600486	
25	HAMBA M. Alasseme	CA Lepticien Kout	Djougou 2	9760017	
26	ALIOU Abdoul Kadir	ESSELE	Djougou 2	97486566	
27	MAHIAK Abdoul Samoua	Sage	Djougou 2	97646294	
28	ALI M. Hadio	P. Recherche	Djougou 2	97777973	

CONSULTATION DU PUBLIC DANS LE CADRE DE L'ELABORATION DE L'ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (EIES)

N°	Nom et prénom	Profession / Fonction / Activité	Structure	Contact	Signature
29	GUELMODJI Benjamin	Environnementaliste	CREDD	62861780	
30	HOUANSOU Kéop	Environnementaliste	CREDD	97484893	
31					
32					
33					
34					
35					
36					
37					
38					
39					
40					
41					
42					

CONSULTATION DU PUBLIC DANS LE CADRE DE L'ELABORATION DE L'ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (EIES)



N°	Nom et prénom	Profession / Fonction / Activité	Structure	Contact	Signature
1	ISSA A.T. Jamaïlan	C.A.T	CA Djougan II	97983613	
2	AVADIN G. Jean Peron	1 ^{er} Délégué	LTCI-D	97-76-7828	
3	BOUKARI Soule'	Président/APE	LTCI-D	97776623	
4	VIHAKINOU Gbadogbe' Joseph	Président/LTCI	LTCI-D Djougan	97874758	
5	MOUSSA Mathiea	Intendant	LTCI-D Djougan	97923282	
6	DASSOUNDO Kadouké	Censeur	LTCI-D Djougan	95846889	
7	ALONAFAN Pouché	CA/AT-GC	LTCI-D Djougan	97321142	
8	MAMAN S. Moussouath	TG APE	LTCI-D Djougan	9760016	
9	DAKOU W. Raoul	Surveillant Général	LTCI-D	97827057	
10	AYENAN K. Ignace	Rep/Prof	LTCI-D	94222806	
11					
12					
13					
14					

CONSULTATION DU PUBLIC DANS LE CADRE DE L'ELABORATION DE L'ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (EIES)

Annexe 5 : PV DES REUNIONS ET LISTE DE PRESENCE REALISES DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION DU PUBLIC

PROCES-VERBAL DE REUNION AVEC LES ELEVES DU LYCEE TECHNIQUE DE OUIDAH

Objet : Mission d'Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) du projet de construction/réhabilitation du Lycée Technique de Ouidah (LTO) (2^{ème} arrondissement, Commune de Ouidah)

Date : 03 Août 2020

Heure : 13h 23 – 13h 54

Lieu : Lycée Technique de Ouidah

L'an deux mille vingt précisément le lundi 03 Août 2020, a eu lieu dans la cour du Lycée Technique de Ouidah, une séance d'échange avec une vingtaine de lycéens pendant leur pause car ces derniers étaient en examen (phase pratique du CAP). L'objet de la séance était d'une part, de s'enquérir auprès des élèves de leurs conditions générales d'apprentissage dans le Lycée et d'autre part, de recueillir les informations sur les maladies dont ils souffrent fréquemment.

La liste des élèves rencontrés est annexée au présent rapport.

Les lycéens sont ainsi amenés à s'exprimer à tour de rôle ; leurs principales préoccupations concernent les points suivants :

- Le nombre insuffisant de salles de classe ;
- Les mauvaises conditions dans lesquelles se trouvent certaines salles de classe (fenêtre sans fermeture et sans éclairage) où les élèves sont exposés à la pluie et aux reptiles ;
- Le manque de laboratoire ;
- Le manque de matériels dans les ateliers techniques ;
- Le manque d'une salle informatique ;
- Le manque d'un réfectoire en bonne et due forme (pas de chaises, les dames qui apportent de la nourriture de l'extérieur servent souvent dans des assiettes rouillées);
- Etc.

En ce qui concerne les aspects sanitaires, les lycéens ont fait part des maux dont ils souffrent. Il s'agit de fièvre, maux de ventre, maux de tête, problèmes de cœur, etc.

Enfin, les lycéens ont exprimé leur désir de voir le projet de construction/réhabilitation du LTO, se réaliser dans les plus bref délais afin d'améliorer leurs conditions et leur cadre de travail.

Suite à ces échanges, les lycéens sont retournés dans les salles pour la suite des compositions.

Ont signé :



AKPODO O. Prismaël



ADANNENDOU
Théophile



KITI Auguste

**PROCES-VERBAL DE REUNION AVEC LES RESONSABLES DU LYCEE TECHNIQUE
DE OUIDAH**

Objet : Mission d'Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) du projet de construction/réhabilitation du Lycée Technique de Ouidah (LTO) (2^{ème} arrondissement, Commune de Ouidah)

Date : 03 Août 2020

Heure : 12h 24 mn – 13h16mn

Lieu : Lycée Technique de Ouidah

L'an deux mille vingt précisément le lundi 03 Août 2020, a eu lieu dans le bureau du Proviseur (M. GOMEZ G. Christian) du Lycée Technique de Ouidah (LTO), une séance d'échanges relative à la mission d'Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) du Projet de construction/réhabilitation du LTO dans le cadre de la Stratégie nationale de l'Enseignement et la Formation Technique et Professionnelle (EFTP), financé par la Banque Africaine de Développement (BAD).

Ont pris part à cette réunion, l'équipe du Cabinet de Recherches et d'Etudes pour un Développement Durable (CREDD), le Proviseur du LTO, son Intendant et le Chef Bloc Industriel. La liste des participants est jointe au présent procès-verbal.

Après les présentations et les salutations d'usages, Mme AMOUSSA Zékiatou, représentante du cabinet CREDD, a précisé l'objet de la séance qui est d'une part, de recueillir le maximum d'informations auprès des responsables du LTO sur le projet et le site d'accueil des infrastructures et d'autre part, de recueillir les attentes, les perceptions et les solutions envisageables sur les différents aspects d'exécution dudit projet à prendre en compte dans le rapport d'EIES du projet.

M. GOMEZ G. Christian a ensuite pris la parole pour présenter brièvement le site du LTO qui se trouve sur un domaine de 10 ha entièrement clôturé, offert par la mairie de Ouidah. Il a ensuite exposé les diverses difficultés que connaît actuellement le LTO pour son fonctionnement afin de montrer l'urgence d'un projet de réhabilitation. Ces difficultés ont été traduites en besoins présentés comme suit :

- La construction d'une infirmerie bien équipée car l'actuelle infirmerie ne répond pas du tout aux normes ce qui justifie l'existence d'un contrat avec l'hôpital de zone pour les soins et pour la prise en charge des cas de maladie.
- Le besoin d'un réfectoire et d'une cuisine en bonne et due forme pour que les élèves de l'internat puissent se restaurer dans les conditions requises;
- Le besoin de salles de classes pour pallier le grand déficit observé actuellement car il y a seulement 27 salles de classes pour 63 groupes pédagogiques; cette situation

PROCES-VERBAL DE REUNION AVEC LES RESONSABLES DU LYCEE TECHNIQUE DE OUIDAH

Objet : Mission d'Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) du projet de construction/réhabilitation du Lycée Technique de Ouidah (LTO) (2^{ème} arrondissement, Commune de Ouidah)

Date : 03 Août 2020

Heure : 12h 24 mn – 13h16mn

Lieu : Lycée Technique de Ouidah

L'an deux mille vingt précisément le lundi 03 Août 2020, a eu lieu dans le bureau du Proviseur (M. GOMEZ G. Christian) du Lycée Technique de Ouidah (LTO), une séance d'échanges relative à la mission d'Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) du Projet de construction/réhabilitation du LTO dans le cadre de la Stratégie nationale de l'Enseignement et la Formation Technique et Professionnelle (EFTP), financé par la Banque Africaine de Développement (BAD).

Ont pris part à cette réunion, l'équipe du Cabinet de Recherches et d'Etudes pour un Développement Durable (CREDD), le Proviseur du LTO, son Intendant et le Chef Bloc Industriel. La liste des participants est jointe au présent procès-verbal.

Après les présentations et les salutations d'usages, Mme AMOUSSA Zékiatou, représentante du cabinet CREDD, a précisé l'objet de la séance qui est d'une part, de recueillir le maximum d'informations auprès des responsables du LTO sur le projet et le site d'accueil des infrastructures et d'autre part, de recueillir les attentes, les perceptions et les solutions envisageables sur les différents aspects d'exécution dudit projet à prendre en compte dans le rapport d'EIES du projet.

M. GOMEZ G. Christian a ensuite pris la parole pour présenter brièvement le site du LTO qui se trouve sur un domaine de 10 ha entièrement clôturé, offert par la mairie de Ouidah. Il a ensuite exposé les diverses difficultés que connaît actuellement le LTO pour son fonctionnement afin de montrer l'urgence d'un projet de réhabilitation. Ces difficultés ont été traduites en besoins présentés comme suit :

- La construction d'une infirmerie bien équipée car l'actuelle infirmerie ne répond pas du tout aux normes ce qui justifie l'existence d'un contrat avec l'hôpital de zone pour les soins et pour la prise en charge des cas de maladie.
- Le besoin d'un réfectoire et d'une cuisine en bonne et due forme pour que les élèves de l'internat puissent se restaurer dans les conditions requises;
- Le besoin de salles de classes pour pallier le grand déficit observé actuellement car il y a seulement 27 salles de classes pour 63 groupes pédagogiques; cette situation

justifie que les salles soient séparées par des cloisons pour permettre à plusieurs groupes de faire les cours au même moment.

- La construction d'un bâtiment administratif car l'actuel bâtiment est en ruine et ne dispose pas de toutes les commodités nécessaires pour le personnel.
- La construction de logements pour les membres de l'administration car actuellement il n'y a que deux logements pour le proviseur et pour le surveillant général.
- La construction d'un dortoir pour les filles car actuellement les conditions de logement des filles sont très difficiles et ne répondent pas du tout aux normes.
- La construction de nouveaux bâtiments pour servir d'ateliers techniques car les bâtiments actuels sont vétustes;
- La réhabilitation du système électrique et de la plomberie du dortoir des garçons dû au fait que les installations actuelles sont complètement usagées;
- Le besoin de matériels pour les ateliers car actuellement il y a un manque criard de matériels; ce qui ne favorise pas de bonnes conditions d'apprentissage aux lycéens.
- Le besoin de laboratoire et de salle informatique répondant aux normes avec tous les équipements nécessaires;
- Le besoin d'infrastructures culturelles et sportives car actuellement le LTO n'en dispose pas.
- Le besoin d'ouvrage d'assainissement au sein du Lycée car il y a un phénomène d'érosion qui sévit du fait que le site se trouve sur une pente.

En gros, le LTO connaît énormément de difficultés dans son fonctionnement; il est donc urgent d'agir pour permettre aux lycéens d'apprendre dans de meilleures conditions et pour rehausser l'image du LTO. Les responsables du LTO affirment ne pas avoir de détails sur les travaux à effectuer dans le cadre du projet de construction/réhabilitation du LTO initié par le Gouvernement à travers le Ministère de l'Enseignement Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle (MESTFP).

Le Proviseur du LTO a précisé qu'il avait déjà initié un grand projet de construction d'un bloc administratif et d'aménagement partiel de la cour du LTO à crédit qui sera payé sur le budget du Lycée. Ce projet est envisagé comme une réaction face à tous les problèmes que connaît le Lycée. Il donc a vivement souhaité que ce projet soit intégré par le projet de construction et de réhabilitation du LTO du MESTFP. Les documents techniques liés au projet du LTO ont été mis à la disposition de l'équipe de CREDD pour exploitation.

En ce qui concerne les aspects environnementaux liés au fonctionnement du LTO, il y a la gestion des déchets qui est un goulot d'étranglement car seuls les déchets ménagers des dortoirs et des salles de classes sont enlevés par une structure de pré-collecte des ordures. Tous les autres déchets (déchets de cuisine, déchets issus des ateliers) sont enfouis dans une

fosse creusée non loin de la cuisine de l'internat. Même les déchets liquides tels que les huiles usagées et les produits chimiques issus des ateliers mécaniques sont jetés dans la nature.

Après l'exposé de Mr GOMEZ, les membres de l'équipe de CREDD ont souligné la nécessité de l'implication de l'administration du Lycée dans la conception du projet les concernant. Aussi, faut-il préciser que la connaissance précise des lieux d'implantation des ouvrages est nécessaire pour la prévision des impacts et des mesures d'atténuation appropriées.

Il est prévu à la fin de la séance que l'équipe de CREDD fasse une visite guidée de tout le Lycée afin d'apprécier les aspects environnementaux à intégrer dans la gestion environnementale du projet.

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour, la séance s'est achevée dans une ambiance de satisfaction et de convivialité.

Ont signé :


Gomez e Gillo
Le Proviseur.


Roger B. TAMEGNAN


Boniface LONGBOSSI

Pour CREDD

AMOUSSA Zekiatou


M. SOTON Anché



REPUBLIQUE DU BENIN
 MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS
 SECONDAIRE, TECHNIQUE ET DE
 LA FORMATION

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRE,
 TECHNIQUE
 ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DE L'ATLANTIQUE

LYCEE TECHNIQUE DE OUIDAH

N° / 2020 / C / SG / C-SREPS / I / SA

Route de l'aéroport
 BP : 108P 250 Cotonou
 ☎ : (229) 21 32 38 43 ; Fax : 21 32 41 88 web:
 www.enseignementsecondaire.gouv.bj

ALLADA Dogoudo, Derrière le Tribunal de première
 Instance Rue longeant fin clôture du Tribunal en quittant le CEG 1
 ALLADA
 Lot 41 Parcelle B, BP....., Tél : e-mail : ddestfp.all@gmail.com

OUIDAH, quartier GBENA, Derrière le terrain municipal, rue longeant
 la clôture du camp militaire, BP 79 Ouidah, tél : 66 31 07 73
 N° Compte UBA : 509100000086

Ouidah le, 03 août 2020

LISTE DE PRESENCE DE LA SEANCE DE TRAVAIL
AVEC LA MISSION EIES (CREDD)

N°	NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	CONTACTS	EMARGEMENT
01	GOMEZ G. christian	Lycée Tech. de Ouidah	Professeur	66310773	
02	ZONCIBOSI Boniface	LTO	Intendant	9788269	
03	TAMEGNON Bertin Roger	LTO	CEBI	95451339	
04	AMOUSSA Zékiatou	CREDD	Environne-mentaliste	97021898	
05	ALLAGBE Y.B. Simon	CREDD	Carto-graphe	97944786	
06	SOTON André	CREDD	Nédecin	95960689	
07	SOGNON Fidèle	CREDD	Géographe	9622-8928	

N°	NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	CONTACTS	EMARGEMENT
01	TINTHOUETO Charbel	LTD	EL	690054 34	
02	DASSANOU Elvis	LTD	Elève OG	63-55- 21-83	
03	ADANMENDOU Geoffroy	LTD	Elève OG	65-17 44-33	
04	DJIKPÈSSÈ Parfait	LTD	Elève OG	68-21 57-71	
05	BASSALEY Marcel	LTD	Elève OG	81014473	
06	GANDJETO José	LTD	Elève OG	62412697	
07	SENADIO Brice	LTD	OG	96411183	
08	HOVENOU Esthère	LTD	OG	97151187	
09	KAKPO Solange	LTD	OG	94-83-8- 86	Zouaffo S
10	AMOUSSOU Micheline	LTD	OG	67160512	
11	ABESSOU G. Estella	LTD	OG	96327650 94015969	
12	ADJADONOU Marinienne	LTD	OG	97507622	
13	ANAGONOU Brillant	LTD	OG	69693313	

14 KOUNAKPO Toussaint LTD OG 60739110

15 ABESSOUATO Kenneth LTD OG 61978015

16 KATI Auguste LTD OG 67339681

17 KATHI... Christian LTD OG 68626717

**PROCES-VERBAL DE REUNION AVEC LES RESONSABLES DU LYCEE TECHNIQUE
DE OUIDAH**

Objet : Mission d'Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) du projet de construction/réhabilitation du Lycée Technique de Ouidah (LTO) (2^{ème} arrondissement, Commune de Ouidah)

Date : 03 Août 2020

Heure : 12h 24 mn – 13h16mn

Lieu : Lycée Technique de Ouidah

L'an deux mille vingt précisément le lundi 03 Août 2020, a eu lieu dans le bureau du Proviseur (M. GOMEZ G. Christian) du Lycée Technique de Ouidah (LTO), une séance d'échanges relative à la mission d'Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) du Projet de construction/réhabilitation du LTO dans le cadre de la Stratégie nationale de l'Enseignement et la Formation Technique et Professionnelle (EFTP), financé par la Banque Africaine de Développement (BAD).

Ont pris part à cette réunion, l'équipe du Cabinet de Recherches et d'Etudes pour un Développement Durable (CREDD), le Proviseur du LTO, son Intendant et le Chef Bloc Industriel. La liste des participants est jointe au présent procès-verbal.

Après les présentations et les salutations d'usages, Mme AMOUSSA Zékiatou, représentante du cabinet CREDD, a précisé l'objet de la séance qui est d'une part, de recueillir le maximum d'informations auprès des responsables du LTO sur le projet et le site d'accueil des infrastructures et d'autre part, de recueillir les attentes, les perceptions et les solutions envisageables sur les différents aspects d'exécution dudit projet à prendre en compte dans le rapport d'EIES du projet.

M. GOMEZ G. Christian a ensuite pris la parole pour présenter brièvement le site du LTO qui se trouve sur un domaine de 10 ha entièrement clôturé, offert par la mairie de Ouidah. Il a ensuite exposé les diverses difficultés que connaît actuellement le LTO pour son fonctionnement afin de montrer l'urgence d'un projet de réhabilitation. Ces difficultés ont été traduites en besoins présentés comme suit :

- La construction d'une infirmerie bien équipée car l'actuelle infirmerie ne répond pas du tout aux normes ce qui justifie l'existence d'un contrat avec l'hôpital de zone pour les soins et pour la prise en charge des cas de maladie.
- Le besoin d'un réfectoire et d'une cuisine en bonne et due forme pour que les élèves de l'internat puissent se restaurer dans les conditions requises;
- Le besoin de salles de classes pour pallier le grand déficit observé actuellement car il y a seulement 27 salles de classes pour 63 groupes pédagogiques; cette situation

justifie que les salles soient séparées par des cloisons pour permettre à plusieurs groupes de faire les cours au même moment.

- La construction d'un bâtiment administratif car l'actuel bâtiment est en ruine et ne dispose pas de toutes les commodités nécessaires pour le personnel.
- La construction de logements pour les membres de l'administration car actuellement il n'y a que deux logements pour le proviseur et pour le surveillant général.
- La construction d'un dortoir pour les filles car actuellement les conditions de logement des filles sont très difficiles et ne répondent pas du tout aux normes.
- La construction de nouveaux bâtiments pour servir d'ateliers techniques car les bâtiments actuels sont vétustes;
- La réhabilitation du système électrique et de la plomberie du dortoir des garçons dû au fait que les installations actuelles sont complètement usagées;
- Le besoin de matériels pour les ateliers car actuellement il y a un manque criard de matériels; ce qui ne favorise pas de bonnes conditions d'apprentissage aux lycéens.
- Le besoin de laboratoire et de salle informatique répondant aux normes avec tous les équipements nécessaires;
- Le besoin d'infrastructures culturelles et sportives car actuellement le LTO n'en dispose pas.
- Le besoin d'ouvrage d'assainissement au sein du Lycée car il y a un phénomène d'érosion qui sévit du fait que le site se trouve sur une pente.

En gros, le LTO connaît énormément de difficultés dans son fonctionnement ; il est donc urgent d'agir pour permettre aux lycéens d'apprendre dans de meilleures conditions et pour rehausser l'image du LTO. Les responsables du LTO affirment ne pas avoir de détails sur les travaux à effectuer dans le cadre du projet de construction/réhabilitation du LTO initié par le Gouvernement à travers le Ministère de l'Enseignement Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle (MESTFP).

Le Proviseur du LTO a précisé qu'il avait déjà initié un grand projet de construction d'un bloc administratif et d'aménagement partiel de la cour du LTO à crédit qui sera payé sur le budget du Lycée. Ce projet est envisagé comme une réaction face à tous les problèmes que connaît le Lycée. Il donc a vivement souhaité que ce projet soit intégré par le projet de construction et de réhabilitation du LTO du MESTFP. Les documents techniques liés au projet du LTO ont été mis à la disposition de l'équipe de CREDD pour exploitation.

En ce qui concerne les aspects environnementaux liés au fonctionnement du LTO, il y a la gestion des déchets qui est un goulot d'étranglement car seuls les déchets ménagers des dortoirs et des salles de classes sont enlevés par une structure de pré-collecte des ordures. Tous les autres déchets (déchets de cuisine, déchets issus des ateliers) sont enfouis dans une

fosse creusée non loin de la cuisine de l'internat. Même les déchets liquides tels que les huiles usagées et les produits chimiques issus des ateliers mécaniques sont jetés dans la nature.

Après l'exposé de Mr GOMEZ, les membres de l'équipe de CREDD ont souligné la nécessité de l'implication de l'administration du Lycée dans la conception du projet les concernant. Aussi, faut-il préciser que la connaissance précise des lieux d'implantation des ouvrages est nécessaire pour la prévision des impacts et des mesures d'atténuation appropriées.

Il est prévu à la fin de la séance que l'équipe de CREDD fasse une visite guidée de tout le Lycée afin d'apprécier les aspects environnementaux à intégrer dans la gestion environnementale du projet.

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour, la séance s'est achevée dans une ambiance de satisfaction et de convivialité.

Ont signé :


GOMEZ C
Gilles
Le Proviseur


Roger B. TAMEGNON


Boniface ZONGBASSI

Pour CREDD

AMOUSSA Zéhicéou


BRISOTEN André

TABLE DES MATIERES